



2020



Marché commun
de l'Afrique orientale et australe

RAPPORT ANNUEL

À propos du COMESA

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est une communauté économique régionale constituée de 21 États membres africains qui se sont regroupés pour promouvoir l'intégration régionale par le commerce et le développement des ressources naturelles et humaines dans l'intérêt mutuel de tous les habitants de la région.

États membres du COMESA

Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.



Contacts

Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe -COMESA

COMESA Centre

Ben Bella Road

P O Box 30051 Lusaka, Zambie

Téléphone : +260 221 229725/32

Courriel : info@comesa.int

<http://www.comesa.int>

Twitter : [@comesa_lusaka](https://twitter.com/comesa_lusaka)

Facebook.com/COMESA/

Conception graphique

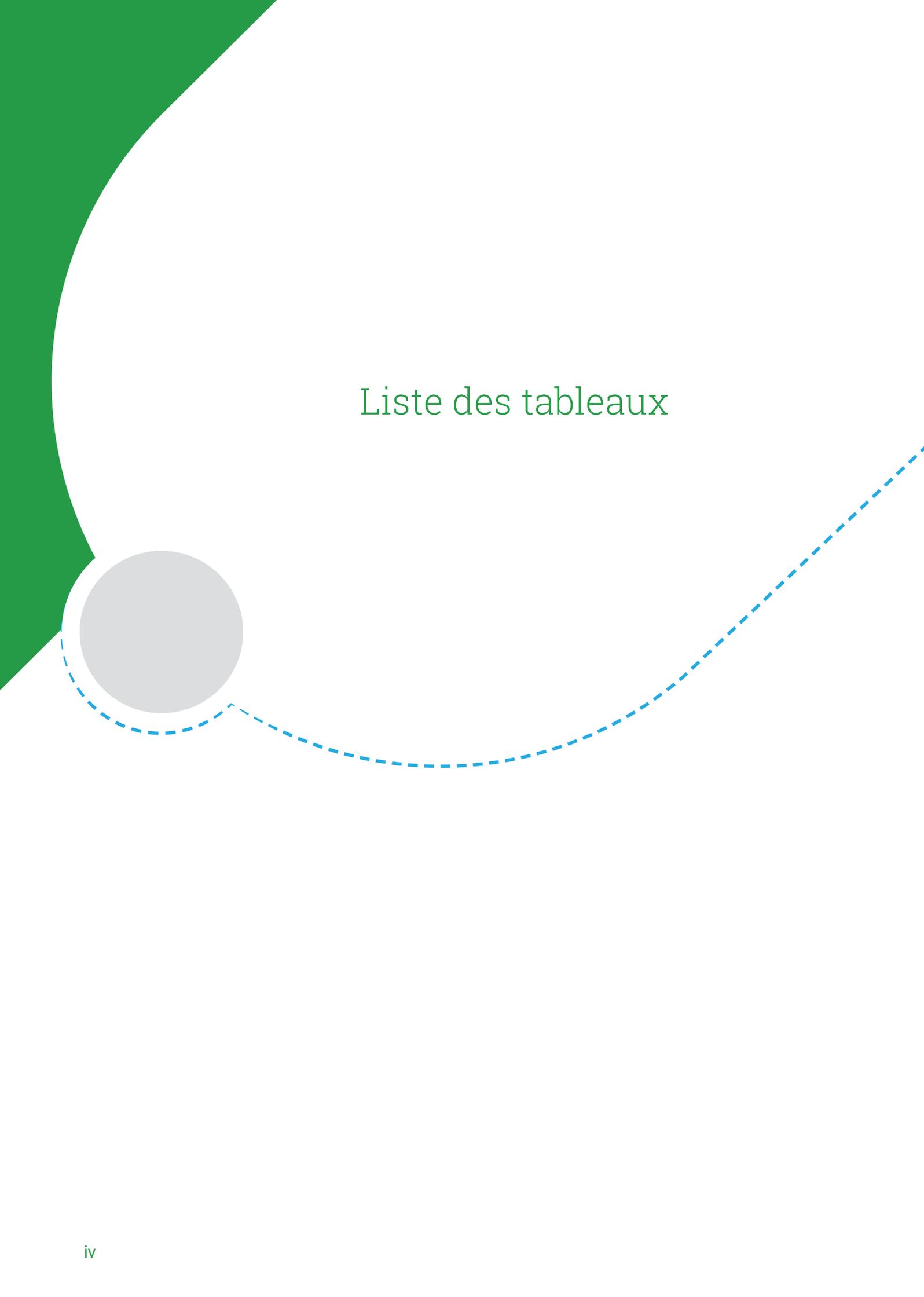
Unité de Communication institutionnelle

COMESA

Sommaire

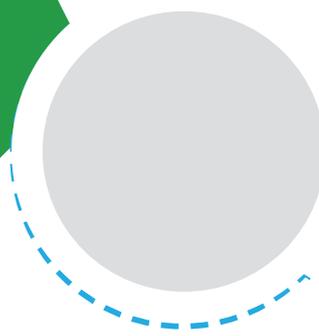
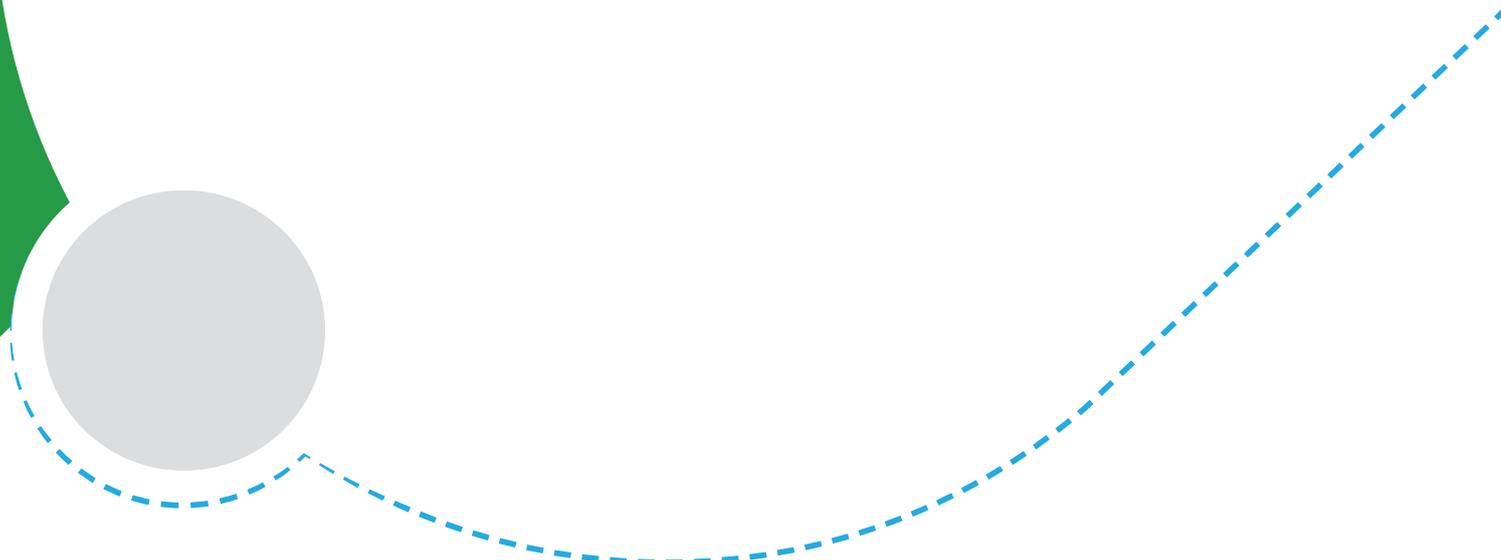
Liste des tableaux	v
Liste des graphiques	vi
Sigles, acronymes et abréviations	vii
Message de transmission de la Secrétaire générale	xii
Message du Président en exercice de la Conférence du COMESA	xiv
Vision, Mission, Objectifs et Structure institutionnelle du COMESA	1
États membres du COMESA	2
Résumé analytique	3
Chapitre I : Évolution de la situation macroéconomique dans la région COMESA en 2020	6
Croissance	7
Taux d'inflation	8
Évolution de la politique monétaire et des taux de change	9

Dettes publiques	11
Compte courant extérieur, dons compris	12
Perspectives à moyen terme et recommandations pour donner une chance au changement	14
Chapitre II : Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales du COMESA	15
Intégration du marché	16
Le commerce intra-COMESA	25
Marché interne	31
Négociations sur le commerce des services	33
Mise en œuvre des projets	34
Programme de facilitation du commerce	35
Programme de recherche sur la politique économique et commerciale	42
Programme de Master virtuel du COMESA en intégration régionale	43
Programme statistique du COMESA	43
Aide pour le commerce du COMESA	45
Des investissements accrus	46
Renforcer l'économie bleue	47
Exploiter les avantages des partenariats stratégiques	51
Développement des infrastructures économiques - Transport, Énergie et Télécommunications	54
Industrialisation	57
Le Programme agricole du COMESA	58
Promotion de l'égalité des genres, autonomisation des femmes et développement social	61
Assurer la disponibilité opérationnelle de la Région et du Secrétariat	65
Chapitre III : Opérations des Institutions du COMESA	75
L'Institut monétaire du COMESA	76
La Chambre de compensation du COMESA	77
La Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA -- anciennement FEMCOM	78
L'Agence d'investissement régionale du COMESA	82
L'Institut africain du cuir	84
Commission de la concurrence du COMESA	86
La Cour de justice du COMESA	95
Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe –ACTESA	95
Le Conseil des bureaux du Régime de la Carte jaune du COMESA	96
Le Régime régional de garantie du transit sous douane	99
La Compagnie de réassurance de la ZEP --ZEP-Re	101
Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA	107
Chapitre IV : Rapport financier	112
Comptes de gestion de l'exercice 2020	114
États financiers vérifiés de l'exercice 2019	123



Liste des tableaux

- Tableau 1 : Commerce mondial du COMESA pour la période 2011-2019, millions USD
- Tableau 2 : Commerce mondial du COMESA par pays pour la période 2017-2019, millions USD
- Tableau 3 : Parts des principaux marchés d'exportation du COMESA, 2018 et 2019
- Tableau 4 : Parts des principaux marchés d'importation du COMESA, 2018 et 2019
- Tableau 5 : Principaux marchés d'exportation pour les États membres du COMESA en 2019, millions USD
- Tableau 6 : Principaux marchés d'importation pour les États membres du COMESA 2019, en millions USD
- Tableau 7 : Principaux exportateurs de légumes et de fruits du COMESA, 2018 et 2019
- Tableau 8 : Principaux exportateurs de tabac et de produits du tabac du COMESA, 2017 et 2018
- Tableau 9 : Total des exportations intra-COMESA par secteur, en millions USD
- Tableau 10 : Total des exportations intra-COMESA par pays pour la période 2017-2019 (millions USD)
- Tableau 11 : Commerce intra-COMESA pour 2018 et 2019, en millions USD et parts en pourcentage
- Tableau 12 : Principaux produits d'exportation intra-COMESA et classements pour la période 2015-2019
- Tableau 13 : Commerce intra-COMESA en % du commerce mondial du COMESA par pays (2011-2019)
- Tableau 14 : Principaux marchés d'exportation intra-COMESA et du reste du continent africain 2017-2019
- Tableau 15 : Principales sources d'importations du COMESA intrarégionales et dans le reste du continent africain, 2017-2019
- Tableau 16 : Notification des Catégories A, B et C et ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges
- Tableau 17 : État des PFGU dans la région COMESA --en novembre 2018
- Tableau 18 : Tendances des décaissements 2017-2020 (euros)
- Tableau 19 : Activités nationales de la plateforme 50MFAP
- Tableau 20 : État de signature et de ratification de la Charte sociale
- Tableau 21 : Résultats financiers du Consortium de réassurance de la Carte jaune
- Tableau 22 : Mouvements dans les domaines clés de performance pour les exercices 2020 et 2019
- Tableau 23 : Répartition territoriale des activités de la ZEP-Re

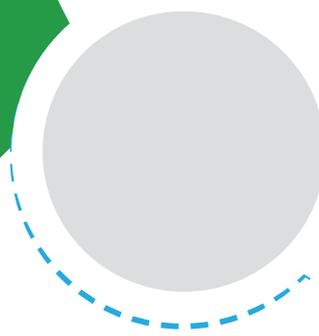
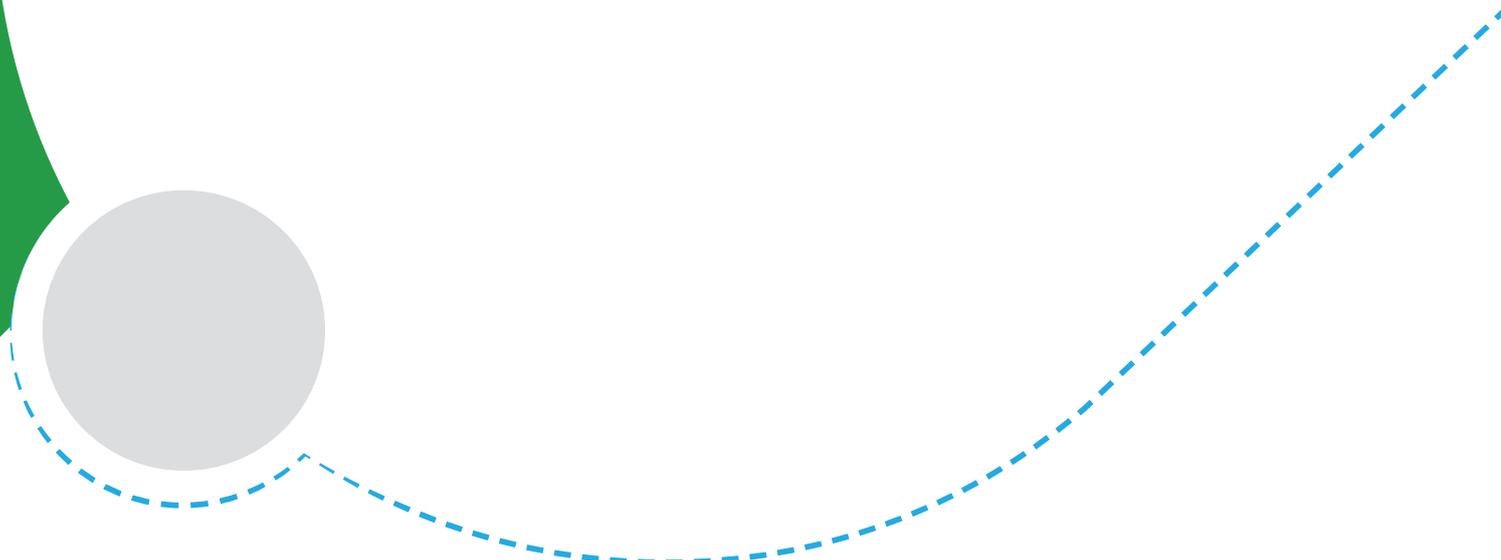


Liste des graphiques

- Graphique 1: Croissance moyenne du PIB réel du COMESA (variation annuelle en %)
- Graphique 2: Prix à la consommation moyens dans la région COMESA (moyenne annuelle, variation en %)
- Graphique 3: Solde budgétaire global moyen du COMESA (dons compris, en % du PIB)
- Graphique 4: Dette publique moyenne du COMESA (en % du PIB)
- Graphique 5: Compte courant extérieur moyen du COMESA (dons compris, en % du PIB)
- Graphique 6: Réserves moyennes du COMESA (mois de couverture des importations de biens et de services)
- Graphique 7: Principaux marchés d'exportation du COMESA 2018-2019
- Graphique 8: Principaux marchés d'importation du COMESA 2018-2019
- Graphique 9: Exportations du COMESA par secteur, en millions USD
- Graphique 10: Nombre de fusions par État membre en 2020
- Graphique 11: Nombre de fusions par secteur économique en 2020
- Graphique 12: Tendances de l'évaluation des fusions 2013-2020
- Graphique 13: Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par État membre
- Graphique 14: Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par secteur économique en 2020
- Graphique 15: Nombre de dossiers de consommation par État membre 2020
- Graphique 16: Nombre de dossiers de consommation par secteur économique 2020
- Graphique 17: Tendances de l'évaluation des dossiers de consommation 2013- 2020
- Graphique 18: Nombre de Cartes jaunes numériques émises en 2020
- Graphique 19: Revenus de primes générées en 2020 (USD)
- Graphique 20: Nombre de demandes d'indemnisation de la Carte jaune en 2020
- Graphique 21: Nombre de cautionnements RGTD exécutés (%)
- Graphique 22: Montants des cautionnements RGTD exécutés (USD)
- Graphique 23: Nombre de Carnets RGTD émis
- Graphique 24: Bureaux de pays de la ZEP-Re
- Graphique 25: Croissance du revenu tiré des primes brutes et primes nettes
- Graphique 26: Répartition des activités
- Graphique 27: Bénéfices et dividendes
- Graphique 28: Actifs et fonds d'actionnaires



Sigles, acronymes et abréviations



50MFAP	Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole »
AAG-UA	Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine
ACA	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
ACTESA	Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe
ACTF	Associations des commerçants transfrontières
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFE	Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges
AfOA-OI	Afrique orientale et australe et océan Indien
AIC	Agriculture intelligente face au climat
AIRC	Agence d'investissement régionale du COMESA
ALLPI	Institut africain du cuir
AO-AA-OI	Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien
APE-AfOA	Accord de partenariat économique de l'Afrique orientale et australe
API	Agence nationale de promotion de l'investissement
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ARÉFOA	Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe
ARICEA	Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale
BAD	Banque africaine de développement
BLB	Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles
CAA	Collaboration, apprentissage et adaptation
CBIC	Chargé de Bureau d'information commerciale
CCC	Commission de la concurrence du COMESA
CCDEMS	Système numérique de gestion des preuves de la Cour du COMESA
CCI	Centre du commerce international
CDC	Code des douanes du COMESA
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CIPE	Centre international pour l'entreprise privée
CJC	Cour de justice du COMESA
CND	Contributions déterminées au niveau national
CNFC	Comité national pour la facilitation du commerce
CNS	Corridor Nord-Sud
CNS/ATM	Communication navigation surveillance/Gestion du trafic aérien
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COC	Conseil des opérateurs économiques du COMESA
COI	Commission de l'océan Indien
COMAlerte	Système d'alerte avancée du COMESA
COMFWB	Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA
COMSIS	Système d'information sur les semences du COMESA
COMStat	Base de données statistiques du COMESA
Covid-19	Maladie du coronavirus 2019
CRAAD	Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes
CRF	Cellule de renseignement financier
CsP	Commerce au service de la Paix
CTCI	Classification type pour le commerce international
CTFI	Commerce transfrontière informel
CUA	Commission de l'Union africaine

DDS	Document douanier simplifié
DSGE	Modèles d'équilibre général stochastiques dynamiques
EAC	Communauté est-africaine
EAPP	Groupement énergétique de l'Afrique de l'Est
eCO	Certificat d'origine électronique
ECOFISH	Écosystèmes améliorés pour une pêche durable
ESREM	Projet de renforcement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe et océan indien
ESTech	Équipe spéciale technique
FAA	Force africaine en attente
FAC	Facilité d'ajustement du COMESA
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDF	Formation des formateurs
FED	Fonds européen de développement
FEMCOM	Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs de l'Afrique orientale et australe
FFPM	Forces, faiblesses, possibilités et menaces
FTNC	Forum tripartite des négociations commerciales
GAFI	Groupe d'action financière
GPS	Gouvernance, Paix et Sécurité
IDE	Investissement direct étranger
IFCTF	Initiative en faveur de la facilitation du commerce transfrontière
IFRS9	Norme internationale d'information financière 9
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IMC	Institut monétaire du COMESA
IPO	Indices de performance organisationnelle
MAIR	Mécanisme d'appui à l'intégration régionale
MASE	Programme régional de sécurité maritime
Médac	Mémorandum d'accord
MEFMI	Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique orientale et australe
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
n.d.a.	Non dénommé ailleurs
NORAD	Agence norvégienne de coopération au développement
NTC	Nomenclature tarifaire commune
OACPS	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OCAL	Organismes chargés de l'application de la loi
ODD	Objectifs de développement durable des Nations unies
OEA	Opérateur économique agréé
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONT	Obstacles non tarifaires
ORDM	Organisations régionales dûment mandatées
OSC	Organisation de la société civile
OTC	Obstacles techniques au commerce
PCI	Programme de comparaison internationale
PCR	Pratiques commerciales restrictives
PCT	Petit commerce transfrontière
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFC	Programme de facilitation du commerce
PFCGL	Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs



PFGU	Poste-frontière à guichet unique
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Portail d'information commerciale
P-IMA	Prioriser les investissements SPS pour l'accès aux marchés
PIR	Programme indicatif régional
PME	Petites et moyennes entreprises
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
RECAMP	Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés
Récos	Régime commercial simplifié
REEESAP	Stratégie et plan d'action des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
RERA	Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique australe
RGEP-TIC	Renforcement de la gouvernance et d'un environnement propice dans le secteur des technologies de l'information et de la communication
RGTD	Régime de garantie du transit sous douane
RIFF	Fonds régional de financement des infrastructures
RIGO-SS	Renforcement des systèmes des organisations intergouvernementales régionales
S&E	Suivi et évaluation
SAATM	Marché unique du transport aérien en Afrique
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP	Groupement énergétique de l'Afrique australe
SDC	Coopération suisse au développement
SEMCOM	Plan d'harmonisation des semences du COMESA
SGU	Système de guichet unique
SIG-CJ	Système intégré de gestion de la Carte jaune
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires
SRPR	Système de règlement et de paiement régional
TDB	Banque de commerce et de développement
TEC	Tarif extérieur commun
TIP	Portail régional d'informations commerciales
UA	Union africaine
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USAID-RIGO	Programme Organisations intergouvernementales régionales de l'USAID
ZEP	Zone d'échanges préférentiels
ZEP-Re	Compagnie de réassurance de la ZEP
ZES	Zones économiques spéciales
ZICC	Zone d'investissement commune du COMESA
ZLE	Zone de libre-échange
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
ZLEN	Zone de libre-échange numérique du COMESA
ZLET	Zone de libre-échange tripartite



Message de transmission de la
Secrétaire générale

Depuis sa création en 1994, le COMESA –une communauté économique régionale regroupant aujourd’hui 21 États membres, a continué à être une force motrice des efforts d’intégration du continent africain. Des progrès sensibles ont été réalisés dans un large éventail de programmes. Nous pouvons citer notamment la libéralisation et la facilitation du commerce, la gestion douanière, la facilitation des transports, le commerce et le financement de projets, la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, le développement institutionnel, la coopération technique et le développement des capacités. Des progrès remarquables ont également été accomplis en ce qui concerne la coordination des politiques et la coopération dans les secteurs productifs. Afin d’assurer la pertinence de ses initiatives et asseoir le COMESA comme une organisation centrée sur le développement et parfaitement adaptée à sa mission, les programmes du COMESA sont guidés par des Plans stratégiques à moyen terme –PSMT– sur cinq ans. Ces derniers sont alignés sur les cadres continentaux et mondiaux tels que l’Agenda 2063 de l’Union africaine et l’Agenda 2030 des Nations unies pour les objectifs de développement durable.

L’année 2020 a été extraordinaire avec l’apparition, la recrudescence et l’impact dévastateur de la pandémie de Covid-19. Ce fléau a posé des défis considérables quant à la manière dont le COMESA devait mener ses activités et continuer à soutenir et à faciliter le commerce intrarégional. Parmi les principaux problèmes figurait celui des contraintes budgétaires au niveau des États membres car les pays ont dû réaffecter les ressources pour les consacrer aux mesures visant à contenir la pandémie et à atténuer son impact économique négatif; cette démarche a entraîné une réduction du budget du COMESA. En vue de surmonter ces immenses défis, le COMESA a adopté des mesures de résilience, notamment l’adoption du télétravail avec l’aide des outils des technologies de l’information et de la communication. En novembre 2020, les réunions par visioconférence des Organes directeurs ont été organisées avec succès et les instances ont donné les orientations nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre des programmes. Entre autres décisions, les Organes directeurs ont approuvé la Plateforme en ligne Covid-19 du COMESA pour l’échange d’information sur la disponibilité des produits essentiels dans les États membres afin de faciliter le commerce dans le nouvel environnement. En outre, le COMESA a continué à travailler à l’élaboration des instruments de la Zone de libre-échange numérique qui fourniront aux commerçants les outils et l’infrastructure numériques nécessaires pour améliorer les échanges intrarégionaux et mondiaux.

En vue de relever les défis du transport et du transit pendant la pandémie de Covid-19, il a été élaboré un ensemble de lignes directrices: les Lignes directrices tripartites de la facilitation du commerce et des transports pour une circulation sûre, efficace et économique des biens et des services, ainsi que les Lignes directrices tripartites de la circulation transfrontière en toute sécurité sanitaire des personnes et des biens personnels. Un système de suivi des véhicules le long des corridors –SVC– électronique régional constitue un autre nouvel outil développé pour faciliter les opérations de transport routier.

Concernant le genre, la Plateforme numérique « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » a été lancée dans neuf États membres afin de permettre aux femmes d’accéder aux services financiers et non financiers et de partager leurs expériences.

À l’avenir, la transformation structurelle et la diversification économique des économies individuelles de la région seront cruciales. La Covid-19 a clairement démontré qu’avec des circuits commerciaux perturbés, les industriels locaux ont été en mesure de saisir l’occasion. Il est donc nécessaire de tirer parti des programmes existants du COMESA, des outils de facilitation du commerce et des initiatives continentales telles que l’Accord sur la Zone de libre-échange africaine pour améliorer la valeur ajoutée et la croissance industrielle. En outre, la numérisation continuera de jouer un rôle clé dans les économies de la région après la pandémie de Covid-19.

Aujourd’hui plus que jamais, il s’impose que toutes les parties prenantes du programme d’intégration du COMESA renouvellent leur engagement et se consacrent à nouveau aux idéaux et aux objectifs énoncés dans le Traité de notre Organisation. Cette approche impliquera un suivi rapide de la transposition en législations nationales des cadres, protocoles nationales des cadres, protocoles et politiques types qui ont été adoptés.

Conformément aux dispositions de l’article 17, paragraphe 8 du Traité de l’Organisation, j’ai l’honneur de soumettre le Rapport annuel 2020 du COMESA.

La Secrétaire générale du COMESA
Chileshe Mpundu Kapwepwe

Message du
Président en exercice
de la Conférence du COMESA



Créé en 1994, le COMESA a succédé à la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe –ZEP–, établie en 1981 en tant que Communauté économique régionale –CER– africaine. Il s'est ainsi érigé comme l'un des piliers de la Communauté économique africaine instituée par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine avec comme mandat principal de soutenir la transformation structurelle socio-économique de la région. À cet effet, le COMESA œuvre, entre autres, pour le développement économique basé sur le commerce et l'agro-industrie, la promotion des investissements, la connectivité physique et numérique, les programmes répondant à l'inclusion des femmes et des jeunes, ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles.

Depuis maintenant 27 ans, l'Organisation travaille sans relâche, aux côtés de ses États membres et avec l'appui de ses partenaires, pour une intégration régionale effective et porteuse de valeurs, bénéficiant aux populations de la région.

Au fil des années, notre organisation a maintenu le cap en mettant en œuvre divers programmes de développement. Nos outils de facilitation des échanges ont fait leur preuve et sont désormais adoptés par des pays au-delà de notre bloc régional. Nos institutions spécialisées qui relèvent, entre autres, des domaines de la finance, de l'assurance, de la politique de la concurrence et de l'industrie, ont su construire une renommée régionale, certaines devenues des références mondiales. En dépit des défis contemporains et émergents, le COMESA continuera de mettre en place les bases indispensables, telle que la numérisation, afin de demeurer résilient et proactif face aux besoins actuels et futurs de nos populations.

L'année 2020 a été une période particulièrement difficile et douloureuse pour la région comme à l'échelle du continent et du monde, marquée par la pandémie de Covid-19. Celle-ci a conduit à la prise de diverses mesures nationales, nécessaires pour lutter contre le virus et endiguer sa propagation, en particulier les restrictions de voyage et le confinement. Ces mesures ont affecté indéniablement les opérations économiques et commerciales aux frontières ainsi que les échanges. Elles ont, par ailleurs, eu des impacts socio-économiques non négligeables avec un accroissement du chômage de masse au niveau de la région et une perte conséquente de moyens de subsistance dans les secteurs formel et informel. La pandémie a, de ce fait, au-delà des impacts sanitaires et des pertes en vies humaines, perturbé inévitablement les avancées majeures déjà enregistrées par le COMESA dans la réalisation de ses missions et objectifs.

Nonobstant cette conjoncture combien difficile, le COMESA a su s'adapter et continue de jouer son rôle de catalyseur du développement, misant principalement sur la facilitation et l'appui à la sécurisation des échanges. Les efforts déployés incluent notamment l'élaboration des lignes directrices visant à faciliter la circulation, en toute sécurité, des personnes, des biens et des marchandises. Le partage d'informations a également été intensifié pour soutenir toutes les parties prenantes et communiquer sur la disponibilité des produits essentiels au niveau des États membres. En outre, le contexte de pandémie a été l'occasion pour notre organisation de mettre en œuvre de manière effective l'un de ses programmes phares, à savoir la Zone de libre-échange numérique du COMESA –ZLEN–, dans un souci constant de renforcer le commerce intrarégional et la part du COMESA dans les échanges au niveau mondial.

Alors que la région continue de faire face à la pandémie, l'Organisation et les États membres poursuivent leurs efforts soutenus, avec l'appui des partenaires, en se focalisant sur le renforcement de la résilience et les stratégies de redressement et, à

terme, de relance et de reconstruction.

Par ailleurs, l'année 2020 marque l'arrivée à bon port du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2016-2020 en cours, feuille de route pour la poursuite et la réalisation de nos objectifs d'intégration économique régionale. Des résultats notables ont été observés malgré les défis rencontrés sur les neuf axes stratégiques cibles en matière d'intégration du marché, d'investissements étrangers, d'économie bleue, de partenariats stratégiques, d'infrastructures économiques, d'industrialisation, d'égalité des genres et de développement social, ainsi que pour les besoins en renforcement des capacités opérationnelles des États membres et du Secrétariat du COMESA.

L'élaboration du nouveau Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 a bénéficié de cette première expérience ainsi que du renforcement de capacité en faveur des États et du Secrétariat dans un souci d'accélérer nos objectifs d'intégration régionale contribuant à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'atteinte des Objectifs de développement durable –ODD– des Nations unies.

À cet effet, ce nouveau Plan est soutenu par quatre piliers interdépendants, à savoir l'intégration du commerce et des marchés, l'intégration physique, l'intégration de la production ainsi que l'intégration sociale et des genres. Il s'agira de continuer à mettre en place des programmes adaptés aux réalités et aux besoins de nos populations et à répondre aux exigences de notre environnement en mutation.

Ce rapport met en exergue les programmes réalisés ainsi que les initiatives prises par notre Organisation en 2020, dans un contexte inédit nous amenant à plus d'inventivité et d'adaptation. Il relève également les défis rencontrés ainsi que les leçons apprises en vue de nous éclairer dans l'élaboration et la mise en œuvre des futures initiatives régionales.

Pour conclure, le COMESA salue la contribution de ses partenaires à travers leur soutien financier et leur appui technique dans la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale.

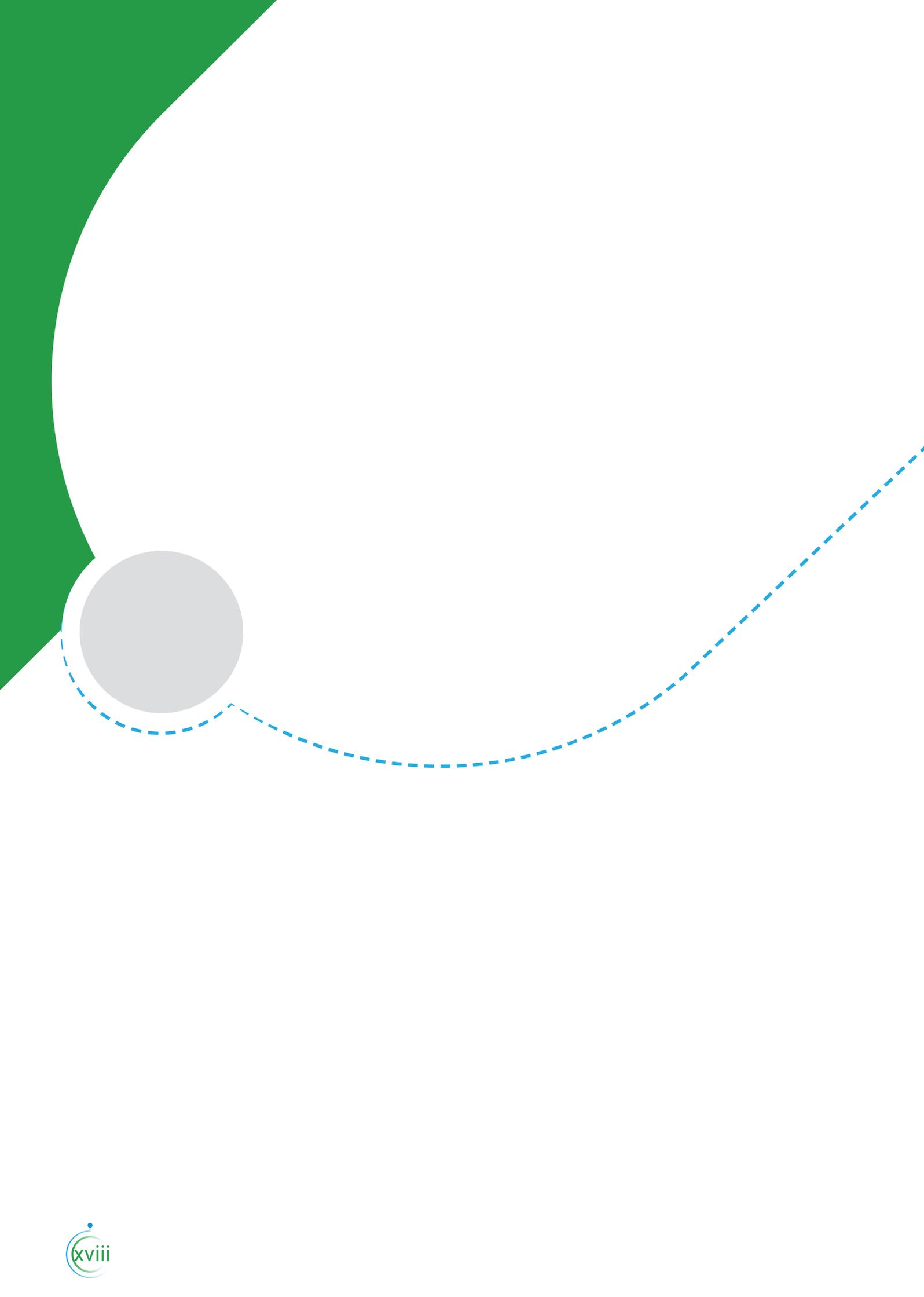
Nos sincères remerciements vont également aux États membres qui, malgré les contraintes nationales liées à la gestion de la pandémie, ont témoigné de leur soutien indéfectible à notre agenda.

Nos encouragements à nos populations engagées de près ou de loin dans le combat contre la Covid-19 et dans les nombreuses actions en vue d'une région et d'un continent prospères et stables.

Et notre gratitude au Secrétariat du COMESA pour son travail remarquable.

J'en appelle, enfin, à une mobilisation continue et à une coopération renforcée dans la poursuite de ce travail commun en faveur d'un développement régional durable.

**Le Président de la République de Madagascar et
Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du
COMESA
Son Excellence Monsieur Andry Rajoelina**



Vision du COMESA

La vision du COMESA est d'« être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par la prospérité économique de ses populations – une pierre angulaire fin prête pour la Communauté économique africaine. »

Mission du COMESA

La mission du COMESA est d'« œuvrer en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux durables dans tous les États membres à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération dans tous les domaines de développement –en particulier le commerce, les douanes et les affaires monétaires ; le transport, les communications et l'information; la technologie, l'énergie et l'industrie ; ainsi que le genre, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles.»

Objectifs du COMESA

Les programmes du COMESA sont mis en œuvre conformément aux buts et objectifs du Traité de l'Organisation qui les énoncent à l'article 3 comme suit :

- i- La réalisation d'une croissance et d'un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures de production et de commercialisation;
- ii- La promotion d'un développement conjoint dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption conjointe de politiques et programmes macro-économiques en vue de relever les niveaux de vie des populations et de favoriser des relations plus étroites entre les États membres ;
- iii- La création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontières et locaux, notamment la promotion conjointe de la recherche et l'adaptation de la science et de la technologie au développement ;
- iv- La promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les États membres afin d'accroître le développement économique dans la région ;
- v- Le renforcement des relations entre le Marché commun et le reste du monde ainsi que l'adoption de positions communes dans les forums internationaux ; et
- vi- La contribution à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

Structure institutionnelle du COMESA

- a) *La Conférence des chefs d'État et de gouvernement* : Il s'agit de l'organe suprême du Marché commun, composé des chefs d'État et de gouvernement des 21 États membres.
- b) *Le Conseil des ministres* : Il est composé des ministres chargés de la Coordination des affaires du COMESA dans tous les États membres. Il a la responsabilité de superviser le fonctionnement et le développement du COMESA et d'assurer la mise en œuvre des programmes et politiques convenus.
- c) *Les Comités techniques* : Ils sont composés d'experts techniques sectoriels des États membres. Ces

comités sont responsables de la préparation de programmes et calendriers de mise en œuvre complets, qui servent à prioriser les programmes par rapport à chaque secteur. En outre, ils surveillent et examinent la mise en œuvre des programmes de coopération.

- d) *Le Comité des gouverneurs des banques centrales* : Il est composé des gouverneurs des banques centrales de tous les États membres et est en charge des affaires financières et monétaires régionales.
- e) *Le Comité intergouvernemental* : Il est composé de directeurs/secrétaires généraux des États membres et est en charge de l'élaboration des programmes et plans d'action dans tous les secteurs de coopération, à l'exception des secteurs financier et monétaire. Il surveille le fonctionnement et le développement du Marché commun et supervise la mise en œuvre des programmes conformément aux dispositions du Traité.
- f) *Le Secrétariat* : Il est composé de cadres représentatifs des 21 États membres, dirigé par un Secrétaire général qui est nommé par la Conférence. Le Secrétariat du Marché commun se trouve à Lusaka, en Zambie.

États membres du COMESA

Nos membres sont les pays suivants : Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

Résumé analytique

Ce rapport annuel présente les programmes mis en œuvre et les activités entreprises par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe --COMESA-- en 2020. Il rend également compte des réalisations accomplies et des défis rencontrés au cours de l'année. Malgré les problèmes subis au cours de la période considérée en raison de la pandémie de Covid-19, le COMESA a continué à travailler en étroite collaboration avec ses États membres et ses partenaires de développement pour exécuter les programmes d'intégration dans le nouvel environnement pandémique. À cet égard, les États membres et les partenaires de développement ont accordé à l'organisation les ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir les programmes et projets en cours.

Le rapport se fonde sur des piliers clés qui orientent le programme d'intégration régionale et une perspective qui identifie la future ligne d'action et les obstacles potentiels. Guidé par son Plan stratégique à moyen terme --PSMT-- 2016-2020 et prenant en compte les effets de la pandémie de Covid-19, le COMESA a principalement continué à organiser l'harmonisation des politiques, des normes et des réglementations qui régissent ses piliers. Il faut citer notamment le commerce et les douanes, les infrastructures et la logistique, l'industrie et l'agriculture ainsi que le genre et les affaires sociales pour assurer la convergence. Le résultat de cette démarche est la réduction du coût des affaires et la facilitation de la circulation des personnes, des biens et des services en toute sécurité.

Au cours de la période considérée, le COMESA a continué à soutenir l'intégration des marchés via principalement le Programme de facilitation du commerce --PFC-- et l'Initiative en faveur du petit commerce transfrontière --IPCTF-- financé par le 11e Fonds européen de développement --11e FED--. Ces dispositifs incluent les interventions suivantes : la Zone de libre-échange numérique --ZLEN-- , le Certificat d'origine électronique --eCO-- , l'Automatisation des douanes, le Guichet électronique, le Système de surveillance des obstacles non tarifaires --ONT-- , le Régime commercial simplifié --Récos-- et le soutien à la collecte des statistiques du petit commerce transfrontière, pour n'en citer que quelques-uns. En réponse directe à la pandémie de Covid-19, les Organes directeurs ont approuvé la Plateforme en ligne Covid-19 du COMESA pour l'échange d'informations sur la disponibilité des produits essentiels dans les États membres visant à faciliter le commerce dans le nouvel environnement.

Le programme de renforcement des capacités, de politique économique et de recherche a organisé son Forum de recherche annuel en mettant l'accent sur les opportunités qu'offre l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine --ZLECAf-- et le programme de Master en Intégration régionale a commencé à l'Université Kenyatta au Kenya et à l'Université de Maurice.

Avec la contribution du COMESA, des progrès remarquables ont été accomplis vers la réalisation de la Zone de libre-échange tripartite --ZLET-- et de la ZLECAf ; celles-ci ont élargi le marché et offert de plus amples opportunités commerciales. Au niveau tripartite, il faut signaler l'élaboration des Lignes directrices de la Facilitation du commerce et du transport en vue d'une circulation sûre, efficace et économique pendant la pandémie de Covid-19 ainsi que Lignes directrices du mouvement transfrontière en toute sécurité sanitaire des personnes et des biens personnels pendant la pandémie de Covid-19.

L'amélioration de l'infrastructure économique est une préoccupation majeure dans l'intégration pour le développement. Le COMESA a facilité le développement des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et des TIC par son soutien à l'élaboration de projets en appuyant les études de faisabilité, la mobilisation des ressources, les services techniques et consultatifs.

En vue d'assurer la paix et la stabilité qui sont des facteurs nécessaires à l'intégration et au développement de la région, le COMESA a poursuivi la mise en œuvre de son programme Gouvernance, Paix et Sécurité --GPS-- et l'exécution du Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs --PFCGL--.

La mise en œuvre du Programme d'industrialisation du COMESA qui est guidé par la Stratégie industrielle et le Plan d'action du COMESA (2017-2026) a reçu un coup de pouce grâce au financement du 11e FED destiné à appuyer le Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés --RECAMP--. Celui-ci vise à soutenir le développement du secteur privé en améliorant la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés dans la région COMESA et au-delà. Une réalisation clé du programme d'industrialisation a été l'adoption de la Feuille de route, du Plan d'action et du Mémoire d'accord pour le Projet industriel conjoint Zambie-Zimbabwe.

En ce qui concerne l'agriculture et les ressources animales, le COMESA a continué d'être un partenaire majeur dans la mise en œuvre des Programmes détaillés de développement de l'agriculture africaine --PDDAA-- en soutenant les États membres par l'assistance technique et le renforcement des capacités le long du processus PDDAA à savoir : la planification, la mise

en œuvre et l'examen/suivi des plans, stratégies et programmes nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Cet effort permet aux États membres d'attirer davantage d'investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie et d'améliorer la réalisation des objectifs et des aspirations du PDDAA/Malabo.

Le Programme d'élevage du COMESA a élaboré des manuels pour la classification harmonisée du commerce des bovins, des caprins et des ovins dans l'espace régional. Le dispositif évalue les principaux aspects du secteur de l'élevage. Il a travaillé avec plusieurs partenaires pour mettre en œuvre le Projet LIVE2Africa. Le COMESA a continué à mettre en œuvre le Programme sur les obstacles sanitaires et phytosanitaires/techniques au commerce --SPS/OTC-- afin de garantir que sont efficacement mises en œuvre des mesures SPS/OTC efficaces, fondées sur les risques et harmonisées pour faciliter un commerce régional et international sûr.

En 2020, le COMESA a continué de plaider en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et du développement social. Cela a été mis en œuvre à travers l'élaboration d'outils d'intégration de la dimension genre, la formation et l'engagement des concertations avec les parties prenantes. L'organisation a procédé aux lancements par visioconférence de la Plateforme numérique 50 Millions de femmes africaines ont la parole dans les États membres afin de permettre aux femmes d'accéder aux services financiers et non financiers et de pouvoir partager leurs expériences. Le Projet d'engagement des jeunes a continué d'être mis en œuvre dans le but de renforcer la capacité des jeunes à participer activement à la gouvernance démocratique et au développement socio-économique.

Avec le soutien du Programme de Renforcement des systèmes des organisations intergouvernementales régionales --RIGO-SS-- financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international --USAID-- , des activités ont été entreprises pour renforcer la capacité du Secrétariat du COMESA à coordonner et à faciliter les programmes d'intégration régionale. Les domaines d'intervention comprenaient la gestion des ressources humaines, la gestion stratégique et opérationnelle, le suivi et l'évaluation, la gestion de l'acquisition des travaux, des biens et des services ainsi que les systèmes d'information. Une activité clé soutenue par le RIGO-SS a été un exercice de réingénierie des processus d'entreprise --BPR-- qui impliquait une phase de diagnostic pour déterminer les possibilités d'amélioration de l'efficacité ainsi que la formulation des recommandations quant aux moyens d'améliorer les flux de travail et d'intégrer les informations.

Les activités relevant de la gestion des ressources humaines qui ont été soutenues par le RIGO-SS comprenaient, entre autres, la révision de la structure organisationnelle et du manuel de recrutement et de sélection, l'élaboration des définitions d'emploi, l'évaluation des postes et des compétences ainsi que l'audit.

En outre, le Secrétariat a organisé par visioconférence les réunions et conférences des Institutions du COMESA et des États membres en se procurant les équipements et les services nécessaires à l'exécution de son mandat. De plus, à la suite de la pandémie de Covid-19, des initiatives en faveur de la protection du personnel ont été entreprises pour faciliter le partage d'informations sur la pandémie et pratiquer le télétravail. Le personnel a été doté de solutions TIC adéquates pour faciliter le travail à domicile par Internet.

Avec la fin du PSMT 2016-2020, le COMESA a procédé à la coordination et à la formulation du projet de PSMT 2021-2025 et a fait de même pour le Cadre de S&E en engageant des concertations avec les principales parties prenantes internes et externes. Dans sa volonté d'accroître la visibilité, des efforts ont été déployés pour améliorer l'accès à l'information sur le programme d'intégration régionale du COMESA, ses opportunités et avantages parmi les parties prenantes. Il s'agit de susciter une visibilité et une compréhension accrues afin de prouver l'intérêt de l'intégration régionale et partant, générer une plus grande coopération entre les États membres.

Au cours de l'année sous revue, les Institutions du COMESA ont continué d'apporter un soutien sectoriel spécifique comme leur en donne mandat le Traité.

S'agissant des défis rencontrés au cours de la période considérée, il convient de signaler que la pandémie de Covid-19 a affecté les programmes et projets car le personnel ne pouvait pas entreprendre ou mener des activités en présentiel dans les États membres en raison des mesures sanitaires imposées à savoir : la quarantaine obligatoire, le confinement et les restrictions de voyage. Par ailleurs, les contraintes budgétaires dans les États membres en raison de la réaffectation des ressources en faveur des mesures de lutte contre la pandémie ont entraîné une réduction du budget du COMESA. Afin de pouvoir continuer les contacts avec les États membres et les partenaires clés en ce qui concerne les programmes, le Secrétariat a mis en place le télétravail et les réunions par visioconférence.

CHAPITRE I

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE DE LA RÉGION COMESA EN 2020

01



Contexte général

Le présent rapport décrit la situation macroéconomique dans la région COMESA en 2020, année qui a été marquée par l'impact combiné négatif de la pandémie de Covid-19. Il analyse l'évolution des principaux indicateurs de performance macroéconomique dans la région, évalue les perspectives à moyen terme et propose des recommandations de politique à court et moyen terme face à la pandémie de Covid-19. Il examine en outre les risques qui pèsent sur les perspectives.

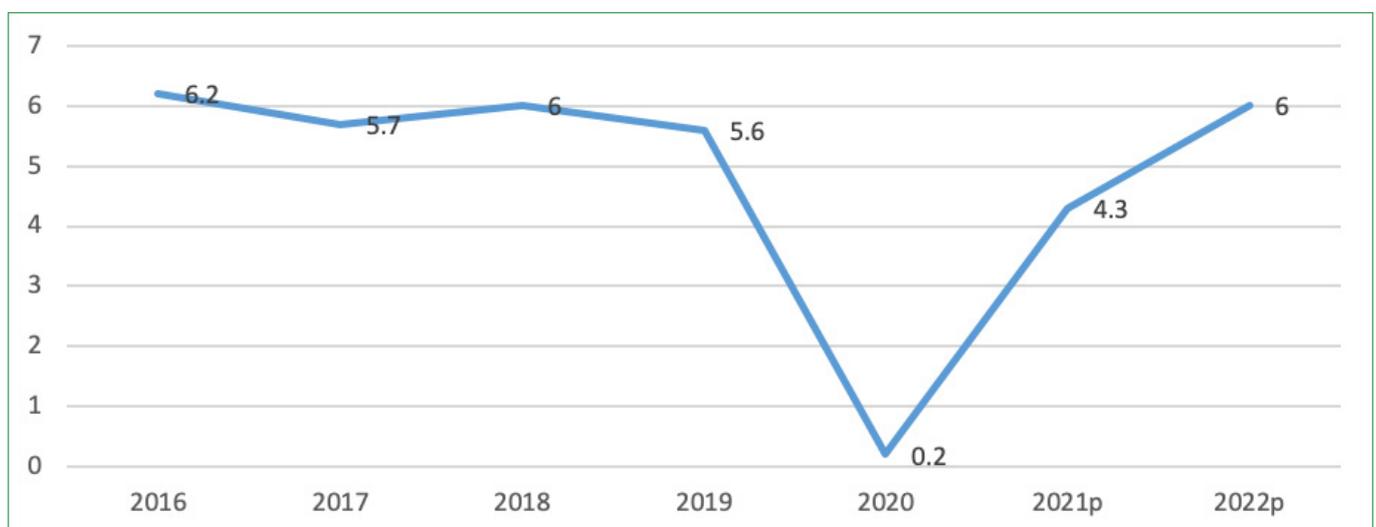
Croissance

La croissance moyenne dans la région COMESA s'est fortement contractée en 2020, baissant de 5,4 points de pourcentage pour atteindre 0,2 %, contre 5,6 % en 2019 ; mais elle devrait rebondir dans les années suivantes pour atteindre 4,3 % et 6,0 % en 2021 et 2022, respectivement. Cela s'explique par le fait que la croissance a chuté à des niveaux négatifs dans un certain nombre d'États membres du COMESA.

Les résultats de la croissance en 2020 ont subi l'impact négatif de la crise sanitaire et économique engendrée par la Covid-19 depuis le début de l'année considérée, qui se traduit notamment par les facteurs suivants : i) l'impact des mesures destinées à endiguer l'épidémie (quarantaines, mesures de confinement, restrictions de voyage, fermetures de frontières, annulations des rassemblements publics, fermeture d'écoles/universités, télétravail), et la baisse de la demande mondiale et ses effets de contagion au niveau régional, ce qui a entraîné une forte baisse des échanges commerciaux et de l'activité touristique ; ii) des contraintes liées aux financements extérieurs qui ont entraîné des sorties de capitaux et une forte baisse des entrées de capitaux et des envois de fonds, avec des répercussions sur le taux de change et le report des projets d'émissions obligataires ; ainsi que iii) les conséquences d'une multitude de chocs, notamment les effets des inondations, de l'invasion de criquets et de l'effondrement des prix des produits de base.

Malgré cette tendance, la croissance soutenue enregistrée dans certains pays semble avoir bénéficié de l'amélioration des fondamentaux de la croissance, en particulier le passage progressif de la consommation privée à l'investissement et aux exportations, qui a quelque peu atténué l'effet des ondes négatives associées à la Covid-19. Alors que la deuxième vague de la pandémie de Covid-19, dont l'ampleur et la rapidité ont très vite dépassé la première, s'est quelque peu atténuée dans un grand nombre de pays de la région et que les pays pourraient se préparer à de nouvelles vagues car l'accès aux vaccins reste limité, les projections du FMI établies en avril 2021 montrent que la croissance moyenne de la région COMESA remontera à 4,3 % en 2021 et à 6,0 % en 2022 (graphique 1).

Graphique 1: Croissance moyenne du PIB réel du COMESA (variation annuelle en %)



Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, avril 2021

La prévision d'une reprise de la croissance dans la région s'appuie sur : a) l'optimisme quant à la reprise de l'économie mondiale, en grande partie grâce à l'intensification des efforts de vaccination contre la Covid-19 dans les pays avancés et au soutien exceptionnel apporté par les pouvoirs publics (plan de relance budgétaire et maintien d'une posture accommodante par les banques centrales, qui pourraient avoir des retombées dans la région sous la forme d'une augmentation des échanges, d'une hausse des prix des produits de base et d'une reprise des entrées de capitaux ; b) une remontée des prix des produits de base et une demande mondiale soutenue, en particulier en Chine, ainsi qu'une reprise de la consommation privée et des investissements. Les prix du pétrole ont déjà bondi à 67 USD le baril en mars 2021, contre 27 USD le baril en avril 2020, en partie grâce à l'amélioration de la demande mondiale ; et c) une conjoncture financière mondiale globalement accommodante, caractérisée par la faiblesse des taux d'intérêt et des écarts de taux. Ce contexte devrait favoriser la reprise des émissions de titres publics dans la région.

Pour l'avenir, la préoccupation immédiate de la région est de contenir la propagation de la Covid-19 et d'ouvrir les économies de l'espace COMESA. La réalisation d'un équilibre entre ces deux objectifs presque contradictoires déterminera dans une large mesure la vitesse et l'ampleur de la reprise économique et du retour à la normale. Cet équilibre dépendra essentiellement de l'efficacité et de l'efficience des États de la région qui continueront à mettre en œuvre des actions de santé publique et de la mesure dans laquelle s'y adapteront les populations. Parmi ces mesures, les plus importantes sont, entre autres, le déploiement rapide des vaccins contre la Covid-19 et le renforcement de la campagne de sensibilisation à la vaccination, le respect des procédures opérationnelles normalisées de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le dépistage de masse, l'isolement et la mise en quarantaine des cas identifiés.

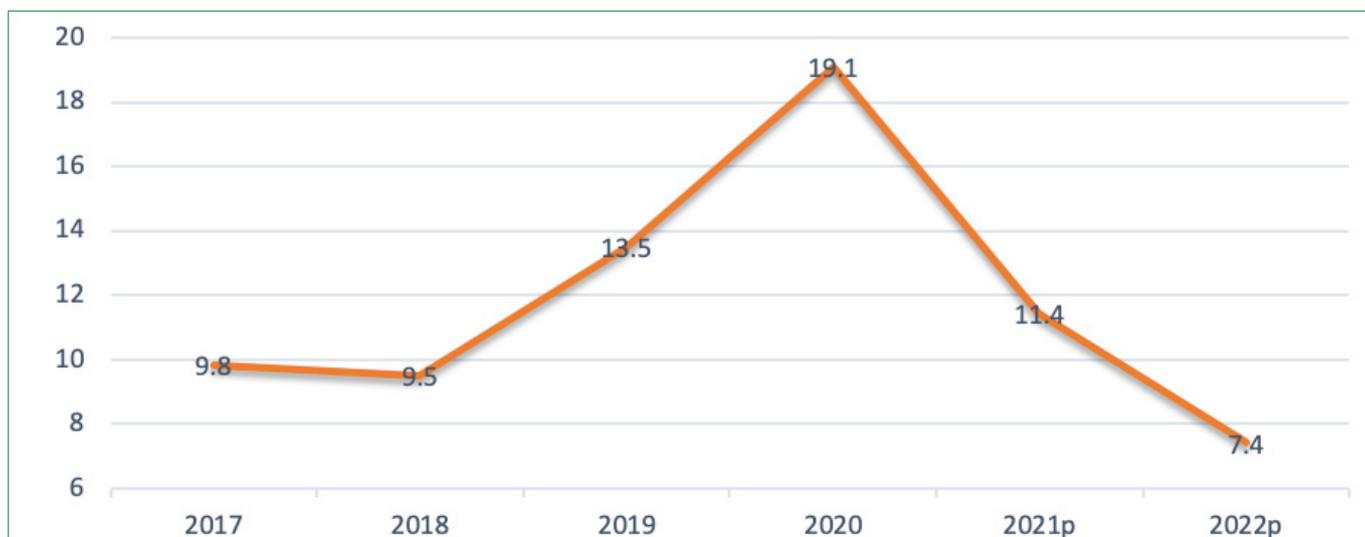
Taux d'inflation

Le taux d'inflation moyen à l'échelle de la région a atteint 19,1 % en 2020, contre 13,5 % en 2019 et 9,5 % en 2018 ; mais il devrait diminuer quelque peu pour s'établir à 11,4 % en 2021, puis 7,4 % en 2022 (graphique 2). La hausse de l'inflation au cours de l'année considérée tient principalement aux facteurs suivants :

- a) L'augmentation des prix des denrées alimentaires en raison des mesures de confinement et autres mesures visant à endiguer l'épidémie, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales, régionales et nationales, entraînant une pénurie des denrées alimentaires importées et produites localement;
- b) L'effet de la dépréciation due à l'effondrement des prix des produits de base qui a plombé les recettes en devises, exerçant des pressions sur les taux de change et l'inflation ;
- c) Un rebond des prix de l'énergie vers la fin de l'année.

L'inflation devrait s'atténuer en 2021 et 2022, en grande partie en raison de l'augmentation prévue de l'offre de denrées alimentaires grâce aux bonnes conditions météorologiques attendues et à l'appréciation du taux de change due à la reprise des entrées de capitaux favorisée par un environnement extérieur plus dynamique.

Graphique 2: Prix à la consommation moyens dans la région COMESA (moyenne annuelle, variation en %)



Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, avril 2021

Évolution de la politique monétaire et des taux de change

Au cours de l'année qui a suivi la pandémie de Covid-19, un certain nombre de banques centrales de la région ont largement maintenu leur soutien, notamment en réorientant les priorités vers l'objectif de gestion de la crise plutôt que celui du strict maintien de la stabilité des prix. La plupart des banques centrales ont adopté une politique monétaire accommodante et ont autorisé la dépréciation du taux de change tout en intervenant sur le marché des changes pour limiter les perturbations dues à la volatilité des cours. En outre, elles ont notamment assoupli les exigences relatives aux réserves et aux coussins de conservation des fonds propres imposées aux banques afin de renforcer leur capacité à faire face à leurs besoins quotidiens en liquidités. Elles ont également autorisé les banques commerciales à restructurer les prêts en cours des emprunteurs confrontés à des difficultés de trésorerie temporaires et ont augmenté les limites imposées aux agents et aux comptes d'entreprise pour les transactions numériques. Toutefois, à l'avenir, et dans un contexte caractérisé par l'optimisme concernant la reprise économique mondiale, la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits de base et les risques que cela représente pour l'inflation intérieure, la marge de manœuvre pour mener une politique monétaire favorable pourrait se réduire de plus en plus. En effet, après avoir assoupli leur politique jusqu'en 2020, certaines banques centrales de la région maintiennent inchangé leur taux directeur, tandis que d'autres reviennent déjà sur certaines baisses de taux opérées en 2020.

Les perturbations économiques provoquées par la Covid-19 ont entraîné un resserrement des conditions de financement à l'échelle mondiale, des sorties de capitaux sans précédent et une forte baisse des envois de fonds et des recettes touristiques. Cette tendance s'est traduite par de fortes pressions sur les budgets et les taux de change dans de nombreux pays de la région. Le resserrement des conditions financières au niveau mondial a réduit les flux d'investissement vers la région, grevant ainsi les ressources nécessaires pour faire face à la pandémie et soutenir la reprise économique. En conséquence, soit les États ont dû réduire leurs dépenses, soit ils ont connu une accumulation d'arriérés, soit ils ont autorisé une augmentation des emprunts publics sur le marché intérieur tout en limitant à des niveaux raisonnables les conséquences que cela aurait sur le crédit intérieur et la reprise économique. À l'avenir, si la pandémie perdure et que les conditions financières au niveau mondial ne s'assouplissent pas comme prévu, les États pourraient encore avoir recours à ce type de financement en dernier ressort, mais aux conditions du marché.

Bien que la politique budgétaire soit essentielle pour relever les défis actuels posés par la pandémie de Covid-19, les politiques monétaire et de change peuvent également contribuer grandement à amortir le choc pour l'ensemble de l'économie. Il est donc nécessaire de garantir la solidité du secteur bancaire en augmentant les liquidités. De même, les banques centrales de la région devraient envisager d'assouplir leur politique monétaire, en particulier dans les pays où l'inflation n'est pas une préoccupation immédiate, afin de donner à l'économie l'élan nécessaire pour enrayer la phase de contraction de la croissance. Pour les pays de la région soumis à des régimes de taux de change flexibles et bénéficiant d'une faible inflation et de l'absence d'importantes asymétries de devises, le taux de change pourrait être

autorisé à être le principal amortisseur de chocs. Les interventions sur le marché des changes visant à atténuer la volatilité des taux de change seront souhaitables pour les pays dont le marché des changes est peu développé et dont les bilans sont largement exposés à des risques non couverts.

Solde budgétaire global, dons compris

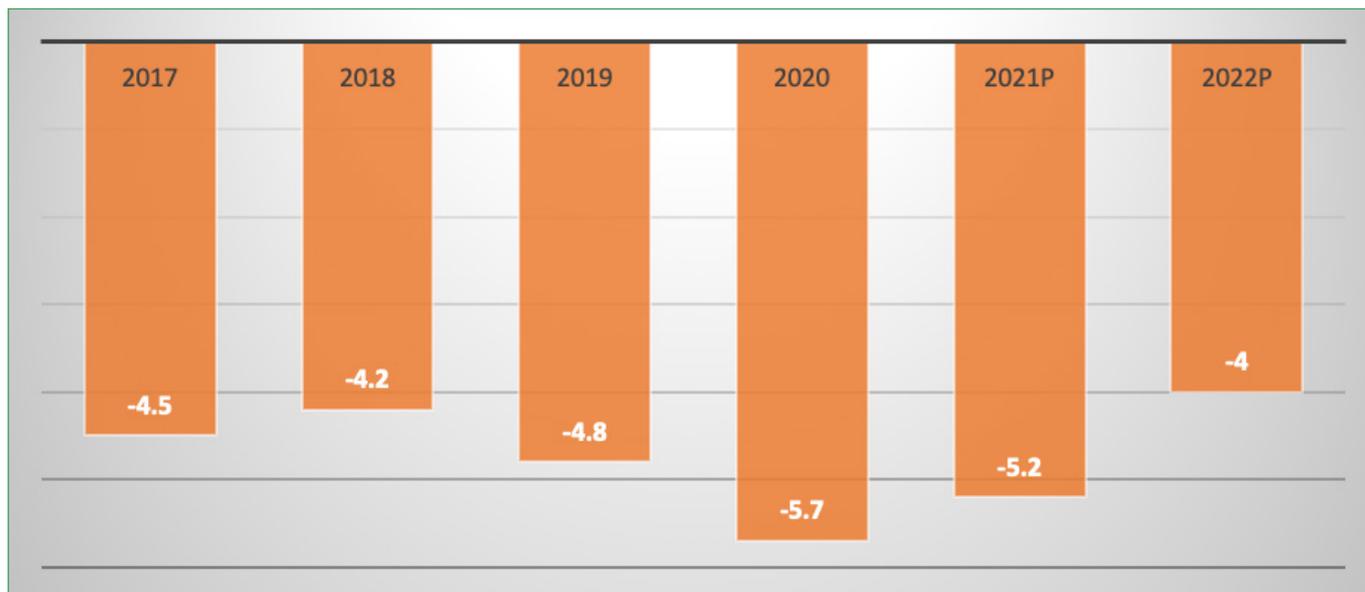
Le déficit budgétaire moyen de la région, dons compris, en pourcentage du PIB, s'est creusé de 0,9 point de pourcentage pour atteindre -5,7 % en 2020, contre -4,8 % en 2019, aggravé par de nouveaux emprunts destinés à couvrir le manque à gagner provoqué par la crise économique induite par la pandémie de Covid-19. Les États ont mis en place un certain nombre de mesures budgétaires visant à contenir la pandémie de Covid-19, notamment en assurant les services de santé, et ont apporté un soutien sans précédent aux ménages, aux entreprises et aux marchés financiers. En particulier, la plupart des pays de la région ont réagi à la pandémie par des investissements massifs dans le domaine de la santé, des mesures de réduction des impôts pour soulager les ménages et les PME, un soutien étendu aux ménages vulnérables par le biais de transferts de fonds et de distributions de rations alimentaires, et un soutien ciblé et temporaire aux secteurs les plus touchés de leur économie.

Les programmes budgétaires liés à la Covid-19, dans un contexte de graves pénuries de recettes fiscales alimentées par des mesures de confinement adoptées dans un certain nombre de pays, ont exercé une pression considérable sur la marge de manœuvre budgétaire de l'État. L'effet conjugué de la forte baisse des recettes, de l'accumulation rapide de la dette, en particulier dans les pays qui accusaient d'importants déficits budgétaires, et des rigidités budgétaires liées aux salaires et aux paiements d'intérêts, a entraîné un risque accru de défaut de paiement de la dette. Alors que les pays continuent de lutter contre la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 et la crise économique qui en résulte, il sera essentiel de se pencher à moyen terme sur les questions budgétaires suivantes :

- a) Les pays devront rapidement intégrer l'impact de la pandémie de Covid-19 dans leurs cadres budgétaires, réévaluer ses effets sur les recettes et calculer avec précision le coût des mesures de riposte du côté des dépenses ;
- b) Procéder à une redéfinition des priorités en matière de dépenses, notamment en rééchelonnant les dépenses d'investissement et en envisageant des niveaux suffisants de relance budgétaire en vue de remettre l'économie de chacun des pays sur les rails de la croissance en fonction des circonstances qui lui sont propres ;
- c) Nécessité de rechercher activement les possibilités de financement extérieur à taux préférentiel et d'allègement temporaire/permanent de la dette ;
- d) Il est également nécessaire de concilier les contraintes immédiates en matière de dépenses liées à la riposte à la Covid-19 et les réductions des investissements publics afin d'éviter un impact négatif excessif sur l'économie, l'emploi et la croissance future car, parfois, l'augmentation de l'investissement public avec effet multiplicateur pourrait avoir un effet de relance et assurer la résilience de l'économie à plus long terme;
- e) Réduire la corruption et les risques budgétaires par des mesures strictes de contrôle, de suivi et de transparence; et continuer à soutenir les ménages et les PME pour préserver les moyens de subsistance et l'emploi.

Le solde budgétaire global devrait être ramené à -5,2 % en 2021, puis à -4,0 % en 2022 (graphique 3), principalement en raison de la reprise économique attendue --augmentation des recettes, reprise de l'assainissement budgétaire dans certains pays et abandon des mesures liées à la pandémie à mesure que les pays étendent le déploiement et l'utilisation des vaccins contre la Covid-19--.

Graphique 3 : Solde budgétaire global moyen du COMESA (dons compris, en % du PIB)

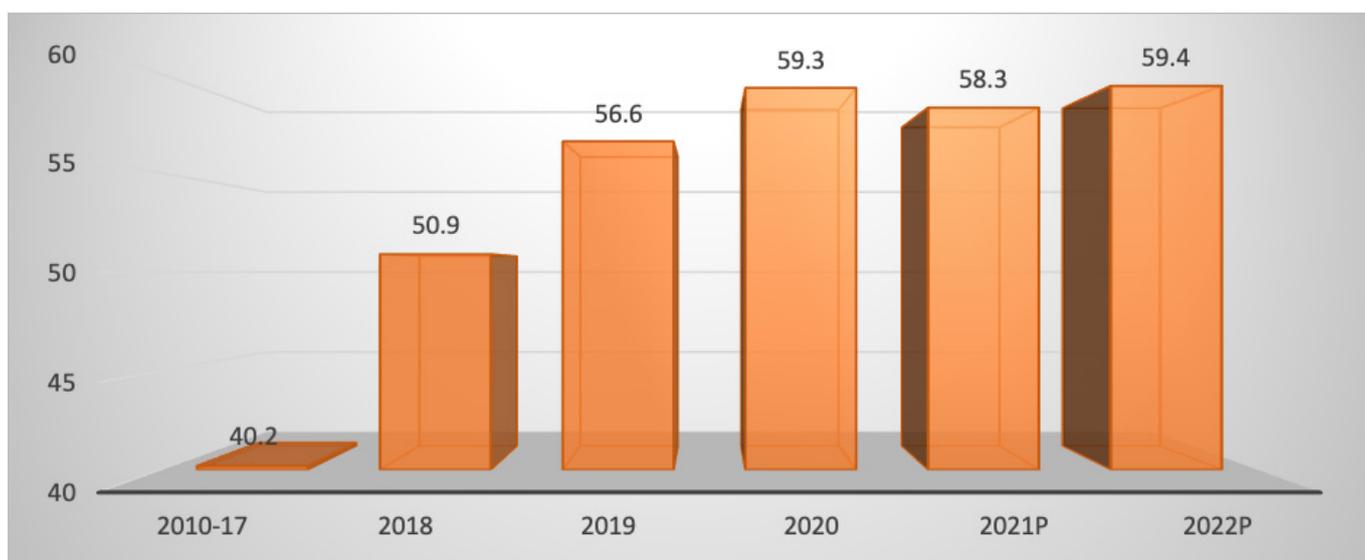


Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, avril 2021

Dettes publiques

La dette publique moyenne de la région en pourcentage du PIB a bondi à 59,3 % en 2020, contre 56,6 % en 2019, principalement en raison de la pandémie de Covid-19 (graphique 4). Les besoins de dépenses courantes liés à l'épidémie de Covid-19, conjugués à la forte baisse des recettes occasionnée par les mesures de confinement et au ralentissement général de l'économie au cours de l'année considérée, ont exercé des pressions considérables sur les finances publiques et contraint presque toutes les économies de la région à creuser leurs déficits budgétaires.

Graphique 4 : Dette publique moyenne du COMESA (en % du PIB)



Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, avril 2021

À l'avenir, le ratio moyen de la dette publique au PIB de la région devrait diminuer quelque peu pour se situer à 58,3 en 2021. Toutefois, si l'apparition de nouvelles infections et de nouveaux variants devait conduire à un renouvellement des mesures de confinement, comme c'est déjà le cas dans certains pays de la région, et si cette situation est aggravée par des retards dans l'exécution du programme de vaccination, les États de la région pourraient voir s'accroître les

risques liés à leur endettement et à leur accès au financement, ce qui compliquerait leurs choix eu égard à la marge de manœuvre politique dont ils disposent et, à terme, les exposerait au risque de défaut de paiement sur leur dette. D'ores et déjà, le ratio dette/PIB des différents pays révèle une situation plus grave et plus désastreuse, dans la mesure où le ratio dette/PIB de certains pays devrait dépasser 80 %. Ainsi, à moins que ne soient mises en œuvre des mesures pour freiner la progression de la dette, ces pays risquent une explosion de l'encours de la dette extérieure et des coûts liés au service de la dette. S'il n'est pas maîtrisé, le taux d'accumulation de la dette pourrait constituer une importante source d'instabilité macroéconomique. Il faudra recourir à l'allègement de la dette pour lutter contre la pandémie de Covid-19 tout en préservant la stabilité macroéconomique.

La plupart des économies de la région disposent d'une faible marge de manœuvre dans la mise en place d'une politique budgétaire pour faire face à la Covid-19, notamment en raison de l'impact des mesures de confinement sur les sources de revenus traditionnelles, à un moment où la pression à dépenser et à protéger les vies est incontournable. Les créanciers devront peut-être envisager le recours aux dons pour soutenir les groupes vulnérables, les systèmes de santé, les moyens de subsistance et les entreprises locales.

La nécessité pour les créanciers de mettre en œuvre le « gel de la dette » demandé par le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et les États africains, s'imposera à court terme ; mais il faudra une approche plus globale d'allègement de la dette après la Covid-19 afin de permettre à la plupart des économies de la région de se remettre complètement des effets de cette pandémie. Il conviendra de répondre à la crainte que l'accès aux mesures d'allègement bilatérales n'entraîne une dégradation des notes de crédit des pays et ne compromette leur accès futur aux marchés des capitaux, ainsi qu'aux préoccupations relatives aux obligations de la dette commerciale.

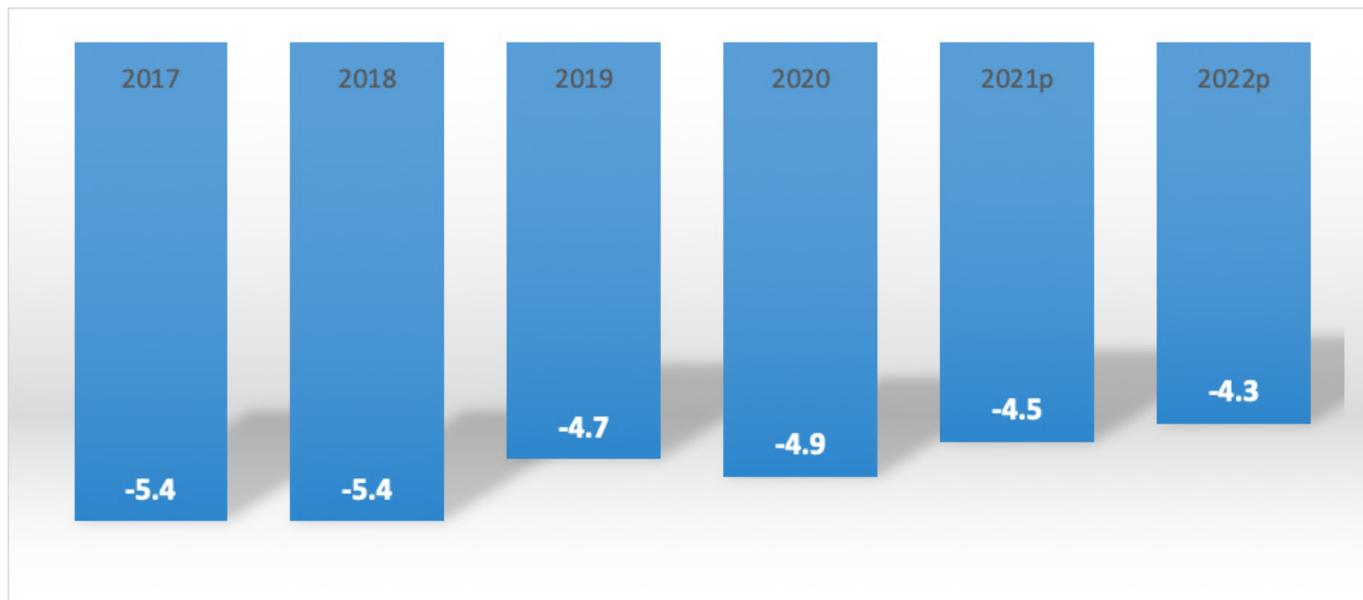
Compte courant extérieur, dons compris

Le compte courant extérieur de la région COMESA, dons compris, en pourcentage du PIB, s'est détérioré de 0,2 point de pourcentage pour atteindre une moyenne de -4,9 % en 2020 par rapport à 2019. La dégradation du déficit du compte courant extérieur dans la plupart des pays de la région est due aux habituels déséquilibres commerciaux persistants dus à l'effet conjugué de la baisse de la demande d'exportation et de la relative inélasticité de la facture des importations, et dans certains cas au décaissement tardif des flux d'aide extérieure dont pâtissent la plupart des pays de la région COMESA. Le résultat enregistré pour l'année considérée est principalement dû aux effets de la pandémie de Covid-19. Les perturbations du commerce intérieur et régional et des chaînes de valeur occasionnées par les mesures de confinement, ainsi que les perturbations similaires observées au niveau mondial, ont gravement affecté les échanges commerciaux de la plupart des pays.

Le compte courant extérieur, dons compris, devrait s'améliorer pour atteindre -4,5 % du PIB en 2021, puis -4,3 % du PIB en 2022 (graphique 5). Cette amélioration est due à l'augmentation des exportations avec le raffermissement de la demande mondiale, à la hausse des prix des produits de base pour les exportateurs de produits de base et à la reprise des entrées de capitaux, en particulier celle des envois de fonds.

À l'avenir, la crise de la Covid-19 bouleversera probablement les chaînes de valeur mondiales, ce qui ne manquera pas d'entraîner des défis mais aussi des opportunités pour la région COMESA, et l'Afrique en général. Le renforcement des chaînes de valeur continentales devrait être une priorité compte tenu de l'incertitude qui caractérise l'environnement économique mondial. À mesure que le secteur privé progresse dans sa transition numérique, il est important que le continent investisse dans l'amélioration des infrastructures de télécommunications essentielles, notamment la fibre optique et l'Internet à haut débit, ainsi que dans l'achèvement du programme de réforme de la régulation (commerce électronique) en vue de favoriser la transition numérique. Ces efforts seront essentiels pour faire émerger et développer les chaînes de valeur du 21^e siècle dans la région. À moyen et long terme, la mise en œuvre effective du programme d'intégration régionale des communautés économiques régionales (CER) et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sera essentielle pour renforcer les réseaux de production et les échanges régionaux, réduire la vulnérabilité du continent aux chocs extérieurs et, par conséquent, améliorer les soldes des comptes courants extérieurs.

Graphique 5 : Compte courant extérieur moyen du COMESA (dons compris, en % du PIB)

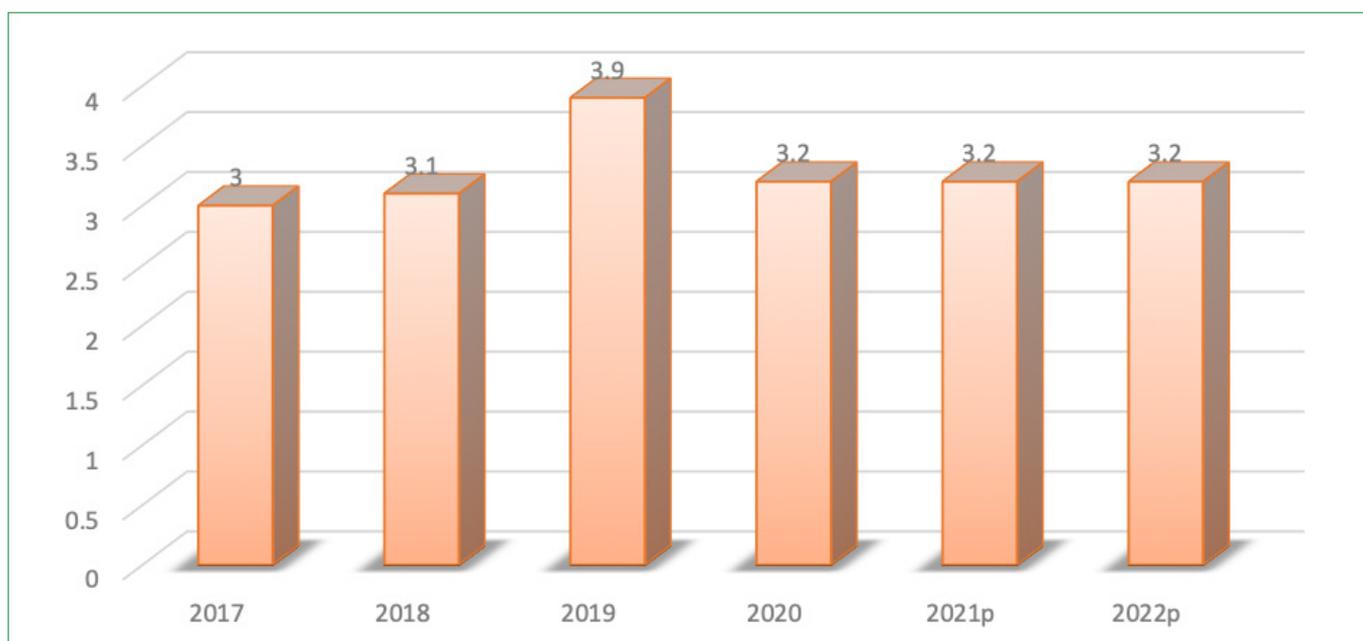


Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, avril 2021

Accumulation de réserves

La couverture des réserves extérieures de la région COMESA s'est établie en moyenne à 3,2 mois d'importations de biens et de services, contre 3,9 mois en 2019. La baisse des réserves extérieures en mois d'importations de biens et de services au cours de l'année considérée témoigne de la pression considérable qui s'exerce sur les devises étrangères pour financer l'importation d'équipements de santé et de médicaments contre la Covid-19, réduire les perturbations liées à la volatilité des taux de change et soutenir les importations de produits alimentaires pour les économies de la région souffrant de déficit alimentaire. Bien que faible, la moyenne de trois mois de couverture des réserves pour les importations futures de biens et services au cours des quatre dernières années témoigne de politiques monétaires et de taux de change prudentes. Pour les années 2021 et 2022, la position moyenne des réserves extérieures de la région devrait osciller autour de la moyenne historique de 3,2 mois d'importations de biens et services (graphique 6).

Graphique 6 : Réserves moyennes du COMESA (mois de couverture des importations de biens et de services)



Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, avril 2021

Perspectives à moyen terme et recommandations pour donner une chance au changement

- a) Le défi immédiat pour la plupart des pays de la région sera d'arrêter la pandémie de Covid-19, car la région est encore aux prises avec l'urgence sanitaire et économique engendrée par ladite pandémie. Par conséquent, la priorité reste de sauver des vies, ce qui implique des dépenses supplémentaires pour renforcer les systèmes de santé locaux et les efforts d'endiguement de l'épidémie, et pour s'assurer que sont en place les conditions logistiques et administratives préalables au déploiement d'un vaccin.
- b) Les États membres doivent faire tout leur possible en vue de faciliter une relance rapide de leurs économies. Les mesures de relance budgétaire à court terme doivent être poursuivies, en ciblant la santé publique, la réponse aux crises et le soutien aux revenus des plus vulnérables.
- c) Afin de maîtriser les niveaux d'endettement inquiétants, les États membres devront se ménager une marge de manœuvre budgétaire plus importante, en mobilisant les recettes intérieures, en fixant des priorités et en réalisant des gains d'efficacité dans les dépenses. Au-delà de ces mesures en matière de recettes et de dépenses, les États doivent exploiter au mieux les marges de manœuvre budgétaires en améliorant leurs cadres de gestion des finances publiques en vue de trouver un équilibre crédible entre le besoin de soutien à court terme et l'assainissement à moyen terme.
- d) À moyen terme, la transformation structurelle et la diversification des différentes économies de la région seront cruciales. La Covid-19 a clairement démontré que malgré la désorganisation des circuits commerciaux, les industriels locaux ont su se montrer à la hauteur. Il est donc impératif de soutenir les industries naissantes de fabrication de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales après la crise de la Covid-19.
- e) S'appuyer sur la ZLECAf pour renforcer la valeur ajoutée et la croissance du secteur industriel et donner plus de place à la numérisation pour qu'elle continue à jouer un rôle important dans les économies de la région.

Risques liés aux perspectives

Les risques posés par la pandémie de Covid-19 revêtent un caractère exceptionnel. Il s'agit d'une crise sans précédent dont l'impact sur l'économie mondiale est dévastateur et encore très incertain. Le véritable défi pour les politiques consiste à évaluer correctement les compromis entre les priorités à court, moyen et long terme. Différentes interventions des pouvoirs publics seront nécessaires lorsque les économies entreront dans les phases successives de la riposte à la crise : survivre à l'épidémie (veiller à ce que des ressources adéquates soient consacrées aux besoins fondamentaux tels que les médicaments et la nourriture, et garantir la santé physique et mentale des personnes, ainsi que leur sécurité) ; assurer le retour à la normale (aider les personnes et les entreprises à reprendre leurs activités et à réparer les dommages subis pendant la pandémie) ; et se recentrer sur le long terme (réorienter les ressources et l'attention vers le développement à long terme). L'absence d'une politique adéquate dans l'une de ces phases ferait peser de graves risques sur les économies des pays membres du COMESA.

Références bibliographiques :

1. *Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne (avril 2021)*
2. *Perspectives économiques régionales du FMI pour le Moyen-Orient et l'Asie centrale (avril 2021)*
3. *Rapports par pays des services sur les Consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI*
4. *Perspectives économiques en Afrique de la BAD (mars 2021)*



CHAPITRE II

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET D'INTÉGRATION RÉGIONALES DU COMESA

Intégration du marché

Performance du commerce mondial du COMESA

En valeur nominale, les exportations du COMESA ont diminué de 13 %, passant de 128 milliards USD en 2018 à 112 milliards USD en 2019. Cette performance était attribuable à une baisse des exportations de combustibles, de produits manufacturés et de minerais et métaux entre 2018 et 2019. En valeur, les exportations de pétrole brut et d'huiles moyennes et légères ont diminué de 60 %, passant de 31 milliards USD en 2018 à 21 milliards USD en 2019. Les prix du pétrole ont augmenté entre janvier et juillet, puis ont chuté pendant les mois d'août à novembre, avant de remonter en décembre 2019. En moyenne, cette tendance a conduit à la baisse observée de 26 % des exportations de combustibles de la région en 2019 pour les pays exportateurs de combustibles tels que l'Égypte, la Libye et le Soudan.

L'année 2019 a également connu une baisse des exportations de produits manufacturés. Parmi les pays exportateurs, le principal contributeur à cette baisse a été la République démocratique du Congo –RDC-- qui a enregistré une baisse de 60 % des exportations d'hydroxyde de cobalt en 2019 par rapport à 2018. Les minerais et métaux sont un autre secteur qui a enregistré des baisses des exportations. Cela a été principalement attribué aux bas prix du cuivre et du zinc en 2019, et cette baisse a principalement affecté les pays exportateurs tels que la RDC, la Zambie, l'Érythrée et Madagascar. La tendance du commerce mondial du COMESA pour la période 2011- 2019 est présentée au tableau 1.

Tableau 1 : Commerce mondial du COMESA pour la période 2011-2019, millions USD

Flux/Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des exportations	113 539	142 429	133 927	102 281	90 441	87 152	107 255	128 270	112 134
Importations	169 337	196 161	200 590	209 618	202 638	186 841	181 525	210 895	211 975
Commerce total	282 876	338 590	334 517	311 899	293 078	273 992	288 780	339 165	324 109
Balance commerciale	-55 797	-53 732	-66 664	-107 336	-112 197	-99 689	-74 270	-82 625	-99 841

Les importations du COMESA ont enregistré une augmentation marginale de 0,5 %, passant de 211 milliards USD en 2018 à 212 milliards USD en 2019.

Tableau 2 : Commerce mondial du COMESA par pays pour la période 2017-2019, millions USD

Année	2017		2018		2019		Variation en % (2018-2019)	
	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports
Burundi	116,7	605,5	125,4	792,6	142,9	888,6	14,0	12,1
Djibouti	438,0	1 585,9	971,6	1 569,1	301,3	1 224,0	-69,0	-22,0
Égypte	25 159,7	57 941,1	27 759,4	72 478,4	29 168,9	71 404,7	5,1	-1,5
Érythrée	392,9	447,1	463,3	529,9	110,1	235,5	-76,2	-55,6
Eswatini	1 800,4	1 617,1	1 851,2	1 865,4	2 001,2	1 838,4	8,1	-1,4
Éthiopie	2 284,1	15 733,0	1 544,0	14 909,2	2 144,9	15 806,8	38,9	6,0
Kenya	5 745,7	16 680,5	6 050,4	17 374,8	5 843,7	17 473,3	-3,4	0,6
Libye	17 437,3	9 904,8	27 745,2	16 010,8	16 887,4	10 821,4	-39,1	-32,4
Madagascar	2 125,1	3 593,1	2 355,8	3 660,8	1 934,2	3 559,7	-17,9	-2,8
Malawi	845,1	2 566,8	840,9	2 704,6	896,3	2 884,1	6,6	6,6
Maurice	2 176,8	5 439,6	1 964,1	5 589,4	1 901,9	5 668,1	-3,2	1,4

Année	2017		2018		2019		Variation en % (2018-2019)	
	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports	Total exports	Imports
Ouganda	3 629,0	6 500,1	2 799,3	7 779,8	3 553,9	8 739,1	27,0	12,3
RDC	11 750,9	5 439,1	18 990,6	7 410,3	13 134,9	8 626,0	-30,8	16,4
Rwanda	968,2	2 616,2	1 085,4	2 626,4	1 177,2	3 142,1	8,5	19,6
Seychelles	591,6	1 348,6	978,7	1 668,5	824,3	1 438,2	-15,8	-13,8
Somalie	302,3	3 413,6	442,2	4 544,2	72,7	1 874,7	-83,6	-58,7
Soudan	5 645,2	11 919,4	3 619,3	10 483,7	4 111,0	10 243,7	13,6	-2,3
Tunisie	14 317,8	20 803,6	15 564,7	22 714,2	16 561,9	33 876,0	6,4	49,1
Union des Comores	37,5	221,5	46,0	208,9	49,0	203,6	6,5	-2,5
Zambie	8 006,8	7 983,3	9 034,7	9 465,9	7 047,2	7 225,0	-22,0	-23,7
Zimbabwe	3 483,6	5 165,1	4 037,9	6 508,4	4 269,0	4 801,6	5,7	-26,2
Total	103 771,1	176 360,0	128 270,0	210 895,3	112 133,9	211 974,6	-12,6	0,5

Source : Bases de données COMStat et UN COMTRADE

Commerce du COMESA avec les marchés extérieurs

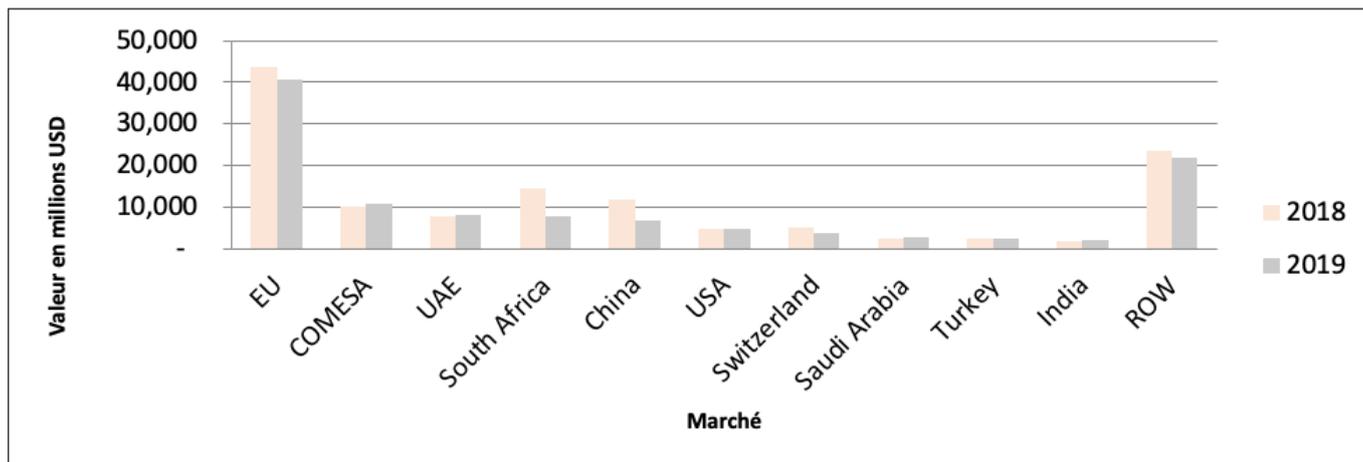
En valeur nominale, les exportations du COMESA vers l'UE ont diminué, passant de 43,6 milliards USD en 2018 à 40,7 milliards USD en 2019. Les principaux produits d'exportation du COMESA vers l'UE étaient le pétrole brut, le pétrole raffiné, le gaz naturel et les conducteurs électriques, principalement exportés par la Libye, l'Égypte et la Tunisie. Les exportations intra-COMESA se classaient au deuxième rang ; elles ont augmenté de 8 % en 2019 par rapport à 2018.

En valeur nominale, les exportations vers les Émirats arabes unis, troisième marché d'exportation du COMESA, ont augmenté, passant de 7,97 milliards USD en 2018 à 8,26 milliards USD en 2019. Parmi les produits qui ont contribué à cette augmentation figurent l'or, les préparations à base d'huiles moyennes et légères, le cuivre, les articles de bijouterie, les graines de sésame, les diamants industriels, la farine et les granulés de luzerne, les minerais et concentrés d'étain et le gaz naturel dont la valeur d'exportation combinée est passée de 4,7 milliards USD en 2018 à 6,5 milliards USD en 2019.

Les exportations vers l'Afrique du sud ont chuté de 14,4 milliards USD en 2018 à 7,8 milliards USD en 2019. Par conséquent, l'Afrique du sud en tant qu'un des principaux marchés d'exportation est passée de la deuxième place en 2018 à la quatrième en 2019. Cette tendance s'explique par les baisses enregistrées dans les exportations d'oxydes et d'hydroxydes de cobalt, de cuivre, d'or, de tabac et de coton. La valeur combinée des exportations de ces produits a baissé, de 11,5 milliards USD en 2018 à 4,8 milliards USD en 2019.

La Chine a été classée cinquième marché d'exportation de la région. Les exportations vers la Chine ont chuté à 6,7 milliards USD en 2019, contre 11,8 milliards USD en 2018. Les principaux produits qui n'ont pas suivi cette tendance sont le pétrole brut, les oxydes et hydroxydes de cobalt, les minerais et concentrés de cobalt, les minerais et concentrés de cuivre et le tabac, soit 21 % du total des exportations vers la Chine. Les exportations du COMESA vers d'autres marchés tels que la Suisse (principalement le cuivre et les combustibles) ont diminué en 2019. Les principaux marchés d'exportation du COMESA pour la période 2018-2019 sont présentés au graphique 7 ci-dessous.

Graphique 7 : Principaux marchés d'exportation du COMESA, 2018-2019



Légende :

- EU: Union européenne
- UAE: Émirats arabes unis
- South Africa: Afrique du sud
- USA: États-Unis
- Switzerland: Suisse
- Saudi Arabia: Arabie saoudite
- Turkey: Turquie
- India: Inde
- ROW: Reste du monde

L'Union européenne a conservé la plus grande part de marché des exportations du COMESA, passant de 34 % l'année précédente à 36 %. La part de marché des exportations intra-COMESA classée au deuxième rang, a également enregistré une augmentation de 2 points de pourcentage, passant de 8 % en 2018 à 10 % en 2019.

Le marché d'exportation des Émirats arabes unis est passé au troisième rang et sa part a augmenté de 6 % en 2018 à 7 % en 2019. La part de marché de l'Afrique du sud a considérablement diminué de 4 points de pourcentage, passant de 11 % à 7 % entre 2018 et 2019. La part de marché de la Chine a diminué de 3 points de pourcentage, passant de 9 % en 2018 à 6 % en 2019. Les États-Unis, l'Arabie saoudite, la Turquie et l'Inde ont maintenu leurs parts de marché, tandis que la Suisse a perdu un point de pourcentage.

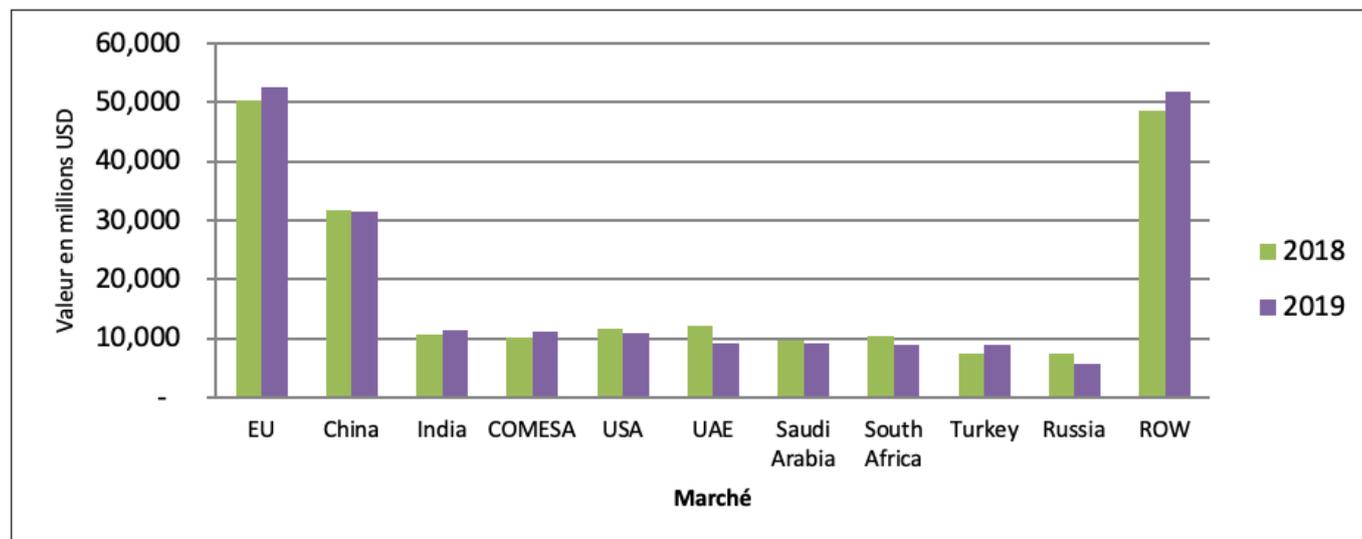
Tableau 3 : Parts des principaux marchés d'exportation du COMESA, 2018 et 2019

Marché d'exportation	Part de marché 2018	Part de marché 2019
Union européenne	34	36
COMESA	8	10
Émirats arabes unis	6	7
Afrique du sud	11	7
Chine	9	6
États-Unis	4	4
Suisse	4	3
Arabie saoudite	2	2
Turquie	2	2
Inde	2	2
RDM	18	19
Total	100	100

Source : Base de données COMStat

Du côté des importations, la structure des échanges est restée la même pour les principales sources d'importations dans la région COMESA. La valeur des importations du COMESA en provenance de l'UE a augmenté, passant de 50 milliards USD en 2018 à 53 milliards USD en 2019. Les importations en provenance de la Chine ont légèrement diminué, passant de 31,9 milliards USD en 2018 à 31,6 milliards USD en 2019. Les importations du COMESA en provenance de l'Inde ont augmenté de 10,8 milliards USD à 11,4 milliards USD entre 2018 et 2019. Les importations intra-COMESA ont augmenté de 10,3 milliards USD en 2018 à 11,2 milliards USD en 2019, comme le montre le graphique 8.

Graphique 8 : Principaux marchés d'importation du COMESA 2018-2019



Légende :

- EU: Union européenne
- India: Inde
- USA: États-Unis
- UAE: Émirats arabes unis
- Saudi Arabia: Arabie saoudite
- South Africa: Afrique du sud
- Turkey: Turquie
- Russia: Russie
- ROW: Reste du monde

L'examen des principaux marchés sources de la région COMESA révèle que la part de marché des importations en provenance de l'UE a augmenté de 1 point de pourcentage, passant de 24 % en 2018 à 25 % en 2019. Les parts de marché de l'Inde et du COMESA sont restées les mêmes, tandis que celles des importations en provenance des États-Unis, des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite et de l'Afrique du sud ont diminué.

Tableau 4 : Parts des principaux marchés d'importation du COMESA, 2018 et 2019

Marché d'importation	Part de marché 2018	Part de marché 2019
Union européenne	24	25
Chine	15	15
Inde	5	5
COMESA	5	5
États-Unis	6	5
Émirats arabes unis	6	4
Arabie saoudite	5	4
Afrique du sud	5	4
Turquie	4	4
Russie	4	3
RDM	23	24
Total	100	100

Source : Base de données COMStat

Les tableaux 5 et 6 mettent en évidence les principaux marchés d'exportation et d'importation pour la région COMESA, par État membre, en 2019.

Tableau 5 : Principaux marchés d'exportation pour les États membres du COMESA, en 2019, millions USD

Marché >>	Chine	COMESA	UE	Inde	Arabie saoudite	RSA	Suisse	Turquie	EAU	États-Unis	RDM	Total
Burundi	5,6	37,9	17,5	0,3		0,1	10,3	0,4	46,9	2,0	21,9	142,9
Djibouti	0,8	12,4	15,7	0,0	71,4				1,8	2,3	196,8	301,3
Égypte	544,7	2 861,4	8 906,2	1 425,1	1 715,1	83,4	22,3	1 677,8	2 061,2	1 820,7	8 050,8	29 168,9
Érythrée		1,2	3,8	0,0			0,1			0,1	104,9	110,1
Eswatini	0,3	227,8	115,2	0,1	1,0	1 332,6	0,8	0,0	1,0	22,3	300,4	2 001,2
Éthiopie	89,9	460,5	434,1	107,6	171,6	6,7	1,5	36,3	121,8	141,5	573,4	2 144,9
Kenya	148,7	1 595,5	1 309,7	53,1	87,5	32,5	23,6	13,1	379,8	509,4	1 690,7	5 843,7
Libye		244,8	13 666,8	73,0			262,2	435,2		1 415,2	790,3	16 887,4
Madagascar	168,1	79,5	544,1	72,5	1,0	22,2	12,2	8,9	97,2	359,7	568,9	1 934,2
Malawi	35,0	205,8	284,5	14,6	1,4	59,9	28,3	3,2	24,8	49,1	189,8	896,3
Maurice	32,5	238,8	818,6	24,0	0,7	198,3	25,1	1,9	6,7	204,9	350,4	1 901,9
Ouganda	9,5	600,9	951,2	13,9	3,3	50,2	73,3	121,6	1 397,0	13,7	319,4	3 553,9
RDC	3 533,7	917,9	780,9	33,9	0,1	3 595,3	121,4	0,4	884,8	8,1	3 258,4	13 134,9
Rwanda	10,9	626,7	79,1	6,6	0,3	1,3	52,8	1,2	262,9	16,2	119,3	1 177,2
Seychelles	2,7	20,6	299,7	1,6		2,5	0,1	1,8	302,4	5,0	187,9	824,3
Somalie		6,3	6,1	19,6			0,0	6,3		1,0	33,4	72,7
Soudan	567,3	520,0	142,6	132,4	554,7	0,0	0,0	88,1	1 717,1	7,8	380,8	4 111,0
Tunisie	57,6	848,5	12 087,8	159,9	55,6	14,0	96,7	147,6	72,9	295,1	2 726,2	16 561,9
Union des Comores	0,0	5,3	19,3	9,2	0,0	0,1		0,0	2,7	0,5	11,3	48,3
Zambie	1 502,7	1 234,1	147,6	54,6	0,2	295,7	2 905,4	0,0	47,6	5,0	854,2	7 047,2
Zimbabwe	3,2	128,4	71,0	0,1	1,2	2 094,1	0,0	0,0	832,9	2,4	1 135,5	4 269,0
Total	6 713,3	10 874,4	40 701,4	2 202,2	2 665,2	7 789,0	3 636,0	2 543,8	8 261,4	4 881,9	21 864,7	112 133,3

Source : Base de données COMStat

Tableau 6 : Principaux marchés d'importation pour les États membres du COMESA, 2019, en millions USD

Marché >>	Chine	COMESA	UE	Inde	Arabie saoudite	RSA	Suisse	Turquie	EAU	États-Unis	RDM	Total
Burundi	136,2	156,3	126,4	69,9	134,5	20,6	1,4	7,2	61,3	14,5	160,4	888,6
Djibouti	214,0	107,8	177,8	9,7	76,7	0,2	0,0	25,7	99,2	235,8	277,0	1 224,0
Égypte	10 758,5	1 044,8	19 471,1	2 610,3	5 156,8	90,5	646,0	3 533,1	1 734,9	4 636,1	21 722,5	71 404,7
Érythrée		130,3	63,2	6,4			0,7	15,3		15,9	3,8	235,5
Eswatini	131,2	18,9	87,0	38,0	0,1	1 342,7	7,8	10,9	25,6	27,7	148,5	1 838,4
Éthiopie	4 396,2	397,7	2 194,4	1 381,9	460,8	196,4	70,4	704,2	458,3	880,9	4 665,5	15 806,8
Kenya	3 637,2	1 180,4	2 265,7	1 742,6	1 249,0	710,9	76,7	194,8	1 641,0	607,5	4 167,5	17 473,3
Libye		1 628,2	4 607,4	219,3			133,1	2 276,6		481,9	1 474,9	10 821,4
Madagascar	733,9	162,9	794,9	286,3	45,9	125,2	7,1	87,2	406,8	31,3	878,3	3 559,7
Malawi	531,1	192,2	407,9	251,7	28,2	482,1	19,6	8,0	273,7	38,4	651,2	2 884,1
Maurice	944,1	230,6	1 338,0	792,2	37,0	459,4	42,9	90,2	406,5	114,4	1 212,7	5 668,1
Ouganda	1 773,4	1 045,6	740,0	902,1	429,0	398,7	39,5	102,7	841,9	171,9	2 294,1	8 739,1
RDC	2 029,5	544,1	1 162,4	356,6	116,3	908,3	33,4	73,3	246,5	2 098,1	1 057,7	8 626,0
Rwanda	654,7	389,9	354,3	300,8	126,1	97,1	109,5	73,6	250,3	50,9	735,0	3 142,1
Seychelles	67,4	53,7	332,4	63,5	2,7	74,5	7,4	13,8	318,8	22,6	481,4	1 438,2
Somalie		516,7	137,9	676,1			0,7	282,2		120,2	140,9	1 874,7
Soudan	1 950,3	785,4	1 038,6	805,2	931,9	19,9	37,3	316,5	1 521,2	77,6	2 759,7	10 243,7
Tunisie	2 190,1	1 661,1	16 111,4	354,1	393,8	7,4	229,6	1 138,0	158,6	1 105,6	10 526,4	33 876,0
Union des Comores	19,6	11,0	46,0	6,6	3,7	4,3	0,0	8,8	44,0	0,1	59,0	203,2
Zambie	1 021,1	699,8	682,9	352,2	31,0	2 223,0	24,0	28,4	740,4	186,5	1 235,7	7 225,0
Zimbabwe	411,9	283,9	289,7	141,5	0,5	1 856,1	14,9	7,0	76,5	46,5	1 673,1	4 801,6
Total	31 600,5	11 241,3	52 429,5	11 367,0	9 224,1	9 017,3	1 502,0	8 997,4	9 305,6	10 964,4	56 325,2	211 974,2

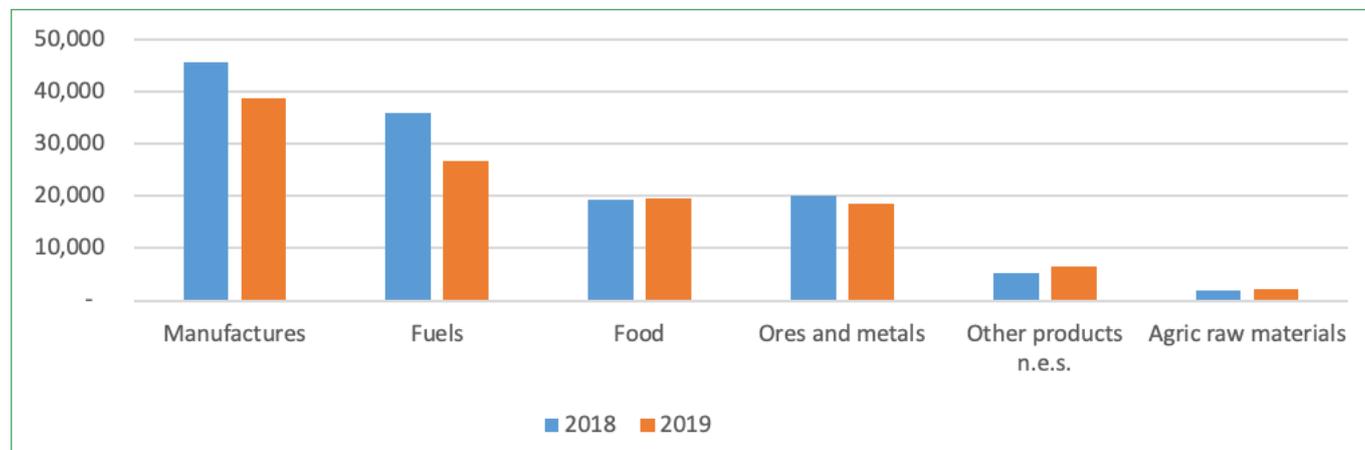
Source : Base de données COMStat

Commerce des marchandises par produit

Exportations

La performance des exportations du COMESA par secteur est mise en évidence dans le graphique 9.

Graphique 9 : Exportations du COMESA par secteur, en millions USD



Source : Base de données COMStat

Légende :

<i>Manufactures:</i>	Produits manufacturés
<i>Fuels:</i>	Combustibles
<i>Food:</i>	Denrées alimentaires
<i>Ores and metals:</i>	Minerais et métaux
<i>Other products n.e.s.:</i>	Autres produits n.d.a.
<i>Agric raw materials:</i>	Matières premières agricoles

Produits manufacturés

Les exportations de produits manufacturés de la région ont diminué de 15 %, passant de 46 milliards USD en 2018 à 39 milliards USD en 2019. Le secteur des produits manufacturés a occupé la première place des exportations de la région, avec 35 % des exportations totales du COMESA en 2019. Dans la même année, les principaux pays du COMESA exportateurs de ces produits manufacturés ont été la RDC, l'Ouganda et l'Égypte.

Combustibles

Les exportations de combustibles du COMESA ont enregistré une baisse de 26 %, passant de 36 milliards USD en 2018 à 27 milliards USD en 2019. Ce recul s'est expliqué par la baisse du prix moyen du baril de pétrole, lequel est passé de 68 USD en 2018 à 61 USD en 2019.

Les exportations de pétrole et d'huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, de préparations d'huiles brutes et légères et de gaz naturel de la Libye ont enregistré une baisse, passant de 24 milliards USD en 2018 à un peu plus de 14 milliards USD en 2019. Les exportations de pétrole de la Libye avaient pour principales destinations l'UE, les États-Unis, la Suisse et le COMESA. Les exportations de pétrole et d'huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux de l'Égypte ont diminué de 11 %, passant de 5,3 milliards USD en 2018 à 4,7 milliards USD en 2019, et avaient pour destination plusieurs marchés, principalement l'UE, l'Inde, le COMESA, les États-Unis et la Chine. Les exportations du Soudan pour le même produit ont enregistré une baisse sensible de 76 %, passant de 508 millions USD en 2018 à 122 millions USD en 2019. Les exportations de pétrole brut du Soudan avaient pour destination la Chine et le COMESA.

Parmi les pays du COMESA exportateurs de combustibles, la Tunisie a enregistré une augmentation de 103 %, passant de 527 millions USD en 2018 à 1,1 milliard USD en 2019. Ses exportations de combustibles avaient pour destination l'Union européenne.

Minerais et métaux

En valeur, les exportations de minerais et de métaux du COMESA ont diminué de 8 %, passant de 20 milliards USD en 2018 à 18 milliards USD en 2019. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des prix moyens du cuivre et du zinc au cours de la période considérée, les prix du cuivre passant de 6 530 USD/tm à 6 010 USD/tm, et ceux du zinc de 2 922 USD/tm à 2 550 USD/tm entre 2018 et 2019. Les pays qui ont contribué à cette performance sont la RDC, la Zambie, l'Érythrée et Madagascar. Parmi les principaux produits nationaux contributeurs à cette baisse figurent le cuivre non raffiné (Zambie, 569 millions USD), le cuivre raffiné et les minerais et concentrés de cuivre (RDC, 664 millions USD), les minerais et concentrés de zinc (Érythrée, 135 millions USD) et les mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt (Madagascar, 122 millions USD).

Denrées alimentaires

Les exportations de denrées alimentaires sont restées stables en 2019 par rapport à 2018. Les principales denrées exportées par la région en 2019 sont le thé, le tabac, les graines de sésame, le café, les oranges fraîches/séchées, la vanille, l'huile d'olive vierge, le sucre de canne brut, le thon et les ovins sur pied. Les principaux exportateurs de légumes et de fruits de la région en 2019 sont l'Égypte, le Kenya, l'Éthiopie et la Tunisie. Les exportations de légumes de l'Égypte ont légèrement augmenté de 6 %, passant de 2,8 milliards USD en 2018 à 2,9 milliards USD en 2019. Les exportations de légumes et de fruits de l'Éthiopie ont augmenté de 91 %, passant de 295 millions USD à 563 millions USD entre 2018 et 2019. Les exportations du Kenya pour les mêmes produits ont diminué de 7 %, passant de 593 millions USD à 554 millions USD au cours de la période considérée (voir le tableau 7 ci-dessous).

Tableau 7 : Principaux exportateurs de légumes et de fruits du COMESA, 2018 et 2019

N°	Exportateur	Valeur millions USD	Part de marché 2018	Exportateur	Valeur millions USD	Division CTCI	Part de marché 2019	Croissance 2018-2019
1	Égypte	2 755	60,7	Égypte	2 910	05	58,9	6
2	Éthiopie	295	6,5	Éthiopie	563	05	11,4	91
3	Kenya	593	13,1	Kenya	554	05	11,2	-7
4	Tunisie	421	9,3	Tunisie	470	05	9,5	12
5	Malawi	66	1,5	Malawi	70	05	1,4	6
6	Rwanda	16	0,4	Rwanda	69	05	1,4	331
7	Ouganda	117	2,6	Ouganda	67	05	1,4	-43
8	Eswatini	53	1,2	Eswatini	51	05	1,0	-4
9	Zimbabwe	46	1,0	Zimbabwe	49	05	1,0	9
10	Autres pays	177	3,9	Autres pays	132	05	2,7	-25
	Total	4 540	100,0	Total	4 936		100,0	9

Source : Base de données COMStat

Les exportations de tabac ont baissé de 4,5 % en 2019 par rapport à 2018. Le Zimbabwe, principal exportateur du COMESA, a enregistré une baisse de 8 % en valeur, tandis que le Malawi, deuxième exportateur de la région, a enregistré une augmentation marginale de 0,3 %. Les autres pays importants contributeurs à la baisse des exportations de tabac sont le Kenya, l'Égypte et la Zambie, respectivement de 7 %, 10 % et 33 %.

Tableau 8 : Principaux exportateurs de tabac et de produits du tabac du COMESA, 2017 et 2018

N°	Exportateur	Valeur millions USD	Part de marché 2018	Exportateur	Valeur millions USD	Division CTCI	Part de marché 2019	Croissance 2018-2019
1	Zimbabwe	893	48,7	Zimbabwe	818	12	46,7	-8,4
2	Malawi	492	26,8	Malawi	494	12	28,2	0,3
3	Kenya	140	7,6	Kenya	130	12	7,4	-7,0
4	Égypte	106	5,8	Égypte	96	12	5,5	-10,0
5	Zambie	105	5,7	Zambie	70	12	4,0	-33,3
6	Ouganda	31	1,7	Ouganda	59	12	3,4	88,6
7	Tunisie	46	2,5	Tunisie	57	12	3,3	23,6
8	Seychelles	10	0,5	Seychelles	19	12	1,1	89,6
9	Burundi	4	0,2	Burundi	4	12	0,2	-3,6
10	Autres pays	7	0,4	Autres pays	6	12	0,3	-20,8
	Total	1 834	100,0	Total	1 751		100,0	-4,5

Source : Base de données COMStat

Les exportations de café du COMESA en 2019 se présentent comme suit : Éthiopie (113 %), Kenya (-11 %), Rwanda (21%), Burundi (6 %) et Ouganda (-89 %).

En ce qui concerne les exportations de thé, les performances du COMESA en 2019 se présentent comme suit : Kenya (-19 %), Rwanda (16 %), Malawi (10,5 %), Burundi (-11,2 %), Zimbabwe (11 %), Égypte (12%) et Ouganda (-90 %).

Les principaux exportateurs de sucre de canne brut de la région COMESA en 2019 sont : Eswatini, Maurice, Malawi, Zambie et Zimbabwe. La valeur des exportations de sucre de canne d'Eswatini en 2019 est de 202 millions USD et les principales destinations de ce sucre sont l'Union européenne, l'Afrique du sud, le COMESA et les États-Unis.

Le commerce intra-COMESA

Exportations intra-COMESA

La valeur des exportations totales intra-COMESA a enregistré une augmentation de 8 %, passant de 10,1 milliards USD en 2018 à 10,9 milliards USD en 2019. Les exportations de combustibles figurent parmi les principaux contributeurs à cette croissance globale avec une augmentation de 60 %, passant de 831 millions USD en 2018 à 1,3 milliard USD en 2019. La demande accrue de combustibles dans la région a stimulé la croissance des exportations d'huiles et de préparations légères, de butanes, de combustibles liquéfiés, de pétrole brut, de préparations d'huiles moyennes et d'énergie électrique.

La valeur des exportations intra-COMESA de produits manufacturés a enregistré une hausse de 8 %, passant de 4,3 milliards USD en 2018 à 4,7 milliards USD en 2019. Les principaux produits d'exportation intrarégionale contributeurs à cette augmentation sont le ciment Portland, les oxydes et hydroxydes de cobalt, les carreaux céramiques, l'urée, la chaux vive, les serviettes, sacs et sachets hygiéniques ainsi que les mélanges de substances odoriférantes utilisés dans les industries agro-alimentaires. La valeur des exportations intra-COMESA de denrées alimentaires a enregistré une légère augmentation, passant de 3,696 milliards USD à 3,737 milliards USD entre 2018 et 2019.

Tableau 9 : Total des exportations intra-COMESA, par secteur, en millions USD

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation en % 2018 - 2019
Produits manufacturés	5 619,81	5 114,04	4 388,39	3 638,37	3 944,52	4 284,24	4 664,03	9
Denrées alimentaires	3 770,73	3 692,74	3 404,19	3 672,94	3 657,98	3 695,93	3 736,64	1
Combustibles	820,27	450,71	1 396,09	564,03	749,91	830,70	1 330,40	60
Minerais et métaux	1 741,86	1 358,76	1 391,19	773,98	810,77	1 156,30	998,95	-14
Matières premières agricoles	183,42	173,59	153,41	180,01	133,44	123,47	139,41	13
Autres produits n.d.a.	11,40	5,53	3,67	2,76	2,63	20,42	4,96	-76
Total	12 147,50	10 795,36	10 736,94	8 832,09	9 299,25	10 111,06	10 874,40	8

Source : Base de données COMStat

Les États membres dont la valeur des exportations totales intra-COMESA a augmenté en 2019 sont l'Égypte, l'Éthiopie, la Tunisie, la Libye, le Rwanda, le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe et Eswatini.

Tableau 10 : Total des exportations intra-COMESA par pays pour la période 2017-2019 (en millions USD)

Déclarant	2017	2018	2019	Variation en % 2018 -2019
Burundi	42,97	37,40	37,90	1,3
Djibouti	19,50	21,63	12,40	-42,7
Égypte	2 025,17	2 335,61	2 861,40	22,5
Érythrée	5,42	2,08	1,19	-42,6
Eswatini	203,74	206,53	227,77	10,3
Éthiopie	210,57	213,91	460,53	115,3
Kenya	1 640,38	1 602,60	1 595,53	-0,4
Libye	81,95	105,68	244,81	131,6
Madagascar	109,54	128,58	79,46	-38,2
Malawi	132,54	155,44	205,81	32,4
Maurice	251,36	231,07	238,75	3,3
Ouganda	1 042,25	781,12	600,93	-23,1
RDC	706,74	1 114,73	917,89	-17,7
Rwanda	466,94	488,36	626,68	28,3
Seychelles	16,75	24,55	20,65	-15,9
Somalie	2,01	11,91	6,29	-47,2
Soudan	815,29	708,18	520,04	-26,6
Tunisie	515,44	641,59	848,48	32,2
Union des Comores	3,38	1,04	5,30	407,7
Zambie	921,36	1 201,15	1 234,13	2,7
Zimbabwe	85,98	97,91	128,45	31,2
Total	9 299,25	10 111,06	10 874,40	7,5

Source : Base de données COMStat

Parts des exportations et des importations intra-COMESA

La part de marché d'exportation intra-COMESA de la valeur des exportations de l'Égypte a légèrement augmenté,

passant de 23 % en 2018 à 26 % en 2019. Le Kenya occupait la deuxième place avec une part de 15 %, la Zambie la troisième position avec 11 %, la RDC était au quatrième rang avec 8,4 % et en cinquième position, la Tunisie avec 7,8 %.

Du côté des importations, la Tunisie était la principale source d'importations avec une part de marché de 15 % en 2019, contre 5 % en 2018. Suivie de la Libye, du Kenya, de l'Ouganda, de l'Égypte et du Soudan avec des parts de marché d'importation intra-COMESA respectivement de 14,5 %, 10,5 %, 9,3 %, 9,29 % et 7 %.

Le tableau 11 présente les parts des exportations et des importations intra-COMESA par pays pour 2018 et 2019.

Tableau 11 : Commerce intra-COMESA pour 2018 et 2019, en millions USD et parts en pourcentage

Par valeur en 2019	Exportateur	Valeur 2018	Valeur 2019	Part en % 2018	Part en % 2019	Importateur	Valeur 2018	Valeur 2019	Part en % 2018	Part en % 2019
1	Égypte	2 335,61	2 861,40	23,10	26,31	Tunisie	503,76	1 661,07	4,91	14,78
2	Kenya	1 602,60	1 595,53	15,85	14,67	Libye	1 208,79	1 628,23	11,79	14,48
3	Zambie	1 201,15	1 234,13	11,88	11,35	Kenya	1 149,28	1 180,37	11,21	10,50
4	RDC	1 114,73	917,89	11,02	8,44	Ouganda	790,75	1 045,62	7,71	9,30
5	Tunisie	641,59	848,48	6,35	7,80	Égypte	942,51	1 044,83	9,19	9,29
6	Rwanda	488,36	626,68	4,83	5,76	Soudan	675,20	785,36	6,59	6,99
7	Ouganda	781,12	600,93	7,73	5,53	Zambie	1 779,93	699,77	17,36	6,23
8	Soudan	708,18	520,04	7,00	4,78	RDC	527,34	544,06	5,14	4,84
9	Éthiopie	213,91	460,53	2,12	4,23	Somalie	324,45	516,67	3,17	4,60
10	Libye	105,68	244,81	1,05	2,25	Éthiopie	393,38	397,75	3,84	3,54
11	Maurice	231,07	238,75	2,29	2,20	Rwanda	438,56	389,92	4,28	3,47
12	Eswatini	206,53	227,77	2,04	2,09	Zimbabwe	487,11	283,91	4,75	2,53
13	Malawi	155,44	205,81	1,54	1,89	Maurice	210,18	230,62	2,05	2,05
14	Zimbabwe	97,91	128,45	0,97	1,18	Malawi	194,49	192,23	1,90	1,71
15	Madagascar	128,58	79,46	1,27	0,73	Madagascar	104,83	162,92	1,02	1,45
16	Burundi	37,40	37,90	0,37	0,35	Burundi	165,74	156,32	1,62	1,39
17	Seychelles	24,55	20,65	0,24	0,19	Érythrée	125,87	130,29	1,23	1,16
18	Djibouti	21,63	12,40	0,21	0,11	Djibouti	125,89	107,77	1,23	0,96
19	Somalie	11,91	6,29	0,12	0,06	Seychelles	60,87	53,74	0,59	0,48
20	Union des Comores	1,04	5,30	0,01	0,05	Eswatini	28,38	18,92	0,28	0,17
21	Érythrée	2,08	1,19	0,02	0,01	Union des Comores	13,26	10,98	0,13	0,10
	Total	10 111,06	10 874,40	100,00	100,00	Total	10 250,58	11 241,34	100,00	100,00

Source : Base de données COMStat

Suivi des produits dynamiques dans les exportations intra-COMESA

L'analyse des produits les plus commercialisés au sein du COMESA en 2019 permet de comparer les classements en termes de valeur d'exportation. Les autres légumes, frais/réfrigérés, principaux produits dynamiques commercialisés en 2019, sont passés de la 24^e position qu'ils occupaient en 2018 à la 4^e place. Le cuivre raffiné a pris la 3^e place en 2019, par rapport au 14^e rang qu'il occupait l'année précédente. Les mélanges de ciment Portland sont passés de la 11^e position à la 7^e en 2019. Les médicaments classés 16^e en 2018 sont passés au 12^e rang en 2019.

Tableau 12 : Principaux produits d'exportation intra-COMESA et classements pour la période 2015-2019

N°	CTCI	Désignation de la CTCI	Valeurs 2019 (Millions USD)	C19	C18	C17	C16	C15
1	3346	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations n.d.a	1 031,1	1	1	1	2	1
2	2831	Minerais et concentrés de cuivre	500,7	2	2	2	1	2
3	68212	Cuivre affiné	308,2	3	14	90	511	8
4	05459	Autres légumes, frais/réfrigérés	279,3	4	24	345	293	133
5	07414	Autres thés noirs (fermentés) et autres thés partiellement fermentés, même aromatisés	278,5	5	3	3	3	5
6	06111	Sucre de canne brut, à l'état solide, sans ajout d'aromatisants ou de colorants	276,7	6	8	6	6	14
7	66122	Ciment Portland	270,0	7	11	9	8	7
8	55141	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques)	173,7	8	9	13	17	17
9	0461	Farine de blé / de méteil	151,4	9	10	14	12	18
10	52232	Acide sulfurique; oleum	150,3	10	7	25	46	35
11	2225	Graines de sésame (Sesamum)	127,1	11	4	23	21	11
12	54293	Médicaments, n.d.a., présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	126,6	12	16	12	9	12
13	0019	Animaux vivants, n.d.a.	122,2	13	5	4	5	6
14	84512	Vêtements et accessoires vestimentaires pour bébés, en bonneterie	114,9	14	19	15	16	15
15	89319	Articles pour le transport / emballage de marchandises, n.d.a.; bouchons, capuchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	113,7	15	15	19	18	16
16	55422	Produits de lavage / nettoyage tensioactifs, n.d.a., conditionnés pour la vente au détail	113,6	16	17	20	15	22
17	3425	Butanes, liquéfiés	112,3	17	113	194	80	282
18	1212	Tabac, entièrement / partiellement égrappé / dépouillé	105,9	18	27	26	22	28
19	05423	Haricots, autres que les fèves et féveroles, séchés, écosés, même décortiqués ou cassés	100,6	19	21	16	32	20
20	66245	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés, en céramique, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés	98,7	20	36	36	43	27

Source : Base de données COMStat

Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA

Les pays dont le commerce intrarégional a considérablement augmenté par rapport à l'ensemble de leurs échanges commerciaux en 2019 sont : l'Érythrée, la Somalie, le Rwanda et le Burundi. L'Érythrée a présenté le meilleur pourcentage de commerce intra-COMESA par rapport à son commerce mondial. Globalement, la part du commerce intra-COMESA par rapport à l'ensemble des échanges du COMESA a légèrement augmenté, passant de 6 % en 2018 à 7 % en 2019.

Tableau 13 : Commerce intra-COMESA en % du commerce mondial du COMESA par pays (2011-2019)

Déclarant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Burundi	19	19	31	18	18	24	19	22	19
Djibouti	13	4	6	2	4	4	7	6	8
Égypte	3	4	4	3	3	3	3	3	4
Érythrée	13	12	4	11	9	14	17	13	38
Eswatini	3	1	4	6	6	6	6	6	6
Éthiopie	7	4	6	5	2	2	3	4	5
Kenya	14	12	12	10	11	12	12	12	12
Libye	6	4	4	4	6	7	4	3	7
Madagascar	5	5	4	4	5	5	6	4	4
Malawi	14	15	10	17	13	13	10	10	11
Maurice	5	5	5	5	6	7	7	6	6
Ouganda	21	14	14	17	17	16	17	15	13
RDC	22	20	26	21	16	8	6	6	7
Rwanda	31	34	29	33	31	33	25	25	24
Seychelles	12	3	4	3	6	3	4	3	3
Somalie	24	13	26	24	22	2	8	7	27
Soudan	6	9	7	7	16	12	9	10	9
Tunisie	3	4	4	3	3	2	3	3	5
Union des Comores	5	13	12	11	2	8	4	6	6
Zambie	17	19	22	20	19	17	14	16	14
Zimbabwe	5	7	5	4	6	5	5	6	5
COMESA	7	7	8	7	7	6	6	6	7

Source : Base de données COMStat

Suivi du commerce du COMESA avec le reste de l'Afrique

Compte tenu de l'évolution de la ZLECAf, la présente section suit l'évolution du commerce entre le COMESA et le reste du continent africain. Les échanges du COMESA avec l'Afrique du sud occupent la première place dans le commerce de la région avec le reste de l'Afrique. À elles seules, les exportations vers l'Afrique du sud représentent 30,6 % des exportations intra-africaines du COMESA en 2019. Les exportations du COMESA vers l'Afrique du sud ont considérablement diminué, passant de 14,4 milliards USD en 2018 à 7,8 milliards USD en 2019. Les autres grands marchés d'exportation du COMESA en Afrique sont : la Tanzanie (8,8 %), l'Algérie (4 %), le Mozambique (3,9 %), le Maroc (3,4 %), le Soudan du sud (1,17 %) et le Nigeria (1,09 %). Parmi ces marchés, la valeur des exportations vers la Tanzanie a augmenté de 26 %, tandis que celle des exportations vers l'Algérie a enregistré une diminution de 26 % en 2019. Les autres pays dont la valeur des exportations en provenance de la région COMESA a enregistré une croissance remarquable en 2019 sont le Maroc, le Mozambique et le Nigeria, respectivement de 27 %, 43 % et 8 %.

Tableau 14 : Principaux marchés d'exportation intra-COMESA et du reste du continent africain 2017-2019

N°	Destination	Millions USD 2017	Destination	Millions USD 2018	Destination	Millions USD 2019	Part en % des exportations totales intra-COMESA et vers le reste de l'Afrique, 2019
	COMESA	9 299	COMESA	10 111	COMESA	10 874	42,78
1	Afrique du sud	10 963	Afrique du sud	14 398	Afrique du sud	7 789	30,64
2	Tanzanie	942	Tanzanie	1 769	Tanzanie	2 237	8,80
3	Algérie	875	Algérie	1 391	Algérie	1 023	4,02
4	Maroc	631	Maroc	784	Mozambique	994	3,91
5	Mozambique	496	Mozambique	603	Maroc	860	3,38
6	Soudan du sud	328	Nigeria	302	Soudan du sud	297	1,17
7	Nigeria	260	Soudan du sud	256	Nigeria	277	1,09
8	Ghana	146	Ghana	155	Côte d'Ivoire	122	0,48
9	Sénégal	136	Côte d'Ivoire	145	Sénégal	113	0,44
10	Côte d'Ivoire	98	Sénégal	95	Botswana	108	0,42
11	Togo	80	Angola	86	Ghana	95	0,37
12	Angola	68	Botswana	84	Namibie	81	0,32
13	Botswana	67	Namibie	69	Angola	80	0,32
14	Namibie	57	Cameroun	61	Cameroun	68	0,27
15	Cameroun	57	Mauritanie	40	Togo	64	0,25
16	Mauritanie	43	Burkina Faso	37	Mauritanie	43	0,17
17	Burkina Faso	35	Gabon	36	Gabon	40	0,16
18	Congo	35	Tchad	35	Burkina Faso	38	0,15
19	Gabon	32	Togo	30	Guinée	34	0,13
20	Autres pays	168	Autres pays	171	Autres pays	185	0,73
	Total Afrique moins COMESA	15 518	Total Afrique moins COMESA	20 547	Total Afrique moins COMESA	14 548	57,22
	Total Afrique plus COMESA	24 817	Total Afrique plus COMESA	30 658	Total Afrique plus COMESA	25 422	100,00

Source : Base de données COMStat

Les échanges avec l'Afrique du sud occupent également le premier rang des importations du COMESA en provenance du reste de l'Afrique. La valeur des importations de la région en provenance de l'Afrique du sud a diminué de 13 %, passant de 10 milliards USD en 2018 à 9 milliards USD en 2019. Les autres principaux marchés sources du COMESA en Afrique, en termes de part sont : l'Algérie (7,9 %), la Tanzanie (5,6 %), le Maroc (2,8 %), le Mozambique (1,3 %) et la Namibie (0,8 %). La valeur des importations en provenance de l'Algérie, de la Tanzanie, du Maroc et de la Namibie a augmenté respectivement de 46 %, 52 %, 7% et 11 %. Toutefois, la valeur des importations en provenance du Mozambique, du Burkina Faso et de la Gambie a baissé en 2019.

Tableau 15 : Principales sources d'importations du COMESA intrarégionales et dans le reste du continent africain 2017-2019

N°	Source	Millions USD 2017	Source	Millions USD 2018	Source	Millions USD 2019	Part en % importations totales intra-COMESA et en provenance du reste de l'Afrique, 2019
	COMESA	8 689	COMESA	10 251	COMESA	11 241	44,01
1	Afrique du sud	8 962	Afrique du sud	10 337	Afrique du sud	9 017	35,30
2	Algérie	1 164	Algérie	1 380	Algérie	2 010	7,87
3	Tanzanie	716	Tanzanie	964	Tanzanie	1 468	5,75
4	Maroc	713	Maroc	673	Maroc	722	2,83
5	Nigeria	473	Mozambique	398	Mozambique	323	1,27
6	Mozambique	407	Namibie	181	Namibie	200	0,78
7	Namibie	197	Nigeria	150	Burkina Faso	95	0,37
8	Angola	114	Botswana	89	Gambie	69	0,27
9	Botswana	63	Mali	58	Botswana	64	0,25
10	Ghana	37	Benin	41	Cameroun	58	0,23
11	Burkina Faso	28	Burkina Faso	40	Nigeria	40	0,16
12	Côte d'Ivoire	26	Ghana	34	Angola	35	0,14
13	Benin	24	Angola	31	Benin	34	0,13
14	Guinée	24	Guinée équatoriale	25	Cote d'Ivoire	34	0,13
15	Lesotho	14	Mauritanie	24	Ghana	31	0,12
16	Cameroun	10	Côte d'Ivoire	15	Mauritanie	15	0,06
17	Mali	10	Lesotho	11	Guinée	14	0,06
18	Niger	9	Gabon	11	Mali	13	0,05
19	Sénégal	9	Cameroun	9	Sénégal	11	0,04
20	Autres pays	46	Autres pays	46	Autres pays	48	0,19
	Total Afrique moins COMESA	13 045	Total Afrique moins COMESA	14 517	Total Afrique moins COMESA	14 301	55,99
	Total Afrique plus COMESA	21 734	Total Afrique plus COMESA	24 768	Total Afrique plus COMESA	25 542	100,00

Source : Base de données COMStat

Marché interne

État d'avancement de la participation des États membres dans la Zone de libre-échange du COMESA

Les États membres qui ne participent pas pleinement à la ZLE du COMESA sont l'Érythrée, Eswatini, l'Éthiopie, la RDC et la Somalie. L'Éthiopie a consenti des efforts notables pour adhérer à la ZLE, et elle est en train d'effectuer une transformation politique et économique visant à approfondir l'intégration économique au sein du COMESA et de l'OMC. Lors de la 41^e réunion du Conseil des ministres, cet État membre a réitéré son engagement à adhérer à la ZLE.

Le 15 décembre 2015, la RDC a publié dans son Journal officiel la loi n° 15/019 du 1^{er} décembre 2015 indiquant que le pays réduirait les tarifs des marchandises originaires du COMESA en trois phases de 40 % la première année, 30 % la deuxième année et 30 % la troisième année, rejoignant ainsi effectivement la ZLE. La législation indique que la réduction commencerait à la date de publication dudit Journal. Lors de la 40^e réunion du Conseil, la RDC a confirmé que les droits de douane pour les produits originaires du COMESA avaient été réduits à zéro pour cent, conformément au programme de réduction progressive sur trois ans. Cependant, le programme tarifaire attendait l'approbation du

gouvernement pour être mis en œuvre.

Par décision de la 28^e réunion du Conseil des ministres, Eswatini fait l'objet d'une dérogation à la libéralisation tarifaire du COMESA en raison de son appartenance à l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), dérogation liée à la mise en œuvre de la ZLE tripartite. La situation particulière d'Eswatini est reconnue à l'annexe III du Traité du COMESA sur le Protocole relatif à la situation unique d'Eswatini, du Lesotho et de la Namibie. Lors de la 41^e réunion du Conseil des ministres, Eswatini a informé l'assemblée qu'il avait achevé le processus de ratification de l'Accord de libre-échange tripartite et avait transmis une copie électronique de la ratification au Secrétaire général. Cependant, l'Accord de libre-échange tripartite nécessite 14 ratifications pour entrer en vigueur. Au total, 10 pays ont ratifié cet accord.

L'Érythrée offre une préférence tarifaire de 80 % aux produits originaires du COMESA sur une base de réciprocité depuis 1998. Conformément à la décision de la 35^e réunion du Conseil, le Secrétariat a aidé cet État membre à mener une étude qui a été validée par les parties prenantes nationales le 16 juin 2017, et la décision de l'Érythrée concernant sa participation à la ZLE est attendue.

Mise en œuvre des mesures de sauvegarde du sucre kényan

Au début de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange du COMESA en 2000, le Kenya a demandé et obtenu en 2002 une sauvegarde de son sucre car le secteur sucrier du pays n'était pas en mesure de concurrencer le sucre des autres États membres du COMESA. Par la Directive n° 1 de 2007, le Kenya devait entreprendre plusieurs activités en vue d'améliorer la compétitivité de son secteur sucrier. L'objectif principal de la sauvegarde était d'accorder aux producteurs de sucre kényans, à savoir les planteurs de canne à sucre et les opérateurs des sucreries, une protection pendant un certain temps. Au cours de cette période, les producteurs, en collaboration avec l'État et les autres parties prenantes concernées, devaient remédier aux contraintes contribuant à la non-compétitivité du secteur.

Malgré les efforts déployés, l'industrie sucrière du Kenya continue de faire face à des défis de production et à une pression concurrentielle de la part des pays exportateurs de ce produit. Par conséquent, lors de la 41^e réunion du Conseil des ministres, le Kenya a présenté les progrès de la mise en œuvre de la sauvegarde du sucre et a demandé et obtenu une extension de la sauvegarde de deux ans, de mars 2021 à février 2023.

Régime commercial simplifié --Récós

Le Récós a été lancé en 2010 en reconnaissance du fait que le commerce transfrontière constitue une composante importante du commerce dans la région. Le Récós est un régime commercial transfrontière pour les petits commerçants qui importent ou exportent des marchandises d'une valeur de 2 000 USD ou moins figurant sur la liste commune des produits éligibles négociée et convenue par deux pays voisins. Le Récós vise à formaliser le commerce transfrontière informel en mettant en place des instruments et des mécanismes adaptés aux besoins commerciaux des petits commerçants et décentralisés vers les zones frontalières où le commerce informel est généralisé en vue de faciliter leur accès aux petits commerçants.

Le Récós réduit les coûts pour les petits commerçants et augmente la vitesse de franchissement de la frontière grâce à l'utilisation d'un Document douanier simplifié (DDS) et des procédures de dédouanement simplifiées. Des Chargés de Bureau d'information commerciale --CBIC-- ont été déployés à certains postes-frontières afin d'aider les petits commerçants à obtenir des informations sur les procédures de franchissement des frontières et le remplissage des formulaires. Actuellement, huit États membres du COMESA mettent en œuvre le Récós : le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe. D'autres États membres, dont Djibouti, l'Éthiopie et le Soudan, sont en train d'adopter le Récós avec leurs pays voisins.

Le Secrétariat du COMESA a conçu le Programme de l'initiative en faveur du petit commerce transfrontière dans le cadre du cycle de financement du 11^e FED de l'UE, avec un financement de 15 millions d'euros qui se concentre sur le petit commerce transfrontière, y compris l'expansion et la révision de la mise en œuvre du Récós. L'accord de programme a été signé en mai 2018.

En outre, dans le cadre du Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs financé par la Banque mondiale, le COMESA est en train de travailler sur les modalités d'extension du Récós afin d'inclure le commerce des

services. Le projet cible certains groupes les plus vulnérables de la RDC et des régions frontalières des pays voisins, à savoir le Rwanda et l'Ouganda. Le projet soutient la paix et la stabilité régionales à travers des programmes visant à améliorer les moyens de subsistance dans les zones frontalières, à promouvoir le commerce transfrontière et à renforcer l'interdépendance économique.

Les obstacles non tarifaires --ONT-- dans la région COMESA

Le programme ONT du COMESA comprend le règlement du COMESA sur les obstacles non tarifaires, le mécanisme de notification en ligne, de suivi et d'élimination des ONT ainsi que les outils de notification et de suivi par texto. Le COMESA est en train de mettre en œuvre le règlement sur les ONT tel qu'adopté par la 33^e réunion du Conseil des ministres et l'édition révisée adoptée par la 41^e session dudit Conseil. Le règlement du COMESA sur les ONT fournit un cadre juridique pour l'établissement d'outils régionaux de notification, de suivi et d'élimination, des dispositions institutionnelles nationales et régionales pour la gestion du programme ONT, ainsi qu'un cadre juridique pour la résolution des ONT identifiés. Le Secrétariat a reçu un soutien au titre du 11^e FED pour mettre en œuvre des activités visant à soutenir l'identification, la résolution et le suivi des ONT. Les outils de notification des ONT comprennent le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne sur l'Internet disponible sur le site Internet www.tradebarriers.org, l'outil de notification et de suivi par texto (« SMS »), ainsi que l'utilisation d'autres méthodes (téléphone, téléphonie, courriel et utilisation de formulaires de déclaration).

Au total, en 2020 il a été signalé 46 ONT dans le système en ligne, et 30 d'entre eux ont été résolus. En outre, le Secrétariat a continué à renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre le règlement sur les ONT et le système de suivi et de notification en ligne, en facilitant la création formelle et la mise en œuvre opérationnelle des Comités nationaux de suivi (CNS), ainsi que la formation des points focaux des CNS et des ONT sur l'utilisation des systèmes en ligne pour signaler, traiter et résoudre les ONT. La 41^e réunion du Conseil des ministres a adopté le règlement révisé ainsi que la procédure de travail pour éliminer les ONT.

Négociations sur le commerce des services

Le secteur des services représente plus de 70 % de la production mondiale et 51,1 % de la population active. Les services offrent des opportunités de transformation structurelle et des intrants intermédiaires qui servent de catalyseurs pour améliorer l'efficacité, la productivité et la compétitivité dans tous les secteurs. De plus, les services sont importants pour attirer les investissements. Le COMESA a établi des priorités et négocié des calendriers d'engagements spécifiques dans quatre secteurs prioritaires des services de communication, finance, tourisme et transport. Les listes d'engagements spécifiques pour 11 États membres, à savoir ; le Burundi, Djibouti, l'Égypte, Eswatini, le Kenya, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, les Seychelles, le Soudan et la Zambie, ont été adoptées par le Conseil des ministres et publiées au Journal officiel en 2014.

En termes d'engagements spécifiques, la plupart des États membres ont libéralisé les trois modes de fourniture : Mode 1, Mode 2 et Mode 3 dans les quatre secteurs. Cependant, dans certains des secteurs, quelques États membres n'ont pas libéralisé les services transfrontières (mode 1) et la présence commerciale (mode 3) dans certains sous-secteurs des quatre secteurs, comme suit :

Services liés au tourisme et aux voyages - La plupart des États membres ont libéralisé les hôtels et restaurants, les agences de voyage, les voyagistes et les guides touristiques pour trois modes de fourniture : Mode 1, Mode 2 et Mode 3. Certaines des limitations à l'accès au marché dans le cadre d'une présence commerciale incluent l'exigence que la plupart des employés doivent être des ressortissants, l'examen des besoins économiques, les coentreprises, la formation des cadres locaux et les limitations de l'actionnariat étranger ; les limitations au traitement national incluent un investissement minimum et la formation des cadres locaux.

Services de transport - Le Burundi, le Malawi et l'Ouganda ont libéralisé les voies navigables intérieures. L'Ouganda a libéralisé les voies navigables intérieures, aériennes, routières et ferroviaires, tandis que le Malawi a libéralisé le transport par oléoduc pour les trois modes de fourniture en rapport avec l'accès au marché et le traitement national. La plupart des États membres n'ont pris aucun engagement concernant l'offre transfrontière et la présence commerciale pour certains des sous-secteurs des transports. Les limitations d'accès au marché dans le cadre d'une présence commerciale comprennent des limitations sur la participation étrangère, l'examen des besoins économiques, les

coentreprises, le pourcentage minimum des salaires et les traitements du total des salaires à verser aux nationaux, une exigence qu'un pourcentage de l'équipage doit être composé de nationaux, le président et la majorité des membres du conseil d'administration devant être des ressortissants et l'immatriculation locale des navires comme condition préalable pour battre le pavillon national dans le transport maritime.

Services de communication - La plupart des États membres ont libéralisé le sous-secteur des services de télécommunication selon les trois modes de fourniture. Maurice a libéralisé les services de courrier express pour les trois modes de fourniture. Les Seychelles ont libéralisé les services postaux et de courrier express tandis que l'Ouganda a libéralisé les services de courrier express pour les trois modes de fourniture, à l'exception de ceux réservés aux sociétés postales dans le cadre de l'accès au marché et du traitement national. Certaines des limitations à l'accès au marché dans le cadre d'une présence commerciale comprennent la limitation de la participation étrangère et l'acquisition d'entités locales existantes. Le traitement national n'est pas accordé au titre de la présence commerciale pour le repostage et les colis pesant un certain poids.

Services financiers - La plupart des États membres ont restreint l'assurance et les services liés à l'assurance pour la fourniture et la consommation transfrontières à l'étranger. La plupart des États membres ont libéralisé les services bancaires et autres services financiers pour les trois modes de fourniture dans le cadre de l'accès au marché et du traitement national. L'Égypte n'a toutefois pas libéralisé l'offre transfrontière et la consommation à l'étranger, tandis que les Seychelles n'ont pris aucun engagement sur l'offre transfrontière pour la plupart des sous-secteurs des services financiers. Le Malawi n'a pas libéralisé l'offre transfrontière et la consommation à l'étranger pour certains sous-secteurs des services.

Les limitations d'accès au marché sont principalement liées à la présence commerciale et comprennent les limitations à l'exercice des activités en tant que filiales, l'examen des besoins économiques, les limitations à la participation étrangère, la réassurance obligatoire auprès des compagnies de réassurance locales, l'obligation que les courtiers en assurance n'agissent que pour les assureurs agréés dans le pays, les limitations à l'exercice des activités dans les zones franches pour les succursales et agences étrangères et les activités limitées à certaines transactions et à la compensation des transactions interbancaires par l'intermédiaire de la banque centrale. Les limitations du traitement national comprennent l'exigence que la majorité des membres du conseil d'administration et le dirigeant principal soient des résidents ou des ressortissants, le pourcentage des revenus de l'entreprise à investir dans l'État membre, la formation des cadres locaux et les exigences de capital minimum.

Le deuxième cycle de négociations sur le commerce des services couvrant trois secteurs des services supplémentaires, à savoir les entreprises, la construction et les services connexes d'ingénierie et d'énergie, a commencé en 2019 et se poursuit.

Mise en œuvre des projets

11^e FED du COMESA --Programme de facilitation du commerce (PFC) et Initiative du petit commerce transfrontière (IPCTF)

L'enveloppe sous-régionale du COMESA sous le 11^e FED couvre des objectifs spécifiques et les résultats attendus mis en œuvre à travers le programme Commerce et Douanes. Elle dispose d'une allocation indicative de 85 millions d'euros répartis sur cinq ans pour aider le COMESA à mettre en œuvre ses priorités d'intégration régionale et couvre trois objectifs définis comme suit :

1. *Objectif 1* : 68 millions d'euros --réduction du coût du commerce transfrontière grâce à la suppression des obstacles internes conformément aux accords tripartites et comporte deux volets à mettre en œuvre comme suit :
 - L'Initiative du petit commerce transfrontière avec une allocation indicative de 15 millions d'euros comme indiqué, visait à augmenter les flux commerciaux transfrontières formels à petite échelle

dans la région COMESA/tripartite, conduisant à une collecte de recettes plus élevée pour l'État aux frontières et une sécurité accrue et des revenus plus élevés pour les petits commerçants transfrontières.

- Le Programme de facilitation du commerce, doté d'une allocation indicative de 53 millions d'euros, visait à accroître les flux commerciaux intrarégionaux de biens, de personnes et de services en réduisant les coûts/retards des importations/exportations aux postes-frontières spécifiques grâce à la réduction des ONT, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange numérique (ZLEN), l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des améliorations de la gestion coordonnée des frontières et la libéralisation du commerce des services, la libre circulation des personnes et la promotion du commerce.
2. *Objectif 2* : 10 millions d'euros --participation accrue du secteur privé aux chaînes de valeur régionales et mondiales, grâce à un climat d'investissement/des affaires amélioré et à une compétitivité et une capacité de production/d'innovation accrues.
 3. *Objectif 3* : 7 millions d'euros --renforcement des capacités du Secrétariat du COMESA et des États membres, y compris le secteur privé, à approfondir l'intégration régionale.

Programme de facilitation du commerce

La Zone de libre-échange numérique du COMESA --ZLEN

Le Secrétariat est en train de mettre en œuvre le plan d'action de la ZLEN qui a été adopté par le Conseil des ministres dans le but de fournir aux commerçants les outils numériques et l'infrastructure dont ils ont besoin pour améliorer le commerce intrarégional et mondial. La ZLE numérique a trois axes, à savoir le l'e-commerce, l'e-logistique et l'e-législation. Les composantes du plan d'action de la ZLEN ont été incluses pour être mises en œuvre dans le cadre du Programme de facilitation commerce du 11^e FED. Dans le cadre de l'exécution du plan d'action de la ZLE numérique du COMESA, le premier atelier s'est tenu les 18 et 19 janvier 2018 à Mahé, aux Seychelles, pour discuter du Certificat d'origine électronique (eCO) et d'autres instruments numériques. Le deuxième atelier s'est tenu du 10 au 12 juin 2019 à Lilongwe, au Malawi, et a discuté des progrès du Programme de facilitation du commerce dans le cadre du 11^e FED, des instruments numériques de la ZLE qui incluent l'eCO, l'automatisation des douanes, le guichet unique, et la voie à suivre pour mettre en œuvre les instruments de la ZLE numérique du COMESA.

Certificat d'origine électronique (eCO)

Dans le cadre du plan d'action de la ZLEN, il a été élaboré par le Secrétariat un système eCO et un règlement de mise en œuvre, qui ont ensuite été adoptés en 2019 par la 40^e réunion du Conseil des ministres. Le Secrétariat a obtenu les ressources nécessaires pour continuer à renforcer les capacités des États membres dans le pilotage et la mise en œuvre du système eCO. Jusqu'à présent, plus de 17 États membres ont indiqué qu'ils étaient prêts et 11 d'entre eux ont communiqué leurs points focaux. Les États membres, en particulier leurs autorités d'émission compétentes/désignées, les autorités douanières et les exportateurs ainsi que les importateurs, joueront un rôle important dans le succès de la mise en œuvre du système eCO.

Automatisation et site Internet des douanes

En termes de systèmes de gestion des douanes utilisés dans les États membres, 14 des 21 États membres utilisent le système Sydonia: le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, Eswatini, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, l'Union des Comores, la Zambie et le Zimbabwe, tandis que les autres États membres, à savoir : l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Maurice et la Tunisie, mettent en œuvre des systèmes de gestion douanière équivalents. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les États membres qui ont besoin d'aide pour migrer vers Sydonia World ou son équivalent de système avancé de gestion douanière.

En 2018, le Secrétariat a signé un accord de co-délégation avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour développer et mettre en œuvre le Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes (CRAAD) au Secrétariat, dans le but de fournir un soutien technique et financier durable aux États membres, et de normaliser et harmoniser les systèmes pour améliorer la connectivité et l'échange électronique des données entre les États membres.

En ce qui concerne les sites Internet des douanes, tous les États membres, à l'exception de l'Érythrée, disposent de sites nationaux pour la publication électronique des lois, des réglementations et des procédures douanières.

S'agissant de la mise en œuvre des Guichets uniques, actuellement, ils sont opérationnels ou en cours de développement dans 15 États membres : Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Malawi, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Dans le cadre du Programme de facilitation du commerce du 11^e FED, le Secrétariat s'emploie à mettre en œuvre le projet de guichet unique régional en vue d'harmoniser et normaliser l'échange de données commerciales et de rendre opérationnel la stratégie de guichet unique régional sur la base d'ensembles de données et de bonnes pratiques normalisés au niveau international.

Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

Le Secrétariat est en train de mettre en œuvre le Programme de facilitation du commerce du COMESA dans le cadre du 11^e FED en tant qu'approche régionale de la stratégie de facilitation du commerce pour aider les États membres à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et à améliorer la coopération douanière et la facilitation des échanges dans la région. Un appui technique a été fourni aux États membres, notamment le Burundi, l'Égypte, la RDC et le Zimbabwe, dans la conduite de leur auto-évaluation et de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de l'AFE. En outre, les États membres ont mis en place des comités nationaux de facilitation du commerce et sont soutenus pour mettre en œuvre des plans de travail élaborés. Le statut de la notification par les États membres de leurs catégories et de la ratification de l'AFE est indiqué dans le tableau 16.

Tableau 16 : Notification des Catégories A, B et C et ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges

Pays	Notifications effectuées Catégorie A	Notifications effectuées Catégorie B	Notifications effectuées Catégorie C	Ratification effectuée
1. Burundi	X	X	X	12.12.2019
2. Djibouti	X	X	X	05.03.2018
3. Égypte	X	X	X	24.06.2019
4. Eswatini	X	X	X	21.11.2016
5. Kenya	X	X	X	10.12.2015
6. Madagascar	X	X	X	20.06.2016
7. Malawi	X	X	X	12.07.2017
8. Maurice	X	X	X	05.03.2015
9. Ouganda	X	X	X	27.06.2018
10. RDC	X	-	-	-
11. Rwanda	X	X	X	22.02.2017
12. Seychelles	X	X	X	11.01.2016
13. Tunisie	X	X	X	17.07.2020
14. Zambie	X	X	X	16.12.2015
15. Zimbabwe	X	X	X	17.10.2018
Total	15	14	14	14

Source: <https://www.tfafacility.org/>

Sur la base de l'analyse de l'OMC de toutes les demandes d'assistance et de renforcement des capacités que les États

membres du COMESA ont présentées dans leurs notifications de catégorie C à ce jour, les types d'assistance les plus fréquemment demandés sont liés aux ressources humaines et à la formation; aux cadres législatifs et réglementaires; aux TIC telles que les réseaux virtuels; aux solutions automatisées et aux scanners; aux infrastructures et équipements; aux procédures institutionnelles; au diagnostic et évaluation des besoins; et à la sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les secteurs public et privé. En outre, les exigences de certains États membres ont également été signalées comme étant « reste à déterminer » car ils n'ont pas encore fourni le type d'assistance requis pour la notification de catégorie C.

L'analyse de l'OMC (2020) indique que les principales mesures ayant le taux de mise en œuvre le plus élevé par les États membres comprennent des mesures liées à l'inspection avant expédition (art. 10.5); à la circulation des marchandises (art. 9); au recours à des commissionnaires en douane (art. 10.6); à la détention (art. 5.2); à l'admission temporaire (art. 10.9); aux marchandises refusées (art. 10.8); aux procédures communes aux frontières (art. 7); aux disciplines de pénalité (art. 6.3); aux procédures de recours (art. 4); à la séparation de la libération et de l'autorisation (art. 7.3); et au transit (art. 11). D'autre part, les mesures mises en œuvre le moins incluent le guichet unique (art. 10.4), la coopération des agences frontalières (art. 8), les décisions anticipées (art. 3), la gestion des risques (art. 7.4), les opérateurs agréés (art. 7.7), les délais moyens de diffusion (art. 7.6), la publication d'informations (art. 1.1) et les points d'information (art. 1.3).

Portail régional d'information commerciale

En septembre 2020, 14 États membres au total ont indiqué qu'ils avaient élaboré et mis en œuvre des portails d'information commerciale (PIC) nationaux, tandis que les autres États membres étaient en cours de lancement ou de développement. Cependant, il a été noté que les PIC nationaux présentent des différences en termes de contenu, de fonctionnalités et de cadre institutionnel qui doivent être harmonisés et normalisés au niveau régional conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques. Le Secrétariat a signé en 2018 un accord de co-délégation avec la CNUCED pour développer et mettre en œuvre le PIC régional, conformément aux dispositions de l'AFE et du Code des douanes.

Programme des opérateurs économiques agréés (OEA)

En septembre 2020, le programme OEA ou des programmes similaires ont été déployés dans 14 États membres : Burundi, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. D'autres États membres ont indiqué qu'ils étaient soit au stade de planification, soit au stade de pilotage. Le Secrétariat a organisé la première réunion consultative de l'Équipe spéciale technique OEA du COMESA sur le développement du programme OEA du 17 au 19 juillet 2019 à Nairobi, au Kenya. La réunion a examiné le projet de lignes directrices sur la mise en œuvre du programme OEA du COMESA et l'établissement des lignes directrices et des procédures opérationnelles harmonisées et normalisées, ainsi qu'un système automatisé pour l'application et la gestion du programme OEA dans la région dans le contexte des instruments internationaux et régionaux. Les lignes directrices régionales du COMESA sur les OEA ont été adoptées par la 40^e réunion du Conseil des ministres en novembre 2019. En outre, le Conseil a formulé des recommandations concernant la mise en œuvre du programme.

Suite aux décisions du Conseil, le Secrétariat a travaillé à l'élaboration de manuels de procédures opérationnelles normalisées pour les validateurs d'OEA et la gestion post-autorisation, de matériels de formation régionaux sur la mise en œuvre du programme, et d'une base de données pour le programme national OEA. En outre, le Secrétariat a organisé sur demande des ateliers nationaux de sensibilisation à l'intention des États membres.

Mise en œuvre des instruments de transit

Dans le but de promouvoir la mise en œuvre des instruments de transit et d'améliorer l'efficacité des postes-frontières et des corridors, le Secrétariat apporte un soutien aux États membres pour des projets aux postes-frontières prioritaires qui incluent Chirundu (Zambie-Zimbabwe), Mwami/Mchinji (Malawi-Zambie), Nakonde (Zambie-Tanzanie), Moyale (Éthiopie-Kenya) et Galafi (Djibouti-Éthiopie). Des plans d'action d'amélioration ont été préparés pour appuyer sur base des consultations des parties prenantes nationales et des évaluations détaillées aux frontières/corridors.

Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises

L'étude du COMESA sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises a été entreprise dans 10 États membres en 2016/17. Il était nécessaire d'étendre l'étude aux États membres qui n'avaient pas été couverts par l'étude initiale et de l'institutionnaliser au niveau national afin qu'il soit possible de mener l'étude périodiquement conformément aux dispositions de l'AFE et du Code des douanes.

En 2019, le Burundi a reçu le soutien du Secrétariat pour mener son étude nationale dans le cadre du MAIR du COMESA et en collaboration avec l'OMD. En outre, les activités de l'étude sont abordées dans le domaine de résultat du programme de facilitation des échanges du 11^e FED du COMESA, axé sur le Système de suivi des corridors de commerce et de transport afin d'institutionnaliser le système aux niveaux régional et national. Dans le cadre du programme de facilitation des échanges, au moins 7 États membres sont prioritaires pour 2020-2022. En outre, le Secrétariat s'emploie à renforcer la coopération avec l'OMD et d'autres partenaires en vue d'aider les États membres à mener des études périodiques sur la mainlevée et de créer un pool d'experts nationaux formés et accrédités.

Gestion coordonnée des frontières et Postes-frontières à guichet unique --PFGU

Le COMESA a adopté les postes-frontières à guichet unique en tant que volet de sa stratégie de corridors pour remédier à la congestion aux frontières le long des principaux corridors de transport et compléter d'autres instruments de transit et des programmes de facilitation du transport transfrontières, le but étant d'améliorer les performances des postes-frontières dans le cadre des corridors par une réduction significative des retards aux frontières et des économies sur les frais des camions. En ce qui concerne l'état de mise en œuvre, il y a plus de 30 PFGU dans la région à différents stades de mise en œuvre : 15 opérationnels ; quatre terminés et prêts à être opérationnels ; sept sont en construction, tandis que d'autres sont au stade d'étude de faisabilité ou de planification. Le tableau 17 résume l'état actuel des PFGU dans la région COMESA.

Tableau 17 : État des PFGU dans la région COMESA --en novembre 2018

#	Nom du poste-frontière	États membres voisins de l'autre côté du poste-frontière		État actuel des PFGU
1	Busia	Kenya	Ouganda	Opérationnels
2	Chirundu	Zambie	Zimbabwe	
3	Isebania/Sirari	Kenya	Tanzanie	
4	Kagitumba/Mirama Hills	Rwanda	Ouganda	
5	Kanyaru/AKanyaru	Burundi	Rwanda	
6	Kobero/Kabanga	Burundi	Tanzanie	
7	La Corniche (Rubavu)	Rwanda	RDC	
8	Lunga Lunga/Hororo	Kenya	Tanzanie	
9	Malaba	Kenya	Ouganda	
10	Mutukura	Tanzanie	Ouganda	
11	Namanga/Malaba	Kenya	Tanzanie	
12	Gasenyi/Nemba	Burundi	Rwanda	
13	Elegu/Nimule	Ouganda	Soudan du sud	
14	Ruhwa	Rwanda	Burundi	
15	Rusumo	Rwanda	Tanzanie	
16	Taveta/Holili	Kenya	Tanzanie	Achevés
17	Tunduma/Nakonde	Tanzanie	Zambie	
18	Mugina /Manyovu	Burundi	Tanzanie	
19	Isiolo-Moyale	Éthiopie	Kenya	

#	Nom du poste-frontière	États membres voisins de l'autre côté du poste-frontière		État actuel des PFGU
20	Mwami-Mchinji	Malawi	Zambie	En cours de construction
21	Victoria falls	Zimbabwe	Zambie	
22	Gatuna /Katuma	Ouganda	Rwanda	
23	Akanyaru Haut	Rwanda	Burundi	
24	Rusizi 1	Rwanda	RDC	
25	Rusizi 2	Rwanda	RDC	
26	Beitbridge	Zimbabwe	Afrique du sud	
27	Kasumbalessa	RDC	Zambie	Planification/ Étape de faisabilité
28	Kasumulu/Songwe	Tanzanie	Malawi	
29	Galafi	Ethiopie	Djibouti	
30	Galabat/Matama	Éthiopie	Soudan	

Source : Compilé par le COMESA sur la base des réunions précédentes et d'autres sources (2020)

Le renforcement des capacités des agences frontalières d'États membres sélectionnés pour soutenir la mise en œuvre du concept PFGU est en cours ou a été fourni avec l'appui financier de différents partenaires de développement tels que l'UE, la BAD, l'IGAD, la JICA, le NEPAD et TradeMark East Africa.

En outre, le Secrétariat a mobilisé des ressources au titre du programme de facilitation des échanges du 11^e FED pour aider certains États membres à cinq (5) postes-frontières identifiés afin de moderniser les opérations et d'améliorer le contrôle et la facilitation douaniers. Jusqu'à présent, des évaluations ont été entreprises et des plans d'action préparés pour la mise en œuvre. En plus, l'élaboration de la stratégie régionale et du plan d'action du COMESA et des directives pour la mise en œuvre de la GCF/PFGU est en cours et devrait être finalisée en 2021.

Initiative en faveur du petit commerce transfrontière

L'initiative en faveur du petit commerce transfrontière est un programme de 15 millions d'euros financé par le 11^e FED visant à augmenter les flux commerciaux transfrontières formels à petite échelle dans la région COMESA/tripartite, conduisant à une collecte des revenus plus élevée pour l'État aux frontières ainsi qu'à une sécurité accrue et des revenus plus élevés pour les petits commerçants transfrontières. Au cours de l'année 2020, il a été entreprises dans le cadre de l'Initiative en faveur du petit commerce transfrontière les activités suivantes:

- i. Des ateliers nationaux visant à sensibiliser les parties prenantes concernées de Djibouti et Eswatini ont eu lieu respectivement en janvier et septembre 2020 pour adopter formellement le Régime commercial simplifié (Récos) et d'autres instruments de facilitation du commerce du COMESA. En conséquence, les pays ont élaboré des feuilles de route vers la mise en œuvre du Récos.
- ii. Trois études ont été commandées sur :
 - a. l'examen des politiques des États membres relatives à la formalisation de l'économie informelle, en mettant l'accent sur le commerce informel ;
 - b. l'examen de la conception et de la mise en œuvre du système de manifeste de passagers et de fret qui a été piloté en 2012 entre la Zambie et le Zimbabwe en vue d'établir son potentiel pour faciliter le commerce transfrontière à petite échelle ;
 - c. l'exploration des options pour inclure des services sélectionnés (en particulier le mode 4 - circulation des personnes physiques) au Récos.
- iii. Une réunion du Comité directeur du projet s'est tenue le 30 septembre 2020, à laquelle les États membres ont fourni les orientations du programme.

- iv. Soutien à la création de petits comités frontaliers à Luangwa et Kasumbalesa pour le Laissez-passer vert et rédaction des modalités de ce dernier en vue de leur validation par les parties prenantes ; conception d'un certificat et d'un label Laissez-passer vert, préparation des documents pour la formation des parties prenantes sur l'autorégulation et d'une documentation pour la formation des agences SPS/OTC au sujet des approches basées sur les risques.
- v. Un chargé du Bureau d'information commerciale –BIC– a été recruté à la frontière de Mchinji, au Malawi, en plus de ceux recrutés en 2019 aux quatre frontières ciblées de Chirundu, Kasumbalesa, Mwami et Nakonde.
- vi. Un système d'analyse des informations et des données sur la migration (MIDAS) a été lancé pour la frontière de Mchinji en décembre 2019 et en 2020, une assistance a été fournie sous forme de clés USB pour minimiser les effets des pannes de courant sur l'utilisation du système.
- vii. Achèvement de l'élaboration de cinq manuels de formation sur la facilitation du commerce et de la mobilité, et début de la formation des Associations des commerçants transfrontières en 2021.
- viii. Les données sur le commerce transfrontière à petite échelle collectées par les enquêteurs en Zambie ont été validées et finalisées en vue de leur publication.
- ix. Des consultations pour établir les besoins des utilisateurs finaux pour les marchés frontaliers proposés ont été menées et des ébauches ont été élaborées pour Chirundu (côté Zambie), Chirundu (côté Zimbabwe), Chipata, Nakonde, Tunduma, Kasumbalesa (côté Zambie) et Kasumbalesa (côté RDC).
- x. Les termes de référence des études de faisabilité sur les huit sites identifiés pour les marchés frontaliers ont été élaborés et approuvés.
- xi. Des manifestations d'intérêt pour le recrutement d'experts à court terme ont été publiées et les soumissions évaluées. Des consultants pour réaliser les études de faisabilité ont été identifiés et leurs contrats préparés.

Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs --PFCGL

L'objectif du projet est de faciliter le commerce transfrontière en augmentant la capacité du commerce et en réduisant les coûts auxquels sont confrontés les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, dans des endroits ciblés des régions frontalières. Le montant total du projet est de 79 millions USD répartis comme suit : Rwanda, 34 millions USD (prêt) ; RDC, 30 millions USD (prêt) ; Ouganda 10 millions USD (prêt) ; et Secrétariat 5 millions USD (don). Le projet comprend des composantes qui sont exécutées au niveau national, tandis que d'autres sont exécutées au niveau régional pour permettre le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Le Secrétariat du COMESA dirige la mise en œuvre de la composante 2 : mise en œuvre des réformes politiques et procédurales et renforcement des capacités pour faciliter le commerce transfrontière de biens et de services, et la composante 4 sur l'appui à la mise en œuvre, la communication et le suivi et évaluation.

La date de clôture du projet a été prolongée du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 afin d'avoir du temps suffisant pour achever la mise en œuvre des activités en suspens axées sur le déploiement du Récos, la durabilité des BIC, l'amélioration de la visibilité du projet et le suivi et évaluation. À la fin de l'année 2020, le projet avait décaissé la totalité de la subvention de 5 millions USD avec un taux de dépenses de près de 90 %.

Le projet a créé deux nouveaux BIC à Bugarama au Rwanda et à Kamanyola en RDC, et formé leurs agents devant servir les petits commerçants transfrontières. De plus, le projet a organisé une réunion du comité de coordination régionale à Kinshasa, en RDC, début mars 2020.

Le projet a organisé des ateliers de formation et de sensibilisation pour près de 1 000 différentes parties prenantes à 10 postes-frontières du projet sur le Récos et les normes minimales pour le traitement des petits commerçants

transfrontières. En outre, il a été élaboré du matériel didactique pour la formation des formateurs, qui étaient des cadres nationaux des secteurs public et privé. Ces derniers formeront à leur tour d'autres parties prenantes dans chacun des trois pays du projet. Les manuels de formation élaborés couvrant le Récos, les concepts d'assistance à la clientèle, de genre et de développement pour les commerçants et les agents des frontières, la violence sexiste ainsi que les compétences de formation et de communication ont été édités, simplifiés et traduits dans quatre langues locales couramment parlées aux frontières du projet, à savoir, Kiswahili, Kinyabwisha, Kinande et Luo, afin de s'assurer que le matériel peut être facilement compris par les communautés frontalières.

Le projet a mené et conclu l'étude sur la durabilité des BIC. L'étude proposait la reprise des opérations de ces derniers par les associations de commerçants transfrontières. Les pays du projet ont convenu de communiquer leurs positions officielles sur la feuille de route et les options proposées pour la durabilité d'ici décembre 2020. Cependant, à la fin de l'année, les pays n'avaient pas encore soumis de communication sur la voie à suivre. Une série de réunions consultatives ont été prévues par le Secrétariat en 2021 afin de convenir de la voie à suivre.

Mise à jour sur les négociations de la ZLE tripartite

Vingt-deux États membres/partenaires ont signé l'Accord sur la ZLE tripartite, tandis que dix l'ont ratifié : Afrique du sud, Botswana, Burundi, Égypte, Eswatini, Kenya, Namibie, Ouganda, Rwanda et Zambie. L'Érythrée, l'Éthiopie, le Lesotho, le Mozambique, le Soudan du sud, la Somalie et la Tunisie ne l'ont pas encore signé. Quatorze ratifications sont nécessaires afin que l'Accord puisse entrer en vigueur.

Dans le cadre de la phase I des négociations de la ZLET, plusieurs instruments et manuels de mise en œuvre ont été élaborés pour rendre opérationnel l'Accord de libre-échange tripartite et seront examinés au prochain niveau de négociations. Les négociations sur les questions de la phase II se sont poursuivies avec des réunions respectivement du Groupe de travail technique (GTT) sur la politique de la concurrence et du GTT sur le commerce des services. À ce jour, le projet de modalités pour les négociations tripartites sur le commerce des services et le projet de protocole sur le commerce des services ont été finalisés et doivent être soumis au Forum tripartite de négociations commerciales (FTNC) pour examen et adoption. En outre, le GTT sur la politique de la concurrence a élaboré le deuxième projet de protocole tripartite sur la politique de concurrence.

La BAD a accordé un don de 1,17 million USD au Programme tripartite de renforcement des capacités-Phase II. La subvention vise à soutenir la conclusion des négociations de la phase I, les activités de la phase II et la mise en œuvre de la ZLET.

Mise à jour sur les négociations de la ZLECAf

L'Accord portant création de la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019 après que 24 pays aient déposé leurs instruments de ratification. À ce jour, 54 pays membres ont signé l'Accord, dont 32 pays l'ont ratifié.

La ZLECAf est négociée en deux phases : les négociations de la phase I couvrent le commerce des marchandises, le commerce des services et le mécanisme de règlement des différends. Les négociations de la phase II couvrent les investissements, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Une grande partie du travail sur la phase I des négociations a été achevée ; mais les négociations sont toujours en cours sur la libéralisation tarifaire, les règles d'origine et le commerce des services.

Dans le cadre du commerce des marchandises, les États membres ont convenu de libéraliser entièrement 90 % des lignes tarifaires de chaque État membre dans un délai de 5 ans et de 10 ans respectivement pour les non-PMA et les PMA. Les 7 % restants des lignes tarifaires ont été désignés comme produits sensibles, et 3 % sont des produits exclus afin de prendre en charge les secteurs sensibles et stratégiques de chaque État membre.

Dans le cadre du commerce des services, les négociations sont menées selon l'approche de l'offre et de la demande. Le Sommet de l'UA a approuvé la libéralisation de cinq secteurs de services prioritaires - les transports, les communications, les services financiers, le tourisme et les services professionnels. Ces secteurs sont considérés comme des services à forte croissance, dans lesquels les États membres ont également pris des engagements auprès de l'OMC et des

Communautés économiques régionales.

Les échanges dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf ont commencé le 1^{er} janvier 2021 au titre des instruments commerciaux suivants :

- a) Règles d'origine convenues;
- b) Liste des concessions tarifaires sur le commerce des marchandises;
- c) Liste convenue des engagements spécifiques sur le commerce des services ; et
- d) Mécanismes en ligne de suivi, de notification et d'élimination des obstacles non tarifaires, qui sont déjà opérationnels.

Les négociations sur les questions en suspens concernant la libéralisation tarifaire, les règles d'origine et le commerce des services sont en cours.

Programme de recherche sur la politique économique et commerciale

Septième Forum annuel de recherche

Le septième Forum annuel de recherche du COMESA s'est tenu du 19 au 21 septembre 2020 sous le thème « Exploiter le commerce intra-COMESA à travers l'interface de la Zone de libre-échange continentale africaine –ZLECAf ». Neuf résultats de recherche ont été présentés sous les thèmes suivants : Les programmes d'industrialisation du COMESA et la ZLECAf ; Opportunités et défis de la ZLECAf pour stimuler le commerce intra-COMESA ; Le rôle du COMESA dans la mise en œuvre de la ZLECAf ; La libéralisation du commerce des services du COMESA et la ZLECAf ; et Les régimes commerciaux de la ZLECAf et du COMESA.

Il a été présenté les travaux suivants:

1. Une analyse d'équilibre partiel des répercussions de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce intra-COMESA, les recettes tarifaires et le bien-être ;
2. Le régime actuel de concession des infrastructures des postes-frontières permet-il d'obtenir une efficacité commerciale optimale pour l'Afrique ? Leçons pour le COMESA ;
3. Stimuler le commerce du COMESA sur le continent africain : Optimiser les opportunités du COMESA dans la ZLECAf ;
4. Estimation de l'effet économique de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la région COMESA ;
5. Les effets comparatifs potentiellement favorables des régimes commerciaux du COMESA et de la ZLECAf sur la croissance ;
6. Le commerce intracommunautaire des services du COMESA et la ZLECAf ;
7. Opportunités et défis pour le COMESA dans la ZLECAf : une simulation SMART ;
8. Antécédents de la ZLECAf : Aperçu de la survie des exportations ; et
9. Les implications de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce intra-COMESA.

D'autres activités de recherche comprennent une étude intitulée *Les impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19 - Données régionales dans l'espace COMESA*. En outre, il a été élaboré les notes d'orientation suivantes:

- Pourquoi l'Afrique doit-elle se préparer aux effets secondaires dévastateurs de la Covid-19 ?
- Comment le COMESA peut-il se prémunir contre les répercussions commerciales de la pandémie de Covid-19 ?
- Les achats en gros aident les petits commerçants transfrontières à maintenir leurs activités en période de Covid-19 ;
- La Covid-19 : Une occasion de relancer le commerce intra-COMESA ;
- Les envois de fonds de la diaspora pour le redressement de la Covid-19 sont essentiels : Mais la région doit entreprendre des réformes pour les sécuriser ; et
- Amortir les impacts de la pandémie de Covid-19 sur le commerce des services du COMESA.

Programme de Master virtuel du COMESA en intégration régionale

La 28^e réunion du Conseil des ministres du COMESA, tenue à Eswatini en août 2010, a abouti à un certain nombre de décisions concrètes qui ont ensuite été approuvées par le Sommet. Parmi elles figurait une proposition de création d'une école professionnelle ou de hautes études en intégration régionale. Actuellement, 22 universités ont accepté de participer au programme de master collaboratif. Le COMESA a signé un mémorandum d'accord (Médac) avec l'Université Kenyatta du Kenya, l'Open University of Mauritius, l'Institut supérieur de gestion des entreprises (ISGE) du Burundi, l'Université du Zimbabwe et l'Université de Zambie. L'Université Kenyatta et l'Université de Maurice ont commencé le programme de master en septembre 2020. L'Université de Zambie a obtenu l'approbation pour offrir le programme de master et publiera les admissions au cours du deuxième trimestre de 2021. Des bourses d'études ont été attribuées à 18 étudiants de l'Université Kenyatta et de l'Université de Maurice dans le cadre du Projet sur le renforcement des capacités du COMESA en matière d'analyse de la politique commerciale, de recherche et de formation pour une intégration et une participation régionales plus profondes dans l'économie mondiale, qui est financé par l'Union européenne, l'OACPS et le COMESA.

Publication des résultats de la recherche

La 8^e édition de la publication phare du COMESA *Les Enjeux majeurs de l'intégration régionale* sous le thème « Promouvoir le commerce intra-COMESA par le biais de l'innovation » et la 8^e série de notes d'orientation basées sur les documents de recherche ont été publiées.

Programme statistique du COMESA

Le Programme statistique du COMESA est de nature transversale et son orientation stratégique répond aux principaux problèmes et défis inhérents au processus d'intégration régionale tel que défini dans le Plan stratégique à moyen terme, en fournissant des statistiques fiables et à jour.

Dans le cadre du renforcement des statistiques visant à soutenir les objectifs stratégiques du PSMT 2016-2020, il a été entrepris les programmes suivants d'assistance technique et de renforcement des capacités sur les statistiques du commerce international de marchandises :

- Le COMESA a fourni une assistance technique en ligne sur le logiciel Eurotrace aux pays suivants : Éthiopie, Kenya, Malawi, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Zambie et Zimbabwe.
- Le COMESA a participé à la réunion en ligne du Groupe technique spécialisé sur le secteur extérieur de la Stratégie d'harmonisation des statistiques de la Commission de l'Union africaine (CUA SHaSA2), le 27 août 2020 à Addis-Abeba, Éthiopie.
- Le COMESA a fourni des données commerciales à la CUA pour les pays non déclarants en recourant au protocole d'échange de données commerciales convenu pour soutenir la base de données CUA-ZLEC.

Pour ce qui est du soutien aux statistiques du petit commerce transfrontière (PCTF), dans le cadre de l'Initiative en faveur du commerce transfrontière du 11^e FED, on a enregistré les progrès suivants:

- Les Offices nationaux de statistique (ONS) des pays participants ont recruté des collecteurs de données et des superviseurs du PCTF à leurs frontières respectives. Les collecteurs de données et les superviseurs ont été formés à l'utilisation des équipements et instruments d'enquête. Les formations se sont concentrées sur le manuel de collecte de données harmonisées du PCTF élaboré et les instruments d'enquête mis au point, à savoir l'entretien papier-stylo (« PAPI ») et l'entretien personnel assisté par ordinateur (« CAPI »).
- Un total de 52 agents recenseurs ont été engagés et déployés aux frontières cibles spécifiques du projet.
- La collecte de données sur le PCTF a démarré en janvier 2020 à la frontière de Tunduma, tandis que les frontières de Chirundu-Zimbabwe et Mchinji-Malawi ont entamé la collecte en février 2020. La collecte

de données sur le PCTF aux quatre frontières zambiennes, à savoir Kasumbalesa, Nakonde, Mwami et Chirundu, faisait suite aux enquêtes menées par l'Agence zambienne de statistique (ZSA) au moyen de fonds du MAIR pour la période de janvier à septembre 2019.

Dans le cadre du soutien du 11^e FED au développement des statistiques du commerce international des services, le Programme statistique a atteint les objectifs suivants:

- ☒ La 1^{ère} réunion de l'Équipe spéciale technique du COMESA sur les statistiques du commerce international des services (SCIS) et l'investissement direct étranger (IDE) s'est tenue en Zambie du 17 au 19 février 2020. L'atelier avait pour principal objectif d'améliorer la compilation, l'harmonisation et la diffusion des statistiques SCIS et IDE dans la région.
- ☒ Suite au succès de la réunion de l'Équipe spéciale technique, l'Unité Statistique du COMESA a engagé un dialogue bilatéral avec l'Eswatini, le Kenya et Madagascar en vue d'élaborer une matrice de résultats pour chaque pays, laquelle servira de feuille de route pour l'amélioration des SCIS dans les pays.
- ☒ L'Unité Statistique, en collaboration avec les ministères du Commerce et les organismes de compilation des SCIS (banques centrales et offices de statistique), a organisé des ateliers nationaux de renforcement des capacités sur les SCIS au Kenya et à Madagascar.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale (PCI), après la publication des résultats du PCI 2017 en juin 2020, le Programme statistique du COMESA, en collaboration avec la BAD, a organisé un atelier virtuel en août 2020 afin de démarrer le processus de renforcement des capacités de base sur le calcul des parités de pouvoir d'achat (PPA) et l'interprétation des résultats du PCI pour les États membres du COMESA et de la SADC. Au total, 39 experts nationaux (9 femmes et 30 hommes) ont participé à cet atelier, lequel a également passé en revue la stratégie de diffusion nationale des résultats du PCI par le biais des portails de l'Autoroute de l'information en Afrique –AIA– nationaux.

Afin de soutenir les statistiques sur les migrations, reconnues comme faisant partie intégrante de l'objectif stratégique d'intégration du marché du COMESA, le Programme statistique a entamé la mise en œuvre du Programme sur les migrations et du Programme de gestion des migrations en Afrique australe, financés par le COMESA, l'UAC et Statistique Suède.

En appui à la consolidation des statistiques pour soutenir l'objectif stratégique d'égalité des genres du PSMT, avec le lancement du programme du 11^e FED en faveur du petit commerce transfrontière (PCTF), le Programme statistique a élaboré un cadre statistique complet afin de garantir la collecte de données sur le PCTF avec la finalisation du questionnaire de l'enquête sur le profilage des frontières qui contient des indicateurs détaillés ventilés par sexe. Des enquêtes frontalières seront menées lorsque seront assouplies les restrictions de déplacement imposées par la Covid-19.

Dans le cadre de l'objectif visant à renforcer le développement des infrastructures économiques, le cycle 2019 des enquêtes du Programme de connaissance de l'infrastructure en Afrique (AIKP) a été lancé et achevé dans les États membres du COMESA, de l'EAC et de la SADC.

Dans le cadre de l'objectif visant à renforcer l'économie bleue par la mise en œuvre du programme « Contribution des pêcheries durables à l'économie bleue de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de la région océan Indien », dénommé ECOFISH, sous la direction de la Commission de l'océan Indien, des travaux ont été entrepris en vue d'évaluer les statistiques relatives à l'économie bleue dans les États membres.

Le portail COMStat a continué de jouer un rôle essentiel dans la diffusion des données. Sur la base des évaluations réalisées dans le cadre du programme AIA, le nombre de visites du portail COMStat a atteint une moyenne mensuelle de 2 513 entre janvier et août 2020. Dans le cadre de la consolidation du renforcement des capacités en statistique, 74 experts (24 femmes et 50 hommes) ont été formés en 2020 sur différents sujets de la statistique. Afin de consolider

les partenariats stratégiques, le programme a facilité la conclusion et la signature d'un accord de coopération avec Statistique Suède sur les statistiques de migration ainsi que la finalisation du processus de négociation de l'accord de coopération avec Statistique Norvège sur les statistiques de la sécurité alimentaire.

Après la fin du mandat de la Stratégie statistique du COMESA 2017-2020, dont la mise en œuvre a obtenu une note élevée par l'évaluation finale entreprise par Paris21, des travaux ont démarré sur l'élaboration de la Stratégie statistique du COMESA pour 2021-2025.

Aide pour le commerce du COMESA

Dans le but de renforcer la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale au niveau national, la Facilité d'ajustement du COMESA (FAC) a mis à la disposition de 16 États membres un total de 99,87 millions d'euros à titre d'appui à l'ajustement. Environ 95 % de ces ressources ont été décaissées en faveur des 16 pays au cours de la période 2010-2020. En 2020, 3 823 775 euros ont été versés au Burundi, à Eswatini, à Madagascar, au Malawi, à l'Ouganda, au Soudan, à l'Union des Comores, à la Zambie et au Zimbabwe pour la mise en œuvre de leurs projets respectifs. Le tableau 18 ci-dessous récapitule les décaissements effectués entre 2017 et 2020.

Tableau 18 : Tendances des décaissements 2017-2020 (euros)

Pays	2017	2018	2019	2020
Burundi	-	462 163	498 768	80 854
Djibouti	50 000	118 230	-	-
Eswatini	406 506	31 428	586 079	508 754
Éthiopie*	-	-	-	-
Kenya*	1 388 510	1 791 259	-	-
Madagascar	328 221	-	294 368	562 064
Malawi	569 800	501 175	643 839	226 922
Maurice*	506 345	1 306 428	-	-
Ouganda	-	356 100	487 746	500 000
RDC	-	419 586	560 073	-
Rwanda*	-	832 615	-	-
Seychelles*	241 562	-	-	-
Soudan	37 671	1 211 989	269 344	558 000
Union des Comores	304 088	302 353	746 447	187 181
Zambie	300 000	996 342	312 118	800 000
Zimbabwe	620 000	596 784	789 634	500 000
Total	4 752 703	8 926 452	5 188 416	3 923 775

Note : La dernière année de décaissement des pays bénéficiant d'un appui budgétaire était 2018. L'Éthiopie, qui bénéficie d'un soutien budgétaire, n'avait pas d'allocation approuvée en 2017 et 2018.

Les tendances des décaissements indiquent une augmentation significative en 2018, année durant laquelle un plus grand nombre de pays ont été couverts et qui a été la dernière année de décaissements en faveur des cinq pays bénéficiant d'un appui budgétaire (Éthiopie, Kenya, Maurice, Rwanda et Seychelles). Les décaissements effectués à partir de 2019 ont diminué car ils ne couvraient que les dépenses relatives à l'appui aux projets. Les décaissements totaux ont encore diminué en 2020, la mise en œuvre ayant été affectée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement mises en place dans les pays, mais aussi du fait de la réduction des activités à l'échelon national, la plupart des projets étant arrivés à leur dernière année de décaissement. Toutefois, les décaissements ont augmenté vers la fin de l'année à mesure que les projets se sont adaptés à l'environnement Covid-19 et que, dans certains cas, les pays aient aussi assoupli leurs restrictions liées à la pandémie. Le solde des ressources à déboursier en 2021 s'élève à

4 386 644 euros, et plus de 90 % des ressources devraient être absorbées d'ici la fin du financement.

Les résultats atteints au cours de l'année sous revue sont les suivants :

- Finalisation de la construction du Centre de commerce de Manzini, en Eswatini.
- Construction en cours des structures de Zones d'exportation frontalières sur 5 marchés frontaliers en Ouganda.
- Soutien au développement d'au moins cinq stratégies au Burundi, en Eswatini, à Madagascar, en Zambie et au Zimbabwe.
- Sensibilisation de plus de 1 000 acteurs du secteur privé dans tous les pays sur diverses questions d'intégration régionale telles que la ZLE du COMESA, les normes, la Carte jaune et l'assurance, le Récos, le pôle légumes, le pôle cuir et textile, la promotion des investissements, etc.
- Acquisition d'équipements pour le cuir en RDC, en Eswatini, à Madagascar, au Malawi, au Soudan, en Zambie et au Zimbabwe.
- Établissement de liens commerciaux pour plus de 18 PME dans les secteurs du textile, du cuir et des huiles comestibles au Malawi.
- Établissement de liens commerciaux pour les PME du secteur du cuir, de la chaussure et de l'habillement en Zambie et au Zimbabwe.

Au cours de la période considérée, 12 projets achevés ont été clôturés et dans le souci d'entreprendre des évaluations spécifiques au niveau national dans les pays ayant bénéficié des ressources du MAIR, en raison de la Covid-19, qui a entraîné des restrictions de voyage, une approche alternative a été employée, laquelle consistait à procéder à une évaluation pilote pour la Zambie afin d'aider à normaliser l'approche dans tous les pays et à recueillir les expériences d'un tel exercice dans le contexte actuel. L'évaluation pilote devrait faciliter la consolidation du rapport global tant pour les programmes régionaux que pour les priorités régionales de l'Aide pour le commerce au sein du COMESA.

L'examen de la FAC a commencé au cours de la période considérée pour soutenir la révision des cadres de mise en œuvre compte tenu des initiatives de mobilisation des ressources destinées à élargir la base des partenaires de développement de la facilité, étant donné que le soutien au titre du MAIR touche à sa fin.

Des investissements accrus

L'objectif principal du Programme d'investissement du COMESA est de lancer et d'appuyer des politiques et des stratégies visant à faire de la région COMESA une zone d'investissement commune, à améliorer la facilité de faire des affaires et à favoriser la coopération entre les États membres dans le cadre de la promotion et de la protection des investissements étrangers.

Au cours de l'année considérée, le programme a poursuivi ses consultations avec les agences nationales de promotion des investissements (API) en ce qui concerne les accords d'investissement existant dans leurs pays respectifs et la préparation de la logistique pour la révision du Modèle 2013 de convention de double imposition du COMESA, qui comprend la mise à jour de la base de données sur les accords existants. Deuxièmement, le programme a produit un document consacré à l'impact de la Covid-19 sur la promotion des investissements dans l'espace COMESA, qui aborde les conséquences négatives attendues sur les investissements dans la région.

Les campagnes de sensibilisation du public au titre du Plan de travail 2020, qui visaient à mettre en évidence les avantages de la Zone d'investissement commune du COMESA (ZICC) dans le cadre du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP) du COMESA financé par la sous-enveloppe du 11^e FED réservée au COMESA, n'ont pas été entreprises en raison des défis logistiques occasionnés par la pandémie de Covid-19.

Renforcer l'économie bleue

L'économie bleue/océanique couvre les étendues aquatiques et marines, dont les océans, les mers, les côtes, les lacs, les rivières et les eaux souterraines. Elle se compose de nombreux secteurs productifs tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bio-prospection et l'exploitation minière sous-marine, dont le but est d'accélérer la transformation structurelle. L'approche de l'économie bleue offre une perspective de croissance économique soutenue, respectueuse de l'environnement, mais aussi socialement inclusive, basée sur les atouts des pays du COMESA dans les secteurs côtiers et marins ainsi que ceux des rivières et des lacs intérieurs d'eau douce.

Le Programme des pêches du COMESA dirige la mise en œuvre du programme ECOFISH en partenariat avec la Commission de l'océan Indien (COI), qui a pour but de contribuer à une pêche durable pour l'économie bleue de l'Afrique orientale, l'Afrique australe et la région océan Indien (AO-AA-OI). Ce programme est financé par le 11^e FED, et ses champs de résultat sont les suivants :

- *Résultat 1* : Politiques régionales et cadres institutionnels améliorés pour assurer une gestion plus durable de la pêche et contribuer à la biodiversité marine et à la résilience climatique ;
- *Résultat 2* : Renforcement des capacités afin de prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN (illégal, non déclarée et non réglementée) dans la région AO-AA-OI.

Des travaux sont en cours pour soutenir la mise en œuvre du programme, notamment le développement de statistiques sur l'économie bleue et la formulation de la Stratégie de pêche du COMESA. La démarche comprend la réalisation d'une analyse situationnelle des pêcheries marines dans certains États membres et l'élaboration d'un profil des pêcheries marines.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du programme ECOFISH au cours de la période considérée, les propositions de projet suivantes des États membres du COMESA ont été acceptées et ont obtenu un financement pour leur mise en œuvre débutant en 2021 :

- Amélioration de la résilience économique et de la sécurité alimentaire des pêcheurs artisanaux de la côte nord soudanaise de la mer Rouge - SOS Sahel Soudan ;
- Pêche artisanale pour une croissance bleue durable - Amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans les régions côtières du Kenya et de l'Afrique de l'Est (KECOFISH) ;
- Programme de pêche artisanale durable en Zambie - ZSSFP Action Aid Zambie ;
- Soutien à l'autonomisation économique des communautés de pêcheurs artisanaux de la République de Maurice – PNUD ;
- Gestion durable de la pêche côtière artisanale dans le nord de Madagascar - Conservation centrée sur la communauté Madagascar (C3M).

Le Programme du COMESA pour la pêche continuera à étudier les efforts visant à renforcer la participation de la pêche à petite échelle au développement de l'économie bleue et à accroître, soutenir et transformer le secteur afin de mieux contribuer au développement socio-économique et à la sécurité alimentaire de la région.

Exploiter les avantages des partenariats stratégiques

Mobilisation des ressources et coopération internationale

La mise en œuvre des initiatives soutenant la mobilisation des ressources comprend les éléments suivants :

1. *Concernant le renforcement des modalités de mobilisation des ressources* : Il a été fourni un appui au Secrétariat et aux Institutions du COMESA pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme d'intégration régionale, et il comprend notamment :

- La soumission au Conseil des ministres du Rapport sur le Prélèvement du Marché commun des Ministres des Finances et des Gouverneurs des banques centrales ;
 - Le soutien aux Institutions du COMESA pour mobiliser des ressources telles que le Projet de facilité de financement des infrastructures régionales (RIFF) financé par la Banque de commerce et de développement (TDB) et la Banque mondiale, l'élaboration d'un document de la ZEP-Re pour la création du Fonds régional du COMESA pour le risque de pandémie ;
 - La contribution au document pour l'établissement du Fonds régional du COMESA pour le risque de pandémie ;
 - L'examen de la stratégie de mobilisation des ressources du COMESA.
- 2 *Dans le but de mobiliser des ressources extrabudgétaires* : Des négociations ont été organisées et coordonnées avec divers partenaires de développement dont l'Union européenne, la Banque mondiale et la BAD, et des programmes du COMESA ont été financés au moyen de subventions dans les secteurs de l'infrastructure, du commerce, de la statistique, du renforcement des capacités, etc. En outre, plusieurs propositions ont été soumises à la BAD, au Japon, à la Banque mondiale, à ONU Femmes et à l'OACPS, entre autres.
- 3 *Dans le cadre de la promotion de la coopération internationale et des partenariats stratégiques* : On a eu l'accréditation de plusieurs ambassadeurs et représentants spéciaux auprès du COMESA, les relations bilatérales et multilatérales avec les partenaires ont été maintenues, et les négociations et la signature de plusieurs Médacs et accords entre le COMESA et des partenaires stratégiques (ONU Femmes, MEFMI, NORAD, Suède, etc.) ont été facilitées. En outre, des réunions conjointes de haut niveau du COMESA et des partenaires du développement avec la Banque mondiale et la BAD ont été organisées, ainsi qu'une réunion entre le COMESA et le Ministre britannique pour l'Afrique. Un Médac a été signé avec le Ministère chinois des ressources en eau sur le Programme de professeurs visiteurs, et la base de données des bailleurs de fonds a été mise à jour.
- 4 *Concernant le maintien des relations avec la Commission de l'Union africaine* : Le COMESA a apporté un appui technique aux tâches de division du travail entre l'UA et les CER-Mécanismes régionaux et a participé aux réunions de l'AUDA-NEPAD pour délibérer sur une réponse régionale à la Covid-19. Le COMESA a aussi été impliqué dans la préparation de l'Expo UA-Dubai, entre autres activités.
- 5 *S'agissant de la coopération et du partenariat avec d'autres communautés économiques régionales* : Le COMESA a continué à fournir l'appui nécessaire aux activités tripartites EAC-SADC-COMESA, dont la négociation du Programme de renforcement des capacités de la Tripartite, l'élaboration du document sur la mise en œuvre opérationnelle de la contribution des CER de la Tripartite, la contribution au développement du Plan de travail du pilier industriel, et le document sur l'établissement du Secrétariat de la Tripartite. En outre, le COMESA a continué à collaborer avec l'EAC et la CEDEAO sur la mise en œuvre du programme « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » -en concertation avec la BAD pour la préparation de la deuxième phase du programme.
- 6 *En tant qu'organisation régionale dûment mandatée (ORDM)* : Le COMESA a maintenu des relations de travail continues et étroites avec la Commission européenne pour suivre la mise en œuvre des programmes du 11^e FED et a participé à des réunions techniques sur les expériences et les défis rencontrés par les ORDM du fait de la pandémie de Covid-19.

Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles

Dans le cadre de l'appui à l'objectif stratégique visant à exploiter les avantages des partenariats stratégiques, le Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB) a pour mandat d'initier et de développer des relations institutionnelles constructives et productives entre le Secrétariat du COMESA, les institutions de l'Union européenne et le Secrétariat des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et de promouvoir des positions communes au sein d'autres groupes africains dans le cadre des négociations multilatérales. En 2020, le BLB a concentré ses efforts sur quatre domaines clés, à savoir : la mobilisation des ressources, le renforcement de la coopération internationale avec les

partenaires stratégiques, la mise en œuvre du 11^e FED et une négociation efficace dans l'intérêt du COMESA. Malgré les nombreux défis et les circonstances imprévues occasionnées par la Covid-19 en 2020, le BLB est parvenu à réaliser des progrès significatifs dans ces domaines clés.

En tirant profit de sa présence à Bruxelles, le BLB a joué un rôle crucial en identifiant les opportunités de financement disponibles pour les programmes du COMESA, en engageant des dialogues avec les partenaires pour discuter des modalités de financement et procéder à la signature d'accords de financement, en identifiant les appels à propositions lancés par l'UE et l'OACPS et en les communiquant au Secrétariat, et en recherchant des opportunités de financement pour les actions de lutte contre la Covid-19 dans la région COMESA. À cet égard, le BLB a réussi à mettre à la disposition du COMESA plusieurs projets et opportunités de financement, parmi lesquels : l'appel à propositions 2020 du Partenariat pour des villes durables de l'Union européenne (111,5 millions d'euros) ; le projet ACP-UE sur le soutien aux industries culturelles et créatives (26 millions d'euros) ; le projet intra-ACP sur le soutien au développement des chaînes de valeur agricoles (140 millions d'euros) ; le projet intra-ACP sur le renforcement des urgences sanitaires durables au-delà de la Covid-19 (25 millions d'euros) ; et le soutien financier de l'UE contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie mondiale de Covid-19 (2,06 milliards d'euros pour l'Afrique subsaharienne). Ces projets ont fait l'objet d'un suivi et d'un rapport, qui a été communiqué au Secrétariat.

Le BLB a continué à assumer un rôle de soutien au Secrétariat du COMESA dans ses relations avec l'Union européenne/Commission européenne en ce qui concerne la coopération, la mobilisation des ressources tant dans le cadre de l'enveloppe régionale du 11^e FED que des fonds intra-ACP, les questions de commerce multilatéral, et le suivi des projets et programmes financés par l'UE. En collaboration avec les divisions concernées au siège du Secrétariat du COMESA, le BLB assure le suivi régulier des programmes et projets financés par l'UE et les fonds intra-ACP, et a participé à la mobilisation de ressources pour les programmes et projets du COMESA auprès de différentes sources telles que l'UE/CE, les Facilités intra-ACP-UE (TradeCom II, le Programme ACP-UE d'appui au développement du secteur privé --DSP-- et le programme Produits agricoles de base Tous-ACP), ONU-Habitat, l'OMI, l'ONUDI, l'OMC et le CCI.

Le BLB joue un rôle central dans la facilitation de la coopération au développement et de l'intégration régionale en renforçant les relations avec la Commission européenne, ses États membres et d'autres institutions de l'UE telles que la BEI, le Parlement européen, le SEAE, le Secrétariat du Groupe des États ACP, la Mission permanente de l'UA à Bruxelles, ainsi que d'autres CER représentées à Bruxelles (CEDEAO, UEMOA, OECO, IGAD et Forum du Pacifique). Le Bureau continue à assumer son rôle de liaison afin d'entretenir des relations de coopération approfondies avec la Commission européenne, ses États membres et le Conseil de l'UE, le Secrétariat ACP ainsi qu'avec d'autres institutions internationales représentées à Bruxelles.

S'agissant de la Mission permanente de l'UA à Bruxelles et des autres CER qui y sont représentées, le BLB informe continuellement le Groupe des ambassadeurs de l'Union africaine sur les travaux en cours au sein du COMESA en vue de renforcer l'intégration régionale en Afrique.

Le BLB contribue largement à la représentation du Secrétariat du COMESA auprès de l'UE, de l'OACPS et d'autres partenaires de coopération basés à Bruxelles, et aide à coordonner les activités du COMESA en vue de constituer une circonscription politique et un soutien pour l'organisation en Europe et au sein de la CE en particulier. Dans ce contexte, le Bureau est régulièrement impliqué dans les négociations commerciales multilatérales organisées à Bruxelles au Secrétariat de l'OACPS, et occasionnellement à l'OMC à Genève.

Le BLB a assuré un suivi et entamé des discussions avec la CE et les États membres du COMESA concernés au sujet de la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives et de celle des pays tiers concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il a participé aux travaux du Groupe d'action financière (GAFI) ainsi qu'à des réunions avec le groupe « Code de conduite » de l'UE et la sous-commission du Parlement européen sur les questions fiscales.

Mise en œuvre du Fonds européen de développement (11^e FED)

En tant que participant à la programmation du 11^e FED, le BLB joue un rôle clé, notamment en contribuant à l'élaboration de documents d'identification des projets et de documents d'action. Il sert également de lien avec le siège de l'UE

(DEVCO et SEAE) en vue de suivre les discussions et de fournir des informations complémentaires, si nécessaire, sur les propositions du COMESA à cette fin, et de tenir l'équipe du Secrétariat du COMESA informée de l'évolution et des décisions.

Le BLB assure le suivi nécessaire des programmes de coopération entre le COMESA et l'Union européenne, supervise les questions intéressant le COMESA en Europe, et en rend compte au Secrétariat. Il fait également le suivi des questions relatives aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE), à l'Union européenne, au Secrétariat de l'OACPS et au Groupe des ambassadeurs de l'AfOA, et aux négociations multilatérales de l'OMC à Genève.

Les efforts du BLB en collaboration avec le siège ont abouti à la signature d'une convention de financement de 7,6 millions d'euros entre le COMESA et l'Union européenne en décembre 2020 pour le Programme de renforcement des capacités institutionnelles du COMESA, qui sera mis en œuvre sur une période de cinq ans et financé par le 11^e FED. Le BLB a assuré le suivi et fait rapport au siège de la proposition de la Commission européenne relative au nouvel Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI), qui implique la soi-disant « budgétisation » du FED et qui incorpore ce dernier dans un seul instrument élargi. À cet égard, le BLB a tenu des discussions avec le Secrétariat de l'OACPS et la Commission européenne au sujet des principes visant à améliorer l'efficacité du développement et son mécanisme de prestation dans la région COMESA.

Négociation efficacement dans l'intérêt du COMESA

L'arrivée à terme en février 2020 de l'Accord de partenariat ACP-UE actuellement en vigueur (Accord de Cotonou), signé en 2000 à Cotonou, a été une bonne occasion pour le BLB de raviver les relations du COMESA avec l'UE et de créer un nouveau partenariat avec l'OACPS. Le BLB a continué à participer au processus de négociation, qui s'est poursuivi tout au long de 2020 avec l'ambition de conclure l'accord d'ici la fin de l'année.

Le BLB a représenté le COMESA dans tous les cycles de négociations de l'Accord post-Cotonou à différents niveaux, notamment aux comités techniques, au Comité des ambassadeurs/hauts fonctionnaires, au Groupe central de négociation ministériel, au Comité du Protocole régional Afrique (ARP), au niveau des négociateurs en chef et au Conseil des ministres. Grâce à sa participation aux négociations post-Cotonou sur un nouvel accord de partenariat au sein de l'UE et de l'OACPS, le BLB a promu efficacement la vision et les priorités du COMESA. Dans le cadre de l'OACPS et du Groupe des ambassadeurs africains, le BLB a joué un rôle clé dans la représentation et la défense des positions du COMESA et dans le rôle et la méthodologie de celui-ci en ce qui concerne la mise en œuvre des projets d'intégration régionale financés par l'UE.

En collaboration avec d'autres CER représentées à Bruxelles, le BLB a continué à sensibiliser le Groupe d'ambassadeurs de l'OACPS et les partenaires de l'UE à l'importance de la dimension régionale dans l'Accord post-Cotonou, en particulier dans le cadre des négociations sur le Protocole régional Afrique. En conséquence, l'Accord post-Cotonou a adopté le principe d'instaurer et de renforcer la coopération avec les CER et de reconnaître leur rôle en tant qu'éléments constitutifs du programme d'intégration africaine.

En ce qui concerne le suivi et la représentation sur les questions liées au commerce multilatéral, le BLB a participé activement aux réunions organisées à tous les niveaux de l'OACPS, de l'UE et d'autres parties prenantes dans le domaine du commerce multilatéral à Bruxelles.

Programmes du Fonds européen de développement --FED

Dans le cadre du 11^e FED, le COMESA, dans le contexte de la région Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien (AO-AA-OI) également représentée par l'EAC, l'IGAD et la COI, a signé avec l'Union européenne le Programme indicatif régional (PIR) pour la période 2014-2020 le 4 juin 2015 à Bruxelles, Belgique.

Les programmes du 11^e FED sont conçus pour soutenir les organisations régionales dûment mandatées (ORDM) de la région AO-AA-OI et leurs États membres dans leurs efforts en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale, de l'intégration économique régionale et de la gestion des ressources naturelles régionales, comme indiqué dans le Programme indicatif régional (1 490 000 euros) qui se décompose comme suit :

Enveloppe sous-régionale : 385 000 000 euros ont été répartis entre les cinq sous-régions, représentées par le COMESA, l'EAC, l'IGAD, la COI et la SADC. Enveloppe de financement des infrastructures : 588 000 000 euros, dont 513 000 000 euros consacrés aux investissements « matériels », c'est-à-dire les investissements dans les réseaux d'infrastructures physiques, et 75 000 000 euros destinés aux investissements « immatériels », c'est-à-dire le soutien aux mesures d'accompagnement telles que le développement de cadres juridiques et réglementaires et le renforcement des capacités.

Enveloppe inter-régionale : 507 000 000 euros pour couvrir sept initiatives dans la région AO-AA-OI qui sont stratégiquement importantes pour la promotion des objectifs du PIR, ne relèvent pas du mandat exclusif de l'une ou l'autre des ORDM et répondent à des besoins qui vont au-delà de leurs configurations géographiques ;
Facilité de coopération technique (FCT) : 10 000 000 euros.

L'Unité de gestion du programme FED du Secrétariat du COMESA a continué à soutenir ce dernier dans l'obtention de fonds FED et à garantir que le Marché commun s'approprie les programmes en assurant une mise en œuvre harmonisée, efficace et opportune de ceux-ci, et a veillé au respect des procédures FED dans le cadre des activités de l'action. En outre, l'Unité a facilité la collaboration entre le COMESA et l'Union européenne, dans la mesure où le Secrétariat est parvenu à obtenir des financements au titre des différentes enveloppes du 11^e FED.

Le contexte du programme de la Facilité de coopération technique --FCT

L'allocation de financement du COMESA pour la facilité s'élevait à 1 525 000 euros, et est passée à 2 233 080 euros à la suite de plusieurs ajouts, ce qui a conduit à une augmentation de 46,4 % de l'allocation budgétaire totale. Grâce à l'augmentation du financement, la FCT avait un taux de dépense de 83 %¹ à fin 2020. La programmation et la formulation du 11^e FED du COMESA ont été facilitées par ce soutien financier.

La FCT vise à faciliter la mise en œuvre des programmes du 11^e FED dans le cadre du Programme indicatif régional en faveur de la région AO-AA-OI), et principalement à soutenir l'identification et la formulation d'actions, la facilitation du développement de programmes, les enquêtes sectorielles, les initiatives pilotes, les consultations des parties prenantes, le dialogue politique, le suivi et l'évaluation, et d'autres activités similaires. La FCT du 11^e FED du COMESA est destinée à contribuer à la mise en œuvre effective du Programme indicatif régional (PIR) du 11^e FED de la région AO-AA-OI. Elle soutient également la participation des cinq ORDM, à savoir le COMESA, l'EAC, l'IGAD, la COI et la SADC aux réunions du Groupe de haut niveau (GHN), qui est le comité directeur du PIR composé des secrétaires généraux/exécutifs des ORDM et des représentants de la Commission européenne, notamment de la DG DEVCO, ainsi qu'aux réunions inter-ORDM.

L'objectif général de l'action est de contribuer à la mise en œuvre efficace du PIR de la région AO-AA-OI. Son objectif spécifique consiste, quant à lui, à assurer une conception et une mise en œuvre de qualité et inclusives de la sous-enveloppe du 11^e FED réservée au COMESA, et à améliorer la coordination globale, le dialogue, le suivi, la communication et la visibilité des programmes du COMESA financés par l'UE. Six programmes FED ont été conçus et formulés avec succès grâce au financement de la FTC:

- i. Soixante-huit (68) millions d'euros, représentant 80 % de l'allocation de la sous-enveloppe destinée au COMESA, ont été consacrés à la réalisation du premier objectif de réduction du coût du commerce transfrontière (15 millions d'euros) et à la facilitation des échanges (48 millions d'euros). Les deux programmes sont actuellement rattachés à la Division Commerce et leur mise en œuvre se fait en collaboration et en partenariat avec d'autres divisions et unités ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment les États membres du COMESA et des organisations internationales.
- ii. Des programmes à hauteur de 10 millions d'euros destinés à accroître la participation du secteur privé aux chaînes de valeur régionales et mondiales dans la région COMESA relèvent de la Division Industrie et Agriculture et sont mis en œuvre en collaboration avec d'autres divisions et unités ainsi qu'avec les Institutions du COMESA.

¹ Provisoire en attendant la finalisation de l'audit

Alors que la mise en œuvre des programmes susmentionnés a débuté en 2018, l'Unité du programme FED bénéficiant d'un financement au titre de la FCT du 11^e FED, l'UE continue de fournir les orientations nécessaires et fait en sorte que ses règles et procédures appropriées concernant l'octroi de financements à des tiers soient respectées, y compris l'examen des procédures, le cas échéant, la conformité des actions par rapport aux mesures restrictives de l'UE, et le renforcement effectif de la communication et de la visibilité des activités qu'elle finance.

Une convention de financement de sept millions d'euros a été signée avec l'UE en 2020. L'objectif spécifique du programme est de renforcer l'efficacité et l'efficience du Secrétariat du COMESA eu égard à la mise en œuvre des projets de coopération régionale et de l'engagement avec ses parties prenantes. Les activités des projets seront axées sur les domaines identifiés comme étant les plus critiques à la suite de l'étude d'évaluation des capacités institutionnelles réalisée pour informer la préparation de cette action. La liste indicative ci-après donne une vue d'ensemble consolidée des principales activités par domaine de résultat, dont les bases de référence et les indicateurs clés seront affinés et mis à jour au cours de la phase de démarrage. La mise en œuvre du programme devrait démarrer au deuxième trimestre de 2021.

Le COMESA est également resté actif dans le processus consultatif et a participé à la conception et à la formulation d'autres programmes du 11^e FED, en particulier au titre des enveloppes interrégionales consacrées aux infrastructures. Deux programmes d'action ont été approuvés par l'UE et des accords de contribution ont été signés en 2020 pour les deux programmes dont la mise en œuvre, qui relève de la Division Infrastructure, devrait débuter en 2021. Il s'agit notamment de 8 millions d'euros consacrés au soutien au développement du secteur du transport aérien (SATSD) et de 8 millions d'euros destinés à l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement au sein du secteur des technologies de l'information et des communications (EGEE-TIC), tous deux dans la région AO-AA-OI.

Activité de renforcement du système régional des organisations intergouvernementales (RIGO-SSA)

L'objectif global des Paquets de solutions et plans de mise en œuvre (SPIP) au COMESA, réalisé avec le soutien de l'Activité de renforcement du système régional des organisations intergouvernementales (RIGO-SSA) financée par l'USAID, consiste à renforcer la capacité du Secrétariat du COMESA et à coordonner et faciliter les programmes d'intégration régionale. La sélection des priorités dans SPIP est expressément conçue pour accélérer le cheminement du COMESA vers l'autonomie (J2SR). À cet égard, les résultats intermédiaires et sub-intermédiaires suivants ont été identifiés pour renforcer les systèmes internes dans le sens de cet objectif :

Résultat --Systèmes de gestion renforcés des RIGO :

- Capacité de gestion financière des RIGO améliorée ;
- Capacité de gestion des performances des RIGO améliorée ;
- Capacité de coordination des bailleurs de fonds améliorée.

Résultat --Capacités de planification et d'analyse stratégiques renforcées :

- Capacités humaines et institutionnelles de planification stratégique améliorées ;
- Capacités humaines et institutionnelles d'analyse des données améliorées.

Des systèmes de gestion renforcés, combinés à une capacité de planification et d'analyse renforcée, aideront le COMESA à devenir plus fort et autonome. À mesure que le COMESA se consolide et produit des résultats et des bénéfices, les États membres seront incités à accroître leur soutien par le biais de contributions opportunes. Cela permettra d'assurer la viabilité à long terme du Marché commun.

La RIGO-SSA a débuté par une évaluation de la performance du COMESA. Les scores de performance ont été résumés dans des indicateurs de performance organisationnelle (IPO) portant sur quatre domaines : efficacité, efficience, pertinence et durabilité. Les opportunités d'amélioration des performances ont été identifiées, classées par ordre de priorité et regroupées dans des plans de mise en œuvre, les SPIP. Après une année de mise en œuvre complète des SPIP, le COMESA, avec le concours de l'équipe de la RIGO-SSA, a procédé à une auto-évaluation et a résumé les scores de performance organisationnelle dans de nouveaux IPO. Le COMESA s'est auto-évalué comme s'étant amélioré dans

tous les domaines, passant d'un score de performance globale de 1,5 dans la base de référence 2019 à 2,9 en 2020, sur un maximum de 4,0. Les domaines qui se sont le plus améliorés sont l'efficacité et la durabilité, tous deux passant d'une base de référence de 1,0 en 2019 à 3,0 en 2020. Parmi les 7 priorités ou opportunités d'amélioration des performances retenues pour la mise en œuvre, quatre avaient été achevées au 30 septembre 2020, une n'avait pas été commencée et fait partie du Plan de travail de l'Année 3, et deux verront leur mise en œuvre se poursuivre au cours de l'Année 3.

Parmi les activités transversales sous le résultat « *Améliorer les capacités humaines et institutionnelles pour l'analyse des données* », la RIGO-SSA réalisée au cours de l'Année 2 (octobre 2019 à septembre 2020) comprend les activités suivantes :

- Deux événements de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation (CAA) : Dans les deux cas, les participants ont exprimé leur satisfaction quant aux connaissances acquises et aux enseignements partagés. L'événement a abouti à un accord sur la nécessité de développer des communautés de pratique (CdP).
- Un Médac entre les trois RIGO --COMESA, EAC et IGAD-- sur le partage des connaissances. Cela a débouché pour la première fois sur un cadre formel de coopération entre les trois RIGO (COMESA, EAC et IGAD).
- Une plateforme commune de partage des connaissances a été élaborée et rendue opérationnelle.

Des progrès notables ont également été réalisés dans d'autres activités, à savoir le développement de produits adaptés au public à partir des études menées au cours de l'année, la formation du personnel de la RIGO et la documentation des réussites et des meilleures pratiques pour l'apprentissage inter/intra-RIGO lors des événements CAA. Les progrès susmentionnés ont été réalisés dans un contexte difficile marqué par l'apparition du nouveau coronavirus, la Covid-19.

Les activités suivantes ont été retenues pour être mises en œuvre par les divisions respectives dans les délais impartis :

- i. Révision et mise à jour du Manuel d'acquisition des biens, des services et des travaux et des Règles de mise en œuvre ;
- ii. Révision et normalisation des outils et des modèles de suivi et d'évaluation et d'apprentissage en ligne ;
- iii. Soutien à l'élaboration du Plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour le projet de PSMT 2021-2025 ;
- iv. Mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation des performances pour chaque RIGO ;
- v. Soutien au COMESA pour l'élaboration d'une stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- vi. Renforcement de la structure organisationnelle du COMESA ; et
- vii. Mise à jour du Manuel de recrutement et de sélection.

Outre les activités susmentionnées, des efforts ont été déployés pour institutionnaliser une culture de gestion continue des processus opérationnels, notamment par le biais d'un exercice de réingénierie des processus opérationnels (BPR) au Secrétariat, qui comprenait une phase de diagnostic visant à déterminer les possibilités d'amélioration de l'efficacité et, par conséquent, des recommandations sur les moyens d'améliorer les flux de travail et d'intégrer l'information.

Événements de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation (CAA) inter/intra-RIGO

Les événements CAA sont conçus pour réunir les RIGO dans le but de faciliter l'apprentissage inter-RIGO. Le projet RIGO-SSA emploie une stratégie innovante pour promouvoir l'apprentissage entre pairs par le biais d'échanges structurés de connaissances sur le renforcement des systèmes dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des performances, y compris le suivi et l'évaluation, de la planification stratégique et de la coordination des bailleurs de fonds.

Suite au succès du 1^{er} événement CAA en juin 2019, le 2^e événement a eu lieu en février 2020 à Djibouti. Pour la première fois, le COMESA, l'EAC et l'IGAD ont formalisé le partage des connaissances par le biais d'ateliers CAA semestriels. Les parties ont convenu de formaliser cet arrangement par la signature d'un Médac conjoint et de créer une plateforme

numérique pour le partage des connaissances. Le Médac a depuis été entièrement exécuté et la plateforme numérique est actuellement hébergée par l'EAC à l'adresse <http://eacigadcomesa-knowledgehub.org>. Le troisième atelier CAA destiné aux RIGO, ayant pour thème « *Approfondir le partenariat et le partage des connaissances en mettant l'accent sur la planification stratégique* », s'est tenu avec succès via une plateforme en ligne le 22 septembre 2020. L'objectif principal de cet événement était de faire part des progrès cumulés et des leçons apprises depuis octobre 2019 et d'identifier les nouvelles priorités pour 2021-2022.

Processus de gestion du changement

Le lancement opérationnel des Paquets de solutions et plans de mise en œuvre (SPIP) au sein du COMESA a véritablement démarré au cours de l'Année 2. Alors que les différentes équipes de projet élaboraient des solutions pour le COMESA, l'expert en gestion du changement de la RIGO-SSA a fait appel aux divisions d'utilisateurs concernées et à la direction du COMESA pour identifier les zones de résistance potentielle aux changements proposés et pour tirer des enseignements des processus. Par conséquent, des plans de gestion du changement ont été élaborés pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse des axes de travail de la RIGO-SSA.

La RIGO-SSA a dispensé à la direction du COMESA une formation en matière de gestion du changement afin de préparer le personnel à la gestion des changements institutionnels en cours. La formation a été alimentée par les capacités institutionnelles et diverses évaluations de performance menées par plusieurs institutions. L'atelier de formation à la gestion du changement a eu lieu les 5 et 6 mars 2020 et a rassemblé 36 cadres supérieurs du COMESA. L'équipe de la RIGO SSA a mobilisé et soutenu l'unité Ressources humaines et la direction pour élaborer et finaliser le plan de communication pour les changements en cours.

Développement des infrastructures économiques - Transport, Énergie et Télécommunications

Les programmes d'infrastructure du COMESA sont conformes aux dispositions du Traité concernant le Transport, l'Énergie et les Technologies de l'information et de la communication --TIC. Une approche programmatique du développement des infrastructures a été identifiée sur la base de trois piliers clés, à savoir le développement des infrastructures physiques régionales prioritaires, l'harmonisation des politiques et des réglementations ainsi que la facilitation. Les programmes ont permis d'atteindre en 2020 les objectifs repris ci-après.

Développement des infrastructures économiques : TIC

Renforcement de la gouvernance et d'un environnement propice dans le secteur des TIC (RGEP-TIC) au sein de la région Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien (AO-AA-OI) -- Le COMESA et l'UE ont signé en décembre 2020 une convention de contribution d'un montant de 8 millions d'euros pour le programme RGEP-TIC dans la région AO-AA-OI. Le programme sera financé dans le cadre du 11^e FED. Le RGEP-TIC est un programme de quatre ans dont l'objectif général consiste à renforcer l'intégration régionale et la croissance du secteur des TIC dans la région AO-AA-OI. Il apportera son soutien à l'examen et à l'élaboration efficaces de diverses politiques régionales et du cadre réglementaire d'une manière harmonisée, ce qui contribuera au renforcement de la concurrence et à l'amélioration de l'accès à des services TIC rentables et sûrs.

Secrétariat de l'Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe (ARICEA) -- Les États membres du COMESA ont créé l'association régionale de régulation ARICEA afin de promouvoir la coopération régionale et le développement des TIC. L'ARICEA n'a pas de secrétariat depuis sa création et ses opérations sont gérées par le Secrétariat du COMESA. Le Rwanda a proposé d'abriter le Secrétariat de l'ARICEA et le Centre régional de cybersécurité. La 1^{ère} réunion entre le Rwanda et le Secrétariat du COMESA concernant le siège du Secrétariat de l'ARICEA et du Centre de cybersécurité s'est tenue en février 2020 à Kigali. Les projets d'accord de siège et de mémorandum d'accord ont été soumis au Rwanda pour examen.

Développement des infrastructures économiques : Transport

Corridor Nord-Sud -- Le COMESA, en sa qualité de CER chef de file, a facilité la préparation de projets pour les premières liaisons routières cruciales identifiées afin d'améliorer les infrastructures physiques de transport et l'environnement

réglementaire pour le commerce et le transport le long du Corridor Nord-Sud. Après l'achèvement des études de faisabilité au Botswana, au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe, les États membres concernés devaient mobiliser des ressources financières pour les travaux de construction. Le Botswana a achevé la construction de ses liaisons en utilisant des ressources internes. Le Malawi a reçu un prêt de 154 millions USD de la Banque européenne d'investissement pour la construction de ses tronçons routiers. Les appels d'offres pour la construction proprement dite ont été lancés en 2020. La Zambie a obtenu un financement de 134 millions UC de la BAD pour la construction du tronçon routier Chinsali-Nakonde, lequel devrait être achevé en 2023. Le Zimbabwe n'a pas encore bouclé le financement de son tronçon routier.

Projet de Poste-frontière à guichet unique de Kasumbalesa -- Il a été élaboré en 2020 un cadre juridique et institutionnel du projet de Poste-frontière à guichet unique –PFGU– de Kasumbalesa, lequel vise à promouvoir la fluidité des échanges commerciaux et la circulation des personnes en réduisant les retards audit poste-frontière. En outre, un atelier de validation a été organisé entre la RDC et la Zambie en février 2020. Le cadre juridique et institutionnel type mis au point a été soumis à la RDC pour sa transposition dans sa législation nationale ; la Zambie a mis en place la législation au niveau national. Une feuille de route pour la mise en œuvre du projet a été convenue.

Création de corridors -- Les institutions de gestion des corridors sont mises en place en vue d'améliorer la gestion du trafic international et soutenir l'intégration régionale par l'harmonisation des procédures opérationnelles, des politiques, des compétences, des infrastructures et des équipements entre les États des corridors. L'objectif de ces institutions est de soutenir le fonctionnement quotidien des corridors en accordant l'attention nécessaire à l'amélioration de leur efficacité. Au cours de la période considérée, le cadre juridique et institutionnel du projet de Poste-frontière à guichet unique de Gallabat/Metema entre l'Éthiopie et le Soudan sur le Corridor Port-Soudan a été examiné et un projet de législation type et de cadre institutionnel a été élaboré. En outre, une étude sur l'état de gestion de la sécurité des infrastructures routières dans la région COMESA a été menée dans deux États du corridor, à savoir l'Éthiopie et le Soudan; les conclusions et les recommandations de l'étude seront utilisées pour améliorer la sécurité des infrastructures routières au sein dudit corridor.

Projet d'Espace aérien supérieur intégré du COMESA -- La mise en œuvre d'un espace aérien supérieur intégré et le déploiement d'une technologie régionale de navigation aérienne par satellite dans l'espace COMESA amélioreront l'efficacité opérationnelle, la sécurité et la rentabilité de l'aviation, tout en atténuant son impact négatif sur l'environnement. À la suite de l'achèvement de l'étude de faisabilité et à l'expiration de la période de décaissement de la subvention de la BAD, des composantes spécifiques du projet ont été incorporées dans le programme Appui au développement du secteur du transport aérien (SATSD) dans la région AO-AA-OI, lequel sera financé au titre du 11^e FED afin d'assurer la continuité.

Appui au développement du secteur du transport aérien dans la région AO-AA-OI -- Le COMESA et l'UE ont signé une convention de contribution en décembre 2020 d'un montant de 8 millions d'euros pour le programme SATSD dans la région AO-AA-OI ; ce dernier sera financé dans le cadre du 11^e FED. Le SATSD est un programme de quatre ans dont l'objectif général est de contribuer à la promotion de l'intégration régionale et de la croissance économique équitable dans la région AO-AA-OI par le développement du secteur du transport aérien. Au cours de la période considérée, le programme couvre la région AO-AA-OI (EAC, SADC, IGAD et COI).

Établissement d'une Voie de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée -- Le projet a pour objectif d'établir une voie de navigation le long du Nil, du lac Victoria à la mer Méditerranée, afin de servir de point d'ancrage à des activités économiques ayant un impact spatial. Au cours de la période considérée, le projet a été inclus dans le plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA PAP 2), ce qui lui confère un statut continental et crée des opportunités de mobilisation de ressources par la Commission de l'Union africaine pour l'étude de faisabilité détaillée.

Initiatives tripartites : Harmonisation des politiques et réglementations en matière de transport routier dans le cadre du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PTFTT) -- L'objectif stratégique général du programme est de faciliter le développement d'un marché régional du transport routier plus compétitif, intégré et libéralisé dans la région AFOA. En 2020, il a été enregistré les réalisations suivantes:

- L'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontière –AMTRT– et l'Accord relatif à la gestion de la charge des véhicules –AGCV–, y compris cinq lois types connexes, ont été minutieusement examinés

et adoptés lors d'une réunion tenue par visioconférence le 18 septembre 2020 par le Comité ministériel sectoriel tripartite sur les affaires juridiques (CMSTAJ) pour approbation par le Conseil des ministres tripartite prévu au cours du deuxième trimestre de 2021.

- En tant que mesures correctives en réponse immédiate à la pandémie de Covid-19 et en vue de faciliter la poursuite du commerce transfrontière des produits essentiels pendant la crise en cours, le PTFTT a identifié le besoin d'un Système de suivi des véhicules le long des corridors (SVC). Le développement, le lancement, la mise en œuvre et la maintenance du SVC sont soutenus par l'Union européenne pour un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros. S'appuyant sur le cadre juridique et réglementaire actuel existant tant aux niveaux régional que national, le SVC fonctionnera et sera abrité conjointement avec le Système tripartite de registres de transport et de plateforme d'information. Il permettra aux opérateurs de transport routier transfrontière, aux conducteurs, aux régulateurs et aux organismes d'application de la loi d'enregistrer et d'assurer le suivi des données relatives au bien-être des conducteurs, tels que les résultats du test Covid-19, et de suivre les mouvements des conducteurs, des équipages et des véhicules par rapport à des plans d'itinéraire préapprouvés. En outre, le SVC sera utilisé pour faire le suivi de la mise en œuvre des lignes directrices tripartites sur la facilitation du commerce et du transport pour une circulation sûre, efficace et rentable des biens et des services pendant la pandémie de Covid-19. Le Conseil des ministres tripartite a adopté les lignes directrices tripartites lors d'une réunion tenue par visioconférence le 29 juillet 2020.
- Élaboration des lignes directrices tripartites pour la circulation transfrontière sécurisée des personnes et des biens pendant la pandémie de Covid-19. Ces lignes directrices ont été élaborées et validées par le Comité technique tripartite conjoint au cours d'une réunion tenue par visioconférence le 23 octobre 2020. Les lignes directrices sont en attente d'approbation par le Conseil tripartite.

Développement des infrastructures économiques : Énergie

Projet de Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF) -- Le COMESA, la Banque de commerce et de développement (TDB) et la Banque mondiale ont élaboré et signé le projet de RIFF. Celui-ci est un projet de facilité de financement des investissements avec des fonds octroyés par la Banque mondiale au COMESA et à la TDB. Le projet RIFF vise à étendre le financement à long terme aux entreprises privées dans des secteurs d'infrastructure déterminés, notamment l'électricité, le transport, la logistique et le secteur social. Il est prévu pour la période juillet 2020 à septembre 2025. Il comporte trois volets : le Fonds de financement de projets et d'infrastructures (325 millions USD), une ligne de crédit qui fournira un financement à long terme aux sous-projets de financement de projets et d'infrastructures qui répondent aux critères d'impact sur le développement et qui est administrée par la TDB ; la réponse à la Covid en faveur des PME du secteur de l'infrastructure (75 millions USD) qui est administrée par la TDB, et l'assistance technique (25 millions USD) au COMESA et à la TDB.

Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) -- L'ARÉFOA met en œuvre le programme sur l'amélioration des marchés énergétiques régionaux durables (ESREM) dans la région AO-AA-OI, programme financé par l'Union européenne. L'objectif général du programme consiste à renforcer les marchés régionaux de l'énergie durables dans la région AO-AA-OI, favorables à l'investissement et à la promotion du développement durable. En 2020, il a été mis en œuvre les activités suivantes :

Cadre de surveillance réglementaire du marché régional de l'énergie -- L'élaboration du cadre de surveillance réglementaire du marché régional de l'énergie dans la région AO-AA-OI a commencé en juin 2019 et s'est achevée en juin 2020. Le cadre a été élaboré pour être adopté aux niveaux régional et national afin de promouvoir l'investissement et le commerce de l'électricité dans la région.

Stratégie et plan d'action synthétisés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) -- L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action synthétisés pour les énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (REEESAP/AO-AA-OI) en 2020, considérés comme un instrument nécessaire qui permettra de créer un environnement favorable à la promotion de l'investissement dans les initiatives axées sur les énergies renouvelables et l'efficacité

énergétique, assurant ainsi l'accès à des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes. En outre, une stratégie de communication et de visibilité a été élaborée afin d'améliorer la diffusion des informations pertinentes auprès des parties prenantes de la région qui seront impliquées dans la mise en œuvre du REEESAP/AO-AA-OI. Le REEESAP a été adopté par le Conseil des ministres du COMESA et est prêt à être mis en œuvre au niveau des États. La mise en œuvre de certaines recommandations du REEESAP a commencé en 2020 et se poursuivra en 2021.

Renforcement de la capacité des institutions énergétiques de la région AO-AA-OI -- Un domaine de résultat clé du projet ESREM implique l'amélioration de la capacité réglementaire des autorités nationales de régulation et le renforcement de la capacité des associations régionales (ARÉFOA et RERA) et des groupements énergétiques (EAPP et SAPP) en vue de leur permettre d'influencer de manière proactive les développements dans le secteur de l'énergie. Au cours de la période considérée, il a été fourni l'assistance technique suivante:

- Formation au stockage de l'énergie par le *Centre for Renewable and Sustainable Energy Studies* de l'Université de Stellenbosch. Au total, 10 cadres d'institutions de régulation de 10 pays ont été formés sous le parrainage du projet.
- Organisation d'un atelier en ligne sur l'égalité des genres à l'intention des autorités de régulation dans le secteur de l'énergie, en collaboration avec le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER), auquel ont participé 40 cadres d'institutions de régulation et de ministères de 14 pays.
- Organisation d'un atelier sur l'évaluation comparative des services publics de l'énergie, en collaboration avec le CEER, auquel ont participé 23 cadres d'institutions de régulation de 12 pays.
- Facilitation de l'évaluation par les pairs de l'Autorité éthiopienne de l'énergie (EEA), réalisée par des experts en régulation d'Égypte, du Kenya, des Seychelles, du Soudan, de Zambie et du Secrétariat de l'ARÉFOA à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Industrialisation

Le programme d'industrialisation du COMESA concentre ses efforts sur la création d'une capacité de production intégrée, diversifiée et compétitive au niveau régional, ancrée dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et fondée sur l'accroissement de la valeur ajoutée, la diversification, l'innovation et des normes régionales communes.

Programme d'industrialisation du COMESA

Le programme d'industrialisation du COMESA s'inspire de la Stratégie industrielle et du Plan d'action du COMESA 2017-2026, lequel vise à soutenir la transformation structurelle des économies régionales par une industrialisation durable et inclusive. La mise en œuvre du programme d'industrialisation du COMESA a été stimulée par le financement du 11^e FED en faveur du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP). Le programme RECAMP vise à soutenir le développement du secteur privé en améliorant sa compétitivité et son accès aux marchés dans la région COMESA et au-delà.

Le programme se concentre sur les défis qui affectent les acteurs de la chaîne de valeur, tant les petites que les grandes entreprises, et qui sont pertinents pour l'intégration économique régionale. Il s'efforcera d'accroître le commerce intrarégional et international des produits à valeur ajoutée et des produits manufacturés dans des chaînes de valeur sélectionnées, à savoir l'horticulture, l'agro-alimentaire et le cuir et ses produits. Au cours de la période considérée a commencé la mise en œuvre de plusieurs activités dans le cadre du RECAMP, en particulier pour soutenir les PME dans les domaines du développement de la chaîne de valeur par le renforcement des capacités. En outre, des travaux ont été entrepris pour élaborer des politiques sur la stratégie de mise en œuvre du cadre politique de contenu local du COMESA et le cadre de gestion des Zones économiques spéciales (ZES) et des PIC du COMESA afin de soutenir l'adoption et l'adaptation au contexte local.

L'adoption de la feuille de route, du plan d'action et du mémorandum d'accord pour le projet industriel conjoint Zambie-Zimbabwe en août 2020 a constitué une réalisation majeure du programme d'industrialisation du COMESA. En

collaboration avec le Bureau sous-régional de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), les travaux ont commencé concernant les études d'évaluation de la faisabilité de l'établissement d'un parc agro-industriel commun aux deux États membres et de son cadre juridique et réglementaire, conformément au projet d'industrialisation conjoint.

Le programme a poursuivi la mobilisation des ressources visant à soutenir la mise en œuvre d'activités dans le cadre de la Stratégie industrielle et du Plan d'action actuels du COMESA et pour la facilité proposée en vue de promouvoir l'approvisionnement auprès des sources locales en produits et services pharmaceutiques liés à la Covid-19 pendant et après la pandémie de Covid-19.

Le Programme agricole du COMESA

L'agriculture reste un secteur majeur pour soutenir la plupart des économies des États membres du COMESA et faire progresser le commerce régional et le programme d'intégration. Plus de 60 % de la population de la région COMESA dépendent de l'agriculture pour leur subsistance et l'emploi, et le secteur contribue de manière significative au PIB de la plupart des États membres.

L'objectif du Programme agricole du COMESA est de faire progresser le programme de transformation agricole pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance en soutenant la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA en étroite collaboration avec les partenaires stratégiques. Les progrès notables de la mise en œuvre du programme, entre autres, sont les suivants :

- i. En collaboration avec l'Union africaine et d'autres CER et partenaires, a organisé l'événement d'apprentissage sur la politique agricole de Malabo (MAPLE) qui a discuté des sujets concernant la politique agricole, l'apprentissage collectif et a généré des actions qui devraient conduire à la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA.
- ii. En collaboration avec l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et australe (ASARECA), des réunions de consultation ont été organisées avec certains États membres (Kenya, Érythrée, Madagascar, Ouganda, RDC, Rwanda et Soudan) sur les principaux défis rencontrés lors du deuxième processus d'examen biennal (EB) du PDDAA/Malabo. Les besoins prioritaires des États membres en matière de soutien pour améliorer le processus EB ont été identifiés et la voie à suivre a été convenue.
- iii. Le COMESA a fourni des contributions techniques aux modèles/produits potentiels pour le financement de l'agriculture inclusive pour les agriculteurs et les PME agroalimentaires en Zambie.
- iv. Le COMESA, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD et d'autres CER (EAC, IGAD et SADC), a organisé l'atelier régional par visioconférence sur l'Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique – IFNA-- à l'intention des fonctionnaires de l'État chargés de la programmation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris, plus précisément, les points focaux nationaux du PDDAA et du programme « *Scaling Up Nutrition* » --SUN-- des États membres pour améliorer la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- v. Réinitialisation de l'engagement avec les principales parties prenantes du pôle manioc dans la région COMESA pour s'appuyer sur les résultats du précédent programme du COMESA sur le manioc afin de stimuler la marketing, l'accès au marché et le commerce de ce produit dans la région.
- vi. En collaboration avec la Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB), a élaboré le matériel de formation sur l'accès au marché et les questions d'intégration commerciale (règles et procédures) pour les femmes entrepreneurs dans le contexte de la ZLECAf. Le projet de matériel de formation initial en ligne doit être affiné davantage.

Le programme a contribué à l'élaboration d'une proposition de projet pilote de parc agro-industriel conjoint pour la Zambie et le Zimbabwe, dans le but de faire avancer le programme d'agro-industrialisation dans la région.

Dans le cadre des initiatives visant à renforcer la programmation sectorielle, le programme a organisé la 7^e réunion conjointe des Ministres de l'Agriculture, Environnement et Ressources naturelles, laquelle a examiné les stratégies et les plans ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes sectoriels et a pris des décisions et formulé des recommandations clés pour renforcer le développement et la mise en œuvre des programmes. En réponse à la pandémie de Covid-19, le programme a spécialement mis au point un Plan régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle en réponse à la Covid-19 qui est en cours de mise en œuvre afin de faire face aux effets de la pandémie sur la production agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les moyens de subsistance dans la région.

Dans le cadre du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP) financé au titre du 11^e FED, le programme en question soutient les évaluations des chaînes de valeur ciblées, à savoir l'horticulture, l'agro-transformation, le cuir et les produits en cuir afin d'informer l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions clés en vue d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés par les PME intervenant dans les chaînes de valeur.

Le Programme d'élevage du COMESA

L'objectif du Programme d'élevage du COMESA est d'augmenter la production et la productivité du bétail et de la pêche par l'utilisation de technologies et l'accès aux marchés, aux services et à la valeur ajoutée. Au cours de la période considérée, le programme a mis en œuvre le projet de renforcement du commerce régional du bétail avec le soutien de l'USAID/RDOAG. Les principales réalisations du programme comprennent l'évaluation des aspects clés du secteur de l'élevage, y compris, entre autres, la marketing, les informations sur les destinations d'exportation et d'importation, les structures et services d'appui et un relevé des entreprises d'exportation et d'importation d'animaux vivants et de viande. Ces activités ont abouti à la publication des manuels suivants :

- *Manual for the Harmonized Grading and Classification of Cattle, Goats, and Sheep* [Manuel pour le classement et la classification harmonisés des bovins, des ovins et des caprins]
- *Livestock Trade in COMESA* [Le Commerce de bétail dans le COMESA]

Le programme d'élevage du COMESA met en œuvre le projet *Live2Africa* en partenariat avec le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA), l'EAC, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la CEDEAO, l'IGAD, la SADC et l'Union du Maghreb arabe (UMA). Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des chaînes de valeur régionales prioritaires de l'élevage ont été sélectionnées pour stimuler les activités. Les chaînes de valeur sélectionnées sont les suivantes : *les produits laitiers pour l'Afrique septentrionale et orientale, la viande pour l'Afrique australe, les animaux vivants et la viande pour la Corne de l'Afrique et les volailles pour l'Afrique centrale et de l'Ouest*. Par conséquent, le COMESA, en accord avec le BIRA-UA, a soumis un document intitulé « La Facilitation du commerce intrarégional et intra-africain du bétail et des produits de l'élevage » ciblant les chaînes de valeur régionales prioritaires de l'élevage identifiées par le projet *Live2Africa* dans le contexte de la ZLECAf en vue d'orienter la mise en œuvre des activités. Le programme poursuivra des efforts de mobilisation des ressources pour mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les services vétérinaires dans la région COMESA, en ciblant le renforcement des capacités dans les domaines cruciaux.

Dans le cadre du programme régional RECAMP du COMESA, financé au titre du 11^e FED, le programme d'élevage participe à l'amélioration de la chaîne de valeur de l'élevage, principalement le lait, la volaille, la viande bovine et le commerce d'animaux vivants, dans le cadre du développement de l'agroalimentaire, et aide les PME à améliorer leur compétitivité dans le développement de la chaîne de valeur par le renforcement des capacités.

Le Programme SPS/OTC du COMESA

L'objectif du programme Normes sanitaires et phytosanitaires –SPS–/ Obstacles techniques au commerce –OTC– du COMESA est d'assurer que des mesures SPS/OTC efficaces, fondées sur les risques et harmonisées sont mises en œuvre de manière efficiente pour faciliter un commerce régional et international sûr, orienté par les stratégies SPS – Normalisation, assurance qualité et métrologie (NAQM) du COMESA pour la période 2016-2020.

En 2020, le programme a atteint les objectifs suivants :

- i. Les réunions du Sous-comité SPS et de l'Équipe spéciale technique sur la santé des végétaux se sont tenues par visioconférence du 30 juin au 2 juillet 2020. Les principales résolutions comprenaient, entre autres, l'adoption des lignes directrices finalisées sur l'analyse du risque phytosanitaire et la demande au Secrétariat d'entreprendre la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités, l'harmonisation et le déploiement de la certification phytosanitaire électronique dans d'autres États membres après un essai pilote dans les pays sélectionnés.
- ii. Les recommandations clés du programme ont été présentées à la réunion du Comité technique et à la réunion conjointe des ministres de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, pour examen, comme suit : (i) les États membres sont instamment priés d'institutionnaliser l'outil Priorité aux investissements SPS pour l'accès aux marchés (P-IMA) afin de faciliter la hiérarchisation des investissements dans le renforcement des capacités SPS et d'intégrer cet outil dans les processus nationaux de planification et de budgétisation et (ii) les États membres doivent adopter et envisager de mettre en œuvre le document FAO/OMS « La Covid-19 et la Sécurité alimentaire - Orientations à l'intention des autorités compétentes responsables des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité alimentaire ».
- iii. Le programme a poursuivi la mise en œuvre du projet P-IMA, lequel identifie les chaînes de valeur considérées comme ayant un grand potentiel pour stimuler les exportations agricoles lorsque les questions SPS clés associées à leurs flux commerciaux sont traitées dans certains États membres.
- iv. Dans le cadre du volet RECAMP, le projet SPS/OTC, en collaboration avec l'ONUDI, a conçu une activité visant à améliorer les capacités de conformité de certaines PME par la mise en œuvre du Programme de développement durable des fournisseurs (PDSF) comme moyen d'obtenir une certification internationale selon le système de certification reconnu par l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA) ; un plan d'action a été élaboré pour la mise en œuvre du programme.
- v. Le programme a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative Laissez-passer vert dans le cadre de l'initiative du commerce transfrontière du COMESA, soutenue par l'Initiative régionale en faveur du petit commerce transfrontière (IPCTF) financé au titre du 11^e FED. L'initiative « Laissez-passer vert » est un système de certification basé sur le risque pour des exigences SPS spécifiques, visant à faciliter et simplifier le commerce pour les petits commerçants transfrontières. L'initiative est mise en œuvre dans le cadre d'un projet pilote sur le poisson séché provenant du district de Luangwa (Zambie) et commercialisé au-delà de plusieurs frontières, y compris la RDC à travers le poste-frontière de Kasumbalesa. Le programme a facilité la création de petits comités frontaliers chargés de travailler sur les modalités du Laissez-passer vert, y compris la simplification et le regroupement de toutes les exigences relatives au poisson commercialisé dans le cadre du Régime commercial simplifié (Récos) dans un document unique (documents SPS/OTC, documents douaniers, taxes, frais, etc.). Le programme a commencé l'acquisition d'équipements de vérification de base (kits de test rapide, balances) pour les deux postes-frontières du projet.
- vi. Dans le cadre du Programme de facilitation du commerce financé par le 11^e FED, les principales réalisations comprennent, entre autres, l'élaboration d'une réglementation de la sécurité des aliments basée sur les risques et le renforcement des capacités en matière de prise de décision basée sur les risques de sécurité des aliments et de limites réglementaires harmonisées au niveau régional, la création d'équipes spéciales nationales (ESN) pour le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Des consultations nationales ont été lancées dans tous les pays, avec différents niveaux d'achèvement, afin d'établir des combinaisons dangereuses alimentaires (HFCS) pertinentes et consensuelles. En outre, pour soutenir l'adoption de bonnes pratiques en matière de contrôle des importations alimentaires et d'inspection de facilités alimentaires nationales, des ESN ont été créés à Djibouti, à Madagascar, dans l'Union des Comores, au Soudan et en Tunisie, et des contacts ont été établis avec l'Égypte et la RDC.

Promotion de l'égalité des genres, autonomisation des femmes et développement social

Les objectifs clés du programme Genre et Affaires sociales du COMESA consistaient à renforcer l'intégration de la dimension genre dans tous les secteurs du COMESA, à contribuer à l'autonomisation économique des femmes par la mise en place d'une plateforme numérique de réseautage pour permettre aux femmes, entre autres, d'avoir accès à des services financiers et non financiers, y compris l'échange d'expériences, le mentorat, l'accès aux marchés, et à renforcer la capacité des jeunes à participer à la gouvernance démocratique et au développement socio-économique.

i. Intégration de la dimension genre et autonomisation des femmes

En 2020, la priorité consistait à se pencher sur le renforcement de l'intégration de la dimension genre à travers différentes formes de renforcement des capacités. Cette action comprenait les initiatives suivantes :

Mise au point et téléchargement du cours en ligne du COMESA sur le genre et le commerce -- Le matériel de cours a été examiné par des experts de l'égalité hommes-femmes des États membres lors d'une réunion qui s'est tenue par visioconférence en septembre 2020. Les modules de formation ont été finalisés, et le cours a été téléchargé sur la plateforme d'apprentissage en ligne du COMESA. La plateforme est prête à être lancée après l'approbation des ministres du Genre et de la Condition féminine et l'aval du Conseil des ministres.

Finalisation des lignes directrices, des listes de contrôle et des indicateurs de la planification en matière de genre -- Les lignes directrices de programmation en matière de genre avec des composantes spécifiques aideront les cadres du Secrétariat du COMESA, des Institutions du COMESA et des États membres à intégrer la dimension genre dans leurs domaines de programme spécifiques.

La matrice de mise en œuvre de la Politique du COMESA en matière de genre finalisée -- La matrice contenant différentes options d'interventions sectorielles spécifiques en matière de genre pour la programmation au niveau régional et national, avec des indicateurs de production et de résultats, a été finalisée avec les contributions des experts de l'égalité hommes-femmes des États membres.

Concertation avec l'Équipe spéciale technique sur le genre du COMESA (ESTech Genre) -- L'ESTech Genre est un système qui utilise des points focaux chargés des questions de genre pour faciliter, d'une manière durable, l'intégration de la dimension genre dans les différentes Divisions, Unités et Institutions du COMESA.

Intégration de la dimension genre dans le PSMT 2021-2025 du COMESA -- Une double approche a été utilisée pour assurer l'inclusion de la dimension genre dans le projet de 2021-2025 Le PSMT a un pilier autonome sur la promotion de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'intégration sociale et la dimension genre est intégrée dans tous les autres piliers du PSMT et son cadre de suivi et évaluation.

Profilage des femmes et des jeunes dans les PME -- Il a été lancé une étude visant à établir le profil des femmes et des jeunes dans les PME dans des chaînes de valeur déterminées (horticulture, cuir, produits en cuir et agroalimentaire) dans tous les États membres dans le cadre du projet RECAMP. Les résultats de l'étude permettront d'apporter un soutien ciblé et de renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans les PME afin d'améliorer leur participation au commerce régional et continental par l'accès au marché.

Autonomisation des femmes – Le Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » --50MFAP

En 2020 s'est poursuivie la mise en œuvre du projet 50MFAP, lancé pour la première fois en novembre 2019 en partenariat avec l'EAC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest –CEDEAO-- avec le soutien de la BAD. Le projet est mis en œuvre dans 36 États membres/partenaires du COMESA, de l'EAC et de la CEDEAO et fournit des informations liées aux activités commerciales et opportunités de réseautage pour les femmes entrepreneurs. Au cours de la période considérée, il a été atteint les objectifs suivants:

Fonctionnement continu de la plateforme 50MFAP -La plateforme numérique 50MFAP est disponible sur l'Internet à l'adresse www.womenconnect.org et une application mobile à  [50MAWSP](#) téléchargeable sur [play store](#) 

ou [apple store](#)  ; elle a continué à fonctionner et à être accessible aux utilisateurs. En 2020, le projet a continué à corriger, générer, télécharger du contenu sur la plateforme. Le contenu porte sur les services financiers et non financiers, les services sociaux et les exemples de réussite, et bien d'autres.

Soutien aux développeurs de contenu national - Au cours de la période considérée, le projet a continué à soutenir les développeurs de contenu national de 15 États membres à savoir : Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Eswatini, Madagascar, Malawi, Maurice, RDC, Seychelles, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe pour collecter, générer, développer et télécharger du contenu sur la plateforme et faire la publicité de la plateforme auprès des différents utilisateurs cibles dans les pays respectifs afin qu'ils s'inscrivent et l'utilisent.

Lancement de la plateforme 50MFAP dans les États membres/partenaires - Après le lancement mondial réussi de la plateforme 50MFAP en 2019, la période de référence 2020 s'est concentrée sur la poursuite de la vulgarisation de la plateforme dans tous les États membres. Les lancements dans les huit pays ont été présidés par des dignitaires de haut niveau, démontrant le soutien et l'appropriation de l'initiative par les dirigeants politiques des États membres. La plateforme a été lancée comme suit :

▪ Zambie	-	28 février 2020
▪ Seychelles	-	25 août 2020
▪ Zimbabwe	-	3 septembre 2020
▪ Madagascar	-	9 octobre 2020
▪ Eswatini	-	15 octobre 2020
▪ RDC	-	22 octobre 2020
▪ Égypte	-	18 novembre 2020
▪ Djibouti	-	9 décembre 2020
▪ Tunisie	-	14 décembre 2020

Statistiques sur les utilisateurs de la plateforme -- À la suite des lancements régionaux et nationaux de la plateforme 50MFAP, les utilisateurs ont commencé à visiter, s'inscrire et utiliser ladite plateforme. Les statistiques des utilisateurs de la plateforme dans 17 États membres du COMESA s'élevaient à 15 432 à la fin du mois de décembre 2020. Les chiffres étaient en constante augmentation dans tous les pays ciblés du COMESA, de l'EAC et de la CEDEAO. L'Égypte a une utilisation élevée parce que la plateforme a été lancée au niveau national et que l'adoption de la technologie dans le pays est également élevée. La faible utilisation de la plateforme dans certains États membres peut être imputable à la pénétration limitée de l'Internet, à la connectivité, à l'accessibilité financière et à l'accès à l'énergie et aux téléphones intelligents ou ordinateurs. L'initiative nécessite du temps pour continuer à soutenir les pays et les utilisateurs ciblés. Les États membres doivent créer un environnement qui encourage l'utilisation de la plateforme en renforçant l'accès à des données Internet abordables, à des téléphones intelligents, à l'énergie, à la formation professionnelle et à d'autres services pour les femmes. Dans le but d'accroître l'utilisation de la plateforme, il a été lancé un processus de recrutement d'une société de médias pour soutenir la vulgarisation de ladite plateforme dans les États membres afin d'attirer plus d'utilisateurs et de pousser l'utilisation dans tous les États membres.

Atelier national pour la Libye -- L'atelier a été organisé avec les parties prenantes en Libye pour présenter le projet 50MFAP et la plateforme. Les participants à l'atelier comprenaient des représentants du Ministère de Coordination du COMESA en Libye, de la Chambre de commerce et des associations des femmes entrepreneurs. Le pays a été encouragé à mettre en place une équipe nationale de projet pour apporter un soutien en matière de gestion du contenu comme dans d'autres États membres du COMESA.

Nomination des points focaux nationaux du projet -- Les institutions hôtes du projet ont été invitées à nommer des points focaux nationaux pour prendre le contrôle de la gestion de la plateforme après le départ des développeurs de contenu nationaux dont les contrats sont arrivés à terme entre avril et décembre 2020. Au total, 12 points focaux ont été nommés avant le 31 décembre 2020 par les États membres suivants : Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Madagascar, RDC, Seychelles, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. Les points focaux nationaux ont été formés pour générer et télécharger du contenu sur la plateforme.

Activités nationales -- Les points focaux nationaux du projet ont mené des activités pour développer/promouvoir la

plateforme, y compris la génération de contenu, le marketing et la sensibilisation. Un résumé de ces activités par les États membres est présenté dans le tableau 19 ci-dessous.

Tableau 19 : Activités nationales de la plateforme 50MFAP

N°	Pays	Description des activités dirigées par les points focaux nationaux
1	Djibouti	Lancement national de la plateforme 50MFAP à Djibouti.
2	Égypte	Lancement national de la plateforme 50MFAP en Égypte.
3	Eswatini	(i) Lancement national de la plateforme 50MFAP à Eswatini. (ii) 3 formations de groupes de femmes ont eu lieu entre octobre et décembre. (iii) Marketing de la plateforme sur diverses stations de radio.
4	Madagascar	(i) Lancement national de la plateforme 50MFAP à Madagascar. (ii) Contenu généré et téléchargé sur la plateforme.
5	RDC	(i) Formation de groupes de femmes à l'utilisation de la plateforme. (ii) Lancement national de la plateforme 50MFAP en RDC.
6	Seychelles	(i) Lancement national de la plateforme 50MFAP aux Seychelles. (ii) 152 utilisatrices formées à l'utilisation de la plateforme. (iii) Contenu généré et téléchargé sur la plateforme. (iv) Marketing de la plateforme entrepris sur diverses stations de radio. (v) Présentations faites pour faire connaître la plateforme lors d'événements publics.
7	Soudan	Sensibilisation sur la plateforme entreprise pour les médias à Khartoum.
8	Tunisie	Lancement national de la plateforme 50MAWS en Tunisie.
9	Zambie	(i) Formations organisées pour divers groupes de femmes/parties prenantes. (ii) Activités de sensibilisation pour présenter la plateforme dans quatre provinces.
10	Zimbabwe	(i) Lancement national de la plateforme 50MFAP au Zimbabwe. (ii) Marketing de la plateforme sur diverses stations de radio.

Comité directeur du projet -- La 3^e réunion du Comité directeur du projet s'est tenue par visioconférence les 24 et 25 septembre 2020. Elle a recommandé l'ajout de nouvelles fonctionnalités à la plateforme pour améliorer l'utilisation. La BAD a approuvé une demande d'octroi au projet d'une extension sans coût supplémentaire pour une période de 3 mois au cours du premier trimestre de 2021 afin de mettre en œuvre les activités en suspens.

ii. Développement social et autonomisation des jeunes

Programme Genre et Affaires sociales

Réponse à la Covid-19 : Le Programme Affaires sociales a été activement impliqué dans la réponse à la Covid-19 en tant que membre de l'Équipe spéciale Covid-19 du COMESA. En outre, le programme a collaboré avec le projet COMMONS à l'élaboration d'un tableau de bord Covid-19 pour le COMESA, mettant en exergue les points de concentration, les données et les statistiques, l'emplacement des centres de santé, et le partage d'initiatives sur la recherche des contacts et le suivi des marchandises pour améliorer la prévention des infections.

Sensibilisation au genre et à la Covid-19 : Deux notes d'information ont été préparées sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour les hommes et les femmes, et sur l'impact de la Covid-19 sur les PME de l'espace COMESA. Ces notes d'information ont permis la sensibilisation aux implications et à l'impact de la Covid-19 sur les femmes, les jeunes et les PME dans la région, et à la nécessité de garantir des réponses sensibles au genre dans la lutte contre la Covid-19.

Réseautage et plaidoyer : Le programme a engagé un dialogue avec différents partenaires, dont la CUA, pour échanger des informations et plaider ensemble en faveur de la mise en œuvre de cadres stratégiques régionaux et continentaux sur la santé, l'éducation, la culture, la jeunesse, la campagne contre le mariage des enfants, la participation des femmes à la paix et à la sécurité et l'élimination de la violence contre les filles et les femmes.

Mobilisation des ressources : Le programme des Volontaires des Nations unies --VNU-- a été invité à parrainer un responsable de la mobilisation des ressources à titre temporaire afin de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme de stages et de volontariat pour les jeunes du COMESA. Il a été développé une base de données de partenaires et d'engagements potentiels.

Charte sociale : Le programme a poursuivi ses consultations avec les États membres pour la signature et la ratification de la Charte sociale qui a été adoptée par le Conseil des ministres en mars 2015 à Addis-Abeba, Éthiopie, afin de permettre sa mise en œuvre. Le tableau 20 montre l'état de signature et de ratification de la Charte sociale.

Tableau 20 : État de signature et de ratification de la Charte sociale

État membre	Signée	Ratifiée	État membre	Signée	Ratifiée
Burundi	Non	Non	Malawi	Oui	Non
Union des Comores	Non	Non	Maurice	Oui	Non
Djibouti	Non	Non	Rwanda	Non	Non
RDC	Non	Non	Seychelles	Oui	Non
Égypte	Non	Non	Somalie	Non	Non
Érythrée	Non	Non	Soudan	Non	Non
Eswatini	Non	Non	Tunisie	Non	Non
Éthiopie	Non	Non	Ouganda	Non	Non
Kenya	Non	Non	Zambie	Non	Non
Libye	Non	Non	Zimbabwe	Non	Non
Madagascar	Oui	Non			

Projet conjoint du COMESA et de l'Architecture de gouvernance africaine de l'UA sur la jeunesse

Le COMESA et l'Architecture de gouvernance africaine de l'Union africaine sur la jeunesse (AGA-UA) ont poursuivi la mise en œuvre du projet sur l'engagement des jeunes dans la gouvernance démocratique et le développement socio-économique. Son principal objectif est de renforcer la capacité des jeunes à participer effectivement à la gouvernance démocratique et au développement socio-économique du continent. Les principales réalisations au cours de la période considérée sont les suivantes :

- i. Un atelier organisé le 12 mars 2020 sur le rôle des jeunes dans des élections pacifiques en Zambie, auquel ont participé 150 jeunes leaders de 21 organisations dirigées par des jeunes.
- ii. Un 2^e camp de travail pour le renforcement des capacités des jeunes leaders et des décideurs politiques organisé par le Secrétariat du COMESA du 7 au 17 décembre 2020, lequel a rassemblé 25 jeunes leaders et décideurs politiques du Burundi, de l'Égypte, de Maurice, de Madagascar, de la RDC, du Rwanda, du Soudan du sud et de la Tanzanie.
- iii. Une 2^e réunion continentale de consultation des jeunes organisée par le Secrétariat de l'AGA-UA les 26 et 27 novembre 2020 sous le thème « *Repenser la gouvernance démocratique : Le rôle de la jeunesse africaine pour faire taire les armes* ».
- iv. Un atelier par visioconférence organisé par le COMESA le 18 août 2020. L'atelier a rassemblé 30 jeunes leaders et décideurs de 9 pays, à savoir Eswatini, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan, Zambie et Zimbabwe. Les principaux objectifs de la réunion consistaient à discuter de la mise en œuvre des plans d'action et des projets élaborés lors du 1^{er} camp de travail et des initiatives des jeunes dans leurs pays respectifs en réponse à la Covid-19 et à maintenir la dynamique acquise lors du camp de travail.
- v. Une réunion par visioconférence avant le camp de travail, le 6 novembre 2020, qui a rassemblé les anciens

du 1^{er} camp de travail et les candidats du 2^e camp de travail. La session comprenait des jeunes leaders et décideurs du Burundi, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe pour faciliter l'échange d'expériences sur les solutions innovantes vécues dans leurs pays respectifs, en particulier en réponse à la Covid-19.

- vi. Lancement de 20 innovations de jeunes par l'AGA le 29 octobre 2020. Les 20 innovations ont été sélectionnées à la suite d'un appel à candidatures publié par l'AGA et 97 innovations de jeunes concernant cinq domaines thématiques, notamment le renforcement de la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie, la participation citoyenne, la création de la cohésion sociale, le soutien au service public, à la justice et à l'État de droit, la promotion des droits de la personne humaine ainsi que d'autres domaines thématiques pertinents qui contribuent au thème de l'Union africaine de l'année : « *Faire taire les armes* ».
- vii. Une Formation accélérée dans le cadre du Challenge de l'innovation des jeunes a été menée par l'AGA du 23 au 27 novembre 2020. La formation était la 2^e étape du Challenge de l'innovation, précédée par la sélection des 20 meilleurs candidats. La formation a été assurée par des experts venus de l'ensemble du continent et portait sur, entre autres, l'accélération de l'innovation en matière de démocratie, de politique publique et de changement social. La formation a rassemblé 25 participants de 16 pays et de la diaspora.
- viii. Participation de 19 jeunes leaders sélectionnés à la réunion du Conseil des ministres du COMESA tenue par visioconférence le 26 novembre 2020. La session avait pour objectif d'établir une plateforme de dialogue entre les jeunes et les Organes directeurs du COMESA ainsi que d'exposer les jeunes leaders aux problèmes liés à l'intégration régionale et aux options disponibles pour les résoudre.

Les activités en cours comprennent l'élaboration d'une stratégie d'engagement des jeunes du COMESA, d'une stratégie de médias sociaux du COMESA, de lignes directrices sur les stages au COMESA, d'un manuel type de formation des formateurs sur l'engagement des jeunes dans les processus électoraux en Afrique, d'un manuel type de formation des formateurs pour les jeunes dans le leadership, et la réalisation d'études de base de projets.

Assurer la disponibilité opérationnelle de la Région et du Secrétariat

Gouvernance, Paix et Sécurité

Le programme du COMESA sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité vise à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et une gouvernance démocratique renforcée par le biais de mécanismes et de structures institutionnels nationaux et régionaux efficaces. Les principaux domaines d'intervention du programme comprennent le développement de mécanismes et d'outils permettant de faire face aux conflits, à l'insécurité et à l'instabilité dans la région COMESA, le soutien aux États membres pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que l'utilisation du Comité des sages du COMESA pour soutenir la prévention, la mitigation et la résolution des conflits. En 2020, le programme a atteint les objectifs repris ci-après.

Le cycle de vie des conflits dans le cadre de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) est amélioré, avec un accent particulier sur des systèmes d'alerte avancée efficaces et la Force africaine en attente (FAA) :

- i. En août 2020, le programme a commencé le processus d'intégration des données dynamiques dans le modèle d'évaluation de la vulnérabilité structurelle (EVS) du Système d'alerte avancée du COMESA (COMAlerte) pour garantir que le COMAlerte est plus précis et plus proche. En outre, le processus d'intégration des indicateurs de changement climatique dans le modèle a commencé ;
- ii. Dans le cadre du programme, une réunion virtuelle a été tenue avec les parties prenantes kényanes en août 2020 pour accélérer l'inclusion de COMAlerte dans les systèmes nationaux d'alerte avancée. À la suite de cette session, la Commission nationale pour la cohésion et l'intégration (NCIC) a officiellement demandé au COMESA un appui supplémentaire dans une formation sur l'EVS du COMESA et le système d'évaluation du degré de vulnérabilité et de résistance des pays en vigueur à l'UA pour ses nouveaux commissaires, une indication de la valeur perçue de COMAlerte pour les États membres ;

- iii. Au cours du dernier trimestre de 2020, l'Organisation a validé le Manuel du COMESA sur l'analyse des conflits et l'élaboration des rapports. Le manuel finalisé sera adopté par les Organes directeurs et diffusé par la suite auprès des parties prenantes concernées dans la région.

L'efficacité de la coopération avec et autour du cadre APSA --y compris avec les OSC-- est renforcée :

- i. *Renforcement de la collaboration avec l'UA* : Le COMESA a organisé des consultations avec le Système continental d'alerte rapide de l'UA et des Secrétaires permanents de la Zambie sur l'EVS de COMAlerte et l'évaluation de la vulnérabilité structurelle et de la résilience des pays de l'Union africaine. Suite à ces discussions, les Secrétaires permanents ont adopté les résultats de l'EVS de COMAlerte et ont convenu d'établir les structures de réponse, et d'accélérer le processus volontaire pour que la Zambie se soumette au processus d'évaluation de la vulnérabilité structurelle et de la résilience des pays de l'Union africaine. En novembre 2020, le programme a travaillé avec les parties prenantes zambiennes pour élaborer une feuille de route sur la mise en œuvre du processus d'évaluation de la vulnérabilité structurelle et de la résilience des pays de l'Union africaine. Le principal résultat a été l'élaboration du projet de feuille de route ;
- ii. *Renforcement de la collaboration avec les OSC pour la paix et la sécurité dans la région* : Le programme a rencontré des OSC accréditées de l'Ouganda, du Rwanda, de Zambie, du Malawi, de Zimbabwe et du Kenya pour explorer les domaines de collaboration et de partenariat. En novembre 2020, le COMESA, en collaboration avec le Conseil économique, culturel et social de l'UA (ECOSOCC), a tenu des consultations conjointes avec les OSC et à la fin de l'année, le programme a lancé le processus de développement d'une plate-forme en ligne qui améliorera la participation des OSC et facilitera leur collaboration dans le domaine de paix et sécurité.

Programme de sécurité maritime --MASE : Renforcement de la capacité d'analyse financière dans la région

Les activités menées en 2020 étaient notamment les suivantes :

- i. Formation de 14 analystes des Cellules de renseignement financier --CRF-- du Kenya, de Maurice et de l'Union des Comores aux opérations des CRF en février 2020.
- ii. Sensibilisation de 14 cadres de l'État des Ministères de la Justice, des Finances et du Budget et des responsables de la CRF de l'Union des Comores sur la mise en œuvre opérationnelle de la CRF en mars 2020. Cela portait notamment sur le mandat de la CRF conformément aux normes internationales et le soutien dont elle a besoin de la part des parties prenantes et des décideurs pour s'assurer qu'elle est conforme aux normes internationales.
- iii. Appui à la CRF de l'Union avec des équipements et des logiciels TIC pour améliorer son efficacité.
- iv. La CRF de Zambie a obtenu un abonnement annuel pour le système CTR et STR Online. Le système encouragera la soumission à temps des rapports sur les transactions suspectes, y compris les mouvements importants de devises, ce qui permettra à la CRF de faire ses analyses à temps.

Cadres communs, coordonnés et inter-institutions pour le partage d'informations - Le COMESA a développé et remis une plateforme numérique aux parties prenantes de Madagascar contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme (LBC/FT) en mars 2020. La plateforme renforcera la coordination entre les parties prenantes et permettra que les informations soient communiquées et les enquêtes effectuées à temps. Le processus de développement d'une plateforme numérique similaire pour les parties prenantes de la LBC/FT au Kenya et dans l'Union des Comores a commencé en 2020.

Renforcement des lois et réglementations nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux - Les lois sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) de Madagascar ont été révisées. Le programme a commencé à élaborer des directives pour diverses entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) pour Madagascar et le Kenya dans des secteurs sélectionnés ; cette démarche avait pour but d'aider les

secteurs les moins réglementés à adhérer aux normes internationales. Les lignes directrices ont été finalisées à la fin de 2020 pour être soumises aux États membres en 2021.

Évaluation et renforcement de la capacité régionale d'enquêter sur et de poursuivre les crimes financiers - Une formation complète des organismes chargés de l'application de la loi (OCAL) sur les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs pour l'Union des Comores, Djibouti et l'Éthiopie a été réalisée en deux phases. Cela a été suivi d'une formation présentielle de 24 fonctionnaires de divers OCAL dans l'Union des Comores en mars 2020. La formation pour Djibouti et l'Éthiopie a été limitée par les mesures de confinement suite à la pandémie de Covid-19.

Information et Gestion des réseaux

Dans le but de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes d'information, de l'infrastructure informatique et des services d'appui aux systèmes informatiques du Marché commun et d'appui aux principaux piliers du COMESA dans l'utilisation des TIC comme un outil d'accroissement des échanges commerciaux et de renforcement de l'intégration régionale, il a été atteint au cours de la période considérée les objectifs suivants :

- i. *Développement et maintien d'un intranet entièrement fonctionnel et des portails Internet améliorés* - La Division Information et Gestion des réseaux a amélioré l'intranet du COMESA pour en permettre l'accès au public. De plus, la division a accordé au personnel l'accès aux données départementales privées sur la base de l'authentification et de l'autorisation. De même ont été développés des portails Internet pour la gouvernance, la paix et la sécurité et l'ARÉFOA;
- ii. *Intégration de l'environnement opérationnel sans papier avec un meilleur accès à l'information et un meilleur système de soumission de rapports* - Le Secrétariat s'est lancé dans un processus de réaménagement des processus opérationnels (RPO) à l'échelle de l'organisation avec l'appui du Programme COMESA-USAID de renforcement des systèmes des organisations intergouvernementales régionales (RIGO);
- iii. *Conception et développement des instruments relatifs à la Zone de libre-échange numérique (ZLEN) en étroite collaboration avec le programme Commerce et Douane* - Il a été entrepris une sensibilisation et le recrutement de consultants pour aider au développement et au déploiement d'instruments de la ZLEN, y compris le Certificat d'origine électronique (eCo) et la conception et le développement d'un marché en ligne;
- iv. *Fourniture de services informatiques efficaces et ininterrompus* - En collaboration avec les divisions et unités, le Secrétariat a conçu et activé des plans de continuité des activités liées au télétravail en raison de la pandémie de Covid-19. La Division Information et Gestion des réseaux a organisé une formation sur divers outils de réunions virtuelles et d'appui à distance. Des lignes directrices pour les réunions virtuelles ont été élaborées et le soutien aux sessions virtuelles des Organes directeurs a été assuré.

Ressources humaines et Administration

La Division des Ressources humaines et Administration assure l'appui au Secrétariat du COMESA ainsi qu'aux Institutions et aux États membres sur les questions liées aux ressources humaines, aux services de connaissances et d'information, aux conférences, aux acquisitions et aux services de soutien général qui, à leur tour, permettent aux Divisions, Unités, Projets et Programmes de fonctionner efficacement. En outre, les services appuient les institutions et les États membres dans la mise en œuvre d'activités visant la réalisation des objectifs du PSMT et du programme d'intégration régionale.

L'examen des performances de l'organisation mené en 2019 par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) et financé par l'USAID/RIGO a identifié quatre domaines sous la facilitation et la mise en œuvre de la Division des Ressources humaines et Administration tels qu'énumérés ci-dessous :

- i. Renforcement de la structure organisationnelle du COMESA ;
- ii. Assistance à l'Unité des Ressources humaines dans la mise à jour du Manuel de recrutement et de sélection;

- iii. Institutionnalisation d'une culture qui favorise la gestion continue des processus opérationnels (BPM) ;
- iv. Amélioration de la capacité de l'Unité des Acquisitions à jouer un rôle stratégique et gérer les processus des acquisitions des marchés au sein du COMESA.

En 2020, avec le soutien de l'USAID/RIGO, la division a mené des activités en vue de la mise en œuvre du deuxième plan de travail annuel.

L'arrangement de télétravail

La pandémie de Covid-19 a nécessité un arrangement de télétravail en vue de continuer à assurer le fonctionnement du Secrétariat. Cependant, le Secrétariat n'a pas fermé complètement car il y avait des services qui étaient nécessaires pendant le confinement. Afin de continuer à assurer le fonctionnement de l'Organisation tout en veillant à la sécurité du personnel, il a été pris les mesures suivantes :

- i. Entretien du Secrétariat – maintien et facilitation des services essentiels par un nombre réduit de fonctionnaires travaillant au Secrétariat sur une base rotative, et entrée restreinte pour les visiteurs non essentiels ;
- ii. Enregistrement de tout le personnel et des locataires à l'entrée du Secrétariat et prise des températures corporelles ;
- iii. Mise en place de précautions sanitaires au Secrétariat, y compris la pulvérisation et la fumigation hebdomadaires ;
- iv. Sensibilisation du personnel à la Covid-19 avec l'intervention de la direction et pose d'affiches à des endroits stratégiques ;
- v. En vue de faciliter le télétravail, la Division a travaillé avec le département informatique pour fournir au personnel des ordinateurs portables, des batteries externes, des routeurs MiFi, des scanners et des imprimantes ;
- vi. La direction a mis en place une Équipe spéciale sur la continuité des activités qui se réunissait chaque semaine pour examiner le fonctionnement du Secrétariat ;
- vii. Suivi régulier des performances du personnel à l'aide de Plans de continuité des opérations (BCP) mensuels et hebdomadaires ainsi que des feuilles de présence virtuelle ;
- viii. Les voyages du personnel étaient limités et toutes les réunions, y compris celles des comités techniques et des Organes directeurs, se sont déroulées principalement par les applications Teams et Zoom ;
- ix. Poursuite de fourniture de services de sécurité tout au long de l'année avec des mesures plus strictes mises en place en raison de la pandémie de Covid-19. Cela comprenait l'engagement d'une nouvelle société de sécurité en novembre 2020 et l'élaboration d'une politique de sécurité.

Ressources humaines

L'année 2020 a enregistré les réalisations suivantes :

Acquisition de talents - Recrutement au Secrétariat du COMESA

L'unité effectue le recrutement pour les effectifs de la structure permanente ainsi que les projets conformément au Statut et Règlement du personnel du COMESA. La présélection et les entretiens ont été effectués virtuellement, et l'unité a préparé les dossiers pour les comités de sélection afin d'assurer un processus transparent. Au Secrétariat, il a été pourvu les postes suivants : Directeur des Affaires juridiques et institutionnelles, Directeur du Budget et Finances,

Fonctionnaire principal des Douanes et Fonctionnaire du Développement du secteur privé.

Il a été également effectué le recrutement du personnel des institutions suivantes: Commission de la concurrence du COMESA (CCC), des projets appuyés par le 11^e FED (PFC & RECAMP), la Banque mondiale (PFCGL) et l'UE-ACP (TradeCom).

Gestion du changement

Financée par l'USAID/RIGO, une formation à la gestion du changement a été animée par le spécialiste de la Gestion du changement-Kaizen pour l'équipe de direction. Quatre domaines d'amélioration à différents stades de mise en œuvre ont été identifiés :

- i. Changement de la culture organisationnelle ;
- ii. Examen de la structure organisationnelle ;
- iii. Stratégie organisationnelle ;
- iv. Réaménagement des processus opérationnels.

La structure organisationnelle

L'examen de la structure s'est achevé avec l'approbation au niveau de la Direction, et le rapport a été présenté au Conseil des ministres de novembre 2019. Il a été décidé de reporter son examen après l'approbation du projet de PSMT 2021-2025 afin d'assurer l'alignement de la structure et du programme de travail. Une équipe spéciale composée d'experts en ressources humaines des États membres validera la structure après alignement, puis cette dernière sera présentée au Conseil pour approbation.

Examen du Manuel de recrutement et de sélection

Le manuel et les outils qui l'accompagnent ont été examinés pour rationaliser le processus afin d'en accroître l'efficacité et l'efficacité.

Élaboration des définitions d'emploi

Les définitions d'emploi ont été approuvées pour la dernière fois en 2005, ce qui a nécessité un examen pour les aligner sur la structure organisationnelle proposée. Les titulaires de postes et les supérieurs hiérarchiques ont participé à cet examen en remplissant des questionnaires d'analyse de poste qui recueillaient des informations sur le titulaire du poste, l'objectif du poste, les qualifications, les caractéristiques du poste et l'environnement de travail, etc. Ce processus a été très apprécié par le personnel et a créé une appropriation et une meilleure compréhension des postes et des exigences y afférentes.

Évaluation des postes

La structure actuelle des salaires et des grades a été révisée pour la dernière fois en 2005 ; seules trois révisions des salaires ont été effectuées depuis lors sur la base de critères et de la capacité financière des États membres d'augmenter les salaires. Il y avait un besoin urgent de rétablir la valeur et l'importance des postes et, par conséquent, l'exercice d'évaluation des postes a été entrepris. Il est attendu que la nouvelle structure élimine les chevauchements au sein des grades et rémunère les postes en fonction de leurs valeur et importance comparatives.

Audit des compétences

L'audit des compétences a été effectué par des consultants et a impliqué les titulaires de postes et les supérieurs hiérarchiques qui ont rempli un questionnaire pour fournir les informations suivantes :

- i. Informations professionnelles personnelles ;
- ii. Qualifications et expérience ;

- iii. Compétences de base ;
- iv. Compétences en leadership et gestion ;
- v. Compétences techniques et fonctionnelles ;
- vi. Exigences/besoins en matière de formation.

L'audit a été achevé et un plan d'action élaboré, lequel propose des formations à faire en 2021.

Gestion des performances

L'évaluation des performances du personnel a suivi son cours à l'aide du Tableau de bord équilibré qui, à son tour, a éclairé les renouvellements de contrats et les décisions en matière de formation. Le nécessaire a été fait là où un encadrement ou un soutien supplémentaire étaient requis pour améliorer les performances.

Système de soins de santé

L'assureur Madison Life a été engagé pour fournir une couverture d'assurance médicale à tout le personnel (de la structure permanente et des projets) en janvier 2020. Une enquête de satisfaction du personnel effectuée en novembre 2020 pour évaluer le service fourni par le nouveau régime a montré une satisfaction allant jusqu'à 60% pour les services fournis en Zambie; ainsi, le contrat du prestataire a été renouvelé pour une autre année. Cependant, il a été noté un mécontentement des personnes à charge résidant en dehors de la Zambie ; on s'y attèle actuellement en cherchant d'autres assureurs dans les pays de résidence respectifs.

Stages

Le Secrétariat propose un programme de stages pour les citoyens du COMESA dans le but d'aider les jeunes dans leur développement académique et professionnel, y compris :

- i. Les étudiants des établissements d'enseignement supérieur à la recherche de qualifications professionnelles et de diplômes universitaires ;
- ii. Les titulaires de qualifications professionnelles des établissements d'enseignement supérieur et des universités ;
- iii. Les titulaires de diplôme de troisième cycle.

Les restrictions de voyage et le télétravail, en plus des défis budgétaires, ont limité le nombre d'étudiants pouvant bénéficier d'un stage en 2020 ; la Division n'a pris que dix étudiants principalement de la Zambie. Il convient de relever que quatre d'entre eux ont eu des emplois temporaires après l'expiration de leur stage.

Acquisitions et Services généraux

Il a été effectué les interventions suivantes:

- i. Facilitation de l'achat d'outils requis pour le télétravail du Secrétariat, notamment des outils informatiques, et de matériel de nettoyage et de désinfection en réponse à la pandémie de Covid-19 ;
- ii. Acquisition de biens, de travaux et de services pour aider les divisions/unités et les programmes à s'acquitter de leurs mandats dans les délais prévus et assistance pour se conformer au budget et aux règles en matière d'acquisitions ;
- iii. Appui à l'intégration des cadres recrutés au cours de l'année et au retour du personnel dans les pays d'origine après l'expiration de leurs contrats, en procédant au déménagement et à l'expédition de leurs effets personnels ;
- iv. Facilitation des réunions en identifiant les lieux appropriés et en louant les services requis ;
- v. Entretien du Secrétariat du COMESA, des résidences et d'autres actifs de l'organisation ;
- vi. Création d'une base de données de consultants en ligne en cours de révision et d'amélioration ;
- vii. Création d'un système de registre en ligne, qui n'est pas encore lancé ;
- viii. Examen de la base de données des véhicules et récupération des plaques d'immatriculation officielles des

- cadres ayant quitté le Secrétariat ;
- ix. Réalisation de l'inventaire annuel des actifs du Secrétariat ;
 - x. Facilitation des déplacements du personnel travaillant au bureau quotidiennement pour se protéger contre la Covid-19 ;
 - xi. Appui aux Institutions du COMESA, notamment l'AIRC, la FEMCOM, l'ARÉFOA et la CCC avec les services appropriés d'acquisition de travaux, de biens et de services de conseil ;
 - xii. Facilitation des voyages du personnel en achetant des billets d'avion --avant les restrictions de voyage ;
 - xiii. Appui aux projets financés par les donateurs, y compris le PFCGL, le projet 50MFAP, le FED avec leurs besoins en matière d'approvisionnement ;
 - xiv. Travail sur l'amélioration du système de classement dans l'unité en réponse aux exigences d'évaluation des Piliers de l'UE.

Services de conférence

Les Services de conférence prennent en charge la fourniture de salles de réunion, de services de documentation, de traduction et d'interprétation ainsi que des systèmes d'aide à la gestion des réunions générales et des ateliers, entre autres. L'objectif est de s'assurer que les services sont fournis de manière professionnelle, efficace et standardisée, conforme aux objectifs généraux du COMESA et aux attentes des parties prenantes. L'unité sert de plate-forme multilingue de gestion des réunions et de traitement des documents, ce qui touche toutes les branches de l'organisation.

L'unité a entrepris en 2020 les tâches suivantes :

- i. Sélection et recrutement d'interprètes et de traducteurs externes en associant les États membres dans l'effort de constituer des équipes de traducteurs et d'interprètes indépendants compétents. Il s'agissait d'un exercice continu, avec l'objectif de créer une base de données flexible de prestataires de services ayant fait leurs preuves et approuvés à travers la région COMESA ;
- ii. Planification des réunions pour qu'elles se déroulent sans accroc, à l'aide de plateformes en ligne telles que Zoom et Microsoft Teams ;
- iii. Efforts de personnalisation des opérations visant une automatisation à 100 % et une connexion électronique avec les parties prenantes.

Centre de ressources d'information

Le Centre de ressources d'information est mandaté pour collecter et gérer les connaissances et les ressources d'information pertinentes en vue de soutenir les programmes du COMESA et améliorer l'efficacité du Secrétariat par l'acquisition, l'abonnement à des revues en ligne et des bases de données thématiques, le traitement technique de ces informations pour faciliter l'accès et la récupération de documents. De plus, le Centre prend en charge le flux d'informations, d'enregistrements et de documents au sein du Secrétariat. Il est le gardien de la mémoire organisationnelle et conserve des copies d'archives de l'histoire du COMESA à travers les rapports du Conseil, les documents de travail du COMESA, les décisions du Conseil, les publications devant constituer la réserve institutionnelle ainsi que les allocutions des dirigeants, et il facilite toutes les fonctions de gestion des documents au Secrétariat. Au cours de la période considérée, le Centre a enregistré les réalisations suivantes :

- i. Gestion améliorée de l'information numérique grâce à des systèmes d'information appropriés, y compris le référentiel numérique, le logiciel Liberty Systems amélioré et la Base de connaissances du COMESA ;
- ii. Amélioration de la gestion de l'information en guidant avec succès le document de référence sur la gestion des archives jusqu'à son approbation et mise en œuvre ;
- iii. Collecte des ressources d'information pertinentes sur le programme par abonnement à des bases de données faisant autorité, des liens vers des bibliothèques électroniques partenaires et des centres de recherche ;
- iv. Facilitation de la diffusion des informations et du partage des connaissances en défendant le partage de connaissances et d'informations au sein du Secrétariat et de la région COMESA.

Recherche, Planification stratégique et harmonisation des Politiques

Dans la contribution à la disponibilité opérationnelle de la région et du Secrétariat, le rôle de l'Unité de Recherche, Planification stratégique et harmonisation des Politiques (RPP) est de prendre en charge la gestion de la stratégie. En développant et en formulant des plans stratégiques et des programmes de travail, l'Unité RPP soutient les Divisions/Unités et les Institutions du COMESA pour assurer l'alignement avec la stratégie organisationnelle globale et l'harmonisation des stratégies du COMESA dans tous les secteurs. En outre, l'Unité examine les décisions du Conseil, les plans de travail et les stratégies à moyen terme et collabore avec les services de Budget et Finances ainsi que de Suivi & Évaluation pour garantir l'efficacité, l'efficacités et l'économie (3E). Compte tenu des programmes de développement mondiaux et continentaux sur lesquels est alignée l'orientation stratégique du COMESA, l'Unité coordonne les rapports sur les questions liées aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En 2020, l'Unité a entrepris les activités suivantes :

- a. Coordination et facilitation de la formulation du projet de Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 (PSMT) et du Cadre de suivi et évaluation en associant les principales parties prenantes internes et externes. Cela comprenait entre autres les actions suivantes :
 - Collecte des enseignements tirés du Plan stratégique 2016-2020 conclu ;
 - Évaluation environnementale/analyse FFPM/PESTLE ;
 - Détermination des domaines thématiques et des enjeux stratégiques ;
 - Appui à la formulation des projets de documents d'examen du PSMT pour soutenir ladite stratégie, qui comprenaient les effets de la pandémie de Covid-19 et l'informalité en tant que facteur d'activité économique au sein du COMESA ;
 - Coordination avec le programme RIGO-SS pour le soutien au S&E afin de développer un cadre S&E incluant tous les programmes/projets ;
 - Consultation poussée des parties prenantes externes, notamment la CEA.
- b. Il s'est tenu les 17 et 18 septembre 2020 une réunion virtuelle de validation à laquelle ont participé les États membres et les principales parties prenantes pour discuter du projet de Plan stratégique à moyen terme et du Cadre de suivi et évaluation. Les projets de documents ont été présentés aux réunions des Organes directeurs de novembre 2020, lesquels ont décidé que des consultations supplémentaires soient organisées avec les États membres. Le projet finalisé du PSMT et le projet de Cadre S&E devraient être approuvés par le Sommet en juin 2021.

Autres étapes franchies en 2020 :

- i. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, une réunion régionale a été organisée pour lancer le Cadre de suivi et évaluation et le format de rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (FTYIP) en mars 2020 ;
- ii. Coordination de la préparation du rapport annuel du COMESA 2019 et préparation du rapport sur l'état de l'intégration du COMESA 2019 ;
- iii. Mise à jour des fiches pays 2020 sur l'état de l'intégration et des programmes du COMESA ;
- iv. Participation à la coordination et à l'examen de la préparation du rapport sur l'intégration de l'Afrique ;
- v. Participation à l'exercice de réaménagement des processus opérationnels (RPO) au Secrétariat facilité par l'ACBF qui comportait une phase de diagnostic pour établir les opportunités d'amélioration de l'efficacité dans les domaines de la planification stratégique, de l'harmonisation des politiques et du suivi et évaluation ;

- vi. En partenariat avec la Division Budget et Finances, soutien à l'élaboration des programme de travail et budget 2021 ;
- vii. Poursuite de l'appui et participation aux activités dans le but d'améliorer l'alignement de la Stratégie aux efforts aux niveaux continental et régional, ce qui comprenait entre autres la compilation de la Matrice pour la division du travail entre la CUA, les CER et les États membres et l'appui à la CUA dans l'élaboration de son Rapport sur l'indice d'intégration régionale en Afrique 2020 ;
- viii. Poursuite de la participation à l'équipe spéciale du programme RIGO COMESA-USAID.

Communication institutionnelle

Les principaux objectifs de la Communication institutionnelle sont d'améliorer l'accès à l'information sur le Programme d'intégration régionale du COMESA, ses opportunités et avantages au niveau des parties prenantes, en vue d'une plus grande visibilité et d'une meilleure compréhension afin de démontrer la valeur de l'intégration régionale pour une coopération accrue entre les États membres. En 2020, il a été atteint les objectifs suivants:

- i. **Production du contenu pour les publications du COMESA** : Des nouvelles et des informations relatives à la mise en œuvre des programmes et événements du COMESA ont été générées à partir de rapports techniques, y compris des études, des réunions en ligne et de la recherche. Au total, 42 numéros de l'hebdomadaire *La Dépêche e-COMESA* ont été publiés et diffusés par publipostage direct aux parties prenantes via des outils de diffusion numérique et publiés sur le site Internet et les plateformes de médias sociaux. Quatre éditions du bulletin trimestriel *La Lettre d'information du COMESA* ont été publiées. D'autres étaient des mises à jour hebdomadaires sur la situation de la Covid-19 dans la région COMESA et la liste consolidée des mesures relatives à la pandémie dans les États membres.
- ii. **Production de publications** : Des livres et des brochures ont été produits sur des programmes spécifiques et publiés en ligne, notamment : le *Manuel pour le classement et la classification harmonisés des bovins, ovins et caprins destinés à l'abattage dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe*, *Le Commerce du bétail dans le COMESA*, le *Rapport annuel du COMESA 2019*, *Les Enjeux majeurs de l'intégration régionale* vol. 7, le *Manuel des formateurs sur le Programme de facilitation du commerce des Grands Lacs* et le *Rapport sur les impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19 : Données probantes sur la région COMESA* ; les *Directives régionales sur la circulation des biens et des services dans la région COMESA*, ainsi que le *Journal officiel du COMESA*, entre autres.
- iii. **Publicité dans les médias** : Des partenariats stratégiques avec les médias ont été établis pour améliorer la publicité couvrant la production, la publication et la diffusion conjointes des nouvelles et des informations du COMESA. Au total, 30 communiqués de presse couvrant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et des initiatives du COMESA relatifs à la gestion de la Covid-19 ont été préparés et envoyés aux organisations régionales des médias et aux réseaux de journalistes.
- iv. **Visibilité** : En vue de maintenir sa visibilité, le Secrétariat, avec l'appui des Ministères de Coordination, a organisé une publicité médiatique au niveau des États membres. La plupart des programmes se sont concentrés sur la facilitation des échanges durant la pandémie de Covid-19. Parmi les pays couverts figuraient la Zambie, le Rwanda, le Kenya, l'Ouganda, le Malawi et Eswatini. Ils comprenaient des reportages, des mini-documentaires, des émissions-débats et des audiovisuels pour les médias électroniques et les plateformes en ligne. En outre, des entretiens ont été menés avec des organisations médiatiques régionales et nationales, y compris CNBC Africa. Plus précisément, 39 émissions de radio ont été produites essentiellement sur le projet de Facilitation du commerce des Grands Lacs et diffusées dans les radios communautaires des zones du projet, le long de la partie orientale de la RDC frontalière avec l'Ouganda.

- v. **Programme Prix Médias du COMESA** : Les prix annuels des médias du COMESA pour 2020 ont été organisés et trois lauréats identifiés --du Malawi, du Zimbabwe et du Rwanda. Les noms des lauréats ont été présentés à la 41^e réunion du Conseil des ministres qui a approuvé leurs récompense et reconnaissance. En outre, un appel à candidatures pour les prix 2021 a été publié et envoyé aux États membres.

Le principal défi sur les activités prévues était l'impact de la pandémie de Covid-19. Cette dernière a affecté l'amélioration de la visibilité et l'engagement direct des parties prenantes des États membres dans ces activités en raison des restrictions de voyage.



CHAPITRE III

OPÉRATIONS DES INSTITUTIONS DU COMESA

L'Institut monétaire du COMESA

L'Institut monétaire du COMESA (IMC) a été créé en 2011 pour mener toutes les activités techniques nécessaires au renforcement du programme de coopération monétaire du COMESA et à la réalisation des objectifs stratégiques définis. Depuis sa création, l'Institut continue d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de recherche liées à l'amélioration de la gestion macroéconomique et de la stabilité financière dans la région. L'objectif est de renforcer le programme d'intégration monétaire du COMESA.

Malgré les défis posés par la pandémie de Covid-19, qui a empêché l'Institut de mener à bien ses activités en présentiel, notamment les formations, les réunions et les ateliers, les principales tâches accomplies par l'Institut en 2020 sont les suivantes :

- i. Organisation des ateliers de validation des guides de l'utilisateur ; Guide de l'utilisateur de Matlab sur la modélisation de base de l'équilibre général dynamique stochastique et la simulation de crise budgétaire pour les Banques centrales et les ministères des Finances.
- ii. Finalisation et publication d'un guide de l'utilisateur sur « l'Interconnexion des systèmes bancaires et l'analyse du risque systémique ».
- iii. Préparation des rapports spéciaux suivants relatifs à l'impact de la Covid-19 qui sont publiés par le COMESA :
 - L'impact macroéconomique de la Covid19 en Afrique subsaharienne ;
 - Les mesures de politique fiscale pour limiter les conséquences économiques de la Covid-19 ;
 - Les outils de politique monétaire non conventionnels déployés pour faire face à l'impact socio-économique de la Covid-19 ;
 - Le rôle du financement du commerce dans la promotion des échanges commerciaux et les conséquences de la Covid-19 sur le financement du commerce en Afrique ;
 - L'impact économique de la Covid-19 sur les MPME en Afrique et les actions envisageables pour l'atténuer;
 - La chaîne de valeur comme vecteur de développement en Afrique : les conséquences de la Covid-19 pour l'avenir de la chaîne de valeur mondiale ;
 - Les répercussions de la Covid-19 sur la dette des pays africains ; et
 - L'inclusion financière et la pandémie de Covid-19 dans la région COMESA.
- iv. Élaboration des rapports suivants :
 - Le rôle de l'intégration financière régionale dans la promotion de la croissance, du développement et de la réduction de la pauvreté en Afrique ;
 - Les interventions de politique financière en Afrique face à l'impact économique de la Covid-19 ;
 - Enquête sur l'évolution récente de la politique fiscale dans les États membres du COMESA ;
 - La finance inclusive pour la croissance et le développement en Afrique ;
 - La place de la diversification des exportations dans la croissance économique et la création d'emplois en Afrique ; et
 - Les évolutions macroéconomiques dans la région COMESA en 2019.
- v. Évaluation par un comité de lecture des articles suivants en collaboration avec des experts des banques centrales membres :
 - Évaluation du canal du crédit bancaire dans le mécanisme de transmission monétaire à l'aide d'une analyse de données de panel ;
 - Modélisation et prévision de la dynamique de l'inflation ;
 - Modélisation des effets de contagion de la volatilité des prix des produits de base sur la stabilité financière;

- Le canal de la prise de risque dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire : Application du panel VAR, SVAR et VECM ;
 - Estimation et prévision de la volatilité temporelle des prix à la consommation : Application du modèle de GARCH ;
 - L'analyse empirique des effets des principaux chocs externes sur certains indicateurs macroéconomiques;
 - L'impact des évolutions macroéconomiques sur la stabilité du système financier.
- vi. Lancement d'études par pays en collaboration avec le personnel des banques centrales membres :
- Les marchés interbancaires et l'efficacité de la politique monétaire ;
 - L'impact du développement du système financier sur la stabilité financière ;
 - Préparation du rapport régional sur la stabilité financière pour l'espace COMESA.
- vii. Présentations lors de conférences régionales et continentales virtuelles sur les thèmes suivants :
- Le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures pour garantir le renforcement de l'indépendance économique dans l'ère post-Covid, organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la Bourse africaine des valeurs mobilières ;
 - L'impact de la Covid-19 sur le commerce des biens et des services, organisée par le MEFMI sur l'impact de la Covid-19 sur le secteur extérieur en Afrique.
- viii. Publication d'un article sur « Les effets de la volatilité du taux de change sur les exportations dans la zone COMESA : Une approche fondée sur un modèle gravitationnel à panel » dans le *Journal of Applied Finance and Banking*, volume 10, n° 6, août 2020.
- ix. Démarrage de l'élaboration des articles suivants : Les régimes de taux de change et la performance de l'inflation dans certains États membres du COMESA et Les flux de capitaux et la croissance économique dans certains pays du COMESA .
- x. Démarrage de l'élaboration du « Règlement intérieur du Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA ».

La Chambre de compensation du COMESA

L'objectif de la Chambre de compensation du COMESA est de faciliter les paiements des transactions commerciales et des services entre les États membres. L'institution a lancé le Système régional de paiement et de règlement (SRPR), qui permet aux États membres de transférer des fonds plus facilement au sein du COMESA. Le SRPR est conçu selon des normes non restrictives et est également accessible aux États non-membres.

Le SRPR est un système de compensation multilatéral avec règlement en fin de journée dans une seule devise (USD ou Euro) ; il permet un règlement dans un environnement multidevises (USD, Euro ou toute autre devise spécifiée). L'objectif principal du système est de stimuler la croissance économique par une intensification des échanges intrarégionaux en permettant aux importateurs et aux exportateurs de payer et de recevoir le paiement de biens et de services par le biais d'une plateforme performante et peu coûteuse. Les banques locales accèdent au système de paiement par l'intermédiaire de leur banque centrale. Toute banque participante est donc en mesure d'effectuer des paiements et d'en recevoir de toute autre banque participante. Les liens établis par l'intermédiaire des banques centrales permettent d'éviter les circuits de paiement complexes que l'on trouve parfois dans les systèmes de banques correspondantes. Le système fonctionne par l'intermédiaire des banques centrales des pays membres et de leurs systèmes bancaires correspondants.

Dans le cadre du SRPR, les importateurs et les exportateurs traitent avec leurs banques commerciales locales pour ce qui est de la documentation commerciale. Le paiement de l'importateur à l'exportateur est ensuite acheminé par

la banque centrale de l'importateur vers la banque centrale de l'exportateur en utilisant la plateforme du système. Les banques centrales envoient des messages de paiement au SRPR un jour donné et à la fin de la journée, le SRPR procède à la compensation des paiements et les règlements sont effectués sur les comptes respectifs des banques centrales. Les banques centrales créditent les comptes des banques commerciales et ces dernières créditent ensuite les exportateurs en conséquence. La crédibilité de la banque centrale et le préfinancement du compte par les banques commerciales garantissent le paiement.

Les principaux avantages du SRPR sont notamment les suivants:

- a. Il garantit le paiement rapide des exportations ainsi que d'autres transferts. En effet, le règlement à T+0 est possible, la banque de règlement (Bank of Mauritius) respectant les horaires de fonctionnement de tous les autres participants ;
- b. Le système élimine la méfiance entre les commerçants car la Banque centrale est impliquée. Cela a pour effet d'accroître les échanges commerciaux au sein de la région ;
- c. Il réduit le financement étranger car le montant à payer à la fin de la journée par un participant est exprimé en valeur nette ;
- d. Il réduit l'exposition aux contreparties étrangères --les participants peuvent envoyer des ordres de paiement à travers le SRPR à la banque de règlement, réduisant ainsi les transactions et les expositions transitant par des banques correspondantes ; et
- e. Il réduit les exigences en matière de garanties car les banques centrales sont directement impliquées dans le système et les échanges se font principalement entre les membres.

Le système est opérationnel dans neuf États membres, à savoir dans les banques centrales de l'Égypte, d'Eswatini, du Kenya, du Malawi, de Maurice, de la RDC, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Zambie. On espère que le reste des pays du COMESA rejoindront le système conformément à l'approche à géométrie variable adoptée par le COMESA pour la mise en œuvre de ses programmes.

L'utilisation du SRPR continue de croître progressivement et si davantage de banques centrales adhéraient au système et l'utilisaient, le volume des paiements transitant par la plateforme entraînerait un changement de préférence en faveur des paiements régionaux en ce qui concerne les méthodes de paiement. La valeur totale des transactions traitées en décembre 2020 était de plus de 208 millions USD, et ce chiffre devrait monter à mesure qu'augmentera l'utilisation du système par les participants.

Le SRPR assure la fluidité des paiements pour ce type d'activité commerciale. Étant donné que les paiements transfrontières représentent un coût d'environ 400 millions USD par an, la plateforme permet de réduire ces coûts et de canaliser les économies ainsi réalisées vers d'autres projets économiquement bénéfiques au sein du COMESA.

La Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA -- anciennement FEMCOM

La Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB) promeut les interventions des femmes dans les affaires à travers la région COMESA. La Fédération sert de cadre pour l'échange d'idées et d'expériences entre les femmes entrepreneurs, d'instrument pour la mise en œuvre du volet correspondant des programmes « Femmes et développement » du COMESA, de forum pour la mise en réseau des femmes entrepreneurs et de moyen pour encourager les femmes à créer ou à développer des entreprises existantes. La Fédération est guidée par son plan stratégique à moyen terme 2016-2020, qui vise à réaliser les priorités stratégiques suivantes : Capacité institutionnelle et financière, Élaboration de programmes et plaidoyer, Sensibilisation du public et Stratégie de marque.

En 2020, il a été accompli les réalisations suivantes:

Priorité au renforcement des capacités institutionnelles et financières pour une mise en œuvre efficace du programme et une durabilité à long terme : Les règles financières, le règlement et statut du personnel et les règles relatives aux acquisitions des biens, des services et des travaux ont été élaborés. Ces dernières favoriseront le respect des principes d'économie et d'efficacité dans les acquisitions et encourageront l'équité, la transparence, la responsabilité et l'optimisation des ressources. Le règlement et statut du personnel garantira la protection des intérêts de la Fédération et de ceux des employés. Tous les deux ont été approuvés par les ministres de la Justice du COMESA.

Plan stratégique à moyen terme de la Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA pour la période 2021-2025

Le Secrétariat de la Fédération a entamé l'élaboration de son plan stratégique à moyen terme pour la période 2021-2025 et a formulé sa vision, sa mission et ses valeurs fondamentales. La vision de la COMFWB est d'«être le principal acteur du changement qui contribue à la prospérité économique des femmes entrepreneurs africaines ». Sa mission est de « développer l'esprit d'entreprise des femmes dans la zone COMESA à travers des programmes qui favorisent l'intégration économique et la facilitation du commerce ». Les valeurs fondamentales sont l'intégrité, le souci du résultat, l'équité, l'unité et l'excellence.

Construction d'un mur d'enceinte autour du terrain de la COMFWB

Une équipe spéciale a été créée pour planifier la réalisation du complexe de bureaux de la COMFWB. Elle est composée de représentants du Secrétariat de la COMFWB, du Secrétariat du COMESA et du gouvernement du Malawi (ministères du Commerce, des Affaires étrangères, des Travaux publics, des Finances et du ministère chargé du genre). Elle a tenu trois réunions pour donner une orientation au projet de construction du complexe. Après l'approbation des fonds par la réunion du Conseil des ministres du COMESA qui s'est tenue en décembre 2019, la COMFWB a lancé un appel d'offres pour la réalisation de travaux préalables à la construction du complexe, notamment des études de faisabilité, des études de site, un concept architectural, un plan d'investissement bancable et des plans architecturaux, des devis quantitatifs et une clôture d'enceinte.

AGA et réunions semestrielles du Conseil d'administration

La COMFWB a tenu la 14^e réunion virtuelle de son Conseil d'administration le 17 juin 2020. La session a fait le point de la mise en œuvre du programme « Les femmes dans les affaires » dans la région COMESA pendant l'épidémie de Covid-19. Le Conseil a examiné l'état d'avancement de la révision de la Charte, l'élaboration des règles financières, du règlement et statut du personnel et des règles d'acquisitions des biens, des services et des travaux, entre autres questions.

La Fédération a tenu sa 6^e Assemblée générale annuelle virtuelle du 25 au 26 août 2020. Dix-sept sections de la COMFWB ont participé à l'AGA. Cette dernière a élu les nouveaux membres du Conseil d'administration de la COMFWB qui sont : Mme Maureen Masungu Sumbwe --Zambie, présidente ; Mme Naila Abbas Thabit --Union des Comores, vice-présidente ; Mme Angéline Wibabara --Rwanda, rapporteur. Les autres membres du conseil sont: Mme Eliane Munkeni Kiekie --RDC, Mme Selamawit Mekonnen Woldegiorgis --Érythrée, Mme Zintombi Thandi Motsa-Nxumalo --Eswatini, Mme Towera Jalakasi --Malawi, Mme Siham Sharif Abdalla --Soudan, et Mme Leila Jaber Belkhiria --Tunisie.

L'AGA a pris les résolutions suivantes :

- i. Adoption d'un nouveau nom : « Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA » et de l'abréviation anglaise, « COMFWB » ;
- ii. Adoption de la Charte révisée de la Fédération, du projet de Règlement et Statut du personnel de la COMFWB, du projet de Règlement financier de la COMFWB qui comprend également la Politique en matière d'acquisitions des biens, des services et des travaux ;
- iii. Examen du plan de travail et budget pour 2021 ; et
- iv. Adoption des amendements à la Charte de la COMFWB.



Suite à l'élection d'un nouveau conseil d'administration, la COMFWB a organisé une réunion de ce dernier en décembre 2020 pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de la Fédération.

Mobilisation des ressources

La COMFWB a organisé une soirée de gala le 5 décembre 2020 au prestigieux Bingu International Conference Centre. La compagnie Ethiopian/Malawian Airlines a parrainé l'événement et a offert des billets d'avion aux invités venus de Londres. La première dame du Malawi, S.E. Madame Monica Chakwera, a honoré de sa présence la soirée de gala.

Mobilisation des institutions financières

La COMFWB a eu des discussions avec la Standard Bank et Ecobank à Lilongwe car ces deux institutions offrent des produits financiers aux PME. La réunion avec Standard Bank a porté sur le partenariat entre la banque et la COMFWB pour le développement des PME. En outre, la COMFWB a eu des discussions avec Ecobank. Actuellement, cette banque gère une facilité de 5 ans dans le cadre du Fonds communautaire global pour l'agro-business. Elle souhaite appuyer les associations de femmes ainsi que les femmes entrepreneurs individuelles en leur fournissant des fonds et une assistance technique. Il a été convenu qu'Ecobank devrait envisager de soutenir certaines coopératives et des femmes entrepreneurs identifiées par la section nationale de la COMFWB au Malawi. Une fois cette activité mise en œuvre au Malawi, les bureaux d'Ecobank dans les différents États membres seront invités à reproduire cette initiative dans toutes les sections de la COMFWB.

Renforcement des capacités des sections nationales de la COMFWB

i. Élaboration du plan stratégique à moyen terme - Section de l'Ouganda

La COMFWB a donné la priorité au renforcement des capacités de ses sections en appuyant la révision et l'élaboration des plans stratégiques nationaux des sections. La section de la COMFWB pour l'Ouganda - UWEAL, a bénéficié d'un appui et son plan stratégique 2014-2019 a été révisé. Par la suite, un plan stratégique pour la période 2020-2024 a été élaboré.

ii. Pépinière d'entreprises pour les jeunes de Thantwe Farms sous l'égide de la section de la COMFWB Malawi

La COMFWB a fourni un appui à Thantwe Enterprises, un membre de la section de la COMFWB Malawi, pour l'élaboration d'un plan stratégique à moyen terme pour son incubateur d'entreprises. Immatriculée en 2013, Thantwe Enterprises est une entreprise agroalimentaire innovante spécialisée dans l'horticulture, l'incubation d'entreprises agroalimentaires, la transformation des produits agricoles et la fourniture de serres. Sa vision est « Un Malawi sans importation de produits frais, capable de produire et d'exporter des produits horticoles de première qualité ».

iii. Signature d'un mémorandum d'accord avec le gouvernement du Soudan pour la promotion des femmes dans les affaires

La COMFWB a engagé des discussions avec le nouveau gouvernement du Soudan pour obtenir son soutien au programme d'action de la COMFWB. Ces échanges ont abouti à la signature d'un Médac entre la COMFWB et le gouvernement en janvier 2020. Le gouvernement a fourni des bureaux à la section nationale de la COMFWB.

iv. Fourniture de services de conseil

- **Appui au renforcement de la structure de gouvernance des sections** - la COMFWB a appuyé les sections d'Eswatini et du Soudan pour le renforcement de leur structure de gouvernance, notamment leur enregistrement auprès de l'administration en tant qu'ONG.
- **Planification d'un atelier de sensibilisation à la création de coopératives** - La section COMFWB Malawi a reçu un appui pour la mise en place de coopératives féminines. Une réunion de lancement et un atelier ont été organisés pour les femmes entrepreneurs du Malawi intéressées dans divers secteurs. Le Secrétariat de la COMFWB fournit un appui visant à renforcer la direction de la section.

Fourniture de services de conseil dans le cadre du programme RECAMP pour l'amélioration de la compétitivité des femmes dans les affaires

La COMFWB fait partie des agents d'exécution du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP) du COMESA. Elle a élaboré les termes de référence en mettant l'accent sur la fourniture de services de conseil en vue de surmonter les obstacles identifiés à l'internationalisation et à la création de valeur ajoutée dans les chaînes de valeur ciblées. Une aide aux entreprises ciblée permettra aux entrepreneurs d'être mieux préparés pour transformer leurs projets en nouvelles entreprises prospères. La COMFWB est en train de recruter 11 consultants nationaux basés chacun en RDC, en Tunisie, au Soudan, au Rwanda, au Malawi, en Érythrée, à Madagascar, au Zimbabwe, en Eswatini, dans l'Union des Comores et en Zambie pour appuyer la fourniture de services de conseil aux femmes entrepreneurs sur l'optimisation de l'approvisionnement, la rationalisation de la chaîne d'approvisionnement, la production, la logistique, l'emballage, la gestion des exportations, la promotion et la valorisation de la marque, et le commerce électronique, entre autres activités.

Mise en œuvre des programmes

Promotion des entreprises – Le projet BIAWE-COMESA

La COMFWB a mis en œuvre la phase 2 du projet *Business Incubator for African Women's Enterprises* (BIAWE) – Incubateur pour les entreprises des femmes africaines, financé par le NEPAD/Fonds espagnol pour l'autonomisation des femmes africaines. Le BIAWE est à l'essai dans quatre pays, à savoir le Burundi, le Kenya, le Soudan et Eswatini dans la région COMESA. Le projet vise à apporter une réponse aux nombreux problèmes auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs en Afrique. Il s'appuie sur les interventions en cours des centres d'incubation sélectionnés au niveau national et permettra de dégager des pratiques optimales pour aider le COMESA/COMFWB à mobiliser des ressources supplémentaires pour étendre son action à d'autres États membres.

Le NEPAD et la COMFWB ont organisé un atelier auquel ont participé toutes les principales parties prenantes pour accélérer la mise en œuvre du projet BIAWE du 24 au 28 février 2020. L'objectif principal de l'atelier était d'accélérer la mise en œuvre du projet BIAWE et de préparer tous les documents nécessaires pour une demande de rallonge des coûts qui a été examinée par le Comité directeur du Fonds espagnol du NEPAD. Le projet a fourni et installé des équipements d'augmentation de la valeur ajoutée au Kenya, au Burundi et en Eswatini. En outre, le NEPAD-AUDA a prolongé la mise en œuvre du projet jusqu'au 30 mars 2021 pour l'expérience pilote menée au Soudan. En outre, la banque TDB a signé un mémorandum d'accord et une lettre d'obligation avec la COMFWB et le COMESA sur la mise en œuvre opérationnelle du Système de garantie du crédit.

Le projet de pôles d'entreprises

Lancement de projets de création de pôles d'entreprises

S'appuyant sur le succès de la phase 1, la COMFWB a initié la mise en œuvre de la phase 2 du projet avec le soutien du COMESA. Le Secrétariat de la COMFWB a soutenu la Fédération zambienne des associations des femmes entrepreneurs --ZFAWIB dans la mise en œuvre des projets de pôles d'entreprises en Zambie. La ZFAWIB a collaboré avec des associations de femmes et le gouvernement zambien pour promouvoir les activités d'entrepreneuriat des femmes dans la filière du manioc, les textiles et la création de liens avec le marché pour ses membres.

Le 14 février 2020, la COMFWB et le COMESA ont lancé l'usine de manioc sur le site du projet à *Kanakantapa Agriculture Scheme* dans la commune de Chongwe à Lusaka. La structure de Kanakantapa est une usine de transformation du manioc entièrement détenue et gérée par une coopérative de femmes sous l'égide de la ZFAWIB. Le manioc est l'un des produits stratégiques pour la sécurité alimentaire dans la région COMESA, dont la commercialisation est devenue une priorité.

En outre, la COMFWB a inauguré une usine textile dotée d'équipements d'une valeur de plus de 100 000 euros à Lusaka. L'équipement a été fourni par la ZAM, l'Association des industriels de Zambie. Au Malawi, la COMFWB a soutenu deux coopératives de femmes dans la filière manioc ; un équipement de transformation du manioc a été acheté pour la coopérative Lusolawo.

Documentation des meilleures pratiques

La COMFWB a identifié les meilleures pratiques dans les chaînes de valeur ciblées dans le cadre du programme RECAMP afin de les répertorier et les partager avec les parties prenantes, notamment avec ses sections nationales, et elle a commencé le processus de documentation des meilleures pratiques en ciblant les femmes et les jeunes entrepreneurs. Le documentaire vidéo sera partagé avec les entrepreneurs de la région COMESA et au-delà pour montrer comment renforcer leurs propres entreprises.

Facilitation du commerce et de l'investissement

La COMFWB a participé à la mise en œuvre du projet « 50 Millions de femmes africaines prennent la parole » --50MFAP, une plateforme numérique mise en place par le COMESA, l'EAC et la CEDEAO. Elle vise à répondre aux besoins d'information des femmes entrepreneurs de la région. En outre, la COMFWB a entamé le processus de création d'un partenariat avec *Sokokuu-Ae Trading*, une plateforme numérique soutenue par des membres de la diaspora africaine issus de diverses disciplines qui souhaitent participer à la transformation du continent à la base et à son développement durable. L'objectif du groupe est d'aider au renforcement des capacités numériques afin de stimuler le commerce intra-africain. C'est un outil qui offrira des informations commerciales en temps réel, des informations marketing, des possibilités de facilitation des processus logistiques et de paiement à l'ensemble des commerçants du continent.

Foire commerciale

Les 3 et 4 décembre 2020, la COMFWB a organisé une foire commerciale et une soirée de gala en partenariat avec le gouvernement du Malawi sur le thème « *Les femmes entrepreneurs africaines : Créer des partenariats pour renforcer les chaînes de valeur régionales* » avec pour objectif de donner l'occasion aux femmes entrepreneurs de présenter leurs produits et services, de promouvoir une approche fondée sur le marché pour les femmes entrepreneurs et de promouvoir les liens entre entreprises, et de créer des liens dans la chaîne de valeur de la production agricole.

Accès au crédit et aux capitaux

Mise en œuvre opérationnelle du Système de garantie du crédit avec la TDB

Comme indiqué, dans le cadre du projet BIAWE, la COMFWB a noué des contacts avec la TDB pour la mise en place d'un système de garantie de crédit. En outre, la COMFWB a mis en relation la SACCO du Malawi (WINCO) et la SACCO Bank du Zimbabwe et la TDB afin d'aider celle-ci à leur fournir son soutien suite à l'accord de la Banque aux sections de la COMFWB d'offrir des programmes d'initiation à la finance.

Plaidoyer, sensibilisation du public et stratégie de marque

Dans le cadre de ses efforts en vue de mieux faire connaître son action auprès du public, la COMFWB a participé au forum d'investissement *Prosper Africa-US/Africa* en tant que panéliste lors d'une discussion organisée par la Chambre de commerce états-unienne en Tunisie. Le thème du forum de discussion était « *Les femmes font prospérer l'Afrique* » et visait à inscrire la dimension genre au cœur des investissements entre les États-Unis et l'Afrique et à souligner la nécessité pour les investisseurs d'investir et de faire des affaires en priorité avec des entreprises ayant des stratégies claires pour la promotion de l'égalité des sexes.

L'Agence d'investissement régionale du COMESA

Le rôle de l'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) est de faire de la région du COMESA l'une des principales destinations des investisseurs régionaux et internationaux tout en renforçant les investissements nationaux et en menant les activités de promotion, de facilitation et de plaidoyer des investissements de façon simultanée.

Suite à la pandémie de Covid-19 et son impact sur le fonctionnement des agences nationales de promotion de l'investissement (API) et les flux des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde, l'AIRC a joué un rôle déterminant dans la réalisation de diverses activités de renforcement des capacités afin de garantir que les API du

COMESA peuvent continuer à fonctionner avec succès pendant et après la pandémie. L'AIRC a mis en œuvre avec succès des activités de promotion de l'investissement, de développement de l'image de marque et de sensibilisation pour mettre en évidence les efforts de réforme globale de la région et de ses États membres, les opportunités d'investissement et l'environnement des affaires. Les réalisations au cours de l'année sous examen sont les suivantes :

Activités de renforcement des capacités pour les API des États membres du COMESA

- i. Organisation de neuf séries de webinaires régionaux sur le renforcement des capacités intitulées « *Emerging Stronger: Strategies for Attracting FDI During & Post-Covid 19* » (Sortir plus forts de la crise: Stratégies pour attirer les IDE pendant et après la Covid-19) pour former les responsables des API sur les meilleures pratiques à l'échelle mondiale qui se sont développées suite à la Covid-19 dans les domaines de la promotion et de l'attraction des investissements, des stratégies de promotion des investissements, du marketing numérique et de développement de l'image de marque, entre autres sujets. Les webinaires ont réuni plus de 1 000 cadres des API du COMESA et des représentants d'organisations régionales et internationales.
- ii. Développement d'un Centre de connaissances en ligne pour se positionner comme le centre de ressources de renforcement des capacités pour les membres des API. Le Centre de connaissances permettra aux API d'accéder aux meilleures pratiques et aux matériels de renforcement des capacités, aux rapports locaux, régionaux et internationaux et servira de plate-forme de réseautage continue pour la poursuite d'initiatives conjointes intra-COMESA. Le Centre de connaissances assure la durabilité de l'impact des activités passées et futures de l'AIRC et améliore la collaboration intra-agences.

La région COMESA en tant que destination d'investissement attrayante

- i. Facilitation de la participation des API de sept États membres, à savoir : Égypte, Libye, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan et Tunisie et à la Réunion annuelle de l'investissement 2020 (AIM 2020) édition virtuelle ;
- ii. Conception et mise en œuvre de 17 campagnes de marketing numérique qui a atteint au total 430 000 personnes, afin de sensibiliser les investisseurs potentiels aux avantages compétitifs de la région en tant que destination d'investissement attrayante ;
- iii. Environ 10 000 parties prenantes d'IDE figurant dans la base de données de l'AIRC ont reçu des mises à jour continues sur les activités de l'AIRC et des informations importantes sur les affaires dans l'espace COMESA et ses États membres par le biais des bulletins d'information électroniques et de la plateforme en ligne de l'AIRC ;
- iv. Facilitation de la préparation et de la réalisation d'une mission d'investissement pour les membres de l'Association des opérateurs économiques norvégiens et africains --NABA-- *Norwegian-African Business Association* en Tunisie. La mission visait à explorer le climat d'investissement dans ce pays et les opportunités d'investissement dans les secteurs stratégiques. Suite à la mission, la NABA a annoncé que l'entreprise Scatec Solar (membre de la délégation de la NABA) s'est vu attribuer trois projets de centrales solaires en Tunisie totalisant environ 360 MW ;
- v. L'AIRC a reçu le prix de la « Meilleure API régionale pour l'Afrique » du magazine Site Selection, qui a été publié dans le numéro de mai 2020 « Global Best to Invest ». Les prix « Best to Invest Top IPA » récompensent le professionnalisme et l'état de préparation, le leadership et le personnel.

L'AIRC en tant que plateforme d'information pour les investisseurs et les parties prenantes de l'IDE

- i. *Manuel d'investissement du COMESA 2020*. La publication a été élaborée afin de fournir des informations sur la région COMESA et ses États membres, le Traité du COMESA, les Institutions du COMESA et les avantages d'investir dans la région. Il a été mis en exergue de plus amples informations sur les tendances économiques des États membres, les chiffres du commerce et de l'investissement, le cadre législatif et

réglementaire et les incitations offertes aux investisseurs dans divers secteurs.

- ii. *Aperçu de l'investissement du COMESA 2020.* La publication a identifié plus de 300 opportunités d'investissement dans différents secteurs d'importance stratégique pour les États membres du COMESA. La plupart des projets disposaient d'une documentation suffisante, notamment des études de faisabilité, des documents de pré-faisabilité et des concepts de projet. En vue d'améliorer la visibilité et la sensibilisation, les projets ont été mis à la disposition d'investisseurs ciblés et de parties prenantes d'IDE par le biais d'une campagne de communication soigneusement conçue et mise en œuvre à l'aide du portail en ligne de l'ARC, des canaux de médias sociaux, des bulletins d'information, des forums d'investissement, entre autres outils. Cette publication a été produite pour assurer la disponibilité d'informations suffisantes sur les opportunités d'investissement et les projets en cours dans les États membres du COMESA.
- iii. *Deux guides pratiques pour faire des affaires au Kenya et à Madagascar.* Les deux guides ont été élaborés pour donner un aperçu du climat d'investissement et des affaires de chaque pays que les investisseurs ont besoin de connaître au cours de leur processus de prise de décision d'investissement.
- iv. *Investir dans le COMESA : Garanties et incitations.* La publication a fourni des informations détaillées sur le cadre législatif et réglementaire de l'investissement dans les États membres du COMESA, y compris les lois sur l'investissement, les garanties d'investissement et les incitations offertes aux investisseurs dans divers secteurs.
- v. *Rapports sur l'investissement et le commerce dans le COMESA 2020.* Les publications ont fourni une analyse détaillée des flux commerciaux et d'investissement entre les États membres du COMESA et au-delà.

L'Institut africain du cuir

L'Institut africain du cuir (ALLPI) a été créé en 1990 afin d'appuyer le développement du secteur du cuir en Afrique en général et dans la région du COMESA en particulier. Les membres d'ALLPI proviennent de 10 pays, à savoir : le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. Ses services sont cependant ouverts au reste du continent africain. Actuellement, il offre des services à Djibouti, en RDC, à Madagascar, à Maurice et en Eswatini.

L'ALLPI met actuellement en œuvre sa stratégie décennale pour la période 2016-2025 avec l'objectif de faciliter la création de 420 pôles de PME, fabriquant 42 millions de paires de chaussures et consommant ainsi environ 10 millions de mètres carrés de cuir. Cela devrait créer directement plus de 42 000 emplois et produire des revenus de plus de 0,5 milliard USD. L'effet multiplicateur sur le reste de la région générera environ 5 milliards USD sur la base d'une propension marginale à consommer de 0,9. Le travail de l'ALLPI est réalisé par le biais de l'approche triple hélice selon laquelle le secteur public, le secteur privé et le milieu universitaire sont impliqués dans le design, l'examen et la mise en œuvre de son travail. À cet effet, l'ALLPI a mis en place des plateformes régionales qui permettent aux trois acteurs d'entrer en contact annuellement afin d'examiner le travail de l'Institut et lui donner une orientation stratégique. L'une de ces plates-formes est le Forum consultatif régional annuel qui rassemble l'Équipe de base régionale, le Forum régional des ateliers de design, le Comité technique régional des PME et la Plateforme universitaire. Ces plateformes contribuent de manière significative à la conception, à l'examen et à la mise en œuvre des interventions dans la région.

La pandémie de Covid-19 a eu un impact considérable sur l'exécution des activités prévues de l'ALLPI, en particulier en raison de problèmes de trésorerie en termes de retards de contributions par la majorité des États membres. La meilleure partie des activités mises en œuvre par l'ALLPI au cours de la période considérée ont été menées, dans la plupart des cas, au moyen de réunions virtuelles et de travail de bureau ; les résultats notables ont été les suivants :

- i. Six ateliers régionaux de formation virtuelle de renforcement des capacités ont été menés à bien dans les domaines suivants :
 - Certification de produits en cuir respectueux de l'environnement en phase avec les tendances mondiales;
 - Des systèmes de traçabilité des cuirs et peaux en phase avec les tendances mondiales et mise en

œuvre du système régional de traçabilité des cuirs et peaux ;

- Application de normes pour les chaînes de valeur du cuir, y compris la conception de procédés de finition du cuir et de produits en cuir qui répondent aux normes réglementaires et de sécurité des marchés.

Au total, 140 participants venant de 14 pays, issus des secteurs privé et public et du monde universitaire, ont pris part à des formations de renforcement des capacités qu'ils ont achevées avec succès et qui ont été dispensées dans le cadre du soutien financier du programme RECAMP dans le cadre du 11^e FED, par l'intermédiaire du Secrétariat du COMESA. Des certificats de participation électroniques ont été délivrés à tous les participants qui ont terminé avec succès les ateliers virtuels de formation de renforcement des capacités.

- ii. L'ALLPI a remporté l'appel d'offres du Projet de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Union africaine, pour mener une étude sur les qualifications et les programmes nationaux, régionaux et continentaux actuels disponibles pour les travailleurs de l'industrie du cuir en Afrique afin de permettre une analyse plus approfondie du potentiel de qualifications au niveau continental pour le secteur. L'ALLPI a signé le contrat et a commencé le travail avec l'une des études achevée et soumise à l'OIT et à l'UA.
- iii. Deux modules spécialisés ont été sélectionnés au moyen d'une enquête par questionnaire pour la conversion au format d'apprentissage en ligne;
- iv. Des formations internes de renforcement des capacités du personnel de l'ALLPI ont été dispensées dans les domaines suivants :
 - Téléchargement de documents Smartsheet et autres utilisations variées dans la préparation du plan de travail et le suivi des performances ;
 - Utilisation d'une application en ligne pour la visioconférence ;
 - Conformément au système de gestion de la qualité (GQ) sur l'accréditation du Système de gestion environnementale (SME), le personnel clé a été formé sur les systèmes d'établissement de rapports.
- v. L'ALLPI a facilité l'élaboration d'un programme de formation professionnelle de niveau I à III en technologie du cuir en RDC à travers un atelier participatif virtuel et le programme finalisé a été soumis au ministère compétent de cet État membre ;
- vi. L'ALLPI a facilité une visite d'analyse comparative et la participation à une foire commerciale de tanneurs sélectionnés d'Éthiopie, de l'Ouganda et du Zimbabwe au Brésil grâce au parrainage d'ASSINTECAL-Brésil ;
- vii. L'ALLPI a participé en tant que panéliste et modérateur à plusieurs webinaires régionaux dans le secteur du cuir, à savoir : la Foire commerciale panafricaine-Égypte, le Conseil sud-africain pour l'exportation de chaussures et de cuir, le Rotary Club-Zimbabwe, Université Ege de Turquie, Makerere University Business School (MUBS) en Ouganda ainsi que la Plateforme des PME du Commonwealth ;
- viii. Le portail B2B de l'ALLPI a été mis à niveau avec des fonctionnalités de commerce électronique supplémentaires comprenant un système CS/carte, avec téléchargement des informations sur 20 PME et leurs produits (voir le lien : www.trade.allpi.int) ;
- ix. Avec le soutien financier du programme RECAMP, l'ALLPI a facilité l'examen de la Stratégie régionale du COMESA pour la chaîne de valeur du cuir 2012-2016, à travers un processus participatif comprenant 52 délégués venant de 13 pays et représentant les secteurs public, privé et universitaire ;
- x. L'ALLPI a tenu son forum consultatif régional annuel du 16 au 18 décembre 2020 à Hawassa, en Éthiopie. Le forum a été organisé dans un format hybride (réunion virtuelle et présentielle) avec la présence physique de plus de 50 participants venant de 10 pays, à savoir : le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Malawi, le Soudan, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ;

- xi. L'audit de surveillance de l'ALLPI pour les certifications QMS ISO 9001-2015 et EMS ISO 14001-2015 a été réalisé avec succès en novembre 2020 ;
- xii. L'ALLPI a préparé des documents types à l'intention des parties prenantes du secteur du cuir dans les pays membres dans les domaines suivants :
- Gestion et gouvernance des pôles ;
 - Harmonisation des programmes de niveaux 1 à 3 existants pour qu'ils soient fondés sur des données probantes ;
 - Un cadre pour l'achat, la production et la commercialisation conjoints d'articles en cuir ;
 - Dynamique mondiale du commerce et de l'investissement et interventions de l'ALLPI - Un cadre régional censé promouvoir l'exportation de produits à valeur ajoutée ;
 - Manuel consultatif de santé et de sécurité sur la crise de Covid-19 en 2020 ;
 - Un modèle de simulation pour estimer la production et la demande de chaussures et d'articles en cuir, et son implication dans la création d'emplois et la contribution au PIB ;
 - Promotion d'un traitement plus propre du cuir pour un développement durable;
- xiii. L'ALLPI a engagé un Chef de projet RDS qui est en contact avec les ateliers de design satellites pour renforcer la capacité des PME à répondre aux commandes nationales et internationales formelles ;
- xiv. L'ALLPI a signé un mémorandum d'accord avec Africa e-Trade Group qui travaille avec l'Union africaine pour renforcer la capacité des PME à participer aux marchés régionaux, continentaux et internationaux via la plateforme panafricaine de commerce électronique. Une centaine de PME de différents pays sont en train de s'inscrire pour accéder au marché régional et mondial ;
- xv. Une évaluation de l'intra et inter-commerce dans le secteur du cuir a été réalisée pour la période 2015-2019 sur la base des données de Trade Map et du CCI ;
- xvi. L'équipement et les outils achetés pour un montant total de 400 000 USD au titre de la subvention d'assistance technique de la BADEA, via la facilitation de l'ALLPI, pour six pays à savoir le Burundi, l'Érythrée, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie, ont commencé à arriver dans les pays bénéficiaires.

Commission de la concurrence du COMESA

La Commission de la concurrence du COMESA (CCC) a pour mandat, aux termes de la Règlementation du COMESA sur la concurrence (la « Règlementation »), de promouvoir et encourager la concurrence au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe en empêchant, entre autres, les pratiques commerciales restrictives qui entravent le fonctionnement efficace des marchés, ce qui facilite ainsi le programme d'intégration régionale. En fin de compte, l'objectif de la CCC est d'améliorer le bien-être des consommateurs dans le Marché commun en les protégeant contre les comportements anticoncurrentiels des acteurs du marché. Les principaux domaines d'intervention de la CCC en vertu de la Règlementation qui la régit sont notamment les enquêtes sur les pratiques et les comportements commerciaux anticoncurrentiels ; l'évaluation des fusions et acquisitions ; ainsi que les investigations sur les pratiques commerciales déloyales, trompeuses et frauduleuses envers les consommateurs et d'autres entreprises. La CCC exécute sa mission à travers la concertation et la coopération avec les États membres ainsi que par le biais de programmes de sensibilisation et de plaidoyer.

Les activités de la CCC pour l'année sous revue ont été mises en œuvre suivant le programme de travail annuel 2020 élaboré conformément au Plan stratégique 2016-2020 de la CCC. Il s'agit des activités suivantes:

Objectif stratégique - Détermination des comportements préjudiciables à la concurrence sur le marché

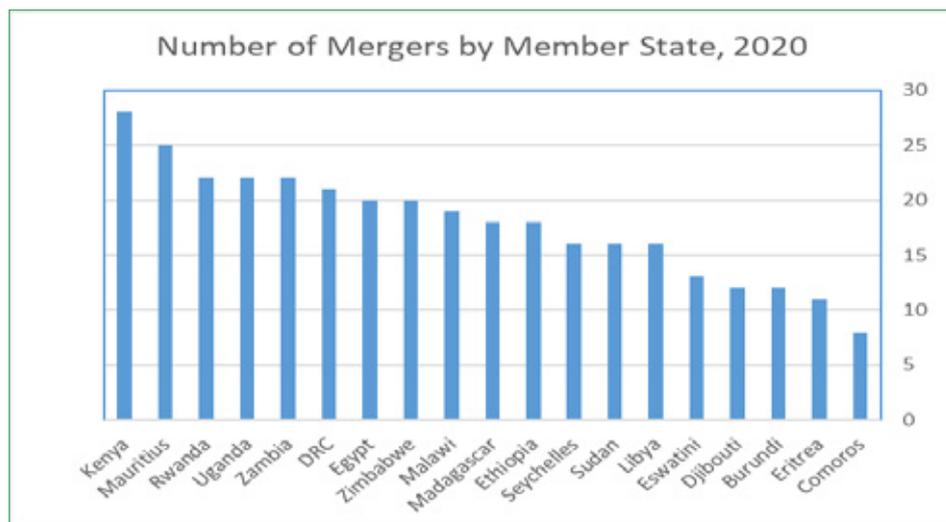
L'objectif de la CCC dans ce domaine stratégique est d'évaluer efficacement et promptement les fusions et les pratiques commerciales restrictives afin d'éviter toute atteinte éventuelle à la concurrence dans la région. La Commission cherche à améliorer la protection des consommateurs et à renforcer la surveillance du marché pour détecter tout préjudice à la concurrence et aux droits des consommateurs.

Évaluation efficace et prompte des cas de concurrence

Fusions et acquisitions

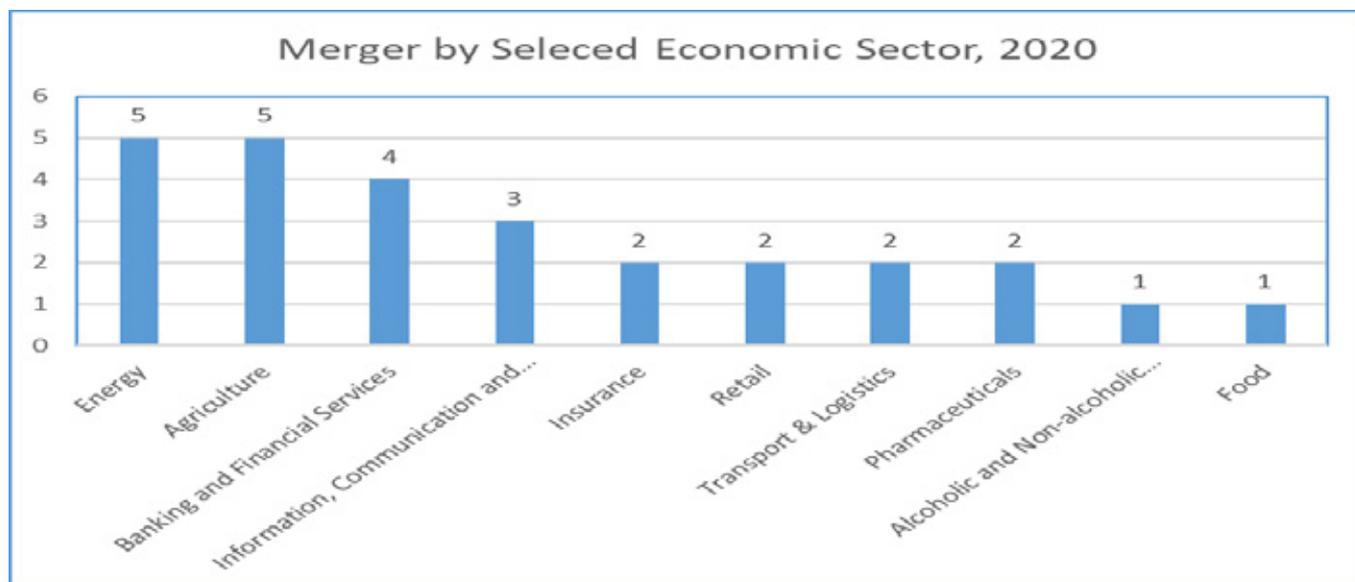
En 2020, la CCC a évalué et approuvé un total de 34 fusions qui ont été réglées dans le délai légal de 120 jours prévu par la Règlementation. Les fusions évaluées et approuvées par la CCC ont concerné tous les États membres dans divers secteurs économiques comme l'illustrent les graphiques ci-après.

Graphique 10 : Nombre de fusions par État membre en 2020



Le graphique ci-dessus montre que le Kenya, Maurice, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie étaient les cinq États membres les plus touchés par les opérations de fusion en 2020.

Graphique 11 : Nombre de fusions par secteur économique en 2020

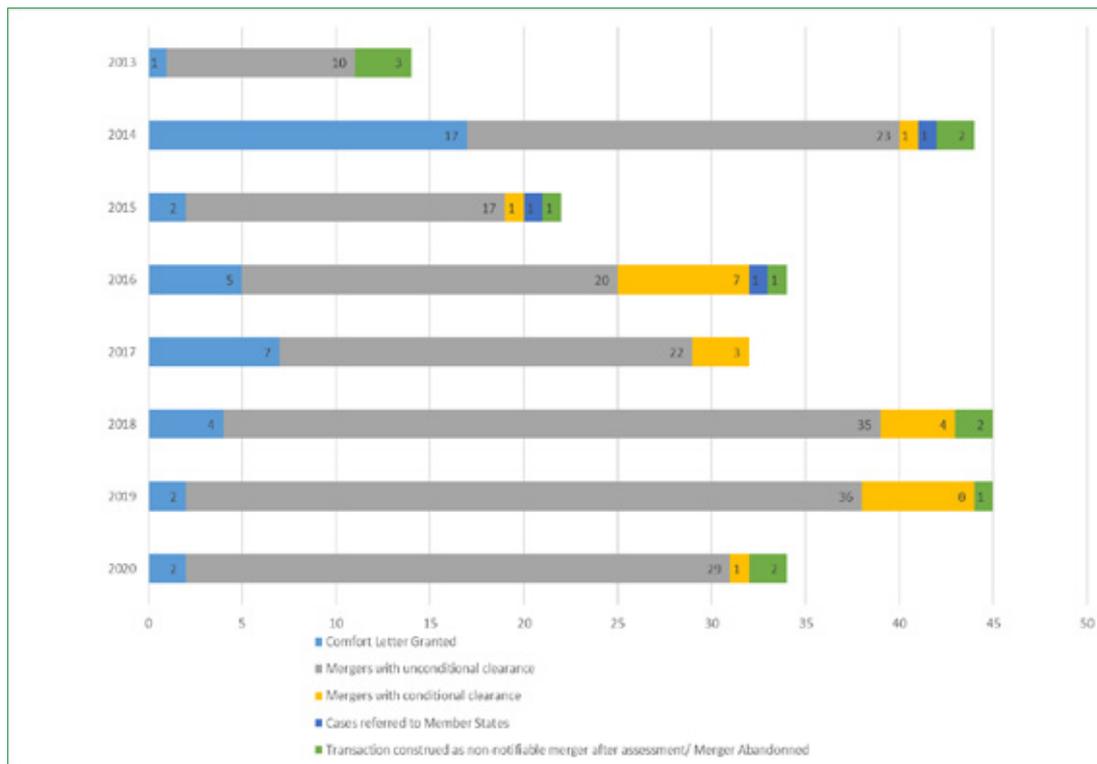


Légende :

Food:	Produits alimentaires
Insurance:	Assurance
Pharmaceuticals:	Produits pharmaceutiques
Retail:	Vente au détail

D'après le graphique ci-dessus, les principaux secteurs qui ont été les plus touchés par les fusions en 2020 sont l'énergie, l'agriculture, les services bancaires et financiers ainsi que les TIC.

Graphique 12 : Tendence de l'évaluation des fusions 2013-2020



Légende :

- Cases referred to Member States:* Dossiers renvoyés aux États membres
- Comfort Letter Granted:* Lettre d'intention accordée
- Mergers with conditional clearance:* Fusions avec autorisation conditionnelle
- Mergers with unconditionnal clearance:* Fusions avec autorisation sans conditions
- Transaction construed as non-notifiable merger after assessment/ Merger abandoned:* Transaction considérée comme fusion non-notifiable après évaluation/ abandon de la fusion

D'après le graphique ci-dessus, la CCC a connu une diminution du nombre de fusions évaluées en 2020 par rapport aux deux années précédentes. Cela peut être attribué à l'environnement particulier qui a prévalu en 2020 en ce qui concerne la notification et l'évaluation des fusions du fait de la pandémie de Covid-19. La baisse du nombre d'opérations notifiées à la Commission est passée d'une moyenne de 45 fusions en 2018 et 2019 à 34 en 2020. En raison des perturbations économiques provoquées par la Covid-19, la CCC était consciente des retards attendus par rapport à la chronologie requise pour la réception des notifications de fusion, la tenue des consultations avec les États membres et l'approbation des fusions dans le délai légal de 120 jours.

Afin de clarifier les changements prévus dans les délais prescrits, la CCC a publié un avis de mesures provisoires pour l'évaluation des fusions en raison de la pandémie de Covid-19². Les mesures ont assoupli les procédures : autorisation aux parties de notifier les fusions dans les 30 jours suivant la décision de fusionner, assouplissement de l'obligation pour les parties à la fusion de soumettre les dossiers de fusion sur copie papier dans les sept jours suivant la date de dépôt d'une copie électronique, suspension des évaluations sur terrain et des réunions en présentiel. La CCC a en outre informé les parties prenantes que le délai de 120 jours exigé pour terminer l'évaluation des fusions pouvait être prolongé en raison des retards dans la transmission des commentaires des États membres à cause de l'imposition des mesures de confinement dans les pays.

Pratiques commerciales restrictives

En 2020, la CCC a examiné un total de huit cas de pratiques commerciales restrictives. Elle a également émis deux avis consultatifs destinés à des Autorités nationales de la concurrence précises en ce qui concerne l'application des principes de la concurrence aux problèmes de concurrence qu'ont rencontré leurs juridictions respectives.

Les graphiques ci-après illustrent les tendances des enquêtes sur les cas de pratiques commerciales restrictives (PCR) qu'a conduites la CCC en 2020.

² <https://www.comesacompetition.org/?p=2618>

Graphique 13 : Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par État membre



Légende :

Members States affected: États membres affectés

No. of cases: Nombre de dossiers

Le graphique 13 montre que la plupart des cas traités par la CCC concernaient le Kenya, le Malawi, l’Ouganda, la Zambie, le Zimbabwe, Maurice, Eswatini et l’Union des Comores. Il indique en outre que chacun des États membres a fait objet d’au moins trois enquêtes. Les cas de PCR présentés ci-dessus touchaient plusieurs secteurs économiques : le marketing sportif, les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les produits pharmaceutiques, les services de transitaire, les télécommunications, l’aviation, la fabrication, les services, la télévision payante et le transport maritime, comme l’illustre le graphique 14.

Graphique 14 : Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par secteur économique en 2020



Légende :

Beverages: Boissons
 No of cases per sector: Nombre de cas par secteur
 Manufacturing: Fabrication
 PayTV: Télévision payante
 Pharmaceutical: Produits pharmaceutiques
 Shipping: Transport maritime
 Sports Marketing: Marketing sportif

▪ **Coopération bilatérale avec les États membres**

La CCC a signé des Mémoires d'accord (Médac) avec un certain nombre d'États membres notamment l'Égypte, Eswatini, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, les Seychelles et la Zambie. Les domaines d'intervention aux termes de ces Médac sont notamment l'échange d'informations, les programmes conjoints de sensibilisation et de plaidoyer et, plus important encore, la coopération en matière d'application des règles. Suite à la signature des Médac, la CCC a jusqu'à présent élaboré des plans de travail avec le Kenya, le Malawi, le Soudan et la Zambie qui visent à faciliter la mise en œuvre desdits Médac.

Par la suite, en 2020, la CCC a commémoré conjointement la Journée mondiale des droits des consommateurs et la Journée mondiale de la concurrence avec la Commission de la concurrence et du commerce équitable (CFTC) du Malawi respectivement les 15 mars et 5 décembre 2020. En outre, la Commission a préparé un projet de Médac qu'elle a transmis à l'Autorité nationale de la concurrence de la République démocratique du Congo pour examen avant la finalisation et la signature du document. La CCC a reçu des commentaires du Ministère de l'Économie de la RDC ainsi qu'une invitation à signer le Médac ; cependant, le Médac n'a pas été signé en raison des restrictions de voyage causées par la Covid-19, et le document sera signé lorsque les conditions seront favorables. La CCC a également finalisé un projet de Médac avec la Commission de la concurrence et des tarifs du Zimbabwe et des dispositions ont été prises pour signer le Médac en 2021.

Renforcement de la protection des consommateurs dans le Marché commun

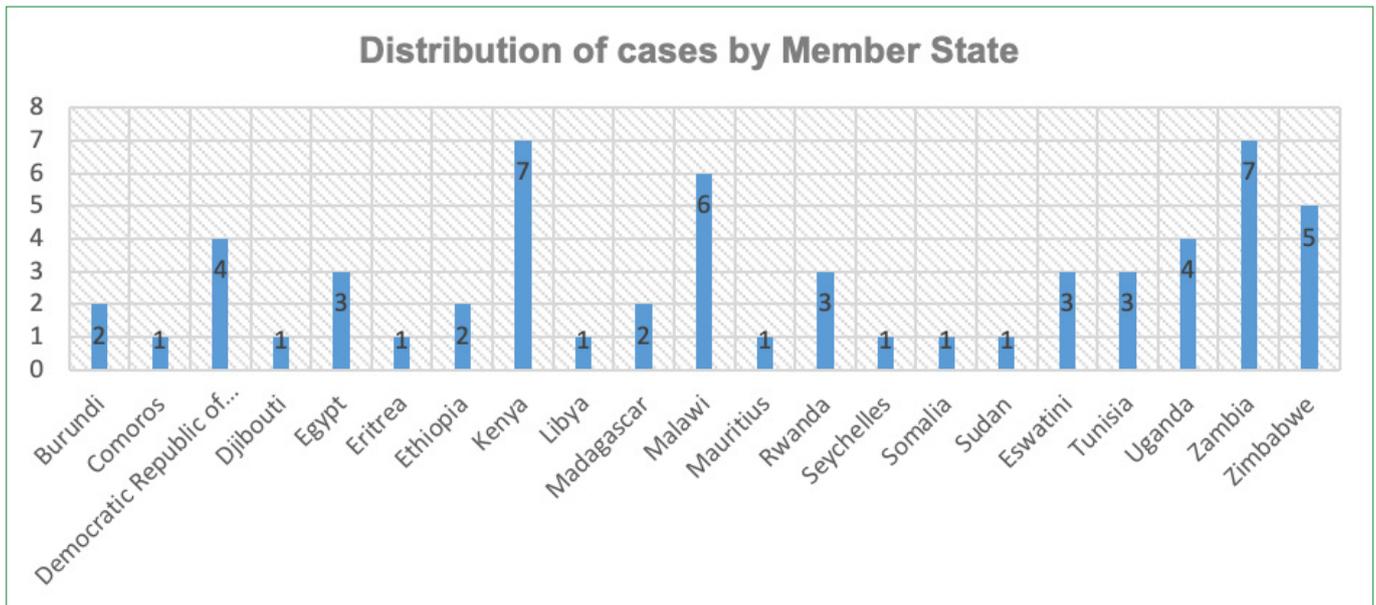
Enquête sur les plaintes des consommateurs

En 2020, la CCC a traité 10 dossiers de protection des consommateurs, dont certains sont résumés ci-après:

- **Rappel de Pilchards 400 g (sardines) à la sauce tomate & chili:** Le rappel était le résultat d'enquêtes montrant que ce produit avait des déficiences dans le processus de mise en conserve de sorte que certaines boîtes avaient été compromises pendant l'étape de remplissage de la sauce sur la chaîne de traitement. La CCC a collaboré avec les agences de consommateurs dans les États membres afin de faire en sorte que les produits soient retirés du marché.
- **Rappel de cosmétiques:** La CCC a pris connaissance de rappels des produits Bio Claire Crème et Black Opal, Even True. Bio Claire a été rappelé car il contenait du mercure qui est susceptible d'endommager les reins, le cerveau et le système nerveux. La CCC a constaté que les fabricants des produits vendaient les articles dans les pays du COMESA, en particulier la RDC, Eswatini, le Malawi, le Kenya, l'Ouganda, la Tunisie, Madagascar, la Zambie et le Zimbabwe. Les États membres concernés ont été alertés afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des consommateurs.
- **Rappel de désinfectants pour les mains au Kenya:** La CCC a contacté certains États membres notamment l'Éthiopie, l'Ouganda, le Burundi, le Malawi, le Rwanda, la Zambie et la RDC pour les notifier du rappel de marques de désinfectants pour les mains au Kenya. En effet, les fabricants de certains des désinfectants pour les mains rappelés exportaient également ces produits dans les États membres cités.
- **Rappel du jus de raisins rouges LiquiFruit:** La CCC a publié un avis d'avertissement aux consommateurs du Marché commun concernant le jus de raisins rouges LiquiFruit produit par l'entreprise Pioneer Foods. L'annonce a également été transmise aux États membres qui ont alerté les consommateurs dans leurs pays respectifs.
- **Communiqué de presse sur Crowd1:** La CCC a mis en garde les consommateurs du Marché commun afin qu'ils se méfient des entreprises qui se faisaient passer pour des opérations légitimes alors qu'il s'agit en fait de montages pyramidaux. Le communiqué de presse a également été publié dans les médias locaux des États membres.

Le nombre de dossiers traités en 2020 par État membre apparaît au graphique 15. Celui-ci illustre la fréquence à laquelle chaque État membre a été affecté par les 10 affaires traitées. En général, la majorité des cas concernaient le Kenya, le Malawi et la Zambie.

Graphique 15 : Nombre de dossiers de consommation par État membre en 2020

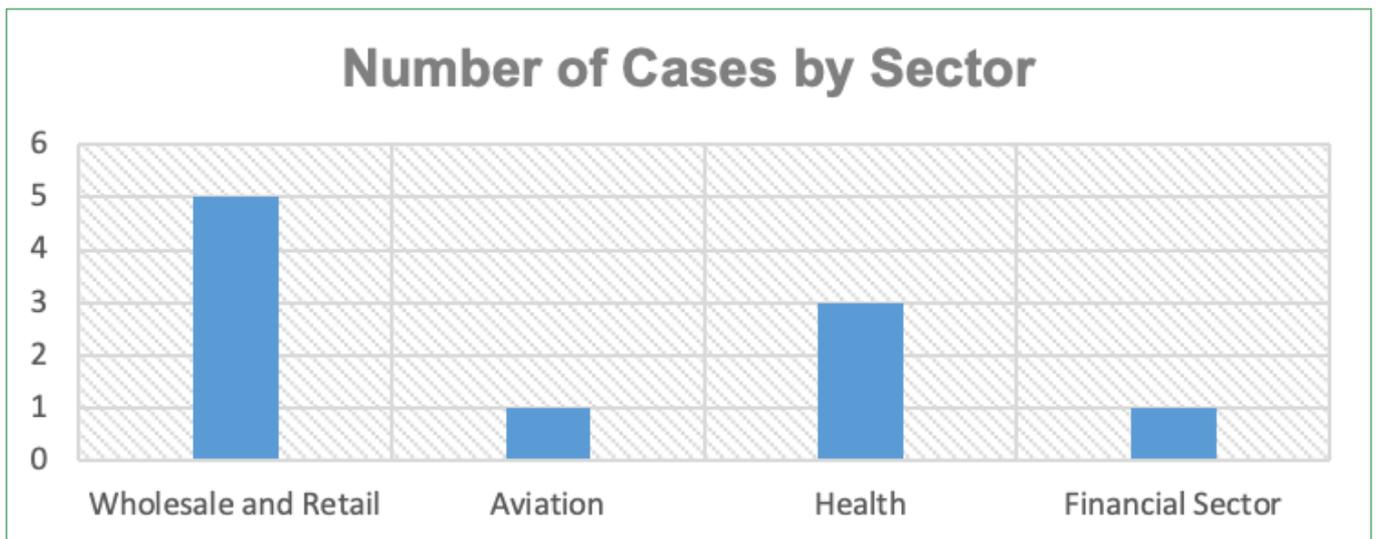


Légende :

Distribution of cases by Member State : Répartition des dossiers par État membre

Le graphique ci-dessus illustre les dossiers de consommation traités par secteur économique. Comme le graphique le montre, c'est le secteur de la vente en gros et au détail qui enregistre la majorité des affaires. La plupart concerne des rappels de produits survenus dans un pays et qui affecte d'autres États membres du Marché commun. Les dossiers traités dans le secteur de la santé concernaient principalement la pandémie de Covid-19. De même pour le secteur de l'aviation.

Graphique 16 : Nombre de dossiers de consommation par secteur économique 2020

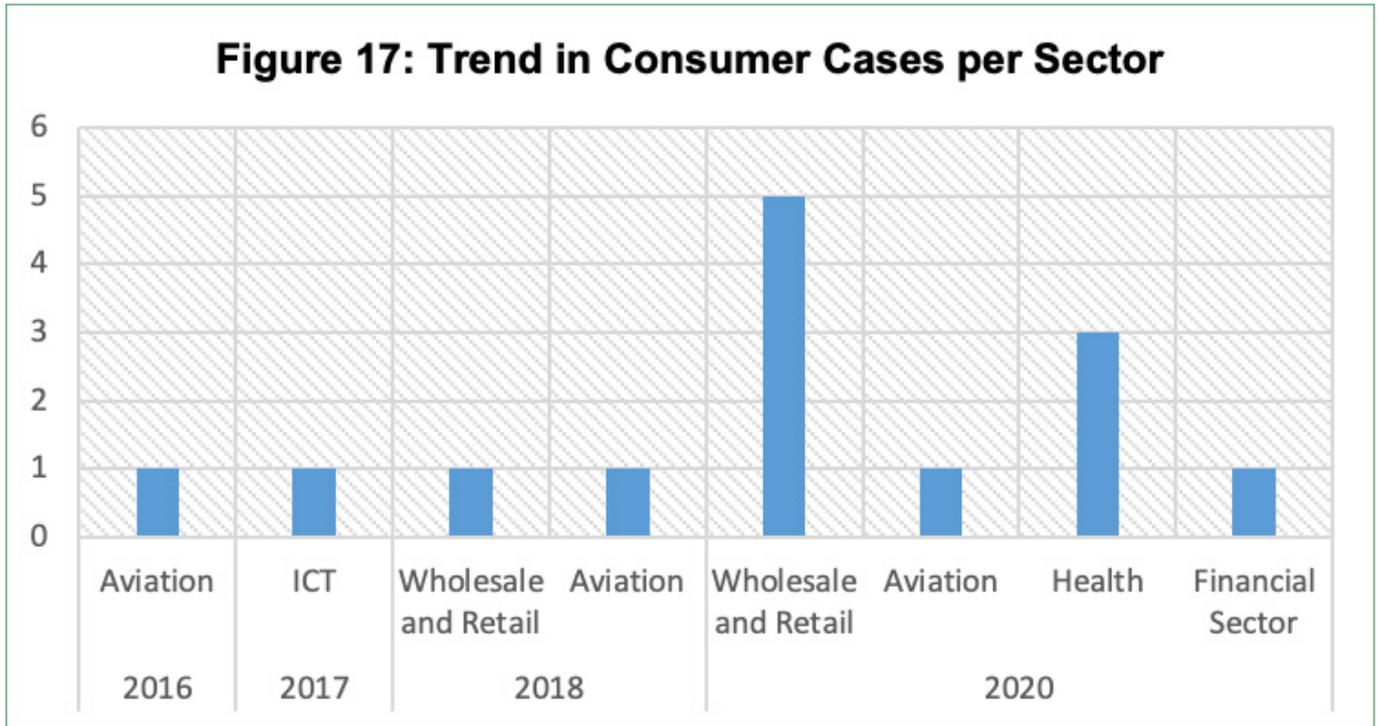


Légende :

Number of Cases by Sector: Nombre de dossiers par secteur
Wholesale and Retail: Commerce de gros et de détail
Health: Santé
Financial Sector: Secteur financier

Le graphique 16 ci-dessus montre la tendance des dossiers de consommation par secteur. Il établit que le commerce de gros et de détail ainsi que les secteurs de l'aviation ont régulièrement eu des cas au fil des ans.

Graphique 17 : Tendance de l'évaluation des dossiers de consommation, 2013- 2020



Légende :

<i>Trend in Consumer Cases per Sector :</i>	Tendance des dossiers de consommation par secteur
<i>Health:</i>	Santé
<i>ICT:</i>	TIC
<i>Wholesale and Retail:</i>	Commerce de gros et de détail

En outre, la CCC a donné un avis consultatif à la Commission fédérale du commerce des Seychelles concernant l'application du projet de loi sur la protection des consommateurs des services financiers des Seychelles. La Commission a par ailleurs tenu une réunion avec le Secrétariat du COMESA pour obtenir des conseils sur la manière dont ce dernier peut prendre en charge les dispositions relatives aux consommateurs en ce qui concerne la sécurité sanitaire des produits et les normes d'information. La réunion a également cherché à assurer la cohérence dans l'application des règlements dans les différentes Institutions du COMESA. À la suite de la réunion, la CCC a proposé des amendements à la Règlementation de la concurrence pour prendre en charge les dispositions relatives à la sécurité sanitaire des produits et aux normes d'information qui sont également prescrites par le Traité du COMESA.

En outre, afin de renforcer la collaboration avec les États membres, la CCC est en train de rendre opérationnel le Comité de protection des consommateurs du COMESA. Son objectif est de superviser et d'harmoniser les lois régissant la consommation dans les différents États membres pour établir une norme régionale, encourager le dialogue sur les questions de consommation et créer des systèmes d'alerte précoce en ce qui concerne les marchandises dangereuses. À cet égard, en 2020, la CCC a sollicité l'avis du Comité sur le projet de cadre de fonctionnement du Comité. À l'avenir, la CCC organisera un atelier de validation du document par les États membres et le Comité devrait être opérationnel en 2021.

La CCC a connu une coopération insuffisante avec certains États membres s'agissant en particulier de la mise en œuvre des programmes de protection des consommateurs. Cette situation a fait que la conclusion des dossiers a été retardée. La mise en œuvre opérationnelle du Comité de protection des consommateurs en 2021 va contribuer à renforcer la collaboration entre les États membres et la CCC sur les questions relatives aux consommateurs.

Renforcement de la recherche

Projet conjoint avec le Groupe de la Banque mondiale : Le projet portait sur le contrôle des comportements de cartel dans le Marché commun et les moyens d'améliorer le cadre législatif pour la répression efficace de tels comportements. La CCC a examiné les marchés à la recherche de caractéristiques susceptibles de faciliter la constitution de cartels dans

certains secteurs. À cette fin, elle a identifié les secteurs à risque et mené une analyse des acteurs du marché afin de voir s'ils sont présents sur les mêmes marchés dans différents États membres.

Deuxièmement, la CCC a procédé à un examen du cadre juridique de la lutte contre les ententes et à l'élaboration d'un programme régional de clémence dans le Marché commun. Les États membres ont été impliqués dans les deux aspects du projet par la collecte des données sur le marché et la fourniture des informations à l'équipe du projet sur les dispositions de leurs lois nationales relatives à la concurrence.

La CCC a coordonné la collecte d'informations, compilé les commentaires des États membres et fourni ses propres commentaires sur les rapports. Ces informations ont été analysées et ont constitué la base des résultats du projet. Dans le but de mettre en œuvre le projet, la CCC a organisé les 2 et 3 juillet 2020 un atelier de validation en ligne auquel ont participé 32 participants de huit États membres : Eswatini, Kenya, Égypte, Malawi, Maurice, Seychelles, Zambie et Zimbabwe.

Enquêtes de marché en vertu l'article 42 de la Règlementation de la concurrence : La CCC a lancé et achevé des enquêtes de marché dans les secteurs suivants : produits pharmaceutiques, polymères et télécommunications.

Étude du Forum africain de la concurrence sur les compagnies aériennes : La CCC a participé à l'étude transnationale sur les compagnies aériennes qui a été menée par le Forum africain de la concurrence (ACF). Un rapport a été préparé et soumis à l'équipe de projet.

Objectif stratégique : Renforcement de l'application de la loi

Améliorer le cadre juridique et promouvoir l'application régulière de la loi

La CCC a achevé la rédaction des Lignes directrices sur les amendes et les sanctions ainsi que le Règlement de procédure qui seront envoyés aux Autorités nationales de la concurrence des États membres et autres parties prenantes pour commentaires et contributions. En outre, elle a entamé le processus de révision et d'amendement de la Règlementation de la concurrence du COMESA et des Règles de la concurrence du COMESA afin de les aligner sur les tendances actuelles des législations du droit de la concurrence.

Renforcer la capacité d'appliquer la Règlementation du COMESA sur la concurrence par les responsables de dossiers dans les Agences nationales de la concurrence et de protection des consommateurs

La CCC a fourni une assistance technique au Soudan en révisant la loi soudanaise sur la concurrence afin de l'harmoniser avec la Règlementation du COMESA. Cette activité faisait partie du plan de travail sur la mise en œuvre du Mémorandum d'accord sur la coopération en matière d'application de la loi de la concurrence signé avec le Conseil soudanais pour la concurrence et la prévention des pratiques de monopole en décembre 2019.

Dans le but d'harmoniser la Règlementation avec les lois nationales sur la concurrence des États membres, la CCC a également apporté son concours en vue de la révision des lois nationales sur la concurrence d'Eswatini et du Malawi. La Commission a rédigé des termes de référence pour le recrutement d'experts qui seront chargés de la tâche. Elle compte achever la rédaction des TDR en 2021 et recruter les experts requis.

En outre, la CCC a organisé avec succès le 8 octobre 2020 un atelier par visioconférence sur les pratiques commerciales restrictives destiné aux gestionnaires de dossier des États membres sous le thème « Les cartels à l'ère numérique : identifier, préserver et analyser les preuves électroniques ».

À la suite du lancement du Réseau des pratiques commerciales restrictives (PCR) en 2019, la CCC a mis en service le réseau PCR en 2020 et depuis lors elle partage ses expériences et informations sur les dossiers. En outre, la CCC a rédigé un Cadre de coopération pour le réseau PCR visant à approfondir la surveillance des pratiques commerciales anticoncurrentielles dans le Marché commun et à organiser les enquêtes en la matière. Le dispositif couvre les enquêtes conjointes, l'attribution des dossiers et l'échange d'informations.

Objectif stratégique : Plaidoyer et collaboration stratégique

Accroître la visibilité de la CCC

La Commission a mis en œuvre un certain nombre d'activités de plaidoyer et de sensibilisation sous la forme de coopération internationale, de vulgarisation et réseautage. Parmi les activités exécutées figuraient notamment les suivantes:

- i. *Forum africain annuel de la concurrence Bowmans 2020, 20 février 2020*: La CCC a fait une présentation sur les approches de l'intérêt public dans l'évaluation des fusions verticales.
- ii. *Réseau international de la concurrence*: La CCC a contribué à la rédaction d'un chapitre du module de formation du Réseau international de la concurrence (RIC) portant sur la coopération entre les agences de la concurrence plus anciennes et plus jeunes dans l'application des lois sur la concurrence. Le module a été lancé lors de la conférence.
- iii. *Webinaire sur « La Réglementation des fusions dans le COMESA en pleine pandémie de Covid-19 – Défis et voie à suivre », 30 juillet 2020*: Le webinaire virtuel s'adressait aux juristes et aux gestionnaires de dossiers des Autorités nationales de la concurrence.
- iv. *Atelier virtuel du Forum africain de la concurrence sur l'analyse des fusions, 13 et 27 août 2020*: La CCC a participé à l'atelier en tant que personne ressource et a formé les participants à la définition du marché en cause dans l'analyse des fusions. Les participants comprenaient des cadres des Autorités nationales de la concurrence de tout le continent africain, dont ceux des États membres du COMESA.
- v. *Conférence africaine de dialogue sur la protection des consommateurs, 13 et 14 octobre 2020*: La CCC a organisé conjointement la 11^e Conférence africaine de dialogue sur la protection des consommateurs avec la Commission fédérale du commerce (US FTC) des États-Unis d'Amérique. La conférence s'est tenue sous le thème « Protéger les consommateurs pendant la pandémie et au-delà » et a réuni des participants du monde entier : Australie, États-Unis, Afrique du sud, Eswatini, Nigéria, Malawi, Zambie, Zimbabwe, Maurice et Kenya.
- vi. *Atelier virtuel pour les gestionnaires de dossiers de PCR, 8 octobre 2020*: La Commission a organisé un atelier par visioconférence pour les gestionnaires de dossiers dans le Marché commun, atelier consacré aux enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles à l'ère numérique. La Commission a invité des panélistes provenant de la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne, de l'Afrique du sud, du Kenya et de la Zambie. Les participants à l'atelier comprenaient la CCC, les Autorités de concurrence des États membres et des gestionnaires de dossiers d'Afrique du sud.
- vii. *Journée mondiale de la concurrence, 5 décembre 2020*: La CCC a participé à la commémoration de la Journée mondiale de la concurrence qui s'est tenue le 5 décembre 2020.

En matière de collaboration stratégique, la Commission est membre de l'Équipe spéciale tripartite qui regroupe le COMESA, la SADC et l'EAC dont la coordination est actuellement assurée par le Secrétariat de la SADC. Dans ce cadre, la CCC a participé aux réunions préparatoires de l'Équipe spéciale les 23 et 24 septembre 2020. Elle a contribué à la rédaction du deuxième projet de Protocole tripartite sur la concurrence et l'état des lieux de la concurrence dans la ZLET.

S'agissant de la responsabilité sociale institutionnelle, la Commission a fait don d'un montant de 5 000 USD au gouvernement hôte du Malawi le 4 mai 2020 en vue de soutenir la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Objectif stratégique : Renforcement institutionnel

Améliorer la capacité organisationnelle du CCC

Il a été mis en œuvre les activités suivantes: élaboration du plan stratégique 2021-2025 de la CCC, élaboration du système d'évaluation des performances et recrutement.

Les efforts visant à améliorer la gouvernance institutionnelle comprenaient notamment la tenue d'une réunion du conseil d'administration le 6 novembre 2020, laquelle a examiné les performances de la CCC à la lumière du programme de travail 2020 et donné des orientations sur les opérations de la Commission. En outre, la CCC a entrepris des activités visant à améliorer son système de tenue des dossiers, notamment l'installation et la mise en service d'un logiciel de

comptabilité. De plus, elle a acheté et installé les équipements de visioconférence à utiliser lors de réunions virtuelles pendant et après la pandémie.

La Cour de justice du COMESA

La Cour a été créée en 1994 en vertu de l'article 7 du Traité du COMESA comme l'un des Organes du COMESA. Sa fonction principale est de faire respecter l'état de droit dans l'application du Traité du COMESA. La Cour est composée de deux chambres : la Chambre d'appel constituée de cinq juges et la Chambre de première instance composée de sept juges. Les activités quotidiennes de la Cour sont coordonnées par un greffe dirigé par un greffier. La Cour siège sur une base ad hoc et, conformément à l'article 4(1) du Règlement de procédure de la Cour (2016), elle peut tenir ses audiences dans tout État membre en cas de besoin. Le siège de la Cour est situé à Khartoum, au Soudan.

Au cours de l'année sous revue, la Cour a tenu quatre audiences sur différentes affaires. En raison de la pandémie de Covid-19, certaines audiences de la Cour prévues pour 2020 ont été reportées. Néanmoins, la Cour a continué à tenir des audiences à l'aide du Système de gestion des preuves numériques de la Cour du COMESA (CCDEMS). Le CCDEMS a permis à la Cour de rester opérationnelle et de maintenir la continuité des activités essentielles.

En 2020, la Cour a continué à renforcer les capacités de ses juges et de ses cadres afin d'améliorer la prestation de services, et elle a participé à différentes activités de renforcement des capacités :

- i. La 2^e conférence de la NCIA sur l'arbitrage international et le règlement alternatif des différends à Mombasa, Kenya ;
- ii. Le greffe de la Cour a visité la Cour de justice de la Communauté est-africaine, la Cour africaine des droits de la personne humaine et des peuples ainsi que le Centre de formation en politique commerciale en Afrique (TRAPCA) à Arusha, en Tanzanie ;
- iii. Le personnel du greffe a participé à un cours en ligne sur la rédaction législative ;
- iv. Le personnel du greffe a de même participé à un séminaire en ligne sur la gestion des performances du système judiciaire ;
- v. Les juges et le personnel de la Cour ont assisté à la 8^e Conférence d'arbitrage international d'Afrique de l'Est sur la perturbation de l'arbitrage en Afrique ;
- vi. Les juges et le personnel de la Cour ont participé à une conférence annuelle virtuelle du TRALAC sur la gouvernance du commerce en Afrique en pleine pandémie et d'autres défis mondiaux.

Les principales décisions des réunions des Ministres de la Justice et du Conseil des ministres en 2020 ont été notamment les suivantes :

- i. Élection d'un nouveau juge de la Chambre d'appel, Madame Salohy Norotiana Rakotondrajery Randrianarisoa de la République de Madagascar. Elle remplacera feu le juge Abdulla El Amin El Bashir de la République du Soudan.
- ii. Modification de l'article 28 du Traité pour inclure les différends investisseurs-États.

Les activités supplémentaires visant au renforcement institutionnel comprenaient la reconduction de tous les juges pour un deuxième et dernier mandat de cinq ans jusqu'en juin 2025, le renouvellement des contrats du personnel et la nomination de nouveaux cadres.

Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe --ACTESA

L'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe --ACTESA--est une agence spécialisée du COMESA créée pour traiter de la production et de la commercialisation des aliments de base, en réponse au pilier 2 du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine --PDDAA (accès au marché) et au pilier 3 (augmentation de la production alimentaire) et également aux priorités du PDDAA 1 et 2, à savoir, augmentation de

la productivité alimentaire et suppression des obstacles au commerce alimentaire respectivement. L'ACTESA met en œuvre des programmes qui améliorent le commerce national et régional des aliments de base et cherchent à renforcer la croissance agricole et accélérer la réduction de la pauvreté à grande échelle dans la sous-région de l'Afrique orientale et australe.

Voici quelques-unes des réalisations en 2020 :

Engagement du secteur semencier : Dans le cadre de la sensibilisation du secteur semencier privé sur les difficultés et les possibilités du commerce en utilisant le système de commerce des semences harmonisé du COMESA, une réunion virtuelle des entreprises semencières s'est tenue le 29 septembre 2020 pour les directeurs généraux des entreprises semencières et le 30 septembre 2020 pour les chefs techniques afin de discuter d'une feuille de route sur l'approvisionnement, l'activation et l'utilisation des étiquettes de semences du COMESA. Un portail a été développé <https://login.goldkeys.net/> afin de permettre aux entreprises semencières de créer des comptes. Le portail a facilité les commandes et l'achat des étiquettes de semences du COMESA. Au total, 200 000 étiquettes de semences ont été commandées par des entreprises semencières.

Catalogue régional des semences du COMESA : Afin de soutenir le renouvellement annuel et l'enregistrement des nouvelles variétés dans le catalogue régional des semences du COMESA, l'ACTESA a organisé une formation et une démonstration virtuelles sur l'enregistrement des variétés dans le catalogue en faveur des entreprises semencières en août et décembre 2020. Le résultat en a été la réception de demandes d'enregistrement de variétés. En conséquence, 59 variétés ont été renouvelées dans le catalogue des variétés du COMESA.

Le programme RECAMP : Dans la mise en œuvre des activités financées par le programme RECAMP relevant du 11^e FED, l'ACTESA a poursuivi la collaboration avec des partenaires de SEMCOM-RECAMP initiée avec des acteurs du Système d'information sur les semences du COMESA (COMSIS), et l'appui à COMSIS en termes d'identification des éléments livrables concernant le développement du contenu détaillé de COMSIS en vue de la validation par les États membres.

Le Plan d'harmonisation des semences du COMESA --SEMCOM : Dans la mise en œuvre des activités du SEMCOM soutenues par l'AGRA, les principaux résultats étaient notamment le soutien au secteur privé par la formation des sociétés semencières sur le commerce avec les étiquettes de semences harmonisées et les certificats régionaux du COMESA disponibles, au cours d'une réunion virtuelle tenue les 29-30 septembre 2020. De plus, un examen a été effectué sur le travail d'évaluation annotée des laboratoires de nouveaux marchés sur les lois semencières éthiopiennes conformément au SEMCOM.

Biotechnologie et biosécurité : Les activités initiales ont été convenues avec l'ASARECA, Acquisition of Agri-biotech Applications AfriCenter (ISAAA) et la Fondation africaine pour les technologies agricoles (AATF) pour soutenir la revitalisation du Plan de mise en œuvre de la politique du COMESA relative à la biotechnologie et la biosécurité --BIOCOM.

Le Plan stratégique 2021-2031 : L'ACTESA a élaboré le projet de Plan stratégique régional ACTESA 2021-2031 qui devait être approuvé par le Conseil d'administration de l'agence et entériné par le Conseil des ministres du COMESA en novembre 2020.

Le Conseil des bureaux du Régime de la Carte jaune du COMESA

Le Régime régional d'assurance automobile responsabilité civile, prévu à l'Annexe II du Traité du COMESA, a été mis en place en 1986 en vertu des dispositions de l'article 85, alinéa (e) dudit Traité. Le Régime est devenu opérationnel en 1987 à la suite de la signature par les États membres du COMESA parties au Protocole sur le Régime régional d'assurance automobile responsabilité civile, communément appelé Carte jaune du COMESA. Le principal objectif de ce dernier est de faciliter la circulation des véhicules, des biens, des personnes et des services dans la région COMESA. Il s'agit d'éliminer les obstacles qui entravent la facilitation des échanges commerciaux grâce à la mise en place d'un régime d'assurance automobile responsabilité civile obligatoire qui fournit au moins une couverture minimale égale à celle requise par les lois en vigueur sur les territoires des États membres visités. Actuellement, le Régime de la Carte

jaune est opérationnel dans 13 Etats membres et non-membres du COMESA, à savoir, Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Plus de 250 compagnies d'assurance participent au régime.

En outre, la Carte jaune est délivrée en Afrique du sud et au Mozambique aux automobilistes se rendant dans la région COMESA, dans le cadre d'un accord B2B avec des compagnies d'assurance de pays tiers. Cette initiative d'extension du Régime de la Carte jaune au-delà de la région COMESA se poursuivra.

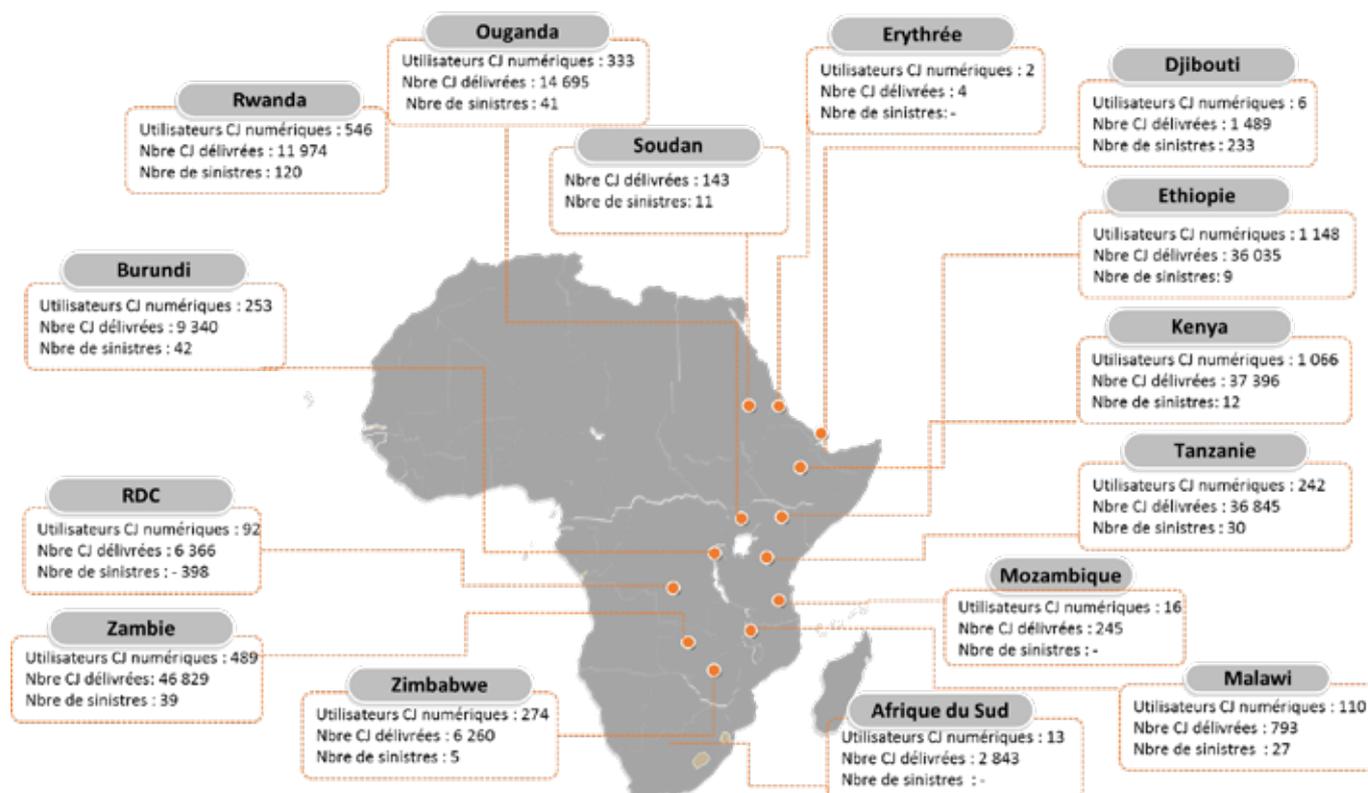
Performance opérationnelle du Régime de la Carte jaune du COMESA en 2020

Les principales réalisations du Régime de la Carte jaune en 2020 sont les suivantes :

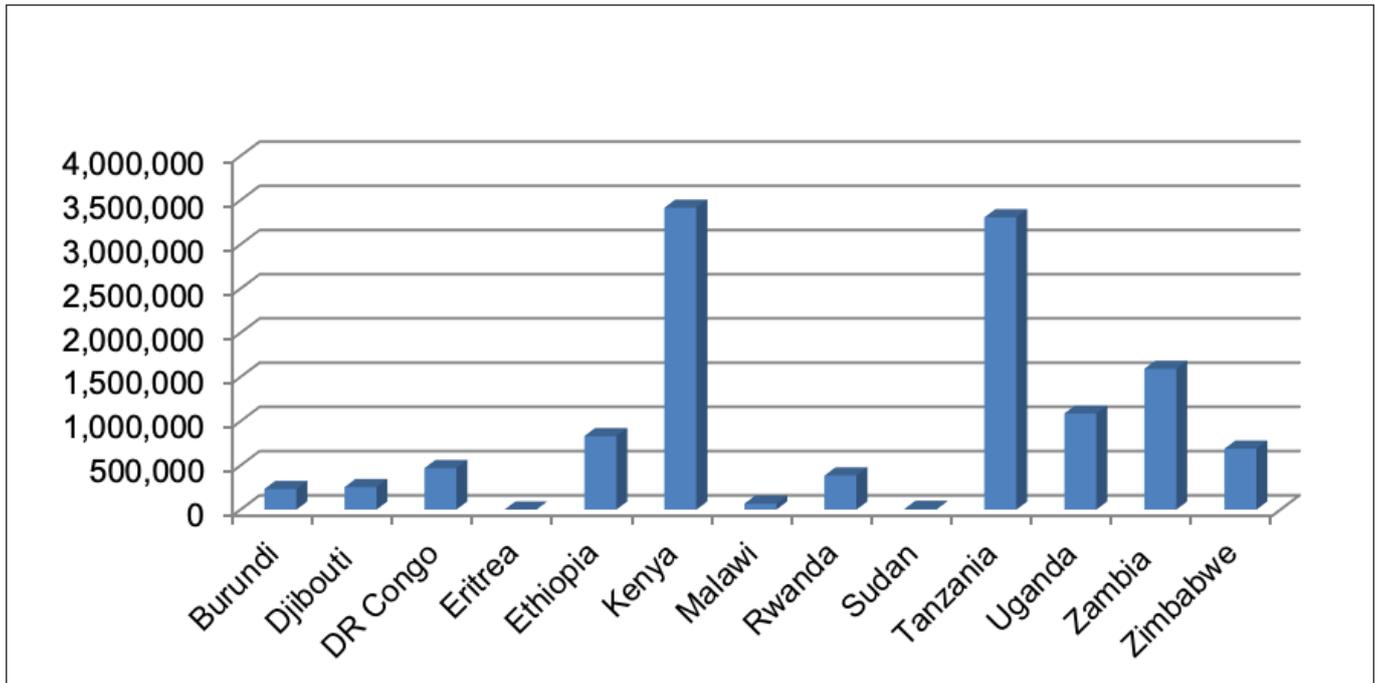
- Mise en œuvre totale du Régime de la Carte jaune numérique dans tous les pays membres ;
- Mise en œuvre de l'accord B2B pour la délivrance de Cartes jaunes aux automobilistes au Mozambique et en Afrique du sud ;
- Développement d'un Service d'assistance aux détenteurs de la Carte jaune afin de satisfaire la clientèle ;
- Mise en œuvre du Plan stratégique du Régime de la Carte jaune 2018-2022 ;
- Élaboration des instruments administratifs et financiers du secrétariat du Conseil des Bureaux.

En 2020, plus de 208 165 Cartes jaunes numériques ont été délivrées aux automobilistes, générant un total de revenus de primes annuelles de 12,3 millions USD. Plus de 1,1 million USD d'indemnisation ont été versés aux victimes d'accidents de la route causés par des conducteurs étrangers/en visite. Les détails des statistiques sont les suivants :

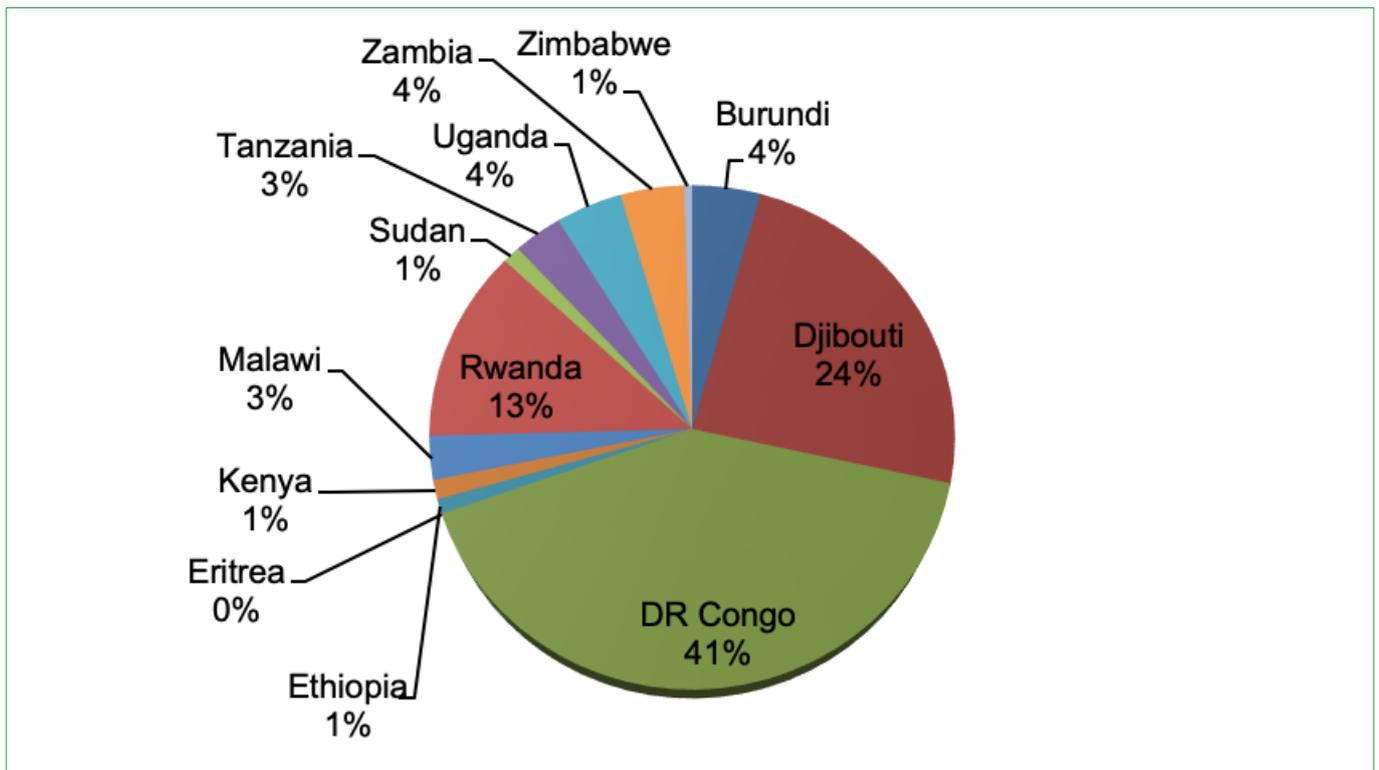
Graphique 18 : Nombre de Cartes jaunes numériques émises en 2020



Graphique 19 : Revenus de primes générées en 2020 (USD)



Graphique 20 : Nombre de demandes d'indemnisation de la Carte jaune en 2020



Le Consortium de réassurance de la Carte jaune

Au 31 décembre 2020, l'actif total du Consortium de réassurance de la Carte jaune se chiffrait à 19,6 millions USD avec un investissement sur les marchés monétaires de 15 millions USD. Le Consortium de réassurance de la Carte jaune a enregistré un excédent de 3,5 millions USD. Un sommaire des perspectives de la situation financière du Consortium est présenté ci-dessous.

Tableau 21 : Résultats financiers du Consortium de réassurance de la Carte jaune

	Décembre 2020	Décembre 2019
	USD	USD
Primes brutes	4 149 103	3 844 492
Fonds de réserve	13 444 422	9 874 590
Total des actifs	19 641 488	16 610 127
Souscription de capacité	50 000	50 000
Placements à court-terme	15 084 965	11 722 943

Plans d'extension du Régime de la Carte jaune

En raison du succès du Régime, plusieurs pays à l'intérieur et à l'extérieur de la région COMESA ont exprimé leur intérêt à y adhérer. À cet effet, des concertations sont à des stades avancés avec le Soudan du sud, Eswatini et l'Angola concernant les modalités permettant de garantir que ces pays intéressés adoptent et rejoignent le Régime de la Carte jaune.

La Carte jaune a payé 414 910 USD à la ZEP-Re à titre de commission de gestion au cours de l'année.

Le Régime régional de garantie du transit sous douane

Le Régime de garantie du transit sous douane du COMESA, communément appelé Carnet RGTD, est un régime de transit sous douane conçu pour faciliter la circulation des marchandises sous scellement douanier dans la région COMESA. Le Carnet RGTD est une composante du Protocole sur le commerce de transit et les facilités de transit, figurant à l'Annexe I du Traité du COMESA. L'Accord régional de transit sous douane a été signé par les Chefs d'État et de gouvernement de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe --ZEP (aujourd'hui « COMESA ») lors du sommet tenu à Mbabane, Swaziland (maintenant Eswatini) en novembre 1990. Il y a actuellement 13 États membres et non membres du COMESA ayant signé et ratifié l'Accord RGTD et adhérant au Régime, à savoir: Burundi, Djibouti, RDC, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Rwanda, Soudan du sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe. L'élaboration des modalités des opérations a commencé en 2002 et le Régime est devenu opérationnel dans les pays du Corridor Nord en 2012.

Le principal objectif du RGTD est de fournir aux Administrations douanières la garantie de récupérer les droits et taxes auprès des importateurs et des exportateurs si les marchandises en transit sont illégalement mises en consommation dans le pays de transit. En outre, le régime fournit une base uniforme pour le transport en transit dans toute la région, où une seule garantie est utilisée pour le transit des marchandises à travers tous les États membres concernés.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du RGTD en 2020

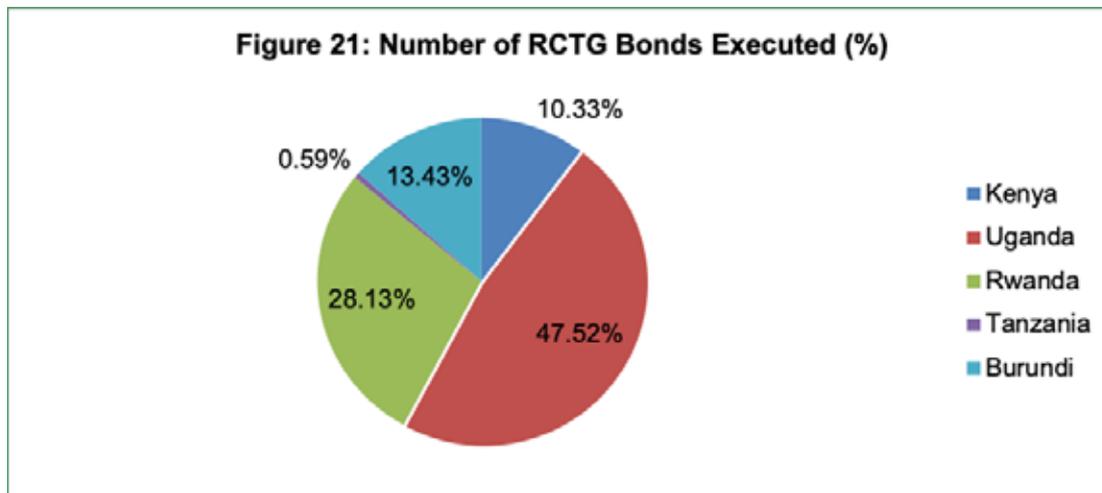
Les principales réalisations du RGTD en 2020 sont les suivantes :

- a) Déploiement de la phase 1 du Carnet numérique RGTD ;
- b) Lancement de l'application mobile RGTD en septembre 2020 ;
- c) Finalisation des négociations avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) en vue de son adhésion au Régime RGTD ;
- d) Examen des instruments RGTD ;
- e) Fourniture d'un appui technique à la RDC, au Kenya, au Rwanda, à la Tanzanie et à l'Ouganda sur l'intégration des systèmes douaniers nationaux avec la version 2 d'IDES ;
- f) Des États membres et non-membres mis à contribution dans la mise en œuvre du Carnet RGTD, à savoir, Éthiopie, Djibouti, RDC, Zimbabwe, Malawi et Mozambique ;
- g) L'Éthiopie et Djibouti se sont engagés à finaliser les préparatifs du démarrage des opérations avant le début de 2021.

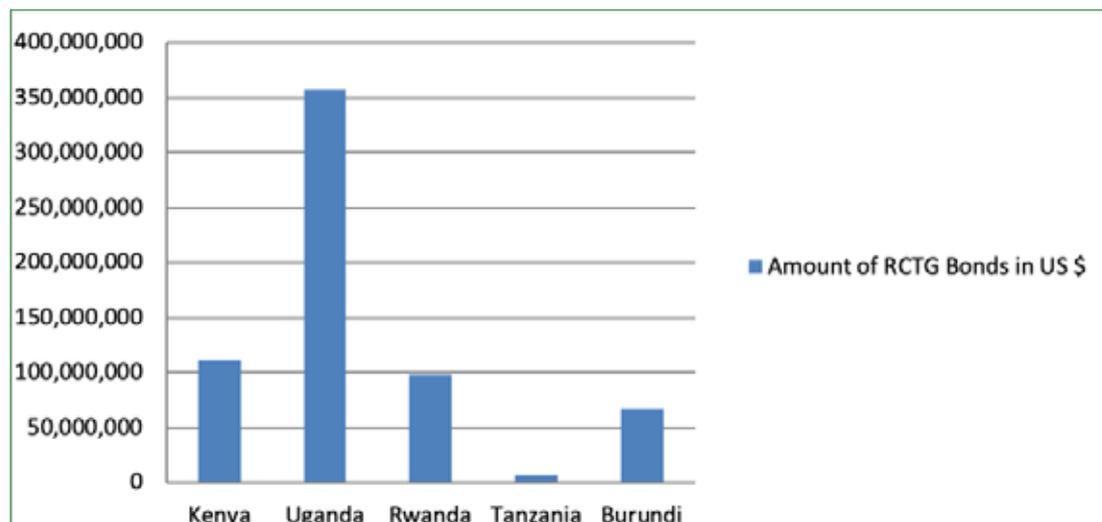
Performance du RGTD en 2020

En 2020, un total de 1 191 cautionnements régionaux (RGTD) assortis de garanties d'un montant de 641,3 millions USD ont été exécutés par les agences en douane et les transitaires et 300 027 carnets ont été émis pour la circulation des marchandises dans la région, comme illustré dans le graphique ci-dessous :

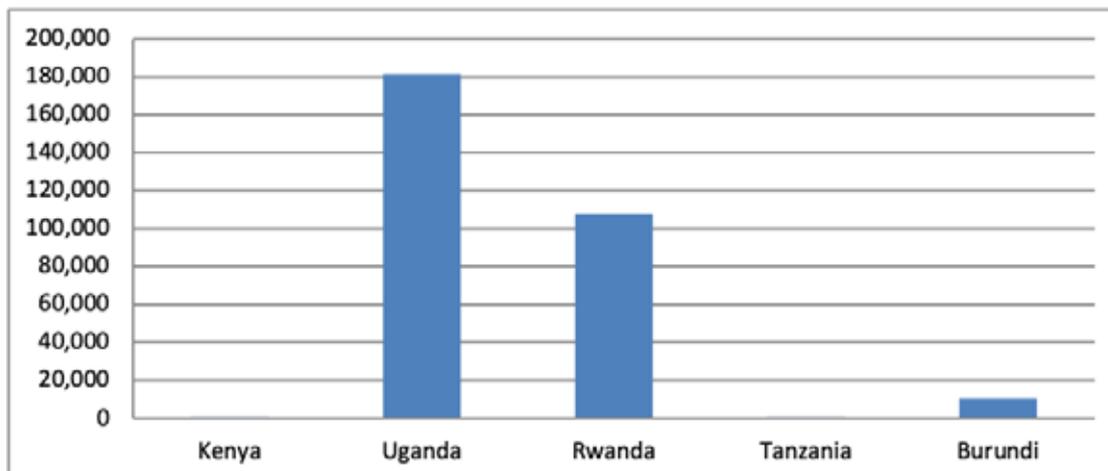
Graphique 21 : Nombre de cautionnements RGTD exécutés (%)



Graphique 22: Montants des cautionnements RGTD exécutés (USD)



Graphique 23 : Nombre de Carnets RGTD émis



Le Consortium de réassurance du Carnet RGTD

Les actifs totaux du Consortium de réassurance du Carnet RGTD ont atteint 1,6 million USD, avec un investissement sur les marchés monétaires de 1 million USD. Le Carnet RCTG a versé 42 103 USD à la ZEP-Re à titre de commission de gestion.

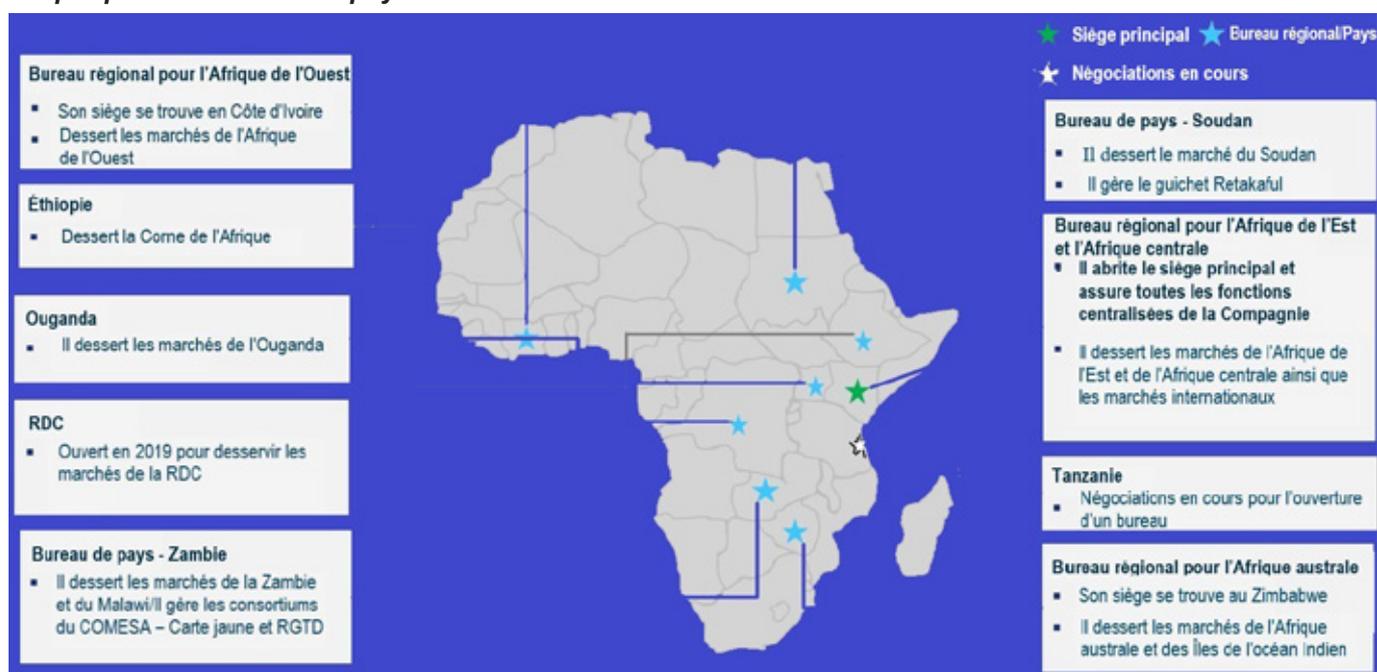
Malgré de bons progrès réalisés dans les opérations et la mise en œuvre du Carnet RGTD dans la région COMESA, le Régime est confronté à plusieurs défis. À titre d'exemple, la Zambie n'a pas encore adhéré au Régime, car les agences en douane et les transitaires ont exprimé leurs inquiétudes quant à la perte d'activité, ce qui a bloqué les opérations sur le Corridor Nord-Sud. En outre, des problèmes d'infrastructure, d'électricité et de connectivité Internet à certains postes-frontières, le manque de capacité des petites et moyennes agences en douane et des transitaires à mener des opérations régionales ainsi que des tentatives de groupements régionaux de copier le Régime RGTD.

La Compagnie de réassurance de la ZEP --ZEP-Re

La ZEP-Re est une institution du COMESA créée suite à un accord signé par les chefs d'État et de gouvernement le 23 novembre 1990 à Mbabane (Eswatini). Les pays signataires de l'accord établissant la ZEP-Re sont les suivants: Angola, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, RDC, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

La ZEP-Re a son siège social à Nairobi, Kenya et maintient trois bureaux régionaux, à savoir celui de l'Afrique australe dont le siège se trouve à Harare, au Zimbabwe, celui de l'Afrique orientale et centrale basé à Nairobi, et celui de l'Afrique de l'ouest à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les Bureaux régionaux sont appuyés par les bureaux de pays, comme le montre le graphique 24.

Graphique 24: Bureaux de pays de la ZEP-Re



La ZEP-Re a pour mission principale de promouvoir et développer le secteur des assurances au niveau de la région. À cette fin, la Compagnie doit favoriser le développement du secteur des assurances et de réassurance dans la sous-région du COMESA; promouvoir la croissance de la capacité de souscription et de rétention aux niveaux national, sous-régional et régional ; et soutenir en outre le développement économique sous-régional.

Actionnariat

La ZEP-Re compte actuellement 37 actionnaires dont 6 États, 13 sociétés étatiques d'assurance et de réassurance, 15 sociétés privées, 2 Institutions du COMESA (le Secrétariat du COMESA et la Banque de commerce et de développement -TDB), ainsi que 2 institutions de financement du développement.

Vision et orientation stratégique

La ZEP-Re a pour vision de devenir un leader de la réassurance en Afrique, d'envergure mondiale. En vue d'atteindre cet objectif, la Compagnie s'est concentrée sur des objectifs opérationnels stratégiques clés dans le cadre de son plan stratégique actuel, y compris l'identification, l'élaboration et le maintien d'un modèle de croissance des affaires durable, lequel met l'accent sur la rentabilité ; la croissance de la valeur pour les actionnaires; les meilleures pratiques de gestion des risques ; et la contribution au développement économique de la région COMESA. L'objectif à long terme est de faire de la ZEP-Re une compagnie de réassurance de référence et l'un des plus grands assureurs sur le continent africain.

Performance de l'année 2020

Pour l'année 2020, la ZEP-Re a souscrit des primes d'un montant de 208 millions USD contre 179 millions USD en 2018, soit une croissance de 16 % de l'activité. Cela a constitué une étape positive eu égard au fait que ce résultat a été réalisé dans un contexte de croissance lente sur la plupart des marchés de l'assurance de la région.

La Compagnie a dégagé un bénéfice technique de 29 millions USD, contre 10 millions USD en 2018. La hausse du bénéfice technique s'explique principalement par une stratégie délibérée axée sur une souscription rentable alignée sur la croissance du chiffre d'affaires. Le tableau suivant présente en détail les mouvements dans les domaines de performance clés entre 2019 et 2020 :

Tableau 22: Mouvements dans les domaines clés de performance pour les exercices 2020 et 2019

	2020	2019
Primes brutes	208 159 650	207 109 631
Primes de rétrocession	139 108 474	147 431 792
Montants nets des sinistres	90 091 622	83 378 583
Bénéfice technique	517 843	5 631 308
Bénéfice net	17 260 496	28 765 485
Fonds des actionnaires	275 751 918	262 319 535
Actif total	446 992 200	435 025 979

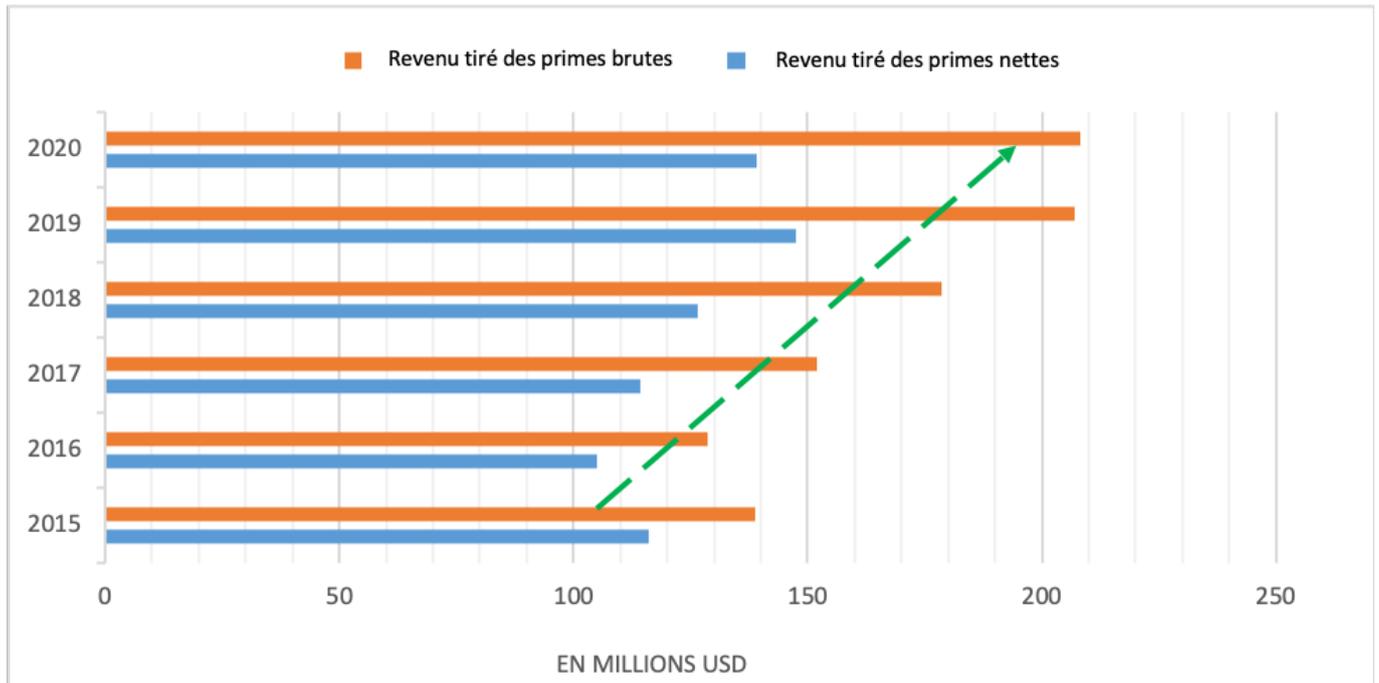
Répartition territoriale des activités

La région COMESA demeure le principal marché de la ZEP-Re. Le tableau suivant montre qu'au 31 décembre 2020, les activités de cette région représentaient 78 % de l'ensemble des activités souscrites par la Compagnie.

Tableau 23: Répartition territoriale des activités de la ZEP-Re

Région	2020		2019	
	Primes brutes USD	%	Primes brutes USD	%
COMESA	161 653 276	78	155 386 981	75
Non-COMESA (Afrique)	31 238 385	15	25 025 582	12
Autres régions	15 267 989	7	26 697 068	13
Total	208 159 650		207 109 631	

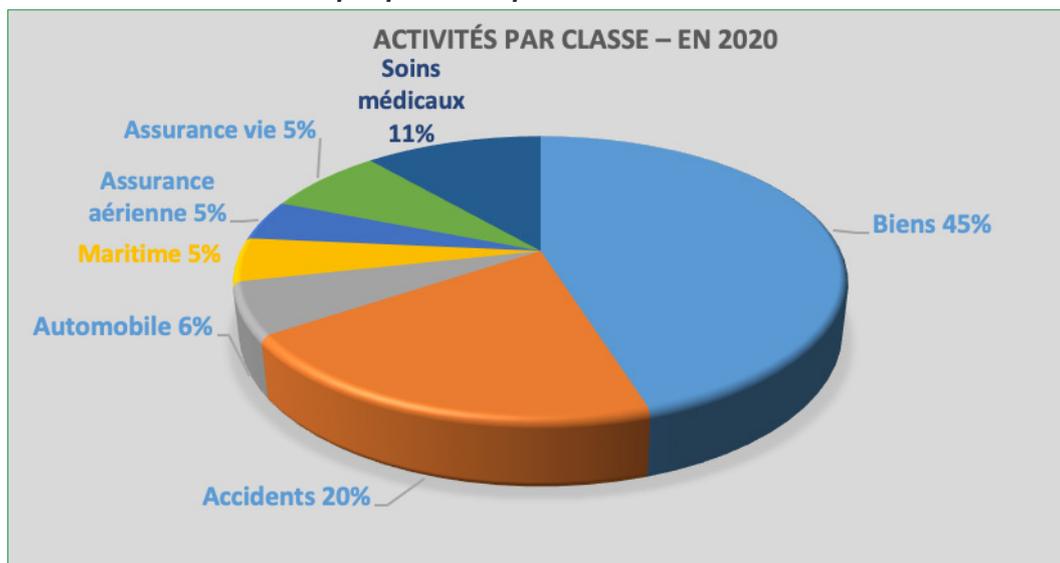
Graphique 25: Croissance du revenu tiré des primes brutes et primes nettes



Répartition des activités

Le graphique ci-dessous montre la répartition des activités souscrites par la ZEP-Re en 2020. Les biens constituaient la plus grande catégorie d'activités souscrites, suivis des accidents, des soins médicaux et de l'assurance-vie.

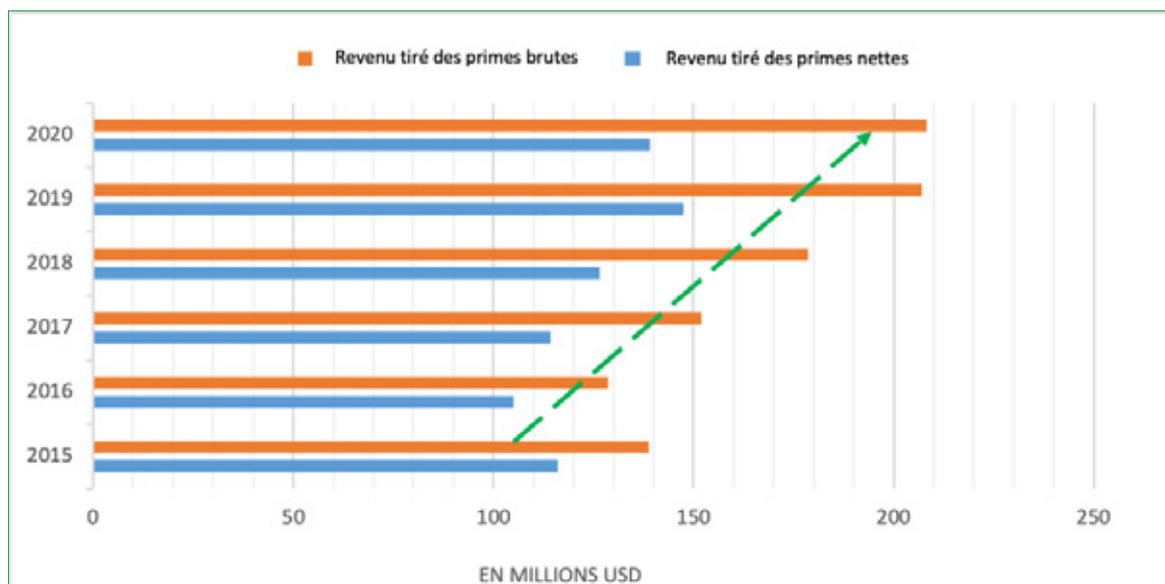
Graphique 26: Répartition des activités



Bénéfices et dividendes

L'augmentation des activités et de la rentabilité de la ZEP-Re se traduit par des dividendes pour les actionnaires ainsi qu'un accroissement des fonds propres et des actifs de la Compagnie. Les dividendes versés à ce jour contre les bénéfices sont présentés dans le graphique ci-dessous.

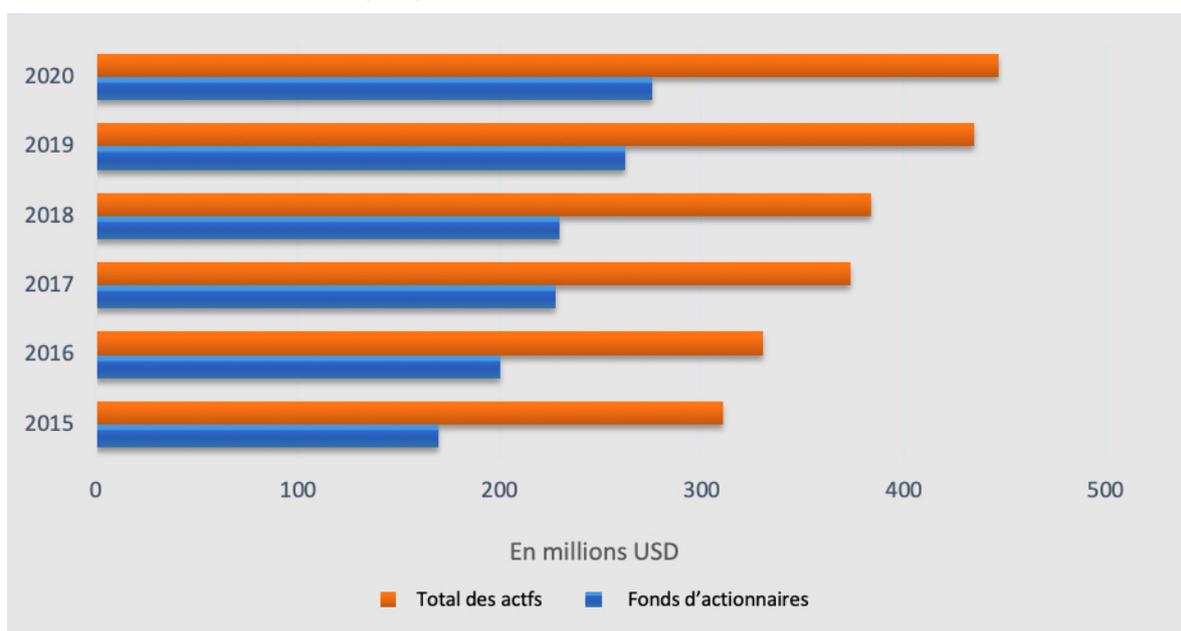
Graphique 27: Bénéfices et dividendes



Actifs et fonds des actionnaires

La Compagnie a réussi à maintenir une croissance régulière de ses fonds propres et de son actif, une composante essentielle qui lui permet de servir efficacement le secteur des assurances de la région.

Graphique 28: Actifs et fonds d'actionnaires



Notation

- Note de l'agence AM Best

En 2019, la ZEP-Re a conservé sa note de solidité financière «**B++**» et une cote de crédit de l'émetteur «**bbb**». Cette bonne note tient principalement de l'excellente capitalisation ajustée pour les risques de la ZEP-Re, à la rentabilité résiliente des souscriptions et à l'amélioration de la compétitivité régionale.

- *Note de l'agence GCR*

La Compagnie a amélioré sa note à « **AAA** » relative à sa capacité de paiement attribuée par l'agence sud-africaine de notation *Global Credit Rating*, le seuil de la meilleure note disponible pour toute société sur le continent africain.

La voie à suivre

- *Orientation stratégique*

En 2020, la ZEP-Re a commencé à mettre en œuvre une nouvelle stratégie à long terme visant à faire d'elle l'un des principaux fournisseurs de services de réassurance sur le continent africain. La Compagnie entend atteindre cet objectif par le leadership commercial sur ses marchés et son expansion vers de nouvelles frontières commerciales en vue d'asseoir une base solide.

- *Consolidation et croissance de l'entreprise*

L'activité de la ZEP-Re consiste à consolider sa position sur les principaux marchés traditionnels et à se diversifier sur des marchés en croissance non traditionnels offrant des activités rentables. Cette stratégie est mise en œuvre via les trois principaux Bureaux régionaux, à savoir, celui d'Abidjan (couvrant l'Afrique de l'ouest); celui de Harare (couvrant l'Afrique australe); et celui de Nairobi (couvrant l'Afrique orientale et centrale ainsi que les opérations internationales).

Initiatives de développement

Soutien et participation des États membres

La Compagnie entend poursuivre sa stratégie consistant à associer les États membres du COMESA à ses activités. Elle reconnaît que la bonne volonté et la participation active des États membres de la région ont été essentielles pour l'aider à atteindre certains objectifs à ce jour.

L'Académie de la ZEP-Re

Dans le cadre du renforcement du mandat de formation énoncé dans sa Charte, la ZEP-Re a créé une Académie de formation dans le but d'améliorer et de formaliser la formation du personnel des assurances et de créer un processus de certification pour la formation en assurance dans la région. L'académie est gérée en partenariat avec l'École d'assurance (*College of Insurance*) du Kenya. La ZEP-Re assure la formation tandis que l'école susmentionnée supervise les examens et la certification.

En 2020, l'académie a certifié plus de 35 cadres des assurances dans la région en organisant des formations en ligne en raison de la pandémie de Covid-19. Elle a également organisé une formation qui s'adresse aux régulateurs, aux décideurs et au patronat de la région afin de leur donner les connaissances nécessaires pour relever les défis qui touchent actuellement le secteur dans la région.

Engagement avec le Forum des régulateurs de l'Association des contrôleurs de l'assurance de l'Afrique orientale

Dans le but de stimuler la croissance et le changement au sein des marchés de l'assurance et de la réassurance et de créer des partenariats durables à long terme, l'engagement réglementaire reste crucial pour la stratégie d'engagement d'entreprise et des parties prenantes de la Compagnie. Il s'agit d'un élément essentiel pour l'évolution et la mise en œuvre continues du mandat de la Compagnie, car de tels engagements offrent une plateforme de partage d'expériences et d'idées sur la meilleure façon dont l'assurance, la réassurance et la réglementation peuvent travailler main dans la main pour accélérer le développement des marchés de l'assurance et de la réassurance qui contribuent au développement économique d'un pays, mettre en place des changements mutuellement convenus et pour garantir des marchés de l'assurance appropriés et fonctionnels.

En 2020, le Forum a porté son attention sur les principaux défis au sein des marchés d'assurance de l'Afrique de l'Est

ainsi que sur l'impact et l'incertitude liés à la Covid-19 sur les marchés d'assurance et leur pertinence.

En ce qui concerne les défis majeurs de l'industrie en matière de tarification, de souscription des risques catastrophiques (CAT) et d'épuisement des capacités locales, les régulateurs ont convenu de continuer à donner la priorité à ce domaine et de soutenir les initiatives de la Compagnie au sein des principaux marchés. En ce qui concerne la tarification, il s'agit notamment de travailler avec les marchés sur une tarification appropriée et un soutien actuariel. S'agissant des risques CAT et en collaboration avec les régulateurs au sein des cinq marchés d'assurance de l'Afrique de l'Est, un projet de collecte et d'analyse des données est en place et les résultats documenteront les actions à moyen et long terme qui seront entreprises. L'utilisation des initiatives de capacité locale comprend la mise en œuvre des réglementations locales en place et le partage des risques avant l'externalisation.

Afin de faire face à l'incertitude et aux défis posés par la pandémie Covid-19, le forum, travaillant de concert avec le groupe *African Reinsurance Solutions AON* a convenu d'examiner la création d'un Consortium de l'EAC de préparation et de réponse à la pandémie et les actions nécessaires sont en cours.

En outre, compte tenu des changements sans précédent provoqués par la pandémie mondiale, en ce qui concerne la population africaine à revenu faible ou moyen, la réunion a décidé d'accorder une attention accrue à la micro-assurance ainsi qu'à l'utilisation de la technologie pour faciliter l'accès à l'assurance et garantir que les initiatives nationales d'assurance agricole sont stimulées au sein des économies. Dans le cas de l'assurance agricole, il a également été tenu compte du fait que l'agriculture est une composante clé de la plupart des économies africaines et que le soutien à l'assurance agricole répond aux aspects mondiaux critiques de la sécurité alimentaire et des risques posés par le changement climatique. La ZEP-Re continue de soutenir les initiatives et les régimes nationaux d'assurance agricole sur ses principaux marchés.

Des contacts ont été pris avec la Secrétaire générale du COMESA sur la manière de renforcer l'inclusion financière dans la région COMESA.

Initiatives de micro-assurance dans la région

La Compagnie a continué à consentir un soutien technique à de nombreuses initiatives de développement dans la région, notamment l'appui aux régimes nationaux de sécurité sociale/retraite et de logement abordable au Rwanda, un soutien technique et une couverture de réassurance au Programme d'appui aux intrants agricoles (FISP) en Zambie. Actuellement, plus d'un million d'agriculteurs bénéficient du programme FISP et d'un soutien local aux services d'assurance vie et accident aux ménages à faibles revenus (micro-assurance) au Kenya, au Zimbabwe, en Ouganda, au Rwanda et au Mozambique.

Gestion des Consortiums de réassurance des régimes Carte jaune et RGTD du COMESA

La ZEP-Re est actuellement le Gestionnaire des Consortiums de réassurance du Régime de la Carte jaune et RGTD du COMESA.

Actuellement, 12 pays participent au Régime, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et le Zimbabwe. Il est également largement utilisé par les automobilistes non-membres du COMESA, notamment ceux des pays de la SADC qui visitent ou transitent par les États membres du COMESA. Afin de soutenir l'adoption du régime en dehors du COMESA, des accords d'agence ont été établis en Afrique du sud et au Mozambique et des discussions sont en cours pour étendre son utilisation en Angola. Plus de 180 compagnies d'assurance de la région COMESA participent à la délivrance des Cartes jaunes et aux opérations du Régime. Au total, 208 619 Cartes jaunes ont été délivrées et le revenu de primes généré s'est élevé à 12 320 504,35 USD au cours de la période 2019-2020. Plus de 759 demandes d'indemnisation de victimes d'accidents de la route ont été honorées et une somme de 1,397 million USD a été versée à titre d'indemnisation.

En vue de redynamiser ses opérations et renforcer les capacités, améliorer l'efficacité et la rentabilité des compagnies d'assurance participantes, le Régime dispose d'un consortium de réassurance géré par ZEP-Re. En 2020, la base d'actifs du Consortium s'élevait à plus de 16,6 millions USD.

Le Régime de garantie du transit sous douane du COMESA (Carnet RGTD) est une composante du Protocole du COMESA sur le commerce de transit et les facilités de transit, qui figure à l'annexe I du Traité du COMESA. Le principal objectif du Régime RGTD est de fournir une base uniforme pour la circulation de transit dans toute la région, où une seule garantie est utilisée pour les marchandises dans tous les États membres de transit. Actuellement, le Régime est pleinement opérationnel dans les corridors Nord et Centre avec les pays suivants qui y participent activement : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Le Corridor Djibouti/Éthiopie devrait commencer ses opérations en 2021.

Au cours des trois dernières années, un total de 1 900 cautionnements RGTD ont été exécutés pour une valeur de plus de 1,6 milliard USD. Le Régime compte plus de 45 Garants primaires et plus de 740 agents en douane. Le Consortium de réassurance du RGTD, géré par la ZEP-Re, avait des actifs d'une valeur de 1,5 million USD au 31 décembre 2019.

Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA

Le Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC) est une organisation d'entreprises membres et une institution réunissant un groupe diversifié d'entreprises et d'associations du secteur privé du COMESA. Le COC est l'organisme régional faitier reconnu du secteur privé et des milieux d'affaires dans la région COMESA. Dans le cadre de sa vision « *Fondement régional, Visée mondiale* », le COC regroupe les trois piliers de services suivants: politiques commerciales et plaidoyer, facilitation des affaires et renforcement des adhésions des membres.

Politiques commerciales et plaidoyer

Le volet de politiques commerciales et plaidoyer joue un rôle central et constitue un pilier stratégique clé dans la mesure où le COC s'efforce de créer un environnement qui améliore la compétitivité des entreprises au sein du COMESA. Le COC encourage la contribution active du secteur privé aux processus d'élaboration des politiques par le biais de la conception et de la promotion de documents de position de l'industrie, de notes d'orientation et d'études sur les obstacles aux affaires, et la création d'une plateforme de plaidoyer des entreprises directement auprès des décideurs politiques de la région.

Quelques points stratégiques clés sont repris ci-dessous.

Formulation de cinq positions de l'industrie pour orienter l'agenda de politiques commerciales et plaidoyer

Les programmes de politiques commerciales et plaidoyer du COC se concentrent sur l'amélioration de la compétitivité et l'approfondissement de la participation du secteur privé dans le commerce régional et mondial. Dans le cadre des stratégies de plaidoyer des entreprises, en vue de remédier aux principaux obstacles commerciaux et mesures qui affectent la participation des industries dans la région, le COC a élaboré quatre positions sectorielles. Ces positions ont été présentées lors de diverses réunions des Organes directeurs du COMESA, comme indiqué ci-dessous :

- Facilitation du commerce ;
- Harmonisation des normes alimentaires ;
- Promotion du commerce des semences ; et
- Rapport du Comité Industrie.

Position commune du COC et du Conseil des opérateurs économiques de la SADC

En juin 2020, le COC et le Conseil des opérateurs économiques de la SADC ont élaboré un rapport de position et mené une activité conjointe de plaidoyer concernant les mesures commerciales restrictives à l'heure de la Covid-19. La position était axée sur l'adoption d'approches tripartites pour faciliter le commerce ainsi que sur la suppression de l'interdiction de vente de tabac. Les résultats étaient comme suit:

- Cinq prises de positions de l'industrie ont été élaborées et ont constitué la base du plaidoyer pour 2020.
- Quatre plateformes pour une coordination renforcée du secteur privé --4 réunions de groupes de travail organisées pour une meilleure coordination du secteur privé (facilitation du commerce, agro-industrie,

semences, inclusion financière numérique ainsi que le Comité Commerce et Industrie).

Dialogue du secteur privé Zambie-RDC sur les obstacles aux activités commerciales à la frontière de Kasumbalesa

Le COC a présidé le dialogue du secteur privé Zambie-RDC, réunissant des associations d'entreprises ainsi que des associations de fret et de logistique de la RDC et de Zambie, pour présenter des positions communes lors des commissions permanentes conjointes (CPJ) et des réunions intergouvernementales bilatérales entre la RDC et la Zambie. Le dialogue a adopté une position commune axée sur le renforcement du respect de l'application des règles de transbordement, la lutte contre la fraude douanière, l'interdiction du déchargement des marchandises en transit à la frontière, le renforcement du guichet unique à la frontière de Kasumbalesa, l'amélioration de l'interface douanière et l'uniformisation du traitement pour accélérer le dédouanement des marchandises. Un document de position RDC-Zambie sur la Logistique a été publié et diffusé auprès des parties prenantes.

Engagement du secteur privé sur la question du traitement tarifaire préférentiel des marchandises originaires du COMESA par le Kenya

Le COC a engagé un dialogue avec le secteur privé, la KAM (Association des industriels du Kenya) et le COMESA sur la question du traitement tarifaire préférentiel des marchandises originaires du COMESA par le Kenya. Grâce à divers contacts (également entre le COMESA et le gouvernement du Kenya), la question a été rapidement résolue.

Programmes de plaidoyer conjoint avec des membres/parties prenantes

Le COC a établi des partenariats ou a participé à diverses réunions ou conférences organisées par des parties prenantes ou des partenaires clés afin de faire avancer les programmes de plaidoyer des entreprises et de tirer parti des partenariats pour les activités en cours.

Parmi ces réunions, on peut citer les suivantes:

- a. Initiatives de consultation du secteur privé dans le Commonwealth ;
- b. Renforcement de la plateforme tripartite du secteur privé ;
- c. Consultations sur la formation de l'*African Business Council* ;
- d. Renforcement de la collaboration du COC avec l'État d'Érythrée ;
- e. Formation portant sur l'Accord de reconnaissance mutuelle pour les négociateurs des services.

Les résultats de ces réunions sont les suivants :

- Le COC entreprend un plaidoyer conjoint à l'appui de quatre programmes clés : Renforcer la voix du secteur privé du COMESA au sein du Commonwealth, de la ZLET et du Commerce des services du COMESA ;
- Le COC a été nommé responsable du pôle B2B dans le cadre du Commonwealth ;
- Le COC a été sélectionné dans le Comité intérimaire du Conseil africain des entreprises.

Les projets phares du COC

Le projet « Intégrité dans les affaires » du COC

Le Projet « Intégrité dans les affaires » mis en œuvre par le COC vise à renforcer la capacité du secteur privé à endiguer la corruption et à accroître sa participation dans les initiatives de transparence et de réforme, afin de créer un environnement propice aux affaires. Le projet est mis en œuvre avec le financement et le soutien du Centre pour l'entreprise privée internationale (CIPE) et se trouve à son avant-dernière étape dans sa mise en œuvre, après l'organisation des sessions de formation pour les Associations, l'élaboration des rapports nationaux et d'un Code régional de conformité anti-

corruption dans les entreprises. En 2020, il a été réalisé les activités suivantes :

- Adoption et lancement du Code régional de conformité anti-corruption dans les entreprises ;
- Formation des Associations et lancement du Code régional ;
- Programmes de mentorat des Associations.

On a atteint les résultats ci-après:

- Adoption du Code régional de conformité anti-corruption dans les entreprises par l'Assemblée générale du COC et son lancement;
- Formation de 25 personnes à la conformité aux lois anti-corruption et au Code régional anti-corruption dans les entreprises;
- Programme de mentorat pour 6 Associations afin de mettre en place un mécanisme de conformité efficace au sein de leurs institutions.

Le Projet Inclusion financière numérique pour les PME

Le COC est en train de mettre en œuvre le projet Inclusion financière numérique pour les PME. L'objectif global est de soutenir la mise au point d'un système commun de paiement numérique régional qui sert les micro, petites et moyennes entreprises --MPME-- (au bas de la pyramide financière), améliorant ainsi le commerce transfrontière. Le projet aboutira au renforcement d'un marché numérique pour les transactions financières transfrontières qui est abordable, avec des coûts minimes de transaction bien adaptés aux MPME. Il permettra également d'accroître les volumes des transactions transfrontières, l'inclusion financière et la participation des MPME au commerce régional. En 2020, il a été réalisé les activités suivantes:

- a. Rapport d'analyse de rentabilité ;
- b. Projets de modèles de politique et de lignes directrices réglementaires ;
- c. Engagements des parties prenantes - Engagements avec d'éventuels intégrateurs de systèmes de paiement, partenariat avec la TDB et Glenbrook ;
- d. Activités de marketing pour l'Inclusion financière numérique (IFN).

On a atteint les résultats suivants:

- Neuf dialogues nationaux public-privé par visioconférence ont été organisés pour la validation du rapport d'analyse de rentabilité.
- Cinq dialogues sectoriels public-privé par visioconférence ont été organisés dans la sous-région pour l'adoption du rapport d'analyse de rentabilité et convenir de huit domaines d'action politique qui serviront de base à la politique commune de paiement numérique pour les PME.
- Au total, 350 parties prenantes de neuf pays ont participé activement à l'élaboration du rapport de l'analyse de rentabilité et du document de politique régionale.
- Un rapport sur l'analyse de rentabilité a été rédigé et adopté.
- La formulation d'une politique type a été achevée et elle est en attente de validation à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'inclusion financière numérique du COMESA, 20-21 janvier 2021.

Services de facilitation des affaires

Le COC développe des activités et facilite des plateformes qui favorisent les partenariats et les liens entre les entreprises, et informe en outre les entreprises sur les diverses opportunités commerciales disponibles dans la région et au-delà. Il s'agit d'informations sur le marché, de plateformes de liens et de partenariats commerciaux, d'engagements des parties prenantes et de séminaires en ligne.

Informations sur le marché

Il a été atteint les résultats suivants:

- Vingt-trois notes d'information sur les marchés ont été produites et diffusées auprès des parties prenantes publiques et privées de la région pour informer les partenariats et le commerce (13 Notes d'information sur les marchés élaborées, 10 Indicateurs sur le marché) ;
- Élaboration de Notes d'information pour cinq groupes de travail d'experts ;
- Cinq éditions spéciales de publications Business Insider « *Business Insights of Covid-19* » ont été produites.

Plateforme de liens et de partenariats commerciaux

Les réalisations ci-dessous ont été accomplies dans le cadre de l'Approvisionnement auprès des sources locales par les Plateformes de partenariats vendeurs-acheteurs:

- Une réunion acheteurs-fournisseurs s'est tenue en Zambie ;
- Quatre acheteurs ont été mobilisés pour y participer ;
- Cinquante-quatre PME ont participé à la plateforme.

Engagements des parties prenantes

Le COC a entrepris de nombreux engagements de facilitation de liens et de partenariats à l'échelle régionale et internationale, dont les résultats sont les suivants:

- i. Signature de deux mémorandums d'accord (Médac):
 - Un Médac a été signé avec la Chambre de commerce internationale (CCI) pour faciliter les partenariats interrégionaux et la participation du COC dans les plateformes des politiques multilatérales ;
 - Un autre Médac a été signé avec le groupe Africa E-Trade en vue d'une coopération dans la facilitation du commerce numérique, le développement des compétences et le commerce électronique ;
- ii. Des recommandations ont été formulées visant une réforme de politiques portant sur des questions concernant la circulation des biens essentiels à travers la région COMESA, la relance des flux d'IDE à destination de la région après la Covid-19, les interventions des États visant à atténuer les répercussions de la Covid-19 sur les entreprises, les partenariats d'investissement et de commerce dans le but de renforcer le commerce interrégional et la durabilité des entreprises, en particulier pour les PME, dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Webinaires

Le COC a organisé quatre webinaires avec des intervenants de l'industrie et des représentants concernés du secteur public. Ces webinaires ont offert une plateforme permettant aux secteurs public et privé de discuter et de proposer des solutions aux problèmes liés à la circulation des biens essentiels, à la lutte contre le commerce illicite, à la promotion du commerce des semences et aux réponses de l'industrie à la Covid-19. Des plateformes d'engagement ont donc organisé des rencontres pour renforcer la coordination des parties prenantes, et il a été produit quatre rapports contenant des recommandations faites et incorporées dans les documents de position de l'industrie.

Renforcement des adhésions

Le COC met l'accent sur le renforcement de la collaboration avec les milieux d'affaires, la promotion des capacités entrepreneuriales et techniques des entreprises et des associations afin de garantir un secteur privé fort et compétitif. Les principaux points stratégiques sont les suivants:

Renforcement de la compétitivité des entreprises par la formation et le renforcement des capacités

Dans le cadre du Partenariat pour l'approvisionnement auprès des sources locales, 54 PME ont été formées aux normes de base et aux systèmes de gestion de la sécurité des aliments. En outre, 20 PME bénéficient actuellement de

conseils aux entreprises et seront mises en relation avec des acheteurs.

Communications aux membres

Pour intensifier la communication et l'engagement avec les membres, le COC a publié des rapports bimensuels, des informations sur les entreprises sur le site Internet de *Business Insider*, des documents de recherche, des bulletins d'information et des notes d'orientation qui ont été largement diffusés. Quelques exemples sont présentés ci-dessous:

- i. 13 Bulletins d'information produits et diffusés.
- ii. 5 Notes d'informations Groupe de travail/Secteur spécifiques produits et diffusés.
- iii. 5 Éditions spéciales via *Business Insider Publications* ont été produites et diffusées pour faire le point sur la viabilité des entreprises pendant la pandémie.

Campagnes d'adhésion des membres

En 2020, les campagnes d'adhésion des membres et les visites d'entreprises en présentiel ont été limitées en raison de la pandémie mondiale de Covid-19. Cependant, plusieurs réunions d'adhésion ont été organisées en ligne et quatre nouveaux membres ont adhéré au COC (3 entreprises et 1 association).

Développement institutionnel

Voici les objectifs qui étaient visés pour l'année 2020:

Réunions statutaires : Deux réunions statutaires du Conseil d'administration ont été convoquées, et une AGA s'est tenue en août 2020, pour la présentation des rapports de performance du COC dans les domaines de l'administration, des programmes et de la gouvernance.

Politiques et stratégies : Deux politiques administratives et de conformité du COC ont été adoptées et une Stratégie des services numériques a été mise en œuvre à l'appui de l'efficacité opérationnelle de l'institution.

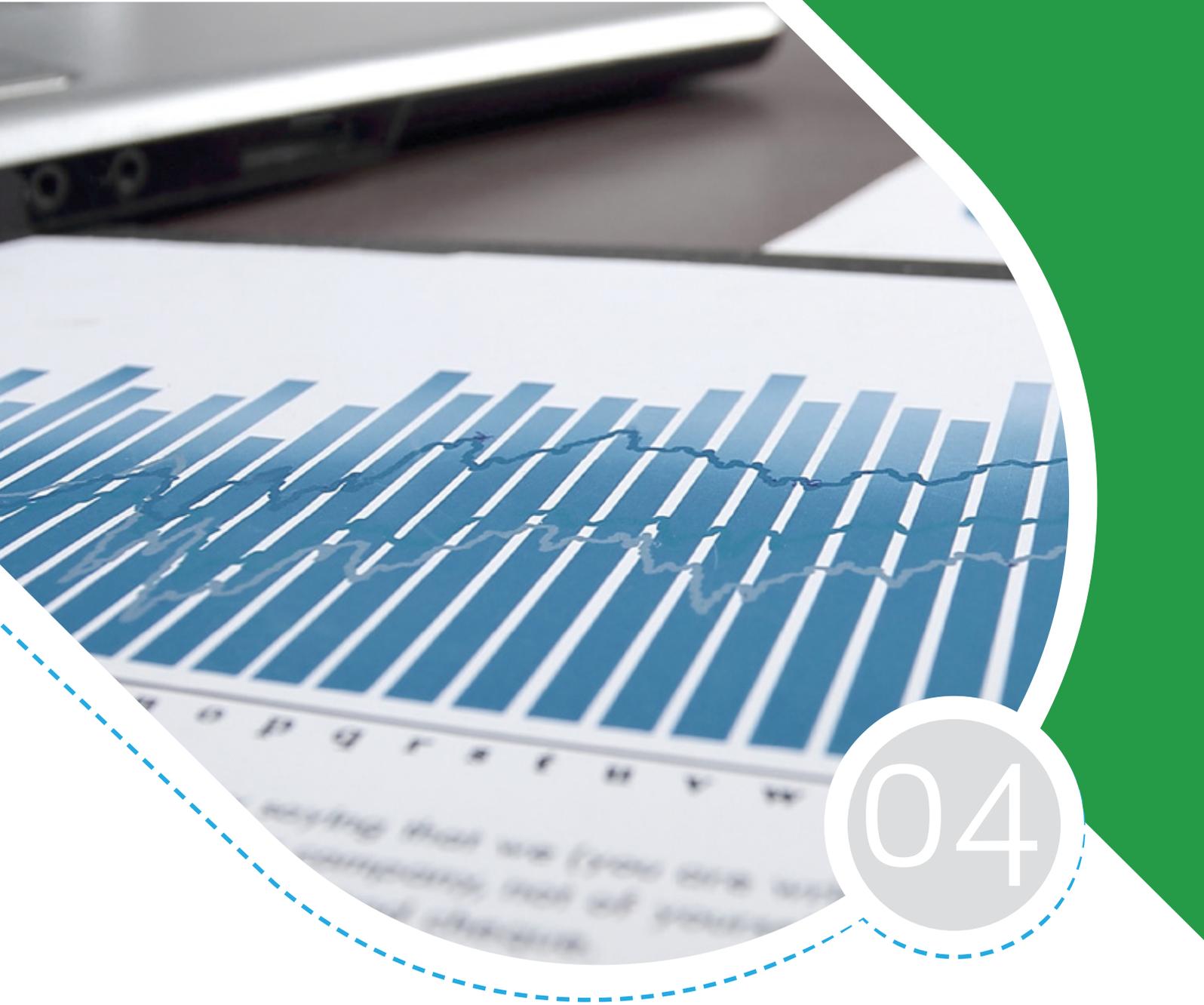
Continuité des activités à l'heure de la Covid-19: Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le COC a poursuivi la mise en œuvre de ses activités et de son plan de travail en s'appuyant sur des modèles de télétravail. Il a augmenté l'utilisation de modèles numériques pour la prestation de services: utilisation de canaux numériques, réunions organisées par visioconférence et ateliers de formation en ligne pour le renforcement des compétences techniques à l'intention des entreprises et des associations.

Renforcement de la Responsabilité sociétale des entreprises --RSE : Une activité RSE a été réalisée --la distribution d'équipements de protection individuelle à des communautés et des marchés de Zambie en partenariat avec les organisations *Barefeet Theatre* et *Lusaka Food Bank*.

Rapport financier sommaire

Le COC dispose de cinq sources de financement de base, à savoir les contributions des membres et frais de parrainage, plus quatre partenaires financiers, à savoir : le CIPE, la BAD-KOAFEC, le FED et la Fondation Bill & Melinda Gates.

En 2020, le COC a reçu 194 711 USD du secteur privé (contributions des membres et parrainages), 845 868 USD de la Fondation Bill et Melinda Gates et 485 000 USD du FED (pour les composantes du secteur privé dans le cadre des projets RECOMP et Facilitation du commerce). Le montant total des fonds de subvention pour l'année s'est donc élevé à 1 330 868 USD. La position financière du COC est restée solide pendant la période de janvier à décembre 2020 ; sa situation financière en termes de liquidités disponibles s'est établie à 1 466 049 USD. L'organisation reste toutefois prudente quant à l'avenir ; la durabilité et l'efficacité restent les piliers de sa croissance.



04

CHAPITRE IV
RAPPORT FINANCIER

Rapport de la Secrétaire générale

Introduction

1. Le Secrétariat du COMESA a été établi en vertu de l'article 7 du Traité comme un organe du COMESA, et il est dirigé par un Secrétaire général. Conformément à l'article 169(4) du Traité du COMESA, le Secrétaire général partage une copie du rapport financier avec chaque État membre et convoque une réunion du Comité intergouvernemental ou du Comité des affaires administratives et budgétaires pour examiner le rapport et faire des recommandations y relatives avant de le soumettre au Conseil pour adoption.
2. Le Secrétariat du COMESA met actuellement en œuvre le nouveau cadre d'audit externe tel qu'approuvé par le Conseil des ministres en 2016 à Madagascar, et l'audit des comptes financiers du Secrétariat est effectué par des Contrôleurs/Inspecteurs généraux de l'État (CIGE) des pays membres par le biais de la Commission des vérificateurs externes du COMESA (COVEC), tandis que l'audit des projets est effectué par des cabinets d'audit privés. Les instruments d'audit de la COVEC, y compris la Charte et les Manuels d'audit, ont été élaborés et approuvés par le Conseil en 2020 afin de s'assurer que les travaux d'audit sont effectués conformément aux meilleures pratiques internationales.
3. Entretemps, j'ai le plaisir de soumettre au Conseil des ministres les Comptes de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 en attendant l'audit des états financiers de l'exercice 2020 par la COVEC. Il convient de noter que le début de l'audit de l'exercice 2020 a été retardé par des défis posés par la pandémie de Covid-19. La COVEC s'est ensuite réunie et a convenu de la manière d'entreprendre la plupart des processus d'audit de manière virtuelle en utilisant les TIC.
4. Ces Comptes de gestion combinent les résultats des activités menées avec des fonds provenant des États membres et des subventions. Ces ressources sont fournies par les États membres et les partenaires de coopération conformément au Traité, en vertu des articles 166(3) et 168(3) respectivement. Les Comptes de gestion donnent un aperçu complet des finances du Secrétariat pour l'exercice 2020. Cela comprend des informations sur la situation financière du Secrétariat, la manière dont le budget a été exécuté, ainsi que les engagements et obligations financiers du Secrétariat.
5. Afin de refléter la nature pluriannuelle des activités du Secrétariat, les comptes comprennent des explications sur les principaux chiffres financiers. L'exercice 2020 a été caractérisé par quelques réalisations et défis pour le Marché commun, comme indiqué ci-dessous.

Secrétariat du COMESA
Comptes de gestion
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
État de la situation financière

En Dollars COMESA

	2020	2019
Actifs		
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	27 811 274	28 552 705
Placement en actions	2 719 160	2 373 776
Contributions des États membres à recevoir - échéanciers de paiement	2 077 133	3 156 775
Total des actifs à long terme	32 607 567	34 083 255
Actifs à court terme		
Contributions des États membres à recevoir	23 255 627	18 704 515
Montants dus par d'autres entités du COMESA	415 623	1 019 945
Contributions de frais généraux de subvention	361 673	-
Montants dus par d'autres communautés économiques régionales	308 529	308 529
Autres créances	532 823	604 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 487 822	16 701 718
Total des actifs à court terme	43 362 097	37 339 343
Total des actifs	75 969 664	71 422 598
Fonds accumulés et passifs		
Fonds accumulés et réserves		
Fond de réserve	11 406 591	7 924 318
Fonds accumulés	41 833 015	40 736 531
Réserve de réévaluation	16 969 950	17 509 247
Total des fonds accumulés et réserves	70 209 556	66 170 096
Passif à long terme		
Subventions en capital	447 258	544 644



Secrétariat du COMESA
Comptes de gestion
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
État de la situation financière - suite

Total du passif à long terme	447 258	544 644
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs	257 498	272 453
Paiements dus par les États membres	521 470	-
Montants dus aux entités du COMESA	2 344 039	2 344 720
Créanciers des fonds en dépôt	1 021 011	984 702
Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	5 714	11 590
Charges à payer et provisions	1 163 119	1 094 393
Total des passifs à court terme	5 312 850	4 707 858
Total des passifs	5 760 108	5 252 502
Total des fonds accumulés et passifs	75 969 664	71 422 598

Secrétariat du COMESA
Comptes de gestion
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
État du compte de résultat et
autres éléments du résultat global

En Dollars COMESA

	2020	2019
Revenu		
Contributions des États membres	14 256 925	14 345 018
Autres contributions des États membres	-	508 940
Contributions de frais généraux de subvention	467 344	109 502
Revenu divers	899 160	446 770
Total du revenu	15 623 428	15 410 230
Dépenses par fonction		
Direction exécutive	(960 501)	(1 931 301)
Ressources humaines et Administration	(2 879 121)	(3 269 982)
Budget et Finances	(1 305 300)	(1 612 847)
Commerce et Douanes	(642 968)	(933 200)
Infrastructure et Logistique	(465 543)	(589 087)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles	(533 376)	(653 046)
Affaires juridiques et institutionnelles	(515 320)	(407 145)
Genre et Affaires sociales	(363 832)	(330 368)
Technologies de l'information	(762 354)	(787 708)
Audit interne	(346 958)	(393 893)
Planification stratégique et recherche	(187 760)	(209 157)
Mobilisation des ressources et coopération internationale	(206 539)	(170 981)
Relations publiques	(348 381)	(350 605)
Centre de ressources d'information	(139 091)	(150 727)
Unité de gestion immobilière	(319 446)	(295 270)
Bureau de liaison de Bruxelles	(284 329)	(323 695)
Unité statistique	(18 176)	-



Secrétariat du COMESA

Comptes de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

État du compte de résultat et autres éléments du résultat global - suite

Cadre d'audit externe		(23 786)		(50 581)
Amortissement des actifs corporels		(933 648)		(1 024 102)
Total des dépenses		(11 236 427)		(13 483 695)
Résultat financier		308 512		315 502
Charges financières		(584 164)		(362 615)
		(275 652)		(47 113)
Excédent d'exploitation		4 111 349		1 879 422
Autres éléments du résultat global		3 524		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat				
Amortissement de la réserve de réévaluation		(539 297)		(549 763)
Autres éléments du résultat global		(539 297)		(549 763)
		3 572 052		1 329 659

Secrétariat du COMESA

Comptes de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

État des recettes et des dépenses des programmes financés par des subventions

En Dollars COMESA

	2020	2019
Revenu	USD	USD
Solde d'ouverture - Revenu différé	31 259 539	29 143 892
Recettes de 2020	16 576 908	19 517 697
Contribution en nature	921 772	-
Fonds disponibles pour les activités financées par des subventions	48 758 215	48 661 589
Dépenses		
Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » - 50MFAP	(2 813 003)	(1 370 181)
Projet d'intégration de l'espace aérien du COMESA	-	(881 510)
Renforcement des capacités statistiques	(107 428)	(112 153)
Programme de comparaison internationale	(196 569)	(221 299)
Programme de Facilitation du transport et du transit	(60 384)	(242 836)
Initiative en faveur du commerce transfrontière	(1 512 191)	(936 088)
Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECOMP)	(216 722)	-
Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (MAIR)	(589 371)	(2 289 680)
Programme de Sécurité maritime	(671 171)	(1 071 123)
Programme de Facilitation du commerce	(2 503 034)	(2 185 302)
Projet de renforcement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe et océan Indien (ESREM)	(1 869 244)	(2 109 958)
Facilité de coopération technique – FCT (11 ^e FED)	-	(327 742)
Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (GCCA+)	(1 409 413)	(1 358 489)
Agence des États-Unis pour le développement international -USAID RDOAG	(222 401)	(1 389 798)
Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)	(118 287)	(745 255)
Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs	(773 663)	(1 289 201)
Bureau des Nations unies des services d'appui aux projets et Investissement prioritaire pour accès aux marchés (UNOPS/PIMA)	(117 649)	(210 600)
Incubateurs d'entreprises pour les femmes entrepreneures africaines (BIAWE)	(400 000)	(399 134)
Coopération suédoise au développement - SDC	(412 404)	(261 705)
Renforcement des capacités du COMESA dans la recherche et la formation en analyse des politiques commerciales pour une intégration régionale plus approfondie et une participation à l'économie mondiale (TradeCom11)	(156 854)	-
Total des dépenses : Financées par subvention	(14 149 786)	(17 402 054)
Revenu différé de clôture – Subventions	34 608 429	31 259 535

Secrétariat du COMESA
État de variation des fonds accumulés
 au 31 décembre 2020

En Dollars COMESA

	Fonds de réserve	Fonds accumulés	Réserve de réévaluation	Total
Solde au 1er janvier 2019	9 924 040	36 755 379	18 059 010	64 738 429
Excédent de l'exercice	-	1 879 422	-	1 879 422
Remboursement reçu de BIAWE	9 551	-	-	9 551
Montants versés dans le Fonds de réserve	7 389 386	(7 389 386)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(8 941 353)	8 941 353	-	-
Transfert au compte de résultat (note 8(c))	(205 698)	-	-	(205 698)
Transfert au compte de FEMCOM (note 8(b))	(251 608)	-	-	(251 608)
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	549 763	(549 763)	-
Solde au 31 décembre 2019	7 924 318	40 736 531	17 509 247	66 170 096
Solde au 1er janvier 2020	7 924 318	40 736 531	17 509 247	66 170 096
Excédent de l'exercice	-	4 111 349	-	4 111 349
Montants versés dans le Fonds de réserve	5 632 273	(5 632 273)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(2 000 000)	2 000 000	-	-
Transfert au compte de FEMCOM (note 8(b))	(150 000)	-	-	(150 000)
Amortissement de l'exercice précédent sur les actifs de la subvention	-	857	-	857
Amortissement de la subvention en capital - ajustement de l'exercice précédent	-	77 255	-	77 255
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	539 297	(539 297)	-
Solde au 31 décembre 2020	11 406 591	41 833 016	16 969 950	70 209 556

Exécution du budget 2020 - Centre de coûts

	Budget 2020	Budget 2020 approuvé Réaffectation	Budget 2020 révisé	Réel 2020	Utilisation du Budget 2020
Dépenses					
Direction exécutive	1 911 428	(465 138)	1 446 290	(960 501)	66 %
Ressources humaines & Administration	3 578 621	73 700	3 652 321	(2 879 121)	79 %
Budget & Finances	1 115 377	386 638	1 502 015	(1 305 300)	87 %
Commerce & Douanes	1 069 251	(144 750)	924 501	(642 968)	70 %
Infrastructure & Logistique	771 022	(169 500)	601 522	(465 543)	77 %
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles	819 051	(104 850)	714 201	(533 376)	75 %
Affaires juridiques et institutionnelles	535 337	37 750	573 087	(515 320)	90 %
Genre et Affaires sociales	541 915	(50 000)	491 915	(363 832)	74 %
Technologies de l'information	975 992	99 300	1 075 292	(762 354)	71 %
Audit interne	502 865	700	503 565	(346 958)	69 %
Mobilisation des ressources et coopération internationale	363 258	(70 000)	293 258	(187 760)	64 %
Planification stratégique	284 667	(14 500)	270 167	(206 539)	76 %
Communication institutionnelle	412 553	14 000	426 553	(348 381)	82 %
Centre de ressources d'information	174 230	-	174 230	(139 091)	80 %
Unité de gestion immobilière	482 961	-	482 961	(319 446)	66 %
Bureau de liaison de Bruxelles	372 196	31 650	403 846	(284 329)	70 %
Unité statistique	99 000	-	99 000	(18 176)	18 %
Cadre d'audit externe	110 000	-	110 000	(23 786)	22 %
Ajouter : Amortissement des immobilisations corporelles				(933 648)	
Total des dépenses	14 119 723	(375 000)	13 744 723	(11 236 427)	82 %
Ajouter : Charges financières	75 000	-	75 000	(584 164)	
	14 194 723	(375 000)	13 819 723	(11 820 591)	83 %

Secrétariat du COMESA
Comptes de gestion
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
Exécution du budget 2020 -Subventions

		Budget 2020 approuvé	2020 Réaffectations	2020 Budget disponible	2020 Dépenses réelles (Projet)	Écart	Engagement 2020/Avances aux États membres/Sous-délégués/Co-délégués
	Titre de la subvention	USD	USD	USD	USD	USD	USD
1	Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » - 50MFAP	1 584 662		1 584 662	1 462 160	122 502	
2	Renforcement des capacités statistiques	180 839	-	180 839	107 428	73 411	103 000
3	Programme de comparaison internationale	529 952	-	529 952	196 569	333 383	-
4	Programme de Facilitation du transport et du transit	436 595		436 595	60 384	376 211	
5	Initiative en faveur du commerce transfrontière	8 544 047	(4 163 904)	4 380 142	1 512 191	2 867 951	357 361
6	Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP)	3 201 495		3 201 495	216 722	2 984 774	
7	Mécanisme d'appui à l'intégration régionale	1 250 000		1 250 000	526 224	723 776	9 783 388
8	Programme de Sécurité maritime	908 321	-	908 321	650 319	258 002	20 853
9	Programme de Facilitation du commerce	11 865 355		11 865 355	2 503 034	9 362 321	52 471
10	Projet de renforcement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe et océan Indien (ESREM)	4 222 688		4 222 688	2 101 752	2 120 936	
11	Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (GCCA+)	4 560 725		4 560 725	1 409 413	3 151 312	2 318 909
12	Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)	974 287	(542 267)	432 020	118 287	313 733	-
13	Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs	1 452 200	-	1 452 200	773 663	678 537	-

Exécution du budget 2020 -Subventions - suite

14	Bureau des Nations unies des services d'appui aux projets et Investissement prioritaire pour accès aux marchés (UNOPS/PIMA)	119 475		119 475	117 649	1 826	
15	Agence des États-Unis pour le développement international - USAID RDOAG	222 401		222 401	222 401	-	
16	Incubateurs d'entreprises pour les Femmes entrepreneures africaines -BIAWE			436 595	400 000	36 595	5 000
17	Coopération suédoise au développement – SDC	994 954		994 954	299 193	695 762	
18	Programme de renforcement des capacités de la Tripartite COMESA-EAC-SADC (TCBP2)	200 000	-	200 000	-	200 000	
19	Renforcement des capacités du COMESA dans la recherche et la formation en analyse des politiques commerciales pour une intégration régionale plus approfondie et une participation à l'économie mondiale	1 554 912		1 554 912	156 854	1 398 058	
	Total	42 802 907	(4 706 171)	38 533 331	12 834 240	25 699 091	12 640 981

États financiers vérifiés de l'exercice 2019

Au cours de l'année 2021, les audits financiers de l'exercice 2019 pour le Secrétariat du COMESA ont également été finalisés et j'ai le plaisir de vous soumettre les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui complèteront les Comptes de gestion que vous avez reçus. Le retard dans la finalisation et la publication des états financiers vérifiés a résulté des défis liés à la Covid-19 concernant l'accès à la documentation de l'audit et la conduite virtuelle de l'audit, ainsi que par un contact minimal entre le vérificateur externe et l'entité vérifiée. L'opinion du commissaire aux comptes est contenue dans le présent document.

Responsabilité de la préparation des états financiers

Conformément aux dispositions du Règlement financier du COMESA, la Secrétaire générale est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité globale des états financiers du Secrétariat du COMESA, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, de l'état du compte de résultat et d'autres éléments du résultat global, et de l'état de variation des fonds accumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives, conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Traité et du Règlement financier du COMESA.

La Secrétaire générale est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de la tenue de registres comptables adéquats et un système efficace de gestion des risques.

La Secrétaire générale a évalué la capacité du Secrétariat du COMESA à poursuivre son activité et n'a aucune raison de penser que l'Organisation ne le sera pas au cours de la prochaine année.

Le commissaire aux comptes a la responsabilité de déclarer si les états financiers donnent une présentation fidèle conformément au référentiel d'information financière applicable, comme décrit ci-dessus.

Approbaton des états financiers

Les états financiers du Secrétariat du COMESA ont été approuvés par la Secrétaire générale le 05/05/2021 et signés par :

La Secrétaire générale du COMESA
Chileshe Mpundu Kapwepwe

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

Aux membres du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe --COMESA-- (« le Secrétariat ») figurant aux pages 16 à 68, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et l'état du compte de résultat et autres éléments du résultat global, l'état de variation des fonds accumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétariat du COMESA au 31 décembre 2019, et de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Traité et du Règlement financier du COMESA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux d'audit conformément aux Normes internationales d'audit --ISA--. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de façon détaillée dans la section de notre rapport : Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers. Nous sommes indépendants vis-à-vis du Secrétariat conformément au Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (*International Code of Ethics for Professional Accountants -Code IESBA*), y compris les Normes internationales relatives à l'indépendance des vérificateurs externes (*International Independence Standards*) ainsi qu'aux règles d'éthique pertinentes pour notre audit des états financiers en Zambie, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cabinet KPMG – Comptables agréés

)

2021

AUD/F000861

L'Associé signant au nom du cabinet
Maaya Chipwayambokoma

Secrétariat du COMESA
Comptes vérifiés de l'exercice 2019
État de la situation financière
au 31 décembre 2019

En Dollars COMESA

	Note	2019	2018
Actifs			
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	6	28 552 705	29 413 538
Placement en actions	7	2 373 776	2 354 953
Contributions des États membres à recevoir -échéanciers de paiement	8(a)	3 156 774	4 173 246
Total des actifs à long terme		34 083 255	35 941 737
Actifs à court terme			
Contributions des États membres à recevoir	8(b)	18 704 515	13 508 657
Montants dus par d'autres entités du COMESA	9(a)	1 019 945	1 099 717
Montants dus par d'autres communautés économiques régionales	9(b)	308 529	308 529
Autres créances	10	604 636	943 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	16 701 718	17 780 259
Total des actifs à court terme		37 339 343	33 641 154
Total des actifs		71 422 598	69 582 891
Fonds accumulés et passifs			
Fonds accumulés et réserves			
Fonds de réserve	12(a)	7 924 318	9 924 040
Fonds accumulés		40 736 531	36 755 379
Réserve de réévaluation		17 509 247	18 059 010
Total des fonds accumulés et réserves		66 170 096	64 738 429
Passif à long terme			
Subventions en capital	13	544 644	565 368
Total du passif à long terme		544 644	565 368
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	14	272 453	149 135
Montants dus aux entités du COMESA	9(d)	2 344 720	2 456 407
Créanciers des fonds en dépôt	9(e)	984 702	911 952
Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	15	11 590	5 370
Charges à payer et provisions	16	1 094 393	756 230
Total des passifs à court terme		4 707 858	4 279 094
Total des passifs		5 252 502	4 844 462
Total des fonds accumulés et passifs		71 422 598	69 582 891

Secrétariat du COMESA
Comptes vérifiés de l'exercice 2019
État du compte de résultat et
autres éléments du résultat global

En Dollars COMESA

	Note	2019	2018
Recettes			
Contributions des États membres	8(b)	14 345 018	13 873 612
Autres contributions des États membres	8(c)	508 940	2 264 223
Contributions de frais généraux de subvention	17(a)	109 502	53 830
Autres recettes	17(b)	446 770	606 764
Total des recettes		15 410 230	16 798 429
Dépenses par fonction			
Direction exécutive		(1 931 301)	(2 650 689)
Ressources humaines et Administration		(3 269 982)	(3 708 935)
Budget et Finances		(1 612 847)	(1 647 646)
Commerce et Douanes		(933 200)	(1 248 399)
Infrastructure et Logistique		(589 087)	(584 776)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles		(653 046)	(657 617)
Affaires juridiques et institutionnelles		(407 145)	(511 791)
Genre et Affaires sociales		(330 368)	(508 686)
Technologies de l'information		(787 708)	(1 022 681)
Audit interne		(393 893)	(351 652)
Planification stratégique et recherche		(209 157)	(194 855)
Mobilisation des ressources et coopération internationale		(170 981)	(220 815)
Relations publiques		(350 605)	(330 540)
Centre de ressources d'information		(150 727)	(143 476)
Unité de gestion immobilière		(295 270)	(341 700)
Bureau de liaison de Bruxelles		(323 695)	(332 163)
Cadre d'audit externe		(50 581)	(363 090)
Amortissement des actifs corporels	6	(1 024 102)	(1 020 112)



Secrétariat du COMESA
Comptes vérifiés de l'exercice 2019
État du compte de résultat et
autres éléments du résultat global - suite

Total des dépenses	18(a)	(13 483 695)	(15 839 623)
Résultat financier	19	315 502	599 469
Charges financières	20	(362 615)	(286 001)
		(47 113)	313 468
Excédent d'exploitation		1 879 422	1 272 274
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Amortissement de la réserve de réévaluation		(549 763)	(549 763)
Autres éléments du résultat global		(549 763)	(549 763)
		1 329 659	722 511

En Dollars COMESA

	Fonds de réserve	Fonds accumulés	Réserve de réévaluation	Total
Solde au 1er janvier 2018	10 100 607	37 088 144	18 608 773	65 797 524
Excédent de l'exercice	-	1 272 274	-	1 272 274
Montants versés dans le Fonds de réserve	10 533 448	(10 533 448)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(8 378 646)	8 378 646	-	-
Transfert au compte de résultat (note 8(c))	(2 264 223)	-	-	(2 264 223)
Transfert au compte de la FEMCOM (note 8(b))	(67 146)	-	-	(67 146)
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	549 763	(549 763)	-
Solde au 31 décembre 2018	9 924 040	36 755 379	18 059 010	64 738 429
Solde au 1er janvier 2019	9 924 040	36 755 379	18 059 010	64 738 429
Excédent de l'exercice	-	1 879 422	-	1 879 422
Remboursement reçu de la BIAWE	9 551	-	-	9 551
Montants versés dans le Fonds de réserve	7 389 386	(7 389 386)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(8 941 353)	8 941 353	-	-
Transfert au compte de résultat (note 8(c))	(205 698)	-	-	(205 698)
Transfert au compte de la FEMCOM (note 8(b))	(251 608)	-	-	(251 608)
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	549 763	(549 763)	-
Solde au 31 décembre 2019	7 924 318	40 736 531	17 509 247	66 170 096

Fonds de réserve

Les fonds de réserve proviennent des excédents réalisés sur les contributions des États membres au titre des dépenses et autres revenus. Ceux-ci se sont accumulés au cours d'une période donnée. L'utilisation des fonds de réserve est régie par les articles 45 et 46 (A et B) du Règlement financier du COMESA. Le fonds de réserve est représenté par les liquidités détenues en banque. Les informations détaillées sur les réserves sont fournies dans la note 12.

Fonds accumulés

Les fonds accumulés représentent le revenu comptabilisé reporté, déduction faite des dépenses du Secrétariat, plus l'excédent de la période sous examen. Les créances de fin d'année à recevoir sur les contributions annuelles des États membres font partie des fonds accumulés. Les revenus liés aux contributions annuelles des exercices antérieurs à recevoir des États membres sont transférés à partir des fonds accumulés au Fonds de réserve conformément aux dispositions du Règlement financier du COMESA.

Réserve de réévaluation

La réévaluation découle de la réévaluation périodique des immobilisations corporelles et représente l'excédent du montant réévalué sur la valeur comptable des immobilisations corporelles à la date de la réévaluation.

La norme IAS 16.41, *Immobilisations corporelles*, offre deux choix comptables en ce qui concerne l'excédent résultant de la réévaluation des immobilisations corporelles:

- (a) L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lors de la décomptabilisation de l'actif. Cela peut signifier le transfert intégral de l'écart de réévaluation lorsque l'actif est mis hors service ou cédé.
- (b) L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lorsque l'actif est utilisé par une entité.

Le Secrétariat utilise la deuxième option en créditant initialement l'écart de réévaluation au compte de réserve de réévaluation, qui est une réserve non distribuable. Un transfert est effectué à partir de cette réserve vers les fonds accumulés chaque année, sur la durée de vie utile estimée de l'actif, et tout solde restant est décomptabilisé lors de la cession. Le montant de l'excédent transféré est la différence entre l'amortissement basé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif et l'amortissement basé sur le coût d'origine de l'actif.

Si l'écart de réévaluation concerne un actif non amortissable tel qu'un terrain, le Secrétariat examine les conditions liées à l'actif. À titre d'illustration, si la condition est que le Secrétariat exploite un bâtiment sur ce terrain, la réserve de réévaluation relative au terrain est transférée aux fonds accumulés au fur et à mesure que le bâtiment est amorti.

Lorsque la valeur comptable de l'actif est diminuée à la suite d'une réévaluation, la diminution est comptabilisée en autres éléments du résultat global à hauteur de tout solde créditeur existant dans l'écart de réévaluation relatif à cet actif ; par la suite, la diminution restante est comptabilisée dans le résultat.

Secrétariat du COMESA
Comptes vérifiés de l'exercice 2019
État des flux de trésorerie
au 31 décembre 2019

En Dollars COMESA

	Note	2019	2018
Excédent de l'exercice		1 879 422	1 272 274
<i>Ajustements pour :</i>			
- Amortissement	6	1 024 102	1 020 112
- Perte sur vente des immobilisations corporelles	6	-	5 990
- Intérêts reçus	19	(305 335)	(355 449)
- Dividendes reçus	17	(2 802)	(19 524)
- Mouvement hors trésorerie dans le Fonds de réserve		(447 755)	(2 331 369)
- IFRS 9 reprise de provision constatée dans l'exercice précédent		-	611 071
		2 147 632	203 105
<i>Variations dans les:</i>			
- Contributions des États membres à recevoir		(4 179 386)	311 006
- Placements en actions		(18 823)	-
- Montants dus par d'autres entités du COMESA		79 772	2 049 829
- Montants dus par d'autres communautés économiques régionales		-	(225 046)
- Autres créances		339 356	(137 120)
- Subventions en capital		(20 724)	(27 927)
- Comptes fournisseurs		123 318	(134 810)
- Montants dus à d'autres entités du COMESA		(111 687)	418 548
- Créanciers des fonds en dépôt		72 750	(7 490)
- Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)		6 220	(122 603)
- Charges à payer et provisions		338 163	109 546
		(1 223 409)	2 437 038
Intérêts reçus		305 335	355 449
Disponibilités nettes utilisées dans les activités opérationnelles		(918 074)	2 792 487



Secrétariat du COMESA
Comptes vérifiés de l'exercice 2019
État des flux de trésorerie
au 31 décembre 2019 - suite

Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement

Dividendes reçus	17	2 802	19 524
Produits sur vente d'équipements		-	1 810
Acquisition de biens et équipements	6	(163 269)	(379 900)
Disponibilités nettes dans les activités d'investissement		(160 467)	(358 566)
(Baisse)/hausse nette en trésorerie et équivalents de trésorerie		(1 078 541)	2 433 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	11	17 780 259	15 346 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		16 701 718	17 780 259





Secrétariat du COMESA
COMESA Centre
Ben Bella Road
P.O. Box 30051 Lusaka
Zambie



+260 211 229 725



www.comesa.int



info@comesa.int



facebook.com/COMESA/



[@twitter.com/comesa_lusaka](https://twitter.com/comesa_lusaka)